DE

L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

EN FRANCE.

Malgré l'immense événement accompli le 24 février, les questions relatives à l'enseignement, en acquérant peut-être plus d'importance, n'en demeurent pas moins posées à peu près dans les mêmes termes. Naguère les mots *réforme de l'enseignement* et *réforme universitaire* étaient pour ainsi dire synonymes à raison du rôle prédominant de l'Université. Ils le sont encore aujourd'hui. Au lieu des idées outrées de liberté, conséquence logique d'une révolution toute populaire, on voit se manifester de toutes parts les symptômes d'une réaction au moins exagérée. Depuis que le pouvoir exécutif s'appelle *l'état* et non plus *le gouvernement*, démocrates et socialistes semblent rivaliser d'ardeur pour abdiquer entre ses mains jusqu'à leur personnalité. Certes, les hommes qui veulent faire l'état banquier, industriel, commerçant, voudront, à plus forte raison, qu'il soit instituteur et enseignant.

Ici du moins ils auront pour eux le droit et la raison. Dès-lors il est impossible que nos législateurs n'aient pas à compter avec un corps puissant par le nombre de ses membres, par la position sociale de presque tous, par l'illustration de plusieurs. La république, comme la monarchie, ne peut toucher à l'enseignement sans se préoccuper beaucoup de l'Université. Celle-ci à son tour aurait grand tort de se refuser à une réforme impérieusement exigée par le mouvement des esprits,

par la transformation des besoins. Expression d'une pensée juste au commencement de ce siècle, il est nécessaire qu'elle subisse la loi commune, qu'elle se modifie profondément.

Notre époque, il faut bien le reconnaître, est éminemment utilitaire. Partout les intérêts prennent le pas sur les idées. S'enrichir pour jouir, telle est la devise des populations du plus haut au plus bas degré de l'échelle sociale. Est-ce un bien? est-ce un mal? Nul ne pourrait encore répondre. Ce n'est pas au moment où la question se pose qu'il peut être donné de prévoir soit la solution elle-même, soit les conséquences de cette solution. Toutefois il est permis de croire à des réactions salutaires. Sous l'empire de ces préoccupations, la société nouvelle nous offrira en grand la répétition des phénomènes étranges qui accusent chez l'individu l'influence du physique sur le moral. Pour satisfaire à des exigences purement matérielles, l'esprit humain devra faire des efforts nouveaux et nous étonner par des prodiges imprévus. Ainsi la matière, qui semble tendre à écraser l'intelligence, ne fera que donner plus de ressort à nos plus nobles facultés.

Le rôle de plus en plus important que la science conquiert dans le monde justifie ces prévisions. Jadis elle fut l'apanage exclusif de quelques castes. Devenue libre, elle ne s'adressa long-temps qu'à un petit nombre d'élus. A l'époque où Napoléon organisa l'Université, elle était loin d'être populaire. On ne croyait pas encore aux applications directes de la science élevée. La vapeur n'avait pas révélé sa puissance. L'utilité des ballons stratégiques était plus que douteuse. La chimie seule avait rendu des services réels et incontestables, mais en touchant de si près au métier, qu'elle en avait presque perdu son caractère scientifique.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les abstractions les plus hautes se traduisent en applications immédiates et d'un usage journalier. Des industries entières s'élèvent, corollaires des travaux les plus purement scientifiques. En agriculture, la modification des espèces domestiques, la pratique des assolemens; en industrie, la fabrication des bougies à bon marché, le dorage par la pile, les télégraphes électriques, la locomotion par la vapeur, ne sont que l'expression usuelle des plus difficiles théories des sciences naturelles, chimiques ou physiques. De tout temps, la science voulut expliquer le monde : de nos jours, elle le conquiert.

Le génie de Napoléon semble avoir pressenti ce résultat. En fondant l'Université, il fit une large part à la science; mais les temps n'étaient pas venus, et les études littéraires envahirent peu à peu ce terrain réservé. Sans doute l'enseignement scientifique s'éleva dans les facultés à mesure que les sciences grandissaient elles-mêmes : là il y avait plus de liberté, et chaque nouveau professeur apportait sa part de progrès; mais dans les établissemens à règle fixe et à traditions, comme dans les lycées, la science fut étrangement négligée. Malgré quelques amé-

liorations accomplies depuis une dizaine d'années et très inégalement réparties entre Paris et les provinces, le fait général subsiste; on ne saurait le méconnaître. Pour justifier cette assertion, il suffira de rappeler la prospérité toujours croissante des institutions préparatoires pour les écoles spéciales et surtout l'importance acquise en peu d'années par l'école centrale. Évidemment ces succès d'entreprises individuelles, destinées à compléter l'enseignement donné par l'état, accusent de sérieuses lacunes dans cet enseignement. Tous ces succès, l'enseignement privé les a obtenus en s'appuyant sur la science. C'est donc là qu'est le défaut réel de l'enseignement public. La réforme universitaire doit, avant tout, être scientifique.

Pour que cette réforme soit utile et durable, il faut se garder de procéder au hasard comme par le passé. Des améliorations isolées et sans lien entre elles ne sauraient réaliser les progrès exigés par l'intérêt du pays; elles auraient pour résultat de rendre plus sensible le désaccord existant déjà entre des institutions qui presque toutes pèchent par insuffisance ou par excès. Il faut se faire un plan et procéder avec ordre. Il faut définir le but des divers établissemens où s'enseignera la science, afin d'établir une échelle dont chaque degré conduise à quelque chose de précis.

Une des plus justes exigences de la révolution est le devoir imposé à l'état de donner à tous l'instruction et l'éducation gratuites. Oui, il faut que l'enfant du dernier prolétaire puisse développer les germes que la nature a peut-être déposés dans son sein. Si son intelligence est égale à celle de ses maîtres, il faut qu'il puisse un jour venir siéger à côté d'eux jusque dans les salons de l'Institut (1). Au point de départ, tout doit donc être égal pour tous. L'instruction primaire doit être la large base sur laquelle reposera tout l'édifice universitaire. Cet enseignement devra sonder en tous sens les intelligences et s'assurer des aptitudes diverses. Il faut, par conséquent, que toutes les sciences y soient également représentées. Agir autrement serait s'exposer à perdre quelqu'une de ces gloires dont s'honore tout un pays. Rejeter de l'enseignement élémentaire la zoologie et la chimie, ce serait risquer de méconnaître un Cuvier ou un Lavoisier.

(1) Selon nous, l'état doit l'instruction élémentaire gratuite à tous les citoyens sans exception. Une fois cette tâche remplie, l'état ne doit prendre à sa charge que les enfans qui paieront un jour les sacrifices de tous par des services réels Un système de bourses largement établi atteindrait ce but. Ces bourses seraient données à titre d'encouragement, ou mieux de récompenses nationales, à un certain nombre d'élèves vraiment distingués. Une appréciation sérieuse et reposant, non pas sur de courts examens ou sur des concours de quelques heures, mais sur l'ensemble des études, servirait de base pour la distribution des bourses. Il faudrait des bourses pour tous les degrés de l'enseignement. Ainsi le fils du plus humble ouvrier pourrait s'élever par son travail jusqu'à la hauteur sociale que mériteraient son intelligence et ses efforts soutenus.

Qu'on ne dise pas que le jeune âge des élèves s'oppose à cette extension de l'enseignement primaire. Dans les écoles déjà existantes, on apprend à lire, à écrire, à compter. Nous demandons qu'en physique, en chimie, en histoire naturelle, on conduise les enfans jusqu'à l'équivalent des quatre règles de l'arithmétique. Les élémens de ces sciences ne sont pas plus difficiles que ceux des sciences mathématiques. Quelques échantillons bien choisis, quelques expériences fort simples apprendront bien vite à un enfant les caractères des principaux types animaux ou végétaux qui l'entourent, ceux de l'oxygène et de l'azote qu'il respire. D'ailleurs, l'expérience a déjà répondu à cette objection. Dans plusieurs établissemens étrangers, surtout en Allemagne et en Suisse, dans certaines écoles des frères de la doctrine chrétienne, on enseigne depuis long-temps les notions élémentaires que nous demandons. Ces hommes voués à l'instruction ont compris sur ce point les instincts de l'époque bien mieux que l'Université.

Dans une république plus que dans tout autre état, l'instruction primaire est un besoin pour tous; sous tous les gouvernemens, elle suffit à un grand nombre. Pour l'instruction secondaire et supérieure, les exigences se multiplient et se compliquent. L'enseignement ne peut plus conserver la même uniformité. Pour bien comprendre ce que demandent à cet égard le présent et l'avenir, nous pouvons interroger un passé qui, malgré ses fautes, nous donnera des leçons utiles. La force des choses a jeté des germes d'ordre réel au milieu d'un désordre regrettable, résultat d'efforts individuels et que rien ne coordonnait. Des besoins se sont manifestés et ont pour ainsi dire commandé leur satisfaction. Paris, où ces exigences se sont produites avec plus de force et où elles ont été le plus écoutées, doit être sous ce rapport étudié avec attention.

Les personnes qui s'occupent de science peuvent se répartir en trois classes. Les unes ne voient dans la science que le complément d'une éducation libérale; ce qu'elles recherchent, ce sont les élémens de toutes les sciences. D'autres, soit dans une vue d'utilité, soit simplement pour orner leur esprit, veulent apprendre jusque dans leurs détails une ou plusieurs sciences. Il en est enfin qui éprouvent le besoin d'aller encore au-delà, qui s'efforcent de faire progresser quelqu'une de nos connaissances. A ces trois genres de besoins doivent correspondre des enseignemens distincts. A Paris, les lycées, les facultés, le Collége de France, nous paraissent représenter assez bien ces trois degrés de l'enseignement.

Considérés d'une manière générale, les lycées sont des établissemens où s'acquiert l'instruction que doit posséder tout homme bien élevé. A ce titre, nous demandons qu'ils soient pour la science ce qu'ils sont pour les études littéraires. Cette demande paraîtra peut-être bien

exorbitante à quelques universitaires habitués à regarder la science comme parfaitement inutile à quiconque n'est pas un savant de profession. Qu'on y songe pourtant, et qu'ici encore on interroge le passé. Il fut un temps où les chefs de la société ne savaient ni lire ni écrire, où les mots *clergie* et *noblesse* représentaient des idées presque opposées. Pourtant tout le monde est *clerc* aujourd'hui. Les descendans des barons ont senti le besoin de posséder cette instruction si méprisée par leurs ancêtres. Or, de nos jours, la science se fait place dans la société avec autant d'autorité que purent en avoir les lettres à l'époque de la renaissance. Encore quelques années, et il sera aussi honteux pour le plus illustre écrivain d'être complétement ignorant en science qu'il le serait aujourd'hui pour un Montmorency de ne pouvoir signer.

On n'exige pas des lycées qu'ils forment d'emblée des historiens savans, des littérateurs érudits. Nous ne demandons pas davantage qu'ils rendent à la société des physiciens, des naturalistes achevés. L'instruction scientifique secondaire doit s'étendre bien plus en superficie qu'en profondeur. L'écolier doit y puiser des notions générales basées sur une théorie élémentaire appliquée à la connaissance des faits les plus ordinaires, à l'explication des phénomènes journaliers. Au sortir du lycée, il doit non pas connaître dans ses détails le monde qui l'entoure, mais être à même de promener sur l'ensemble un regard intelligent. En un mot, il doit pouvoir subir un examen à peu près semblable à celui du baccalauréat ès-sciences actuel.

Ainsi préparé, un jeune homme pourra aborder sans crainte l'enseignement supérieur. Entré dans la faculté, il choisira avec connaissance de cause. Tout en étudiant les détails de la science à laquelle il aura dû se consacrer, il échappera, par la généralité de son instruction antérieure, aux inconvéniens d'une spécialisation trop restreinte. L'enseignement des facultés doit être à la fois théorique et pratique. En écoutant les professeurs dans les amphithéâtres, l'élève apprendra à connaître l'état actuel de la science dans tout ce qu'il a de précis, de définitivement acquis, et en quelque sorte de classique. En manipulant dans les laboratoires, il s'initiera aux méthodes d'observation ou d'expérimentation; il apprendra à travailler par lui-même. Les examens de la licence, les thèses du doctorat constateront sa capacité sous ce double rapport.

Au-dessus de la faculté se trouve le Collége de France. Ici l'enseignement doit revêtir un autre caractère et s'adresser non plus à des élèves, mais aux professeurs eux-mêmes. C'est au Collége de France que doivent être exposées les théories les plus hautes, la philosophie même des sciences. En outre, les progrès les plus récens, les doctrines les plus nouvelles doivent pouvoir s'y faire jour. Le professeur ne doit plus seulement promener son auditoire dans les routes battues, il doit leur

ouvrir des voies nouvelles, leur montrer les champs à défricher. Pour atteindre ce double but, le Collége de France devrait avoir deux sortes de chaires. Les unes, destinées à un enseignement fixe, seraient permanentes et occupées par des professeurs titulaires; les autres s'ouvriraient pour un temps plus ou moins limité aux hommes qui mériteraient cet honneur par des travaux originaux sur quelques branches de nos connaissances. Par là on ouvrirait en quelque sorte un débouché à ces mille petits faits, à ces aperçus presque fugitifs que tout travailleur sérieux rencontre sur sa route, et qui ne sauraient souvent trouver place dans les publications, mais qui, recueillis par un auditoire convenable, peuvent faire naître des idées nouvelles, provoquer des recherches et amener des progrès imprévus.

Si la science s'adressait seulement à l'esprit, les trois sortes d'institutions dont nous venons de parler suffiraient à l'enseignement; mais, on le sait, de notre temps elle est devenue industrielle, et s'est mêlée d'une manière toute pratique à notre vie de chaque jour. La diffusion de la science appliquée est un des plus réels besoins de l'époque. Aussi la faculté ne comble-t-elle qu'imparfaitement la vaste lacune qui existe entre les lycées et le Collége de France. Au sortir des premiers, il est nécessaire de continuer l'enseignement d'une façon à la fois théorique et usuelle. La faculté répond au premier de ces besoins. Peut-elle, par la création de nouvelles chaires, satisfaire de même au second? Malgré l'autorité des personnes qui, l'année dernière encore, se prononçaient pour l'affirmative, nous n'hésitons pas un instant à répondre : Non. Confier à un seul établissement le soin de former à la fois des savans et des praticiens, ce serait vouloir n'atteindre ni l'un ni l'autre de ces résultats. L'enseignement théorique disparaîtrait bientôt devant des préoccupations essentiellement aveugles et envahissantes, parce qu'elles auraient leur source dans l'ignorance et les intérêts matériels, et en même temps l'insuffisance forcée des moyens empêcherait de jamais tenir une seule des promesses imprudemment adressées à l'industrie, à l'agriculture ou au commerce.

Bien loin de songer à une concentration irréalisable, il faut appliquer ici sur une large échelle la grande loi de perfectionnement que l'industrie semble avoir empruntée à la physiologie. Il faut diviser le travail. L'enseignement polytechnique nous offre à cet égard un exemple à suivre et, sous bien des rapports, un modèle à imiter. Les fondateurs de cet enseignement comprirent dès l'abord que toute application supposait quelque chose d'antérieur et de purement théorique. L'École Polytechnique fut chargée de cette partie de l'instruction. En sortant de ses murs, les élèves ne sont ni des officiers de génie ou d'artillerie, ni des ingénieurs. Ils ont seulement appris tout ce qu'il faut savoir pour remplir dignement ces diverses professions. Aux leçons de théorie suc-

cèdent les leçons d'application. L'école d'artillerie, celle des mines, celle des ponts-et-chaussées, exploitent pour ainsi dire chacune dans une direction spéciale le fonds commun précédemment acquis. On sait quels sont les résultats de cette méthode. Quel pays au monde peut opposer des corps d'officiers et d'ingénieurs militaires ou civils comparables dans leur ensemble à ceux que possède la France?

Nous demandons pour l'enseignement libre quelque chose de semblable. La Faculté des Sciences serait pour nous l'École Polytechnique de cet enseignement. Nous grouperions autour d'elle des établissemens spéciaux en nombre assez considérable pour répondre à tous les besoins du pays. Partout les cours seraient publics aussi bien qu'à la faculté elle-même; mais, pour acquérir les titres officiels que chacun de ces établissemens serait autorisé à délivrer, il faudrait avoir fait ses preuves devant la faculté. Les conditions d'admission aux diverses écoles pourraient d'ailleurs varier selon la nature de chacune d'elles. On voit que notre plan ne serait qu'une extension de ce qui existe déjà. Pour pouvoir prendre des inscriptions à l'École de Médecine, l'élève doit avoir acquis le diplôme de bachelier ès-sciences; pour être admis aux derniers examens de l'École Normale, il faut avoir subi deux examens de licencié. Les deux établissemens dont nous venons de parler fournissent à la France des médecins et des professeurs. L'école de Grignon est chargée de fournir des agriculteurs; elle devrait se rattacher à la Faculté des Sciences d'une manière intime. Nous demanderions la même chose pour l'école d'Alfort, d'où sortent les médecins de nos animaux domestiques. Le Conservatoire des Arts et Métiers, placé dans des conditions semblables, deviendrait l'école de l'industrie, et formerait des chimistes industriels, des mécaniciens, des ingénieurs. Enfin, l'école administrative, détachée du Collége de France, où elle est un hors-d'œuvre, et sérieusement constituée, compléterait ce faisceau dont la Faculté des Sciences serait à la fois le centre et le lien (1).

Tout en conservant à la faculté son caractère exclusivement scientifique, nous faisons, on le voit, une large part aux instincts de notre époque. Avons-nous pour cela amoindri la faculté? Placée à côté de ces écoles d'application, aura-t-elle à souffrir de la comparaison? Nous ne le pensons pas. Au contraire de quelques esprits par trop utilitaires, nous croyons qu'elle ne pourrait que perdre à se faire industrielle. Son devoir à elle est de conserver et de transmettre, en l'augmentant chaque jour, le dépôt de la science. Qu'elle se préoccupe sérieusement de cette

(1) On nous reprochera peut-être d'avoir négligé, dans ce qui précède, la question fort importante d'ailleurs des contre-maîtres. Ces sous-officiers de l'industrie, qu'on nous passe l'expression, ne peuvent, ce nous semble, se former que dans les ateliers en ce qui touche à la pratique. Quant aux notions théoriques qu'ils doivent posséder, l'enseignement des colléges, tel que nous le comprenons, serait très suffisant.

mission, qu'elle songe à réaliser dans son sein les améliorations, les perfectionnemens exigés par les progrès du siècle, et, certes, elle aura pour bien long-temps encore à exercer son activité. Par son enseignement oral, elle a jusqu'ici répandu les faits et les idées scientifiques, les théories générales qui président à l'application. Qu'elle fasse désormais davantage : que des laboratoires vastes et fournis des instrumens nécessaires s'ouvrent aux étudians; qu'on leur fasse manier la pince, le scalpel, la balance, le thermomètre, les instrumens de précision; qu'on leur apprenne à obtenir par eux-mêmes des résultats : qu'on fasse d'eux, en un mot, de véritables savans (1); mais que la faculté laisse aux écoles spéciales tout ce qui est du ressort des applications professionnelles. Ce ne sera, de sa part, ni mépris, ni orgueil, comme on l'a prétendu bien à tort; ce sera purement et simplement respect pour la propriété d'autrui.

Qu'on y songe sérieusement : le moment serait mal choisi pour déserter la cause des institutions qui s'adressent directement à l'intelligence. Sans doute, nous espérons ne voir jamais renaître les mauvais jours où la tête de Lavoisier tombait condamnée par ces stupides paroles : — « La république française n'a pas besoin de savans pour vaincre ses ennemis. » — Sans doute la république de 1848 n'imitera pas son aînée en fermant jusqu'aux portes des académies. Cependant la science et tout ce qui s'y rattache n'en courent pas moins un danger réel. Les classes arrivées au pouvoir ont des instincts généreux; mais elles sont peu éclairées. Au nom du sentiment, on obtiendra beaucoup d'elles; mais elles se laisseront aisément égarer par des sophismes. Si l'on fait imprudemment retentir à leurs oreilles le mot *utilité*, elles pourraient bien le traduire à leur manière; elles pourraient bien ne voir que de l'*inutile* dans tout ce qui n'est pas science immédiatement applicable. Pourtant, sans science proprement dite, que devient la science appliquée? Sans Volta, qui inventa la pile, les télégraphes électriques et le dorage sans mercure auraient-ils jamais existé? Ah! ne nous laissons pas entraîner par les ultra-utilitaires, quel que soit l'éclat de leurs noms. Pour l'amour de notre patrie dont la gloire est ici en jeu, pour l'amour même de ces intérêts matériels que l'on prétend servir, sauvegardons les droits de l'intelligence. Étouffer la *science pure*, c'est attaquer l'application dans sa source, c'est imiter l'homme de la fable, c'est tuer la poule aux œufs d'or.

Dans les projets élaborés sous l'impulsion du dernier ministère de la monarchie, dans les polémiques soulevées par ces projets, il n'a été question que des lycées, que des facultés de Paris. Il n'a pas été dit un

(1) Nous devons dire que la commission instituée, il y a deux ans, dans le sein de la Faculté des Sciences a énergiquement réclamé l'établissement de ces laboratoires. Si sur d'autres points nous sommes en désaccord avec elle, nous aimons à constater qu'ici du moins nos idées s'accordent pleinement avec les vœux qu'elle a formulés.

mot de la province. De toute manière, c'était là un tort. La province est aussi la France; à ce titre, elle a droit à sa part de toutes les améliorations. Pour excuser un oubli étrange, on l'accuse de paresse, d'inertie intellectuelle. Ceux qui parlent ainsi ne la connaissent pas. C'est pour avoir vécu près de quinze ans, soit comme élève, soit comme professeur, dans les principales villes de province que nous avons le droit de prendre leur défense. Toulouse, Montpellier, Strasbourg, renferment tous les élémens nécessaires pour devenir de véritables centres intellectuels. Chaque jour, il se dépense dans ces villes une somme de travail considérable, et, si les résultats ne sont pas proportionnels, la cause en est au défaut de direction. Que Paris, dont la supériorité est incontestable, daigne s'intéresser à ces efforts et les guider; que les travaux accomplis hors de la capitale puissent compter sur une juste rémunération, et l'on reconnaîtra bien vite la vérité de nos paroles.

Toutefois est-il nécessaire de répéter sur d'autres points l'ensemble d'institutions que nous venons d'indiquer? Non, certes. Paris, tête et cœur de la France, réunit au plus haut degré tous les genres d'activité. A ce titre, l'enseignement devait y être complet, et, pour atteindre ce but, une division portée très loin était nécessaire. En province, il n'en est pas ainsi. Sans doute, certains besoins généraux réclament l'emploi de moyens identiques pour être satisfaits. Partout l'enseignement des lycées devra être le même. Des facultés, distribuées dans les principales villes, devront posséder à peu près les mêmes moyens d'instruction qu'à Paris; mais ces facultés de province devront représenter à la fois la faculté et le Collége de France de Paris. A chacune d'elles seront annexées une ou plusieurs écoles spéciales en rapport avec les tendances propres aux contrées environnantes. Strasbourg, Montpellier, ont déjà leur école de médecine; Toulouse, son école vétérinaire. Une école d'agriculture serait en outre parfaitement placée dans cette dernière ville, située au centre du bassin le plus essentiellement agricole de France. Une école de mécaniciens et de chimistes est presque indispensable à Lyon, et une institution pareille établie à Strasbourg rendrait d'incontestables services à l'Alsace industrielle.

L'établissement de centres secondaires pour l'enseignement supérieur nous paraît un des moyens les plus propres à relever la province de son infériorité, à répandre partout les connaissances scientifiques que réclame le temps présent; mais, pour que des espérances si légitimes puissent se réaliser, il faut que ces centres soient fortement organisés. Sous ce rapport, le gouvernement aura beaucoup à faire. Dans les dernières années de la monarchie, les exigences parlementaires ont fait multiplier outre mesure les facultés des sciences. On a disséminé des ressources d'action qu'il eût été plus utile de concentrer sur quelques points bien choisis. Toutefois nous ne demanderons la sup-

pression d'aucune des facultés existantes. Toutes peuvent certainement rendre de grands services; mais nous voudrions voir quelques-unes d'elles acquérir plus d'importance. Celles-ci deviendraient des facultés de première classe qui correspondraient en quelque sorte aux facultés de médecine, tandis que les autres, conservées comme facultés de seconde classe, représenteraient les écoles médicales secondaires. Cette organisation hiérarchique offrirait, ce nous semble, de grands avantages. Pour mieux motiver notre opinion, il nous suffira d'entrer ici dans quelques détails.

Jusqu'à ce jour, en parlant des réformes scientifiques, on s'est beaucoup occupé des élèves; personne n'a songé aux professeurs. Pourtant c'était là aussi une des faces de la question. L'homme qui se voue à l'instruction supérieure est-il placé dans des conditions telles qu'il puisse rendre tous les services qu'on attend de lui? Trouve-t-il dans cette carrière de quoi stimuler et récompenser son activité? Non, sans doute. Sous ce rapport comme sous bien d'autres, l'organisation des facultés présente des anomalies choquantes. On dirait qu'on a pris plaisir à les annihiler le plus possible en évitant de leur appliquer les règles les plus communes en usage partout ailleurs.

Certes, s'il est un principe essentiel à introduire dans toute carrière, dans toute administration, c'est celui de l'émulation. Nous ne comprenons pas, quant à nous, que l'état place sur la même ligne le paresseux qu'il nourrit à rien faire et le travailleur qui rend service pour service. Nous ne comprenons pas davantage qu'on atteigne de prime-saut à une position qu'aucun effort, aucun travail ne pourra améliorer. Tel est pourtant le sort du professeur de faculté de province. Une fois arrivé à ce siége, qu'il travaille ou qu'il se repose, il a son bâton de maréchal. Ce qu'il est parfois à vingt ans, il le sera encore à soixante. Aussi voit-on le plus souvent les professeurs de faculté s'endormir dans une oisiveté déplorable. Le nombre de ceux qui produisent des travaux originaux, qui font avancer la science, est extrêmement restreint. Ce sont pour la plupart quelques jeunes hommes partis de Paris et encore sous l'influence des exemples qu'ils ont eus sous les yeux; mais le séjour de la province ne tarde pas à éteindre cette ardeur, et, au bout de quelques années, celui qui promettait le plus se contentera peut-être de faire un cours tant bien que mal.

Comment en serait-il autrement? Le travailleur, isolé en province, privé de ces communications journalières qui évitent aux Parisiens tant de pénibles recherches, dépourvu de ces mille ressources dont abonde la capitale, doit lutter contre des difficultés et plus grandes et plus nombreuses. Trop souvent ses chefs universitaires, loin de faciliter son travail, prennent à tâche de le rendre plus pénible. Un recteur presque toujours parfaitement étranger à la science, un doyen en qui l'Uni-

versité a cherché un administrateur bien plus qu'un savant, voient toujours de mauvais œil leurs subordonnés s'élever par des travaux et acquérir une réputation qui les rejette dans l'ombre. Ici nous pourrions citer des faits déplorables; nous pourrions nommer un doyen qui voulait faire placer dans les combles de la faculté l'observatoire construit aux frais de la ville : il savait très bien qu'en agissant ainsi, il rendait impossible tout travail astronomique sérieux. Nous pourrions en nommer un autre qui, sollicité de prêter un instrument de physique pour des observations importantes, répondait que les instrumens de la faculté étaient faits pour être montrés aux élèves, mais ne devaient servir à aucune recherche. Et ce ne sont pas là de tristes exceptions: ces faits donnent une idée de l'esprit qui anime en général les administrateurs locaux. De son côté, l'administration centrale se préoccupe fort peu des titres scientifiques acquis par des professeurs éloignés; aussi n'est-il pas surprenant que ces derniers renoncent à des travaux qui ne leur valent aucune récompense, qui entraînent presque à coup sûr des tracasseries et des ennuis.

Nous voudrions voir l'Université, si soigneuse de tout ce qui est administration matérielle, s'occuper aussi des progrès intellectuels. Nous voudrions lui voir témoigner quelque reconnaissance à ceux de ses membres qui ajoutent par leurs travaux à son illustration déjà si grande. Quelques mesures bien simples atteindraient ce but. L'Université pourrait demander annuellement un rapport officiel sur ce qui s'est fait dans les facultés. L'Académie des Sciences serait chargée de ce rapport, et, par son autorité même, lui donnerait une grande importance. Ce rapport serait publié, et les chefs y trouveraient des renseignemens précis, comme les travailleurs un encouragement. Nous voudrions voir les recherches scientifiques provoquées par des congés souvent nécessaires pour les compléter. Nous voudrions que l'Université contribuât par l'allocation de quelques indemnités tantôt à l'achèvement, tantôt à la publication de mémoires d'un intérêt reconnu. Enfin pourquoi n'instituerait-on pas entre les professeurs un concours annuel semblable à celui qui, tous les ans, appelle les ingénieurs des ponts-et-chaussées à décerner une médaille au meilleur mémoire inséré dans les annales publiées par cette administration? On sait quelle émulation entretient, parmi ces anciens élèves de l'École Polytechnique, le désir de mériter cette récompense décernée par les suffrages de leurs égaux.

Une des réformes les plus importantes à introduire dans les facultés des sciences est celle du traitement. Par suite de l'inégalité du casuel, ce traitement est inférieur à celui des professeurs des lycées de première classe placés dans les cités quelque peu populeuses. C'est là une véritable injustice, car le professeur de faculté, de droit officier de l'Université, est hiérarchiquement supérieur au professeur de lycée.

De plus, cet état de choses entraîne des inconvéniens réels. A chaque emploi vacant, on éprouve de véritables difficultés pour trouver des professeurs de faculté de province. A chaque instant, on est forcé d'enfreindre les règlemens, qui veulent qu'un professeur de faculté ait trente ans accomplis. La nécessité, et non des services rendus, sert seule d'excuse à ces violations de la loi. Nous avons vu une chaire de mathématiques, vacante dans une de nos plus grandes villes, refusée successivement par trois professeurs de lycée. De guerre lasse, on nomma pour la remplir un jeune homme de vingt-deux ans. Nous avons vu une chaire de physique donnée, pour des raisons semblables, à un élève tout récemment sorti de l'École Normale. Sans doute ces jeunes gens avaient intelligence et bonne volonté : placés aux premiers rangs de cette pépinière de professeurs distingués que fournit la faculté de l'enseignement, ils étaient parfaitement capables de faire un bon cours; mais leur nom était inconnu dans la science, ils n'avaient rien produit par eux-mêmes, et ils ne pouvaient parler avec l'autorité que doit posséder tout homme chargé d'un enseignement supérieur. A Paris, où ces convenances sont mieux observées, laisserait-on monter dans une chaire de la Sorbonne celui qui saurait seulement répéter à ses auditeurs la parole d'autrui, qui ne pourrait jamais parler au nom de sa propre expérience?

Le traitement des professeurs de facultés des sciences est inférieur à celui de tous les autres professeurs de faculté. L'infériorité est surtout choquante lorsqu'on compare sous ce rapport les facultés des sciences avec les facultés de droit ou de médecine. Ces différences tiennent au casuel résultant des examens, qui, toujours considérable pour les écoles professionnelles, est presque nul dans les établissemens dont ne relève directement aucune carrière. Quoi qu'il en soit, les populations, habituées en général à juger du rang des fonctionnaires par le chiffre plus ou moins élevé de leur traitement, ont été conduites à établir entre les diverses facultés une distinction qui n'existe pas. A Strasbourg, à Montpellier, à Toulouse, le professeur de médecine ou de droit occupe dans la société un rang élevé que personne ne lui dispute; le professeur de science est à peine regardé comme supérieur au professeur de lycée. Poussés par l'exiguïté de leur traitement, un grand nombre de professeurs de faculté cherchent à se créer d'autres ressources. En dépit de règlemens formels à cet égard, le mathématicien donne des répétitions; le physicien, le chimiste, s'attachent à quelque pensionnat; le naturaliste, presque toujours médecin, s'adonne à la clientelle. Bientôt, le mauvais vouloir des supérieurs administratifs venant en aide à ces distractions, les travaux de recherche sont entièrement abandonnés, et voilà comment nos facultés de province, qui devraient rallier et stimuler les intelligences, qui devraient être l'intermédiaire entre Paris et les départe-

mens, qui devraient remuer en tout sens le sol si riche de notre patrie, ne sont, en définitive, que des espèces de succursales des lycées.

C'est chose triste à dire, mais nulle part peut-être les hommes de science ne sont aussi mal traités qu'en France. En Russie, dans ce pays dont le nom est pour nous synonyme de barbarie et d'ignorance, le savant que l'état prend à son service est traité à l'égal de tous les autres fonctionnaires. S'il parvient à une position équivalente à celle de général, il jouit de tous les honneurs, de tous les droits attachés à ce grade, son travail est largement rétribué. En France, les positions scientifiques sont loin d'assurer à celui qui les a conquises une considération proportionnée à leur importance, et les plus élevées d'entre elles donnent bien juste de quoi vivre à l'homme qui, par ses travaux, a su rendre son nom européen. Un professeur du Collége de France est moins rétribué qu'un sous-chef de division aux ministères.

Ainsi, à Paris aussi bien qu'en province, le traitement des professeurs de science est insuffisant. A Paris, l'inégalité de ce traitement, comparé à celui des professeurs de droit ou de médecine, est peut-être plus choquante encore à raison de la position élevée que leurs travaux ont faite à presque tous ces savans aux yeux de leurs compatriotes et des étrangers. Des exigences sociales, plus multipliées, plus impérieuses, nécessitent des dépenses plus considérables, et, pour y subvenir, ils ont recours au cumul. Ici nous touchons à une question brûlante. De tout temps, mais surtout depuis la révolution de février, le cumul scientifique a été attaqué avec violence, défendu avec ténacité. Au risque de soulever des inimitiés dans les deux camps, nous dirons sur ce point toute notre pensée.

Le cumul, on ne saurait le méconnaître, entraîne des conséquences déplorables. Nous nous bornerons à indiquer ici une des plus désastreuses. Chaque professeur occupant deux et quelquefois trois chaires, le nombre, déjà peu considérable, de celles-ci est comme réduit de moitié. Chaque professeur répète dans deux chaires distinctes le même cours ou tout au moins professe les mêmes doctrines. Quelle que soit la valeur scientifique de son enseignement, n'y aurait-il pas un incontestable avantage à ce que ces mêmes idées fussent exposées d'une autre manière, à ce que des doctrines différentes pussent se faire jour? Il résulte aussi de cette accumulation de chaires sur une seule tête, que le mouvement des promotions est considérablement ralenti. De là, pour les jeunes gens qui se consacrent aux sciences, une extrême difficulté d'atteindre aux positions qui doivent à la fois récompenser et faciliter leurs travaux. Ceci est un inconvénient grave, car ou ces jeunes gens se rebutent, ou ils arrivent tard. Il serait facile de citer bien des exemples, de nommer les hommes qui, après avoir débuté de la manière la plus brillante, ont reculé devant la perspective d'une attente

indéfinie, et ont quitté la science pour le commerce, l'industrie ou la médecine.

Celui qui résiste au découragement ne peut guère arriver au but avant l'âge de quarante ans, souvent beaucoup plus tard. Parfois il est obligé de prendre la première place vacante sans s'inquiéter si c'est bien là l'enseignement auquel l'ont rendu propre les études de toute sa vie. Il monte dans une chaire sans avoir acquis l'habitude de parler en public, et à un âge où il lui sera plus que difficile d'apprendre jamais complétement l'art d'exposer ses idées d'une manière à la fois attrayante et complète. Bientôt arrive la seconde place. Le professeur a deux cours à faire par an. Alors de deux choses l'une : ou bien il remplit cette double tâche, et dans ce cas renonce trop souvent à ces travaux de recherches qui seuls font avancer la science, ou bien il se fait suppléer.

Ici encore nous rencontrons une de ces nombreuses lacunes que présente l'organisation des facultés. Quel sera ce suppléant? Jusqu'à ce jour, ce choix a dépendu uniquement de la volonté du professeur. Nulle condition n'a été exigée. Aussi a-t-on pu constater de singuliers abus. Les étrangers que la renommée d'un savant illustre appelait à Paris ont dû parfois être bien étrangement surpris en écoutant certains de ces professeurs temporaires. Une agrégation fortement constituée aurait pu mettre un terme à cet état de choses. Malheureusement une première tentative a déjà échoué faute de suite dans l'application et surtout faute de précision dans le rôle attribué aux agrégés. Les ordonnances plus récentes relatives au même sujet présentent ce dernier défaut à un degré bien plus prononcé encore. Ici les agrégés ne sont pas même suppléans de droit. Aussi regardons-nous comme impossible que ces ordonnances atteignent le but qu'on s'est proposé. Pourtant la création de places secondaires qui facilitent le présent et préparent l'avenir est un des plus sérieux besoins de la science. Si l'on veut relever les facultés, il faut créer une pépinière de jeunes professeurs. Pour cela, on ne peut compter sur l'École Normale. Cette institution, qui répond si complétement aux exigences de l'enseignement des lycées, s'est jusqu'à présent montrée impuissante lorsqu'il s'est agi de l'enseignement supérieur. En province, ses élèves occupent toutes les places scientifiques des lycées. De plus, dans les facultés, les chaires de mathématiques et de physique leur sont presque réservées. Certes, on serait en droit d'attendre de ces jeunes hommes si instruits, si intelligens, qu'ils ne se bornassent pas à transmettre à autrui ce qu'ils ont appris de leurs maîtres. Et pourtant que sont leurs travaux? Quelques traités généraux, quelques ouvrages de compilation, presque jamais des recherches originales. L'École Normale a rendu et rend chaque jour d'incontestables services; elle ne peut les rendre tous. Peut-être se

modifiera-t-elle par la suite, mais jusqu'à ce jour elle enseigne à professer, elle n'enseigne pas à travailler. Par cela seul, ses élèves ne sauraient être d'utiles professeurs de faculté.

La chimie, les sciences naturelles, représentées seulement dans les facultés, comptent en province bien moins de chaires que la physique et les mathématiques. Cependant, chaque année, on voit paraître plusieurs mémoires souvent fort importans sur quelques points des deux premières sciences. La différence d'éducation produit cette différence dans les résultats. Les chimistes et les naturalistes ne sortent guère de l'École Normale. Élevés dans les laboratoires de Paris ou livrés à eux-mêmes, ils ont suivi l'exemple de leurs maîtres; ils ont sondé des yeux et des mains les mystères de la nature. En sont-ils moins bons professeurs? Nous ne le pensons pas. Y eût-il dans leur langage quelque infériorité sous le rapport de l'élégance et de l'exposition, ce désavantage serait largement compensé. En matière d'enseignement, comme en toute autre chose, celui qui décrit d'apres nature l'emporte nécessairement sur celui qui parle par ouï-dire.

Nous venons de signaler le mal, essayons d'indiquer le remède. Les professeurs de faculté doivent être non-seulement des vulgarisateurs, mais encore des inventeurs. Il faut donc qu'ils aient pris de bonne heure des habitudes de recherche et d'observation, il faut donc qu'ils aient vu et touché par eux-mêmes. Pour faciliter cette éducation indispensable, nous voudrions voir créer des places de chefs de travaux chargés de surveiller les études pratiques des élèves dans les laboratoires (1). Ces chefs d'étudians seraient plus tard d'excellens professeurs. Les facultés de province formeraient deux classes. Aux facultés de première classe se rattacherait un certain nombre d'écoles spéciales. On créerait ainsi en France une hiérarchie scientifique et un certain nombre de centres secondaires comparables à ces universités d'importance diverse qui ont exercé une si heureuse influence dans l'Allemagne entière. Enfin, Paris, avec sa faculté, avec son enseignement professionnel complet, avec son Collége de France, formerait le point culminant de l'enseignement supérieur.

Aux moyens d'émulation indiqués plus haut nous en ajouterions d'autres puisés dans les intérêts mêmes. On donnerait aux professeurs des facultés de seconde classe un traitement à peu près égal au traitement actuel (2); celui des professeurs des facultés de première classe serait augmenté; celui des professeurs de Paris serait au moins doublé. Dans chaque ordre de facultés, le traitement aurait un minimum et un maximum auquel permettraient d'atteindre l'ancienneté, mais surtout

(1) La commission dont nous avons parlé plus haut a formulé des vœux semblables.

(2) Ce traitement n'est que de 3,800 fr., en tenant compte de la retenue pour la caisse des retraites.

les services rendus à la science. Ces derniers seuls motiveraient le passage d'une classe de faculté à une classe supérieure. A ces conditions, l'état aurait le droit de demander au professeur de province qu'il réservât son temps tout entier à la science, car il dépendrait de lui d'augmenter son bien-être sans manquer à ses devoirs. A ces conditions aussi, mais à ces conditions seulement, l'état aurait le droit d'interdire le cumul aux professeurs de Paris. Dans l'état actuel des choses, cette défense serait une iniquité criante. Obliger un professeur du Collége de France ou de la Sorbonne, membre de l'Institut, à vivre dans la capitale avec cinq ou six mille francs, lorsque le moindre directeur d'administration reçoit de dix à douze mille francs par an, ce ne serait pas seulement une injustice personnelle, ce serait une insulte à la science.

A ceux qui trouveraient nos prétentions exagérées, nous opposerions une autorité que personne aujourd'hui ne contestera. Lorsque la convention, sur le rapport de Lakanal, organisa le Jardin des Plantes et en fit un établissement unique dans le monde, elle voulut que les hommes placés à la tête de cette institution scientifique jouissent, non de la fortune, mais au moins de l'aisance. Elle leur alloua le logement et cinq mille francs d'appointemens. En tenant compte de la dépréciation de l'argent, on voit que ce chiffre est à peu près celui que nous réclamons pour les chefs de l'enseignement. Nous espérons que notre voix sera entendue. Aujourd'hui que la science a grandi de toute manière, aujourd'hui qu'elle s'adresse à la fois à toutes les intelligences et à tous les intérêts, la république de 1848 ne saurait se montrer moins libérale envers elle que la république de 1793. En se restreignant dans les limites que nous venons d'indiquer, elle restera encore bien en arrière de quelques peuples voisins. En Allemagne, le moindre professeur d'université jouit d'un traitement à peu près égal à celui de nos professeurs de province; mais ce traitement s'accroît avec l'importance des universités, au point qu'à Berlin le professeur d'anatomie reçoit de cinquante à soixante mille francs par an.

Pour compléter ce que nous avons à dire sur l'organisation des facultés, il nous reste à faire connaître notre opinion sur le mode d'admission et d'avancement des agrégés et des professeurs. D'après les règlemens aujourd'hui en vigueur, les premiers sont nommés au concours, les seconds sont choisis par le ministre sur deux listes dressées par la faculté qu'il s'agit de compléter et par le conseil académique. Ces deux modes de nominations nous paraissent présenter de graves inconvéniens. Personne n'est plus que nous partisan d'un concours réel; mais nous ne saurions regarder comme sérieux celui qui est actuellement en vigueur dans l'Université. Dans le concours tel qu'il est usité en France, les épreuves sont presque uniquement du ressort de la mémoire, souvent de l'argutie, toujours de l'assurance et d'une espèce d'escrime

de langage par trop semblable à celle des anciens sophistes et qui ne s'apprend que par un long exercice. Le concours place les concurrens dans une position où ne se trouvera jamais le professeur, mais à laquelle il faut être habitué de longue main. Il tue les intelligences en contraignant ceux qui veulent suivre la carrière du professorat à passer les vingt meilleures années de leur vie dans l'étude toute mnémonique de ce qu'ont fait les autres, et en les empêchant de produire quelque chose par eux-mêmes. Ici encore l'Allemagne nous offre un grave enseignement. En Autriche, les universités se recrutent par des concours analogues à ceux que nous trouvons en France; pas une d'elles n'a un nom dans la science. Dans le reste de l'Allemagne, les universités procèdent par élection, et personne n'ignore quels éclatans services elles rendent chaque jour. Nous ne proscrivons pourtant pas d'une manière absolue le mode actuel de concours. Il nous semble très propre à faire juger des progrès et de la capacité d'un étudiant. A ce titre, il doit être conservé pour les places d'aides scientifiques, de chefs de laboratoire. Au-delà, il est vicieux en principe. Vous aurez beau multiplier les épreuves et les rendre plus difficiles, vous n'aurez jamais qu'une lutte d'écoliers répétant plus ou moins bien leur leçon, vous n'aurez pas un concours de professeurs.

Heureusement les facultés des sciences ont jusqu'à ce jour échappé à la plaie des concours. Toutefois leur mode de recrutement est loin d'être à l'abri de tout reproche. Les deux jurys chargés de dresser les listes de candidats sont peu compétens. Qu'une place de physicien vienne à vaquer dans une faculté, ce sont des chimistes, des naturalistes, des mathématiciens qui ont à apprécier les titres des concurrens. Le seul homme spécial est précisément celui qu'il s'agit de remplacer. N'y a-t-il pas là un vice radical? Et pourtant ce jugement, nécessairement défectueux, est peut-être encore le meilleur. A part le doyen et quelquefois un ou deux professeurs de sciences, le conseil académique se compose uniquement d'administrateurs, de littérateurs, de juristes, de médecins, de membres du conseil municipal. De bonne foi, que peut signifier le suffrage d'un pareil tribunal? N'est-il pas à redouter que ses arrêts soient trop souvent dictés par des considérations étrangères à la science? Ici encore nous pourrions citer des faits à l'appui de notre opinion et montrer que ces craintes ne sont point illusoires.

Nous voudrions voir appliquer aux facultés le mode de nomination adopté pour les écoles de pharmacie. Le principe de l'élection d'après les titres antérieurs est ici consacré, comme dans les facultés; mais l'Académie des Sciences remplace le conseil académique. Les droits du corps à compléter, ceux de la science, qu'on ne doit jamais méconnaître, sont ainsi également sauvegardés. Les professeurs sont appelés à désigner celui qu'ils désirent se donner pour collègue; mais l'interven-

tion de l'Académie empêche que les affections intéressées, les petites haines de localité, n'entrent pour une trop forte part dans cette détermination. Tout homme ayant bien mérité de la science peut accepter sans crainte l'intervention de ce double jury. Pour passer d'une faculté de seconde classe à une faculté de première classe, ou de celle-ci à la faculté de Paris, on procédera de la même manière, car l'avancement de grade constitue une véritable nomination. Ainsi tout professeur saura bien que pour s'élever dans sa carrière il doit ne pas rester oisif. Ainsi on arrivera aux chaires les plus élevées de l'enseignement, non point par un concours de quelques jours, de quelques mois, mais par un concours de toute la vie. Celui-là seul sera jugé digne d'enseigner qui aura rendu à la science les plus signalés services. Ne craignez pas qu'il manque à sa mission, celui qui aura passé de longues années au milieu des matériaux, des instrumens de la science. Pour être un peu moins disert, son enseignement n'en sera peut-être que plus substantiel et plus instructif.

La nomination des agrégés doit-elle être soumise aux mêmes conditions que celle des professeurs? La réponse à cette question dépend du rôle qu'on leur attribue. Si les agrégés ne doivent être que de simples chefs de laboratoire, on peut sans inconvénient les nommer au concours; mais, si on leur réserve le droit de suppléance, si on les élève au rang de professeurs adjoints, il faut qu'ils présentent les mêmes garanties que les professeurs titulaires; il faut qu'ils aient fait leurs preuves, et que ces preuves aient été appréciées par la Faculté et par l'Académie.

Pour compléter l'ensemble des mesures que nous croyons propres à relever et à répandre en France l'enseignement scientifique supérieur, nous demanderions la création d'un corps spécial d'inspecteurs. La science et l'administration sont deux choses distinctes. Jusqu'à ce jour, les mêmes fonctionnaires ont été chargés de surveiller l'une et l'autre. Certes, la chose est possible, tant qu'il s'agit des lycées; mais, à mesure que la science s'élève, il faut une véritable spécialité pour juger sainement des hommes et des choses. Les professeurs de faculté, arrivés dans leurs chaires par le suffrage des chefs de la science, ne sauraient être inspectés que par leurs pairs. Ces inspecteurs doivent être eux-mêmes des savans, et nommés sur une liste de deux ou trois candidats au plus, dressée par l'Académie des Sciences.

On voit que nous voudrions ménager à cette dernière une intervention active qu'elle n'a jamais eue. Ce serait là, ce nous semble, une innovation des plus utiles. Nous regrettons de voir que l'Académie, à chaque instant consultée par les ministères de la guerre, de la marine ou du commerce, ne le soit jamais par l'Université. De tout temps, elle aurait pu rendre d'immenses services; aujourd'hui que la dernière

constitution imposée au conseil royal a donné à ce corps un caractère presque entièrement administratif, elle seule nous semble offrir des garanties réelles en ce qui touche à la composition du personnel d'un enseignement élevé. Sur ce point, comme sur bien d'autres, nous voudrions voir l'Académie devenir l'auxiliaire consultatif de l'Université.

L'Académie des Sciences est partagée en un grand nombre de sections correspondant à autant de spécialités. Lorsqu'il s'agit d'une nomination, d'une présentation quelconque, la section directement intéressée se forme en commission; elle présente à l'Académie une liste de candidats dont elle expose les titres dans un rapport détaillé. Ce rapport est discuté avant le vote auquel prend part l'Académie entière. Or, on comprend qu'à côté de chaque section se trouvent dans les sections voisines des hommes parfaitement en état d'apprécier la tendance générale des travaux et la valeur réelle des candidats présentés. D'ordinaire les zoologistes et les médecins, les physiciens et les chimistes, peuvent très bien se juger réciproquement. Ce contrôle, toujours sévèrement exercé, et qui a parfois amené la cassation de l'arrêt des sections, impose à ces dernières une grande impartialité dans la formation des listes. De cette organisation il résulte que les jugemens de l'Académie présentent des garanties qu'on chercherait peut-être vainement partout ailleurs. Voilà pourquoi nous voudrions voir remettre entre ses mains le choix des hommes à qui la France confierait son présent et son avenir scientifique en leur conférant les fonctions de professeurs de faculté.

En résumé, le développement de l'instruction scientifique en France nous semble exiger : — dans toute l'étendue du territoire, des écoles primaires et des lycées où l'enseignement des sciences soit plus étendu et plus varié qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour; — à Paris, une faculté où se professera la science pure, à laquelle se rattachera un enseignement professionnel complet, que dominera un Collége de France consacré à l'exposition des doctrines les plus élevées et ouvert à tous les inventeurs sérieux; — en province, des facultés de deux classes et la création de centres secondaires reproduisant sur une échelle réduite l'ensemble des institutions de Paris; — l'introduction parmi les professeurs de faculté d'une hiérarchie qui les attache à leur carrière et réveille chez eux l'émulation; — la création d'inspecteurs spéciaux; — enfin la nomination plus ou moins directe de ces inspecteurs et de tous les professeurs de faculté par l'Académie des sciences. Quand la république aura réalisé ce programme ou tout autre analogue, elle aura beaucoup fait pour la science, et par conséquent pour la gloire et les intérêts de la France.

A. DE QUATREFAGES.

DE LA

LITTÉRATURE POLITIQUE

EN ALLEMAGNE.

Un Pamphlet du docteur Strauss.

Le Romantique sur le trône des Césars, ou Julien l'Apostat. — *Der Romantiker auf dem Throne der Cæsaren, oder Julian der Abtrünnige.* — Mannheim. 1848.

L'ardent travail de rénovation politique qui fermente au-delà du Rhin depuis une quinzaine d'années vient d'être irrévocablement consacré par la victoire. La révolution de 1830 avait réveillé l'Allemagne; la révolution de 1848 lui a donné ce qu'elle cherchait laborieusement, la possession d'elle-même et l'entrée définitive dans la grande famille des nations libres. Une période nouvelle est ouverte. Tous les publicistes, philosophes et poètes, dont nous avons suivi les efforts avec une sympathique sollicitude, contractent désormais des obligations plus hautes. Ils ont préparé les esprits aux événemens qui s'accomplissent sous nos yeux; c'est à eux aussi qu'il appartiendra de tirer de ces événemens toutes les conséquences qu'ils renferment. Nul pays, plus que l'Allemagne, n'a imaginé de constructions philosophiques, de réformes

religieuses, de théories sociales, depuis le grand et puissant Hegel. Dans cette pacifique bataille des esprits, ou plutôt dans ce solennel concours des idées auquel l'Europe entière avant peu de temps doit consacrer son intelligence virile, le pays de Schiller et de Kant, le pays de Fichte et de Hegel remplira un rôle glorieux. La littérature politique y prendra un accroissement considérable, et sera long-temps la forme la plus importante de la pensée allemande, l'expression nécessaire des exigences, des aspirations de l'homme nouveau. Or, ce n'est pas d'aujourd'hui que la France s'informe des progrès de la raison chez les peuples européens. L'étude des littératures étrangères a rempli un office patriotique et social. Sans renoncer à l'héroïque esprit d'initiative qui est sa mission dans le monde et dont elle fournit en ce moment même de si éclatans témoignages, la France n'a pas voulu s'enfermer dans sa propre gloire, et, comme dit Bossuet, ignorer le genre humain. Cette merveilleuse faculté d'expansion, cette fraternité, ce dévouement inépuisable qu'elle a toujours montré dans l'action, elle l'a porté aussi dans les recherches de l'esprit. Le XVIII[e] siècle avait ouvert timidement cette route féconde; 89 nous y a entraînés. La France de 1848 a sur ce point des devoirs encore plus impérieux à remplir. Le congrès des peuples se prépare. Tâchons de bien nous connaître les uns les autres; nous abrégerons le travail qui va constituer sur une base solide l'édifice de la société européenne. C'est dans cette intention que les plus humbles soldats de l'intelligence doivent reprendre, avec un courage meilleur et des espérances agrandies, l'étude de la pensée chez tous les peuples.

Cette littérature militante, qui doit acquérir tant de valeur au-delà du Rhin et assumer une responsabilité si sérieuse, n'avait pas toujours complétement satisfait à ses obligations pendant les quinze années qui viennent de s'écouler. Elle avait pris bien souvent des allures qui conviennent mal au génie de l'Allemagne. La verve rapide et lumineuse de Voltaire, l'étincelante raillerie de Paul-Louis Courier, ne sont pas en toute occasion les meilleurs modèles pour nos voisins. Quand on a l'honneur de porter la parole au nom des intérêts généraux, quand on veut représenter les droits sacrés d'une nation, c'est plus qu'une faute de puiser sa force ailleurs que dans le génie même de son peuple. Renoncez donc à ces imitations menteuses, à ces frivoles coquetteries du langage, et songez que tout écrit politique est un acte. Voilà le reproche que j'ai souvent adressé aux écrivains de la *jeune Allemagne*, et la gravité des circonstances rend ce conseil plus urgent que jamais. La littérature politique, d'ici à quelques années, va être au premier rang; si elle commettait les mêmes fautes, elle n'obtiendrait jamais cette influence souveraine à laquelle elle peut prétendre. L'Allemagne a produit, au commencement du XVI[e] siècle, un admirable pamphlet qui représente toute une époque et qui a gagné une bataille décisive. Les

Epistolæ obscurorum virorum sont un chef-d'œuvre de polémique, et j'ajoute d'une polémique bien allemande. Frédéric-le-Grand les a comparées aux *Provinciales;* si Ulric de Hutten est, à certains égards, le Pascal de l'Allemagne, c'est qu'il a vigoureusement exprimé, à la veille de la réforme, toutes les passions ardentes, toutes les antipathies railleuses et sensées de la race germanique, de même que l'auteur des *petites lettres* a mis en relief avec un incomparable génie l'éternelle droiture de l'esprit français et son horreur de l'équivoque. Rien de plus français que *les Provinciales,* rien de plus allemand que le bizarre pamphlet d'Ulric de Hutten. Aujourd'hui, assurément, il ne faut pas demander à l'écrivain politique la gaieté un peu brutale du XVIe siècle; mais si son œuvre est coquette et maniérée, s'il s'ingénie péniblement à chercher une douteuse élégance, je le récuse: ce n'est pas l'Allemagne qui a parlé ici. Encore une fois, le premier principe dans ce grand art du publiciste, c'est la haine de tout ce qui est factice.

Or, voici un pamphlet qui me semble irréprochable sur ce point. C'est une œuvre nette et vraie, tout-à-fait étrangère aux prétentieuses contrefaçons de la *jeune Allemagne,* et d'où s'exhale naïvement je ne sais quelle franche odeur de terroir. Écrite il y a quelques mois pour une situation bien différente de celle où nous sommes, elle mérite encore un examen sérieux. Il est difficile, en effet, de mieux obéir à l'inspiration germanique; il est difficile de se montrer plus sincère. L'auteur est un savant, et son pamphlet est un travail d'érudition. Il a été professeur et théologien; son pamphlet sera une leçon de théologie. Point d'apprêt mensonger, point de déclamation théâtrale, rien de ce faux clinquant, si détestable en toute circonstance, et particulièrement odieux dans les lettres politiques. La sincérité, d'ailleurs, ne nuit pas à la finesse; le pamphlet dont je vais parler est plein d'esprit, et du meilleur. Sous ce bon sens tranquille, sous cette bonhomie professorale, les hardiesses les plus vives se font jour avec un éclat inattendu, et cette leçon de théologie, avec ses citations judicieuses, avec sa rédaction si calme, pourrait bien être le résultat le plus complet et le plus décisif de toute la polémique libérale pendant ces quinze dernières années.

Quels que soient cependant les mérites de ce pamphlet, il ne saurait plus être proposé en exemple. La révolution de Berlin a donné aux publicistes des armes mieux trempées pour une guerre toute nouvelle. L'ouvrage dont je vais parler est le dernier des écrits de la veille. C'est pour cela précisément que j'ai cru devoir l'examiner avec soin; en étudiant cette spirituelle et bizarre composition, nous sommes sur la limite de deux époques, et, si nous y trouvons un excellent résumé de l'ancienne polémique, nous y voyons surtout ce qui manque aux publicistes d'hier, et dans quel sens ils doivent se transformer eux-mêmes

pour reprendre leur place à l'avant-garde des idées. — Mais allons droit à l'œuvre et à l'écrivain; le controversiste qui, à la veille des événemens de Berlin, attaquait avec tant de vigueur et d'esprit le représentant couronné de l'école historique, est le théologien célèbre qui a bouleversé la science allemande par sa *Vie de Jésus*, et cette étude si pacifique en apparence sur l'empereur Julien n'est autre qu'un pamphlet qui, en terminant toute une période, indique le passage à une polémique plus fière.

M. Edgar Quinet, dans un beau travail, a profondément expliqué ici même le rôle de M. Strauss au milieu des controverses philosophiques de l'Allemagne. Ce livre, *la Vie de Jésus*, qui a éclaté comme un coup de foudre au sein de la théologie, n'a pas dû ce brusque et prodigieux succès à l'audacieuse originalité d'un point de vue nouveau. *La Vie de Jésus* ne contenait pas une seule pensée fondamentale qui appartînt en propre à l'auteur. Tous les grands théologiens, depuis Lessing, ont écrit chacun un chapitre de ce terrible ouvrage. Lorsque l'exégèse allemande, après cinquante années d'investigations critiques, eut ébranlé sans le savoir le vieil édifice de l'orthodoxie, il se trouva un esprit logique et net qui résuma ce long travail d'un demi-siècle et en prononça résolûment la conclusion. Voilà l'œuvre de M. le docteur Strauss. Son grand mérite, c'est une aptitude singulière à débrouiller les discussions les plus confuses. Il a peu inventé, mais il a compris beaucoup. Nul n'a le regard plus sûr, nul n'a plus de sang-froid et de lucidité. Ces dispositions précieuses promettent à M. Strauss une légitime influence dans la littérature politique, s'il veut bien employer son esprit à vulgariser les résultats de la science. C'est pour un public spécial qu'il écrivait *la Vie de Jésus*, et son style, hérissé de formules, convenait sans doute et à la matière et aux lecteurs; mais M. Strauss doit faire autre chose que des dissertations scolastiques: il y a en lui l'étoffe d'un habile et populaire écrivain, et c'est là ce qui nous intéresse en lui. Cet office qu'il a rempli auprès des savans, en éclairant d'une lumière inattendue la situation des études théologiques, il peut le remplir auprès de tous par la précision de sa pensée et la netteté de son langage. Il peut être le rapporteur le plus autorisé, l'interprète le plus actif de ces principes nouveaux que la moderne philosophie allemande a proclamés sous une forme peu accessible au peuple. Il y a quelques années déjà, M. Strauss entra dans cette voie féconde, lorsqu'il écrivit son ingénieuse brochure intitulée : *Deux Feuilles pacifiques*. Peu importe que la jeune école hégélienne ait dépassé l'enseignement de M. Strauss, peu importe que M. Bruno Bauer lui ait fait un crime de sa timidité; M. Bruno Bauer est déjà dépassé lui-même par M. Feuerbach, et M. Feuerbach par M. Stirner. Cette situation, bien loin de nuire à M. Strauss, ne doit-elle pas le mettre fort à l'aise? Il tenterait vainement de regagner le terrain

qu'il a perdu, à supposer qu'il eût jamais cette folle ambition. Qu'il sorte donc de l'école comme il en est sorti pour écrire les *Deux Feuilles pacifiques*, qu'il renonce aux discussions abstruses, et, ne prenant dans les travaux de la science moderne que les résultats clairs et incontestables, qu'il s'adresse, non plus aux savans, mais à l'Allemagne tout entière. Son influence sur ce terrain nouveau sera mille fois plus considérable, et ceux qui croient l'avoir laissé derrière eux envieront la place qu'il se sera faite. Tel est, je le désire du moins, tel est le but que semble poursuivre M. Strauss dans le brillant et ingénieux pamphlet qu'il vient de nous donner. Ouvrons-le donc sans autre préambule; — le professeur est dans sa chaire, l'auditoire est nombreux, et le sujet de la leçon est l'empereur Julien l'apostat.

Vous connaissez l'empereur Julien, vous connaissez cet héroïque et ingénieux dilettante qui prétendit opposer son enthousiasme rétrograde à l'irrésistible mouvement de l'humanité? Vous savez quel était son culte passionné de l'hellénisme? En vain la religion du Christ avait-elle ouvert à l'esprit de l'homme les routes merveilleuses de l'avenir; Julien, les regards tournés vers le passé, employait follement ses facultés brillantes à restaurer une civilisation frappée de mort. Il y aurait peut-être quelque chose de touchant dans ce dévouement opiniâtre à une cause désespérée, si ce n'était avant tout un prétentieux amusement de l'esprit. Ne croyez pas, en effet, que l'ame de Julien fût animée d'une piété sincère et profonde; Julien est un artiste, ce n'est nullement un croyant; son imagination est en feu, son cœur est libre. Quand son intelligence à la fois éclatante et faible, hardie et puérile, s'obstine à ne point voir le grand travail philosophique du genre humain et la cité universelle qui s'élève, quand il s'enferme dans l'étroite enceinte du monde grec où le retiennent les enchantemens de la culture païenne, quand il songe à faire revivre toutes les castes, toutes les institutions du moyen-âge, quand il joue au pontife et qu'il s'amuse à rebâtir la cathédrale de Cologne.... Mais qu'ai-je dit? c'est de Julien que je parlais. Pourquoi ma pensée, malgré moi, court-elle vers Berlin? Pourquoi songé-je au moyen-âge? C'est que, Julien ou Frédéric-Guillaume IV, peu importe, ils sont confondus avec un art si habile, ils sont si ingénieusement mêlés l'un à l'autre dans le pamphlet de M. Strauss, qu'il serait impossible, en vérité, de faire à chacun sa part. Ainsi, laissez-nous toute la liberté dont nous avons besoin. D'ailleurs, nous avons les textes; textes sacrés, textes profanes, rien ne nous manque; Grégoire de Nazianze, Libanius, Ammien Marcellin, Zozime, tous les écrivains du IV[e] siècle nous ont livré leurs secrets, et notre érudition est aussi fine que sûre, aussi spirituelle que hardie. Gardez-vous donc bien de vous récrier si un anachronisme nous échappe; il y a des anachronismes qui sont plus vrais que l'histoire. Encore une fois, c'est

de Julien que nous devons nous occuper, de l'empereur Julien l'apostat et de la cathédrale de Cologne.

J'aime beaucoup l'espèce de satisfaction à la fois malicieuse et naïve exprimée par M. Strauss à la première page de sa leçon. « C'est de l'empereur Julien, mes chers auditeurs, que j'ai promis de vous entretenir aujourd'hui. Cette tâche vis-à-vis de vous est, je ne dis pas moins difficile, mais certainement moins embarrassante que jamais. Deux motifs, en effet, me rassurent : le premier, c'est que vous connaissez déjà l'histoire de Julien; je n'ai plus besoin de vous raconter en détail tous les événemens de sa vie et de son règne; je puis me placer au point de vue le plus élevé, et de là vous signaler les circonstances auxquelles nous devons, selon moi, nous attacher particulièrement, si nous voulons nous former une opinion sérieuse sur ce remarquable personnage. Mais c'est le second motif surtout qui me cause une satisfaction singulière; je suis bien sûr que personne dans cet auditoire ne se signera quand je prononcerai le nom de Julien l'apostat; je suis bien sûr que personne n'éprouvera réellement une respectueuse terreur, ou ne se croira obligé de la feindre. Je m'adresse donc à des esprits complétement désintéressés, qui n'opposeront aucun préjugé hostile, soit avant de m'entendre, soit dans le cours de ma leçon, au jugement que je veux établir. » M. Strauss n'a pas toujours été si heureux, et ce contentement naïf ne manque pas d'une piquante hardiesse sous la plume du théologien qui a écrit *la Vie de Jésus*. Ses premiers ouvrages ont soulevé des contradictions passionnées; celui-ci ne rencontrera que des lecteurs froids et réfléchis; c'est ce qu'il désire avant tout. Sans doute, il ne s'attaque plus aux croyances du christianisme orthodoxe, le sujet est infiniment moins grave; mais ne fût-il question que du roi de Prusse, M. Strauss prend ses précautions. Choisissons, s'est-il dit, une figure historique par qui soit représentée la situation d'esprit que je dénonce, et choisissons-la dans des conditions telles que personne ne se croie intéressé à la défendre. Nulle passion fâcheuse ne viendra se dresser entre mon auditoire et moi, et la controverse sera féconde. Voilà un pamphlétaire bien allemand, si je ne me trompe, hardi et circonspect tout à la fois. Il poursuit gravement son but, et, pourvu que la discussion puisse porter ses fruits, il cachera son arme, s'il le faut, et renoncera aux brillantes aventures de la polémique.

Quelles sont donc ces idées dont M. Strauss désire si sérieusement le triomphe? Deux ou trois idées fondamentales qui en contiennent beaucoup d'autres : la haine du passé, quand le passé s'obstine à revivre; la haine de tous les apostats du présent; la haine enfin, pour employer le mot allemand qui résume tout cela, la haine éternelle du romantisme. On appelle romantique, chez nos voisins, cette futile et dangereuse école qui, en politique et en religion, dans la littérature et les arts, a

cru que le vrai, le juste, le beau n'existaient pas ailleurs qu'au fond du moyen-âge. Dans le domaine de l'art, cette école a rendu quelques services précieux, et c'est là ce qui a long-temps embrouillé la question. Le romantisme, cela est bien certain, a eu un admirable sentiment des inspirations du peuple; il a éveillé le goût des littératures primitives, et la poésie, épuisée par les abstractions, a trouvé dans ces sources rafraîchissantes une jeunesse inattendue. Cependant les écrivains distingués de cette école ont fait payer bien cher à l'Allemagne l'influence heureuse qu'ils avaient exercée sur une partie restreinte des études littéraires; ils ont engourdi les ames, ils ont éteint peu à peu ce fier sentiment de la vie qui avait animé depuis Lessing un si grand nombre d'intelligences supérieures. Aux héros de la pensée et de l'art, à cette grande famille où brillent Fichte et Schiller, Herder et Jean-Paul, Goethe et Hegel, on a vu succéder, vers le commencement de ce siècle, un groupe d'esprits brillans et malades, de songeurs mélancoliques, de mystiques illuminés, qui osèrent dédaigner la grande époque dont nous sommes les fils, et qui se plongèrent tout enivrés dans un moyen-âge menteur que construisait leur imagination éblouie. De là une direction fatale imprimée aux lettres; de là, sur bien des points, l'affaissement de l'intelligence publique. Ce furent les *Annales de Halle* qui, vers 1840, attaquèrent le plus résolûment cette tendance et en dispersèrent pour jamais les derniers représentans. Toutefois, chassée de la poésie, la superstition du passé se réfugia plus haut. N'est-ce pas cette même année, en 1840, que le romantisme politique monta sur le trône avec Frédéric-Guillaume IV? Dès-lors, la simple critique littéraire ne suffit plus. Il fallut, une fois pour toutes, attaquer la réaction en face; il fallut, dans la politique et dans la religion, poursuivre, l'épée de feu à la main, les fantômes détestés du moyen-âge. Tous les écrits sérieux de la presse politique allemande, depuis huit ans, ont vécu sur cette idée, et le pamphlet de M. Strauss résume aujourd'hui cette longue discussion avec un calme, une netteté, une supériorité invincibles.

Avant de commencer son portrait de l'empereur Julien, M. Strauss explique très ingénieusement une difficulté bizarre dont on n'avait pas encore le secret. D'où vient que, dans l'appréciation de l'apostat, tous les historiens modernes aient pour ainsi dire changé de rôle? D'où vient que Julien ait trouvé tant d'indulgence auprès des écrivains de l'église et tant de sévérité chez les philosophes? Au XVIIIe siècle, le piétiste Gottfried Arnold, dans son *Histoire ecclésiastique*, se porte le défenseur de Julien, et au contraire le philosophe Gibbon, tout en louant les qualités éminentes du neveu de Constantin, ne dissimule nullement la répugnance profonde qu'il éprouve pour sa personne. De nos jours, on s'est beaucoup occupé de Julien, et le même phénomène s'est reproduit. Un historien philosophe, un des adversaires déclarés du mysti-

cisme, Schlosser, qui aurait dû, ce semble, apprécier dans Julien la hardiesse d'un esprit libre, prononce sans hésiter le jugement le plus sévère sur l'apostat. Voici un exemple plus frappant encore. Il y a en Allemagne deux théologiens célèbres qui sont les dévoués soutiens de l'orthodoxie; M. Neander et M. Ullmann ont toujours été sur la brèche pour la cause du christianisme, et tous deux ont interrogé avec amour les temps primitifs de l'église. M. Neander a publié une étude très complète sur Julien et son siècle; M. Ullmann a donné une excellente monographie de saint Grégoire de Nazianze. Cette fois, l'épreuve est curieuse; voilà saint Grégoire et Julien en présence pour la seconde fois, voilà les deux ennemis aux prises. C'est saint Grégoire, on ne l'ignore pas, qui a lancé à Julien les plus terribles invectives; c'est lui qui, annonçant la mort de ce *Jéroboam*, la mort du *dragon* et de *l'impie*, invitait tous les peuples de la terre et tous les anges du ciel à entonner ensemble un immense cantique d'actions de graces. Or, M. Neander et M. Ullmann ont-ils répondu à l'impérieux appel de l'évêque de Nazianze? Bien loin de là; M. Neander a pour Julien la plus affectueuse tendresse, et M. Ullmann, infidèle sur ce point au héros de sa monographie, devient aussi le défenseur de l'apostat que Gibbon traite si mal. C'est une chose singulière, en vérité, que ce changement de tous les rôles. Est-ce à dire pourtant que M. Neander et M. Ullmann aient réussi à dissimuler le vrai caractère de Julien? Non, certes. Dans les éloges même qu'ils lui décernent le plus sincèrement du monde, tout esprit droit verra sans peine ce que la philosophie réprouve chez le brillant héros du paganisme frappé de mort. Comment l'apostat est-il justifié par M. Neander et M. Ullmann? De la même manière, disent-ils, que chaque vérité féconde suscite des précurseurs, de même aussi toute religion qui meurt produit encore des partisans opiniâtres, lesquels font des efforts inouis pour introduire l'esprit nouveau dans les formes condamnées de cette civilisation qui s'écroule. Le mérite de Julien, c'est d'avoir essayé avec tant d'éclat la transformation spirituelle du vieux monde. Mais, répond M. Strauss, cette apologie est un peu vague; traduisons-la dans notre langue moderne : le grand mérite de Julien, c'est d'avoir été un romantique. Qu'est-ce que le romantisme, en effet, si ce n'est l'absurde prétention de ressusciter ce qui est mort? Eh bien! que ce mot-là nous suffise : voilà le secret de ces contradictions qui nous étonnaient tout à l'heure. C'est parce que Julien est le héros par excellence du romantisme qu'il a été blâmé par les philosophes et réhabilité par les théologiens de nos jours.

Il y a donc eu des romantiques au lendemain du vieux monde, comme il y en a aujourd'hui au lendemain de l'ancien régime. Le christianisme naissant a trouvé en face de lui des esprits brillans et faux qui voulaient restaurer le paganisme, de même que l'ère de la liberté moderne a

rencontré des imaginations frivoles qui ont cru pouvoir restaurer le moyen-âge et la féodalité et les royautés de droit divin. La Prusse n'est pas le seul pays qui ait été condamné à ce triste et singulier spectacle; le trône de Prusse n'est pas le seul qui ait été occupé par ces hommes obstinés à renier leur époque; le monde a vu un de ces romantiques sur le trône des Césars, et, quel que soit son héroïsme, ce n'est pas seulement l'église, c'est la philosophie et l'humanité tout entière qui ont eu raison de l'appeler Julien l'apostat. Telles sont les conclusions que prend M. Strauss au début même de son pamphlet; écoutons maintenant le plaidoyer.

Il y a dans Julien trois personnages distincts qu'il faut interroger tour à tour, le pontife, l'empereur et l'homme. Ces trois personnages sont également romantiques, je me sers toujours du terme consacré en Allemagne, et dont la signification est suffisamment établie, je pense, par tout ce qui précède. Voyons d'abord le pontife, voyons le fervent adorateur du polythéisme, car n'est-ce pas le caractère qui nous frappe le plus dans l'exaltation bizarre de l'apostat? Ce n'est point par politique, comme on l'a dit, que Julien était attaché au culte des Grecs; c'est la direction de sa pensée qui le conduisit là tout naturellement, c'est son romantisme qui fit de lui un dévot. Or, Julien était si manifestement romantique, comme tous ceux qui s'opposent, en Allemagne, au libre mouvement de l'esprit humain et qui tournent le dos à l'avenir, il était si bien d'accord avec Frédéric-Guillaume IV et ses anciens ministres, que leurs paroles en maintes circonstances sont exactement les mêmes. M. Strauss indique ces piquantes ressemblances avec la plus ingénieuse habileté.

Élevé dans le romantisme d'Alexandrie, comme Frédéric-Guillaume IV dans l'école historique, nourri de Jamblique et de Plotin, comme Frédéric-Guillaume était nourri de la pensée de Schelling, Julien dut bien souffrir lorsque Constantin abjura les croyances païennes. M. Strauss dépeint très bien l'irritation contenue du jeune prince et les projets qui fermentent dans cette fausse et ardente imagination. Constantin et Frédéric-Guillaume III sont favorables aux doctrines nouvelles; c'est chez eux une affaire de politique assurément bien plus qu'une sympathie sérieuse, mais enfin le christianisme est la religion de l'empire, et Hegel est tout-puissant à Berlin. Quels scandales! quelles impiétés! Où sont les dieux de la Grèce? Que sont devenues les institutions du moyen-âge? Ah! quand le jeune prince romantique sera monté sur le trône, quand il se nommera l'empereur Julien ou Frédéric-Guillaume IV, tout changera subitement. Une volonté enthousiaste arrêtera la folie des révolutions. Libanius et Schelling seront les maîtres de la science; saint Grégoire de Nazianze et la philosophie hégélienne seront expulsés des écoles. Une main souveraine

ouvrira le temple de Jupiter Panhellénien, et la grue, si long-temps immobile, se remettra en mouvement pour achever la cathédrale de Cologne.

Le premier soin de Julien et sa préoccupation constante, c'est la restauration du culte. Cette dignité de *pontifex maximus*, qu'une tradition insignifiante attribuait aux empereurs, lui est plus chère que la dignité impériale. Son empressement à toutes les cérémonies, son respect minutieux des formes oubliées, ses décrets, ses circulaires, tout cela enfin est si étrange, que les païens eux-mêmes ne cachent pas leur surprise. Il y a chez lui plus de superstition que de religion véritable, dit Ammien Marcellin : *Superstitiosus magis quam sacrorum legitimus observator*. Ammien Marcellin exprime ici en quelques mots l'éternel esprit du romantisme. On a souvent demandé une explication nette de cette fameuse école historique de Frédéric-Guillaume IV et de ses conseillers MM. Eichhorn et de Savigny; hélas! il y a quinze cents ans que cette explication est faite. Demandez-la aux actes de Julien, demandez-la aux réflexions si sensées d'Ammien Marcellin et aux invectives si légitimes de saint Grégoire de Nazianze. — Et remarquez combien cette conformité est évidente! Le célèbre édit de Julien qui interdit aux chrétiens l'étude et l'enseignement des lettres grecques, cet édit contre lequel saint Grégoire de Nazianze protesta avec une éloquence si vraie, et qui fut blâmé des païens eux-mêmes, a été justifié, chose singulière! par les théologiens romantiques de notre époque. M. Ullmann croit trouver d'excellentes raisons pour absoudre cette odieuse tyrannie. Qu'était-ce que les écrivains grecs, dit M. Ullmann, et particulièrement les poètes? Homère et Hésiode, Eschyle et Sophocle, ont écrit les livres sacrés du polythéisme; Julien devait-il livrer l'explication de ces monumens religieux aux hommes qui n'en pouvaient adopter les croyances? Certes, une telle justification, dans un livre composé à la gloire de l'évêque de Nazianze, serait véritablement incompréhensible, si, du point de vue où s'est placé M. Strauss, toutes les contradictions apparentes ne se débrouillaient pas d'elles-mêmes. M. Ullmann est fidèle ici à la pensée de son école; il approuve chez le romantique païen ce que font tous les jours les partisans romantiques des dogmes du moyen-âge. Si l'on a eu le droit de chasser M. Bruno Bauer de sa chaire de théologie à l'université de Bonn, si l'on a le droit de s'indigner parce que M. Strauss et M. Arnold Ruge soumettent à une analyse scientifique les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, il faut bien reconnaître que Julien a eu raison d'interdire aux chrétiens les écoles philosophiques de la Grèce. Cependant la vérité est plus forte que l'intérêt personnel, et elle arrache à M. Ullmann des concessions qui vont le perdre. Après avoir justifié la décision de Julien, M. Ullmann déclare pourtant qu'à un autre point de vue, à un point de vue bien supérieur, cette décision est mauvaise et

condamnable. Les chefs-d'œuvre de la poésie antique, en effet, ne sont pas seulement les livres sacrés des païens, ils ont une vie plus haute, ils sont le patrimoine de l'humanité tout entière, le patrimoine de tout homme qui pense, de toute intelligence éprise du beau et passionnée pour le vrai. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze ont droit à cette nourriture de l'esprit aussi bien que Libanius et Zozime. « Je vous abandonne tout le reste, s'écrie saint Grégoire de Nazianze, les richesses, la naissance, la gloire, l'autorité et tous les biens d'ici-bas dont le charme s'évanouit comme un songe; mais je me saisis de l'éloquence et je ne regrette pas les travaux, les voyages sur terre et sur mer que j'ai entrepris pour l'acquérir. » — Et nous aussi, s'écrie M. Strauss, nous affirmons que les livres du Nouveau Testament ont une immense valeur historique en dehors des intérêts d'église; croyans ou non, ils nous appartiennent; nous ne regrettons pas nos longues veilles, nos investigations patientes, tous les efforts que nous avons faits pour atteindre la vérité dans ces questions vitales; et, de même que l'édit de Julien n'a pas empêché les chrétiens de commenter Homère, les persécutions des romantiques modernes n'enlèveront pas aux penseurs le droit d'analyser les Évangiles et de les expliquer à la foule.

Nous venons de voir chez Julien le souverain pontife; le roi n'est pas moins curieux à examiner de près. C'est la prétention naturelle du prince romantique de s'attribuer une royauté de droit divin. Julien le fait expressément dans cette épître à Témisthius où il s'approprie les belles paroles d'Homère : « Le pasteur des peuples a besoin d'une assistance plus qu'humaine, les dieux seuls peuvent l'aider à accomplir toute sa tâche. » Ce sont les dieux en effet, car Julien y revient sans cesse, dans l'*Épître aux Athéniens*, dans le *Septième discours*, etc.; ce sont les dieux qui l'ont appelé au trône et qui maintes fois lui ont révélé leur volonté dans des apparitions merveilleuses. Or, ce que Julien disait aux Athéniens, Frédéric-Guillaume IV, en 1840, ne le disait-il pas aux députés de la noblesse qui le félicitaient sur son avénement? « Je sais, messieurs, que je tiens ma couronne de Dieu seul, et qu'il m'appartient de dire : Malheur à qui la touche! mais je sais aussi, et je le proclame devant vous tous, je sais que cette couronne est un dépôt confié à ma maison par ce Dieu tout-puissant; je sais que je dois lui rendre compte de mon gouvernement, jour par jour, heure par heure. Si quelqu'un d'entre vous demande une garantie à son roi, je lui donne ces paroles; il n'aura ni de moi, ni de personne sur la terre, une caution plus solide. » Ainsi, à quinze cents ans de distance, et malgré tant de changemens profonds dans les choses humaines, une même situation a dicté un même langage.

N'oubliez pas non plus ce trait si important, ce trait commun à tous les princes romantiques : ils en appellent au droit divin, mais ils n'y

croient pas. Ils invoquent un vers d'Homère, une légende du moyen-âge, mais ce n'est chez eux qu'un expédient de l'esprit, au lieu d'une conviction naïve. Que d'efforts ne font-ils pas pour se donner à eux-mêmes cette confiance impossible! Un peintre de Francfort achève en ce moment même un tableau singulièrement expressif, dont le plan lui a été indiqué par Frédéric-Guillaume IV. Dieu est dans le ciel, et la royauté, sacrée par ses mains, siége solennellement entre la terre et l'empyrée, comme ces demi-urges alexandrins auxquels Julien se comparait lui-même. Au-dessous de lui, les mortels sont assemblés par groupes, nobles, bourgeois, paysans, et tous élèvent des regards respectueux vers le vicaire de la divinité. Ah! trois fois aveugle assurément l'homme qui s'obstinait à chercher sa voie dans le polythéisme, quand la pensée du Christ commençait à régénérer le monde; mais mille fois plus à plaindre est celui-là qui, dix-huit siècles après le Christ, malgré tous les progrès de l'humanité moderne, malgré toutes les victoires de la philosophie, ferme ses yeux à la lumière de 89, et prétend reconstituer je ne sais quelle royauté féodale au moment où les monarchies constitutionnelles tombent, condamnées par les décrets d'en haut!

Un caractère assez plaisant de cette situation d'esprit dont M. Strauss poursuit toujours l'impitoyable analyse, c'est que ces princes, en dépit de leurs conférences secrètes avec la divinité, sont manifestement conduits par des hommes. Julien avait beau se glorifier de l'assistance des dieux, c'étaient surtout les hommes qui l'inspiraient, c'était l'école d'Alexandrie, c'étaient ses maîtres, Ædesius à Pergame, Maximus à Éphèse, et Eusebius, et Chrysantius, et tous ceux qui l'initièrent aux mystères d'Éleusis. On sait aussi quelle fut l'influence de l'école historique sur l'éducation de Frédéric-Guillaume IV. M. Strauss signale en quelques mots des rapprochemens fort singuliers entre les initiateurs de Julien et les maîtres de Frédéric-Guillaume. L'appel de M. Stahl et de M. de Schelling à Berlin a été presque un événement pour l'Allemagne; c'était une sorte de révolution dans les universités; on n'a pas oublié les émeutes des étudians, la capitulation de M. Stahl, et l'on comprendra que la spirituelle érudition de M. Strauss prenne un plaisir très vif à retrouver les détails de cette histoire dans les *biographies* d'Eunape.

Un autre trait encore, aisément reconnaissable chez tous ces princes, c'est qu'ils sont avides de paraître; initiés à des écoles fausses sans doute, mais brillantes, il est naturel qu'ils soient passionnés pour le bruit et qu'ils se donnent constamment en spectacle. Voyez Julien! il faut qu'il parle, et à tout propos, et avec une abondance intarissable. Ce n'est pas lui qui négligera les occasions de haranguer le peuple, ou le sénat, ou l'armée... ou la municipalité de Berlin, car en vérité on peut se demander de qui il est question ici. A qui appliquer ces amusantes cita-

tions de M. Strauss? A qui se rapportent ces escapades continuelles d'une langue intempérante, *fusioris linguæ, rarò admodum silentis?* dit Ammien Marcellin. Sérieusement, est-ce l'adversaire du Galiléen que M. Strauss poursuit ainsi? La réponse n'est pas douteuse, et pourtant Ammien Marcellin donne les détails les plus précis; Julien a pris la parole, il est harmonieux, il est éclatant, et malheur à qui n'applaudit pas! si son discours ne réussit pas à Antioche, Antioche tombera dans la disgrace du souverain. Encore une fois, où sommes-nous? est-ce à Antioche, est-ce à Kœnigsberg qu'on a eu l'imprudence inouie de ne pas goûter cette prétentieuse et royale éloquence? L'incertitude continue, lorsque M. Strauss raconte les légèretés sans nombre de Julien, ses contradictions de chaque jour, ses décrets rendus, révoqués, repris de nouveau, cette mobilité enfin qu'on n'excuse que chez les dilettanti.

Mais ces détails, si personnels qu'ils soient déjà, ne suffisent pas à M. Strauss. Sa science est impitoyable. Il vient de demander à Ammien Marcellin et à Zozime, à Eunape et à saint Grégoire de Nazianze, les renseignemens les plus nets sur les prétentions religieuses et monarchiques de Frédéric-Guillaume IV; ce n'est pas encore assez. Derrière le pontife et le souverain, il y a l'homme. Continuons donc l'enquête et arrachons aux témoins leurs derniers secrets. M. Strauss veut pénétrer dans l'intérieur de l'accusé, il veut s'asseoir à son foyer, prendre place à sa table, il veut surprendre les habitudes, les gestes et jusqu'aux grimaces du personnage. Cette fois, vraiment, ce sont les espiègleries de l'érudition; après cette étude à la fois si sérieuse et si spirituelle, M. Strauss, arrivé au bout de sa tâche, ne veut pas renoncer aux friandises de son sujet. C'est donc sous le masque de l'empereur Julien qu'on nous donnera le portrait en pied de Frédéric-Guillaume, et c'est saint Grégoire de Nazianze qui dessinera hardiment la silhouette. « Cette chevelure inculte, ces épaules démanchées, ces yeux hagards, ces jambes vacillantes, ce nez insolemment retroussé, les ridicules contorsions de ce visage, ces éclats de rire subits et immodérés, cette manie de remuer la tête sans motif, cette parole saccadée, ces questions brusques, précipitées, inintelligentes, et ces réponses si semblables à ces demandes, » tous ces signes avaient frappé saint Grégoire de Nazianze, quand il étudiait avec Julien dans les écoles d'Athènes. Dessiné avec une verve éloquente par le théologien du IVe siècle, ce portrait a dû frapper aussi M. Strauss. Heureuse fortune de l'érudit qui trouvait ainsi toute faite, et par la main d'un si illustre évêque, la plus vive, la plus charmante, la plus cruelle page de son pamphlet!

Est-ce tout enfin? la comparaison est-elle menée assez loin? A force d'interroger tous les écrivains du IVe siècle, l'auteur a-t-il obtenu de ce grand jury une sentence assez décisive, et se contente-t-il de sa victoire? Non; il frappera un dernier coup. Julien et Frédéric-Guil-

laume IV sont vaincus : eh bien! pour rendre la défaite de l'ennemi plus humiliante encore, M. Strauss va relever Julien, et le romantique moderne restera seul sur la place.

Quelle différence, en effet, malgré tant de rapports manifestes, quelle différence fondamentale entre Julien et Frédéric-Guillaume! Les deux princes romantiques se ressemblent par leur aveugle haine des idées nouvelles et par l'absurde essai d'une restauration du passé; mais ce passé qui enchaîne la brillante imagination de Julien, comme il est supérieur à cette société inique, à cette théocratie du moyen-âge, à cette féodalité insolente dont Frédéric-Guillaume a rêvé le retour! Ce qui enthousiasme Julien, c'est le passé sans doute, mais un passé plein de gloire; c'est l'adolescence héroïque et éternellement aimable du genre humain; c'est cette belle civilisation des Hellènes à qui Platon et Sophocle ont assuré une influence impérissable. Voilà pourquoi l'enthousiasme de Julien, bien que ce soit un enthousiasme à l'envers, conserve encore dans ses erreurs quelque chose d'éclatant et de hardi. Julien est un romantique, mais c'est aussi un héros. Son imagination est plus convaincue que son cœur, mais cette imagination lui inspire des vertus sérieuses. Il a vécu aussi sobre que Cincinnatus, aussi chaste que Scipion, aussi laborieux que César, et il est mort avec la courageuse sérénité de Socrate. Sans doute, reprend l'auteur, les prétentions de Julien nous sont odieuses, à nous, fils du présent et qui marchons vers un avenir dont l'aurore s'illumine déjà; Julien s'opposait à la marche de l'humanité, nous devons donc le haïr. Toutefois, si l'on met à part cette question générale, et que l'on veuille bien ne considérer un instant que les deux systèmes placés ici en présence, alors, entre cette belle liberté du monde antique et le joug étouffant du moyen-âge, nos sympathies peuvent-elles rester incertaines?

Un mot encore, s'écrie M. Strauss, un dernier mot avant de terminer. Les chrétiens ont défiguré la glorieuse scène de la mort de Julien. Ils l'ont montré furieux, blasphémant le ciel et jetant ce cri de désespoir : Tu as vaincu, Galiléen! νενίκηκας, Γαλιλαῖε! Ce mensonge a un sens vrai; il contient une prophétie générale que doit recueillir l'histoire. Cette prophétie, consolante pour nous et menaçante pour nos adversaires, la voici : c'est que tous les Julien, ou, en d'autres termes, tous les hommes qui voudront ressusciter une société morte, tous, si bien doués et si puissans qu'on les imagine, tous seront vaincus par le Galiléen, c'est-à-dire par le génie de l'avenir.

Tel est le pamphlet de M. Strauss, telle est cette œuvre ingénieuse et hardie qui résume avec une netteté singulière toute la polémique libérale des journaux allemands depuis une dizaine d'années. Quelle que soit la gravité des événemens qui viennent de s'accomplir en Prusse,

je ne pense pas que cette leçon de théologie ait rien perdu de son importance. Les questions qu'elle traite se renouvelleront sous mille formes, et les principes qui doivent sortir de cette discussion sont les principes qui ne sauraient périr. Ne dites pas que cette impitoyable critique de Frédéric-Guillaume n'a plus d'à-propos désormais, et que le Galiléen a triomphé. Je soutiens, au contraire, que cette étude si vive, si franche, du caractère du roi de Prusse est plus opportune que jamais. Je vois bien que le *roi allemand* semble avoir renoncé aux intérêts particuliers de son trône pour se consacrer à la grande cause de l'unité germanique, je vois bien que cette transfiguration subite du souverain a charmé les imaginations prussiennes; mais je ne suis pas sûr que tout cela, même en Prusse, soit le résultat d'un accord sérieux entre les esprits. Pour le salut et la dignité de tous, évitons ces éternels malentendus d'où naissent des tentatives rétrogrades, suivies de révolutions doublement furieuses. Et puis, il faut qu'on le sache, en supposant même la victoire complète du peuple, la prédication de M. Strauss s'adresserait encore à une foule d'esprits en Allemagne. Après la mort de Julien (si l'on me permet de suivre la comparaison dont M. Strauss a tiré si bon parti), lorsque le christianisme devint la religion de l'empire, tout ne fut pas fini parce que le brillant adversaire des idées nouvelles avait disparu du champ de bataille. Pendant plus d'un siècle et demi, l'école qui avait formé Julien continua sa résistance insensée et suscita des intelligences supérieures qui se dévouèrent à cette cause perdue. N'est-il pas à présumer aussi que la résistance de l'école historique survivrait à la dernière défaite de Frédéric-Guillaume? Cette école est puissante; elle compte dans ses rangs des écrivains d'élite, et les préjugés nationaux ont été si souvent exploités par elle, que son influence s'exerce jusque sur une fraction nombreuse du parti libéral. Que de fois et avec quelle habileté perfide n'a-t-on pas excité contre nous la défiance des meilleurs esprits! C'est cette défiance qui fait la force de l'école historique. C'est de ce mauvais sentiment qu'on s'autorise lorsqu'on ose combattre le légitime ascendant de la France, lorsqu'on proclame tant de vides et fastueuses théories sur l'*élément* germanique, sur les institutions nationales, sur la nécessité de n'emprunter à personne et de ne demander qu'au passé de l'Allemagne tous les progrès de l'avenir. Quoi donc! parce que la France a été le messie de la raison, parce que son héroïque histoire semble lui approprier les éternels principes de la justice et du droit, vous tenez ces principes pour suspects! vous aimez mieux vous détourner de nous, et vous cherchez la loi de l'avenir dans les traditions du moyen-âge allemand! Si ces traditions sont conformes aux sublimes vérités dont la France poursuit le triomphe, pourquoi vous défier de nous? Si elles

n'y sont pas conformes, pourquoi parler de libéralisme? Je sais bien que cet aveuglement des écrivains libéraux était entretenu par les craintes de guerre, et qu'en repoussant l'influence française, on en voulait surtout à notre vieille humeur conquérante. L'admirable attitude de M. de Lamartine rassurera les esprits. On comprendra que les rancunes surannées doivent s'éteindre; on saura que la république de 1848 n'aspire qu'à la propagande de la pensée et au prosélytisme de l'exemple. C'est un grand pas de fait, mais tout n'est pas fini. On ne renonce pas en un jour à des préjugés devenus des systèmes. Il faudra prêcher long-temps, il faudra mettre à nu, sur toutes les questions religieuses, politiques, sociales, les absurdités sans nombre de l'école historique. C'est ce que M. Strauss vient d'indiquer. Cette dramatique étude, cette personnification de l'école rétrograde dans deux types si vrais et si vivement dessinés saisira les intelligences. C'est une pensée habile d'avoir fait condamner Frédéric-Guillaume IV par saint Grégoire de Nazianze, M. Eichhorn et M. de Savigny par la primitive église, et le moyen-âge par le Galiléen.

Toutefois, s'il y a encore de l'à-propos dans l'esprit général de ce pamphlet, il n'y en a plus dans la forme. Ces allusions ingénieuses, cette fine stratégie, ces hardiesses savantes et circonspectes, tout cela serait puéril dans la situation qu'une première victoire vous a faite. Beaumarchais disait à l'un de ses adversaires : « Vous rôdez, vous glissez, vous minez et contre-minez; puis, bien et prudemment escorté, vous n'arrivez à l'ennemi que sous la contrescarpe et le chemin couvert. » N'est-ce pas le tableau assez fidèle de ce genre de guerre auquel s'amuse l'érudition de M. Strauss? Mais Beaumarchais ajoute : « Et moi, semblable au Tartare, à l'ancien Scythe un peu farouche, attaquant toujours dans la plaine, une arme légère à la main, je combats nu, seul, à découvert, et lorsque mon coup siffle et part, échappé d'un bras vigoureux, on sait toujours qui l'a lancé, car j'écris sur mon javelot : *Caron de Beaumarchais.* » Faites ainsi dorénavant. Et ce n'est pas seulement un conseil littéraire que je donne à M. Strauss; la question est plus sérieuse : il s'agit de substituer à la discussion théologique la polémique vraiment libérale, celle qui combat visière levée, celle qui s'exprime au nom de la raison dans le langage de tous. On a trop imité dans ces derniers temps l'Allemagne du XVIe siècle, et les formes de la vieille controverse ont déguisé la physionomie vraie de la pensée moderne. M. Arnold Ruge, M. Bruno Bauer, M. Feuerbach, tous ces esprits si ardens ont commis sans cesse la faute que je reproche ici à M. Strauss. Tant que Frédéric-Guillaume IV s'appuyait sur son école historique, vous l'avez combattu avec les armes du passé. Contre les représentans du moyen-âge, les attaques du XVIe siècle, rien de mieux;

mais aujourd'hui que vous l'avez vaincu, et que, sincèrement ou non, il essaie de faire alliance avec les idées nouvelles, l'ancienne polémique serait sans force. Plus de voiles, plus de déguisemens; dégagez-vous des formes surannées; que la controverse religieuse retourne au fond des écoles, et que l'esprit de ce siècle délie enfin la langue de l'Allemagne!

Combien d'inconvéniens, en effet, dans ce mélange de théologie et de politique! Pour que l'excellent pamphlet de M. Strauss puisse faire son chemin, il faut le débarrasser des erreurs qui gênent sa marche et qui lui fermeraient bien des esprits. Le premier mérite de ces sortes d'écrits est de se rendre accessibles au plus grand nombre. M. Strauss l'avait compris d'abord, et le sujet qu'il a choisi est une de ces questions générales qui appartiennent, non pas à une école, mais à tout homme qui pense. De quoi s'agit-il en effet? Il s'agit de savoir si le passé a un droit contre le présent et l'avenir, si la restauration des choses mortes est menaçante pour la liberté, s'il est possible enfin d'arrêter cette impulsion souveraine que Dieu imprime à l'intelligence de l'homme. Le problème est net, et le bon sens de tous y verra clair. Je regrette seulement que M. Strauss n'ait pas laissé de côté bien des argumens techniques, et surtout certaines théories particulières à son école. Il y a chez lui le publiciste et le théologien; que le théologien prenne garde de ne pas nuire au publiciste, ou plutôt que le théologien s'efface et que le publiciste parle seul. Si M. Strauss avait donné à sa polémique une direction plus droite, s'il avait parlé le langage de la liberté et de la raison, il n'eût pas été entraîné à reproduire dans un écrit politique toutes les bizarreries, toutes les erreurs d'une école suspecte. Pourquoi mêler, par exemple, à une discussion toute populaire les conclusions inacceptables de la nouvelle théologie hégélienne? Quand M. Strauss met en présence l'étroite religion du moyen-âge et les grands principes de la pensée moderne, il est dans le vrai, et son enseignement va droit au but. Mais pourquoi identifier le christianisme et le moyen-âge? pourquoi les enchaîner violemment, et, parce que l'un est mort, proclamer l'éternelle déchéance de l'autre? Pourquoi surtout nous donner comme résultat de cette étude le panthéisme sensuel de quelques docteurs égarés? La jeune école hégélienne applaudira : est-ce là tout ce que voulait M. Strauss? est-ce au nom d'une secte qu'il a pris la parole? Je lui attribuais, je l'avoue, un dessein plus élevé.

M. Strauss a nettement expliqué ses sympathies pour l'hellénisme de Julien, et il a très bien vu ce qu'il y a d'éternel dans la civilisation antique. Je crois qu'il devait au christianisme la même impartialité. Quand le christianisme parut, le monde païen renfermait deux élémens très distincts, une religion morte et cette noble culture de l'esprit, qui sur-

vécut à de vaines formes religieuses et entra avec gloire dans le patrimoine de l'homme. Cette vérité était reconnue par les pères de l'église, quand ils protestaient si éloquemment contre l'édit de Julien, qui leur défendait l'étude des poètes et des philosophes de la Grèce. Ils sentaient bien que cette culture intellectuelle leur appartenait aussi, et, s'ils ne soupçonnaient pas encore que la philosophie antique était une des sources du christianisme, ils se gardaient bien cependant de rompre avec la tradition du genre humain. Faisons de même, nous qui procédons aujourd'hui du christianisme, et ne lui refusons pas cette justice, qu'il n'a pas refusée à l'antiquité païenne. Séparons ce qui a péri et ce qui est le trésor immortel de l'ame. D'un côté sont les formes vieillies, les institutions condamnées, les dogmes impies des temps barbares; de l'autre, les grands et impérissables principes, le spiritualisme et la fraternité.

Combien sont-ils, d'un bout de l'Europe à l'autre, ceux qui renient ces croyances fécondes et qui s'imaginent les avoir ensevelies à jamais avec les barbaries du moyen-âge? Une seule école sérieuse, la jeune école hégélienne, a cru trouver le progrès dans un panthéisme grossier qui immobiliserait l'histoire. Qu'ils se comptent et qu'ils voient si le genre humain n'est pas contre eux. Les révolutions qui viennent d'étonner l'Europe ne disent-elles pas assez haut que chaque victoire de la liberté est une conquête pour les doctrines spiritualistes? Est-ce le règne de la matière ou le règne de l'ame que nous avons inauguré? Il y a ici un rapprochement bien expressif : lorsque Kant écoutait avec un austère enthousiasme la voix solennelle de 89, lorsque Fichte tressaillait de joie aux hardis décrets de la convention qui créaient un monde, ils saluaient, dans ces prodigieux événemens, la réalisation de leurs sublimes pensées. Ce seul fait suffirait à leur gloire, car toute philosophie qui n'exprime pas l'idée générale de son temps est une philosophie sans mission. En ce moment, au contraire, que voyons-nous? Tandis que la raison reste seule debout sur les ruines de tous les pouvoirs déchus, l'école qui se croit à l'avant-garde des idées s'efforce de rendre plus lourdes les chaînes de la matière et de courber le front de l'homme sous le joug du naturalisme! Il est douteux que la jeune école hégélienne trouve dans les révolutions de 1848 la justification de son système. Espérons que la nouvelle philosophie allemande comprendra les leçons de l'histoire, et que ce contraste fera réfléchir plus d'un esprit égaré dans une route illibérale. Après avoir si justement combattu les restaurations du moyen-âge, les jeunes docteurs hégéliens seraient bien malheureux en vérité, s'ils commettaient la même faute et se montraient obstinément infidèles à la pensée de leur époque.

Être en communion avec l'ame du genre humain, connaître son rôle dans le monde et s'y conformer avec amour, voilà le grand de-

voir qui renferme tous les autres. La vie véritable est à ce prix. Rappelons-nous ces belles paroles d'un poète latin inscrites par Herder à la première page de sa *Philosophie de l'histoire :*

> Quem te Deus esse
> Jussit et humanâ quâ parte locatus es in re
> Disce.

Hors de là, il n'y a que les caprices insensés et les passions mauvaises. Telle est l'excellente pensée qui fait le fond même du pamphlet de M. Strauss, et c'est par elle que son enseignement sera fécond. Oui, le publiciste a dit vrai, les apostats, ce sont ceux qui renient leur époque, ceux qui refusent de participer à la vie générale, ceux qui déchirent le mandat donné par la Providence à tous les enfans d'un même siècle. Dans le passé, assurément, les apostasies sont plus ou moins coupables, selon qu'elles viennent des erreurs de l'éducation, de la timidité du cœur ou de l'orgueil de l'intelligence; mais à mesure que les sociétés s'avancent vers l'idéal de justice qu'elles doivent réaliser ici-bas, à mesure que l'humanité acquiert une conscience plus claire de ses destinées, les apostasies n'auront plus d'excuses. Évitons-les donc, et sachons surtout qu'il en est de plus d'une sorte. Celle que M. Strauss a dénoncée est la plus dangereuse; elle n'est pas la seule. Si c'est un crime de prétendre nous ramener au moyen-âge, c'est une entreprise bien condamnable aussi de vouloir renverser ces admirables principes spiritualistes qui, aujourd'hui comme toujours, travaillent à la liberté du monde. Nous croyons, d'après l'ingénieux écrit de M. Strauss, qu'il faut surveiller avec soin les *romantiques*, qu'il faut empêcher le retour de la société féodale et la parodie du Saint-Empire; mais nous croyons qu'il n'importe pas moins de s'opposer aux plagiaires du vieux matérialisme. Repousser les uns et les autres, si cette double lutte nous était imposée, ne serait-ce pas obéir encore aux enseignemens du hardi publiciste? Ne serait-ce pas combattre, sous deux formes différentes, cette apostasie dont il nous a inspiré la haine?

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

PUYLAURENS.

—

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Du temps de la guerre que Louis XIII entreprit pour la succession de M. de Nevers au duché de Mantoue, il y avait sur le pavé de Paris un jeune homme de vingt-quatre ans, beau et bien fait, dont le regard, la parole et le geste étaient si pleins de charme, qu'on le reconnaissait aisément pour une personne destinée à de grandes aventures. Les passans, frappés de sa bonne mine, s'arrêtaient pour le voir marcher, sans se rendre compte du motif de leur intérêt; mais la véritable cause de l'impression que produisait ce jeune homme était la réunion de trois qualités rares : un esprit raisonnable, un caractère honnête et un cœur passionné. De cet assemblage naissaient toutes sortes d'oppositions et de mélanges remarquables dans l'accent, dans les yeux et l'expression du visage. L'ambition y paraissait avec la loyauté, le courage en même temps que le bon sens, l'amour des femmes uni à la dignité, l'ardeur avec la réflexion. Pour l'instant, on voyait bien que la fortune persécutait ce jeune homme. Un coup d'œil exercé ou malveillant aurait pu découvrir, à l'examen de sa personne, de quel côté le destin le blessait, car il manquait plusieurs brins à la plume de son chapeau, plusieurs bouts à ses aiguillettes, et la bordure de son manteau n'était plus de la première netteté. Il ne fallait pas moins que l'éclat de sa jeunesse pour

empêcher d'observer la maturité de ses habits. Son père, ancien courtisan, lui avait appris à se tenir en garde contre la malice des hommes; les revers lui causaient moins de dépit et les succès moins d'étonnement qu'à un autre. Il voulait parvenir, mais sans nuire à son prochain et sans faire tort à sa conscience.

Le 25 septembre 1630, au matin, ce gentilhomme sortit d'un petit logement qu'il occupait à la porte Saint-Honoré pour se rendre dans la rue des Deux-Écus, où il se mit à regarder les fenêtres, à passer et repasser devant une maison de chétive apparence, comme s'il se fût préparé avec répugnance à quelque fâcheuse démarche. Il se décida enfin à frapper à la porte de cette maison, et monta un méchant escalier dont les degrés de bois branlaient sous ses pieds. Une vieille servante lui demanda si ce n'était pas à maître Lopez qu'il voulait parler, et, comme il répondit par un signe de tête affirmatif, elle l'introduisit dans une grande pièce où il n'y avait guère que les quatre murailles. Dans un coin était un coffre de fer dont le couvercle soulevé laissait voir de gros sacs pleins d'écus. Sur une table ronde, placée au milieu de la chambre, étaient rangées en ordre plusieurs sébiles contenant des pierres précieuses de toutes sortes. On y voyait aussi des colliers défaits, des montures brisées, des étaux, des forets, des loupes et autres ustensiles d'orfévrerie. Sur un escabeau était assis maître Lopez, grand homme maigre et voûté, avec une peau de couleur de pain d'épice, des traits arabes, l'œil singulièrement vif et les dents blanches et aiguës. Il portait un vêtement rouge, boutonné du haut en bas, trop long pour un pourpoint et trop court pour une robe. Le caprice de la mode était venu chercher cet homme depuis peu pour en faire un joaillier fameux. Aussitôt qu'il aperçut notre gentilhomme, Lopez se leva et offrit un siége.

— Point de cérémonie, lui dit l'étranger. Voici une bague ornée d'un diamant, que je voudrais vendre; vous plairait-il de me l'acheter?

Maître Lopez prit le diamant, l'examina soigneusement, le mit au soleil et le retourna dans tous les sens; puis il répondit avec l'accent espagnol :

— Votre seigneurie a besoin d'argent?

— Il est inutile de descendre à ces détails, dit le gentilhomme en rougissant. Vous plaît-il d'acheter ce diamant?

— Si j'avais, reprit Lopez, la jeunesse, la beauté, la naissance et la bonne mine de votre seigneurie, je ne vendrais pas mes bijoux. Votre seigneurie se mariera et ne manquera pas alors de regretter cette pierre, qui est bonne à donner à une demoiselle de qualité. Il faut donc que la fortune vous fasse bien grise mine, monsieur. Elle s'adoucira peut-être demain. Pour les gens faits comme vous, sa colère n'est point de longue durée. N'avez-vous pas des amis qui vous puissent prêter

quelques pistoles en attendant? Voulez-vous cent écus sur dépôt? Je vous les compterai tout à l'heure. Quant au diamant, il est magnifique; ce serait dommage de vous en défaire. On voit bien qu'il vient de province et que c'est un joyau de famille. C'est peut-être madame votre mère qui vous l'a donné? Ne le vendez pas, cela vous porterait malheur.

Lopez avait débité ce discours avec tant de vivacité, que le jeune homme n'avait pas eu le temps de lui couper la parole.

— Asseyez-vous, monsieur, poursuivit le joaillier, et contez-moi vos disgraces. Je puis vous être plus utile que vous ne le pensez.

— Vous êtes un original, maître Lopez, répondit le jeune homme; puisque vous le voulez absolument, je vous conterai, en deux mots, mon histoire. Je m'appelle Antoine de L'Age, marquis de Puylaurens. Mon père était écuyer du feu roi Henri IV. Pendant toute mon enfance et ma petite jeunesse, je fus l'ami et le compagnon de Gaston d'Orléans. Ce prince a deux ans de moins que moi; je partageai ses jeux et ses études; j'étais désigné pour la place de chambellan à la formation de sa maison. Il y a quatre ans, lorsqu'on voulut marier le frère du roi avec Mlle de Montpensier, mon père fut accusé d'avoir détourné le prince de cette alliance, de concert avec M. le maréchal d'Ornano et M. de Chalais. On considéra cette affaire comme une conspiration. Vous savez ce qui arriva : le maréchal d'Ornano, gouverneur de Monsieur, mourut à Vincennes; le pauvre Chalais eut la tête tranchée. Monsieur fit son accommodement avec le roi son frère et avec M. le cardinal de Richelieu en épousant la princesse de Montpensier, mais on chassa tous les amis de son altesse. Mon père retourna dans sa province, où l'ennui abrégea ses jours, et la charge de chambellan qui m'était promise fut donnée à un autre. A seize ans, je ne pouvais pas faire un conspirateur bien dangereux; cependant on m'éloigna de la cour, et Monsieur m'oublia. Les biens de mon père ayant été confisqués, je vécus pauvrement et dissipai bientôt le peu qui me restait. Il me serait facile de me donner à quelque grand seigneur; je ne crois pas devoir le faire. M. le cardinal me verrait de mauvais œil; je ne pourrais approcher de Monsieur sans que l'on m'accusât de prétendre encore à une amitié que le roi n'approuve point. Dans cette position déplorable, j'ai long-temps cherché mon chemin sans savoir par où me diriger. Les ressources m'ont manqué une à une. Je me suis enfin déterminé aujourd'hui à prendre la carrière des armes, et je viens vous proposer cette bague, dernier joyau de l'écrin de ma mère, pour m'équiper avec l'argent que vous m'en donnerez et partir, comme volontaire, dans l'armée d'Italie.

— Vous ne savez donc pas les nouvelles? dit Lopez. La campagne d'Italie est heureusement terminée. On a signé une trêve qui va se changer bientôt en paix générale. Le marquis de Spinola est mort de

douleur d'avoir été battu par Schomberg et Toiras. M. de Montmorency sera fait maréchal de France. Le roi revient, et les deux reines l'attendent à Lyon. M. le cardinal a pris les devans, et est arrivé ce matin à Paris. Ce n'est plus le moment de vous mettre au service comme volontaire. La confiance dont vous m'avez honoré ne sera point perdue. Je vais porter votre diamant à un personnage capable de vous en donner un grand prix. Pour lui, cela vaut quinze cents écus. Je veux que vous les ayez. Revenez me voir sur les cinq heures. J'aurai peut-être quelque heureuse nouvelle à vous apprendre. Lopez n'est qu'un pauvre lapidaire; mais il sait servir un beau et brave jeune homme, quand l'occasion s'en présente. Au diable la fortune qu'il faut chercher à travers des balles de mousquet! ce n'est point l'affaire d'une personne de bon air. Un prince qui vous aime et vous favorise, une jolie fille qui vous épouse et vous donne un million, voilà de galans moyens de parvenir, autres que des horions et de la mitraille. Laissez que je dise deux mots à mon personnage, et vous verrez qui est Lopez l'Abencerrage. Surtout, ne parlez à ame qui vive de tout ceci. A cinq heures, je vous attendrai.

En parlant ainsi, maître Lopez fermait à la hâte son coffre-fort, rangeait ses sébiles de pierreries, et couvrait son chef d'une coiffure plutôt semblable à un turban qu'à une barrette. Après avoir enveloppé la bague dans un papier, il reconduisit le jeune homme jusqu'à la rue et se sauva en courant.

Le soir venu, M. de L'Age ne manqua pas d'être exact au rendez-vous.

— Entrez, monsieur, lui dit le joaillier, et prenez un siége. Nous avons du nouveau. Dieu est grand, et, s'il lui plaît, il vous peut mener loin. Je ne répondrai pas à votre confiance par des mystères. Sachez que le personnage à qui j'ai voulu vendre votre diamant est M. le cardinal de Richelieu. Je suis assez avant dans ses bonnes graces pour de petits services particuliers que je lui ai rendus. Votre bijou a donné tout d'abord dans l'œil de son éminence; mais le cardinal eut l'audace de m'offrir deux mille livres. — J'en donnerais trois mille moi-même, lui répondis-je, au gentilhomme à qui ce diamant appartient, si ce n'était une personne à qui je m'intéresse et sur laquelle je ne veux point gagner. Votre éminence donnera quinze cents écus, ou elle n'aura point cette bague. Le grand ministre m'appela juif, corsaire, philistin, quoiqu'il sache bien que je suis de la vraie religion, celle du divin prophète Mahomet. Quand il m'eut gratifié de ces injures en manière de badinage, il poussa jusqu'à mille écus, et me parla d'autre chose, comme si c'était marché conclu. Il prit enfin un chiffon de papier sur lequel il allait me faire un bon de trois mille livres, lorsque je le priai de ne point se méprendre avant d'écrire, et qu'il me fallait quinze cents écus. Il m'appela sot, et je remis le diamant dans ma poche;

mais, au bout d'un instant, il voulut le regarder encore. — Lopez, me dit-il alors, sais-tu que tu es un habile homme, et qu'il y a de l'étoffe en toi pour tailler un conseiller d'état? — On en fait qui ne me valent pas, répondis-je. — Et, reprit le ministre, il ne tiendrait qu'à moi de te donner un bel emploi. Tu n'as qu'à me faire un peu ta cour. — Je n'ai point d'ambition, répondis-je; cependant, si votre éminence veut me protéger, cela n'est pas de refus. — Nous verrons cela, dit le cardinal; cherche toi-même ce que je puis te donner. Allons, je te vais bailler en attendant tes mille écus. — C'est quinze cents, monseigneur; je ne puis accepter moins. — M. le cardinal chiffonna ses papiers avec dépit, et, prenant ensuite un air grave, il m'adressa ces paroles remarquables dont nous ferons tous deux notre profit. — Écoute-moi, Lopez, me dit le ministre : ces cinq cents écus sur lesquels je bataille sont peu de chose pour moi. Ce qui me touche au cœur, c'est que j'attache une idée superstitieuse à cette affaire. Je n'ai point réussi à te persuader; le pronostic est mauvais. Cette journée sera malheureuse, et ce que j'ai en tête va échouer, chose plus funeste qu'une bague perdue. Reprends cette pierre; je ne veux plus la voir jusqu'à demain. J'ai reçu un courrier qui me donne de l'inquiétude. Le roi est tombé malade en arrivant à Lyon. Les deux reines sont à son chevet, et lui ont déjà arraché la promesse de me perdre à son retour à Paris. Ce n'est pas là ce qui m'émeut. Plût au ciel que ce grand roi y fût revenu! Mais cela montre combien mes ennemis ont d'acharnement contre moi. Si le roi vient à mourir, ils m'accableront. Gaston d'Orléans me déteste, et, s'il monte sur le trône, j'aurai fort à souffrir.

Le cardinal, poursuivit Lopez, me parla de Monsieur en des termes si cruels, que je ne puis les redire à l'ancien ami de son altesse; mais on y voyait assez le mépris dont il fait profession pour ce jeune prince.

— Vous avez raison, répondit M. de L'Age; il ne me convient pas d'entendre mal parler d'une personne qui m'a honoré de son amitié.

— Le ministre, reprit Lopez, ajouta ces paroles : Je suis allé ce matin au palais du Luxembourg, et Monsieur, qui ne savait pourtant rien encore, m'a reçu très froidement. Il faut que je m'accommode avec lui à tout prix, de sorte qu'il ne puisse plus me manquer sans se couvrir de honte. Après cela, je retournerai à Lyon en toute hâte.

Nous en étions là, quand on vint gratter à la porte, et nous vîmes entrer Mlle de Pont-Château, la cadette, nièce chérie du cardinal (1).

— Je la connais, dit M. de L'Age : une charmante petite fille de douze ans, avec qui j'ai joué tant de fois sur le sable des jardins à Fontainebleau! Elle était ma mie, et moi son chevalier dans nos amusemens. Son petit cœur était déjà plein de roman et de sensibilité.

(1) Les trois cousines du cardinal lui donnaient le titre d'oncle, à cause de son autorité.

— Que dites-vous donc? interrompit le joaillier. Vous oubliez qu'il y a quatre ans de cela. M[lle] de Pont-Château a seize ans. Elle est grande, formée, belle comme les amours.

— Je n'y songeais plus, Lopez. Elle aura oublié son pauvre chevalier.

— M. le cardinal donc se déride volontiers aussitôt qu'il voit cette jeune fille. Elle vient le lutiner dans son cabinet, et lui demande toujours des aumônes ou des pensions qu'il n'ose lui refuser. L'éminentissime prit le ton badin. Te voilà, Marguerite, lui dit-il; viens un peu que je t'embrasse. Combien de baisers me donneras-tu, si je te fais présent d'un diamant? Croiriez-vous que ce prélat avaricieux osa m'offrir encore ses mille écus de la bague! Je saisis ma barrette pour sortir sans lui répondre; mais il me rappela et me demanda qui donc était cette personne dont je prenais si fort les intérêts, et si ce n'était pas quelque mécréant de mon espèce. Il me vint un trait de lumière, et je vous nommai. Aussitôt la jeune fille se souvint de vous. — Antoine de L'Age, dit-elle, mon compagnon d'enfance! Hélas! le pauvre garçon, il a besoin d'argent! Vite, mon oncle, achetez-lui son diamant le double de ce qu'il vaut.

— Ah! Lopez, interrompit M. de L'Age, qu'avez-vous fait, malheureux! Vous avez trahi le secret de mon infortune; vous m'avez dépeint aux yeux de cette aimable fille comme un homme réduit aux expédiens. Je suis perdu dans son esprit, terni des pâles couleurs de la misère. Pourquoi suis-je venu ici? Pourquoi vous ai-je parlé de moi? Je voudrais m'être cassé la jambe dans l'escalier de cette chétive maison. Maudit bavard! maudit Lopez! maudit diamant!

— Si vous criez ainsi, reprit le joaillier, vous ne saurez point la fin de mon histoire, qu'il vous importe fort de connaître.

— Eh! que me fait ton histoire à présent, vilain Arabe? Il fallait offrir ma bague pour rien à la petite Marguerite en lui disant de la garder pour l'amour de moi, en souvenir du beau temps où nous étions enfans.

— Je n'ai eu garde de vous ôter le plaisir de l'offrir vous-même. Écoutez seulement la fin de mon histoire. M. le cardinal, entendant votre nom, l'a répété deux ou trois fois d'un air réfléchi, puis il m'a dit : Je ne suis pas fâché qu'il ait besoin d'argent, car, si je lui rends un service, il me sera plus obligé. Alors la jeune fille caressa son oncle en le priant de faire quelque chose pour vous, et finalement le ministre m'ordonna de vous mander demain matin sur les neuf heures. Ne manquez pas d'y aller. Voici votre diamant. Dites un peu maintenant si je suis un vilain Arabe, et si je n'ai pas bien mené votre barque.

— Oui, dit M. de L'Age avec amertume, on me donnera par charité une triste pension sur la cassette du ministre; mais je n'en suis pas là, et je refuserai net.

— On ne vous offrira point de pension. Allez avec confiance au lever du ministre. Veuillez accepter de moi cent écus à titre de prêt pour vous mettre en équipage, car il vous faut des habits neufs. Tout ce que je vous demande en retour, c'est de vous souvenir que vous aurez dû votre premier pas au bonhomme Lopez.

— Eh bien! nous verrons cela demain. Adieu, Lopez; s'il m'arrive bonheur, comptez sur ma reconnaissance.

M. de L'Age emporta les cent écus. A mesure qu'il repassait dans sa tête les paroles de Lopez, l'espérance grossissait dans son esprit comme une boule de neige qui va roulant. Pourquoi en effet le ministre aurait-il souhaité le voir à son lever, s'il n'avait quelque dessein de l'employer? La circonstance était délicate. Pouvait-on s'attacher au cardinal, ennemi constant, sinon déclaré, d'un prince qu'on avait servi? D'un autre côté, fallait-il se condamner à l'oisiveté perpétuelle pour avoir occupé jusqu'à seize ans un poste où tant d'autres s'étaient succédé depuis? Cependant on ne se donnait au cardinal qu'à la condition d'être l'ennemi de ceux qu'il n'aimait pas, et cela pouvait mener à de fâcheuses conjonctures, comme une hostilité contre Monsieur. Ce parti n'était pas acceptable pour une ame droite et loyale. On ne pouvait prendre sans scrupule qu'un emploi dans la maison du roi. C'était sans doute ce que le cardinal saurait comprendre de lui-même, et ce qu'il avait le dessein d'offrir à M. de L'Age. Notre gentilhomme se mit, comme disait Lopez, en équipage d'habits neufs. Il acheta des gants de senteur, des manchettes en satin de la Chine et une plume fraîche, après quoi il attendit la nuit sous les arbres du rempart des Tuileries, et il alla se mettre au lit bercé par des fantômes de bonheur qui n'en avaient pas moins de charme pour être vagues et indécis.

Le lendemain, Antoine de L'Age, ayant ajusté ses dentelles et mis à son côté sa plus belle épée, se rendit au Palais-Cardinal. Une douzaine de jeunes gens attendaient dans l'antichambre. C'étaient les fidèles du ministre, et, pour la plupart, des hommes nouveaux, attachés tout récemment à la fortune de Richelieu, qui prenait volontiers ses serviteurs dans les derniers degrés de la noblesse. Ces visages inconnus faisaient grand bruit dans la salle d'attente. Le jeune de L'Age se tenait à l'écart. On se demandait qui était cet étranger; on le regardait avec inquiétude et jalousie. On attendait que son nom et sa position fussent connus pour le traiter avec respect ou avec le dernier mépris, selon qu'il serait à craindre ou sans crédit; mais à cause de ses façons qui trahissaient un homme qui avait du *monde*, et surtout à cause de l'énergie et de la fierté qui perçaient dans ses yeux, on n'osait parler de lui qu'à voix basse. Notre gentilhomme, retiré dans un coin, vit entrer par les petites portes quelques personnages célèbres dont pas un ne le reconnut, le vieux duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX et fidèle

ami du cardinal, le marquis de Rambouillet, dont l'hôtel était déjà le temple du bel esprit. Puylaurens vit encore passer M. de Châteauneuf, qui ne soupçonnait guère alors qu'il dût être garde-des-sceaux tout prochainement, M. de Marillac, le garde-des-sceaux actuel, dont le cardinal savait déjà les intrigues, le président Séguier, Bois-Robert, ami intime et bouffon du ministre. Ces personnages, convoqués pour une affaire qu'ils ignoraient, accouraient tous avec un air d'inquiétude et d'empressement. Les jeunes gens mesuraient la profondeur de leurs saluts au degré de puissance de chacun des passans. Lorsqu'ils virent que le nouveau venu ne connaissait personne, ils en augurèrent mal pour lui, et finirent par décider que ce devait être un hobereau de province, cherchant fortune et frappant, à tout hasard, à la porte du ministre.

Aussitôt que l'huissier parut, Puylaurens, qui savait l'étiquette, lui dit son nom en le priant de *demander pour lui*, c'était la formule voulue pour entrer lorsqu'on n'était pas inscrit. L'huissier retourna dans la chambre à coucher; mais, au lieu d'ouvrir la grand'porte, il frappa de sa verge sur la boiserie pour qu'on fît silence.

— Messieurs, dit-il, son éminence est pressée et ne peut vous recevoir ce matin. Elle va partir dans un moment pour aller au Luxembourg. Vous êtes priés de l'y accompagner.

Une agitation extraordinaire suivit cette déclaration de l'huissier. Les jeunes gens qui n'avaient point de carrosse demandèrent des places à leurs amis. On s'accorda ensemble de façon à ne laisser personne dans l'embarras, et bientôt tout le monde se trouva pourvu, excepté notre pauvre gentilhomme, pour qui ces arrangemens étaient comme autant d'affronts. Voyant son entrevue manquée, il ne savait plus que résoudre, lorsque la nièce du cardinal vint à passer. Elle reconnut son ami d'enfance et courut à lui tout droit.

— Vous voilà, Antoine, dit-elle en rougissant. Bon Dieu! que je suis folle de vous parler comme je le fais! Vous aurez oublié le temps de nos jeux. Que vous êtes changé!

— Je vous en dirai autant, mademoiselle, répondit le jeune homme. Vous étiez une enfant, et je retrouve une belle et éblouissante jeune fille. Si je me souviens de nos jeux! il ne faut pas le demander, car je vous appellerais tout de suite ma chère Marguerite comme autrefois, et tant de familiarité n'est plus de saison. Hélas! que ne sommes-nous encore dans les jardins de Fontainebleau! J'étais heureux dans ce temps-là!

— Eh! reprit la jeune fille, n'attendez-vous plus rien d'heureux dans l'avenir? Voyons : à quoi puis-je vous être utile? Disposez de mon crédit. Que demandez-vous? Il faut aspirer à quelque bel emploi. Sous le prétexte de mon ignorance en affaires, je puis me permettre bien des

choses. J'ai des priviléges précieux. M. le cardinal, dans ses heures de mélancolie, a besoin de moi pour l'égayer. Quand je lui prépare son eau sucrée, j'ai toutes les peines du monde à voir en lui le politique savant dont les bras touchent aux deux bouts de l'Europe. Confiez-moi vos projets; j'y songerai en travaillant à ma broderie. Je pousserai doucement à la roue; l'occasion se présentera tous les jours de vous servir. Dites-moi ce que vous souhaitez, et vous aurez bientôt de mes nouvelles. Vous aviez un rendez-vous de mon oncle pour ce matin, et le voilà manqué. Ne vous embarrassez de rien; j'arrangerai les choses pour que vous soyez reçu demain.

— Que vos graces et votre naïveté sont charmantes!

— Il ne s'agit pas de cela. A quoi donc pensez-vous? Quel mauvais courtisan vous êtes! Je vous parle d'affaires, et vous me contemplez sans écouter mes graves discours! Est-ce ainsi qu'on doit solliciter? Il est aisé de voir que vous avez perdu l'habitude de fréquenter la cour. Revenez à vous, monsieur. Voulez-vous entrer dans la maison de mon oncle? Ce serait le mieux; nous nous verrions comme dans notre enfance.

— Hélas! je ne le puis pas, mademoiselle.

— Seriez-vous des ennemis de M. le cardinal?

— Je ne suis l'ennemi de personne; mais j'eus autrefois l'amitié d'un prince que M. le cardinal fait profession de haïr.

— C'est vrai : je l'avais oublié. Votre passé vient, comme un fâcheux, s'établir entre vous et moi. Bonté divine! cela peut nous séparer pour la vie. Cependant vous aurez toujours une personne disposée à vous servir auprès de mon oncle, et, puisqu'il y a dans votre passé des souvenirs qui vous attachent à sa nièce, ne pouvez-vous, dans votre cœur, les opposer à ceux qui vous lient au frère du roi?

— Le premier de ces souvenirs, répondit le jeune homme, a déjà décidé de mes sentimens, le second réglera ma conduite.

— Ne me dites point de galanteries. Cela mettrait de la contrainte entre nous. Je veux croire que nous sommes encore enfans et que notre amitié est sans conséquence.

— C'est justement pour vous rappeler nos jeux que je vous parle ainsi. Vous étiez la princesse, et j'étais le chevalier.

— Ah! chevalier, que nous parlions bien phébus! La lecture des Amadis nous profitait merveilleusement. Vous aimiez trop les combats, les dangers, les géans pourfendus. C'était le seul reproche que j'eusse à vous faire. Pour moi, je préférais les scènes d'amour, et vous y aviez peu de goût. Vous vous êtes corrigé de ce défaut, à ce qu'il me paraît, et vous sauriez mieux aujourd'hui vous acquitter du rôle de soupirant.

— Sans doute, mais seulement pour vous obéir, princesse. Ne vous ai-je pas assez souvent délivrée des mains de l'enchanteur, lorsque vous

gémissiez dans cette affreuse tour gardée par un dragon vomissant du feu?

— Il est vrai, chevalier : vous poussiez le courage jusqu'à la témérité. Ah! que n'y sommes-nous encore! Il faut à présent faire sa cour, souhaiter le tabouret de duchesse; et quand on me parlera mariage, c'est alors qu'il y aura des larmes! je n'ose y songer. Chevalier, soyons enfans le plus long-temps que nous pourrons. Mais je vois que vous ne parlez à personne; ces messieurs ne vous ont-ils pas offert une place dans un carrosse?

— Ils s'en sont bien gardés.

— Laissez seulement que mon oncle vous ait donné le bonjour, et ils changeront de manières avec vous. Adieu, chevalier; je vais parler de vous à M. le cardinal.

Lorsque Mlle de Pont-Château fut entrée dans le cabinet du ministre, messieurs de la suite, qui avaient recueilli à la dérobée quelques mots de la conversation, s'amusèrent à gloser par jalousie.

— J'ai deviné l'énigme, disait l'un d'eux : la mère de cet étranger était nourrice de la nièce de son éminence.

— Et il est juste qu'on s'occupe du frère de lait, dit un autre. Ne manque-t-il pas un suisse à la porte de Ruel? M. le cardinal peut disposer de cet emploi. Cela vaut bien six cents livres, sans compter le tour du bâton.

— On y recevrait les étrennes de Marion de Lorme, qui est généreuse.

Le bruit courait alors que le ministre faisait des confidences à cette célèbre courtisane.

Ces propos furent interrompus par les huissiers, qui ouvrirent les grandes portes. Le cardinal de Richelieu parut, suivi d'un cortége de visages graves.

— Messieurs, dit-il aux jeunes gens qui l'attendaient, ne donnez point de place dans vos carrosses à M. de L'Age; il montera dans le mien.

II.

Antoine de L'Age fut un peu étonné de se trouver tout à coup dans le carrosse du ministre, en tête à tête avec ce personnage si puissant; mais il ne laissa pas voir sa surprise et se tint en homme qui sait prendre son rang.

— Monsieur, lui dit le cardinal, j'ai appris avec plaisir que vous étiez à Paris. Je me félicite de l'occasion qui se présente à moi de réparer une injustice. Parce que le père a failli, ce n'est point une raison pour que le fils soit accablé. Nous allons faire en sorte que votre position vous soit rendue. J'espère que vous m'en témoignerez un peu de reconnaissance.

— Ma reconnaissance sera éternelle, répondit M. de L'Age; car, s'il plaisait à votre éminence de laisser retomber sur moi la faute de mon père, je n'aurais pas le droit de m'en plaindre.

— Je sais, reprit le cardinal, que vous avez le cœur honnête et bien placé. Depuis long-temps le frère du roi exprime hautement contre ma personne et les actes de mon ministère une animosité qui m'afflige. Il faut que cela ait une fin. Je prétends aujourd'hui faire toutes choses au monde pour me réconcilier entièrement avec Monsieur. Je veux user envers ce prince de procédés tels que, s'il me refuse encore son amitié, tous les torts soient de son côté. C'est dans ce dessein que je ramène auprès de son altesse un ancien ami dont on l'avait séparée. En retour du service que vous allez recevoir de moi, je vous prie de m'en rendre un autre. Le prince est entouré de brouillons et de gens malveillans qui l'égarent et finiront par le perdre, s'il persiste à les écouter. Il me faut un ami dans cette maison qui m'avertisse à propos des cabales et des mauvais conseils.

— Si j'ai quelque crédit sur l'esprit du prince, dit M. de L'Age, je ferai mieux que cela; j'obligerai le prince à aimer le grand ministre choisi par le roi son frère.

— Fort bien, jeune homme, reprit le cardinal. Vous connaissez le caractère de Monsieur : c'est celui d'une femme qui ne voit que par les yeux de ses favoris. Pour l'humeur, ce prince est un enfant capricieux, qui boude sans motif et trouve de la volupté dans la désobéissance. Il considérera toujours son frère et le ministre comme des pédans incommodes. Avec une niche d'écolier, il se croit vengé de la supériorité du roi, et, quand il m'a lancé au visage une injure, je puis impunément le frapper dans ce qu'il a de plus cher, dans ce que son honneur le devrait obliger à défendre jusqu'à la mort. Il a cru me punir de l'avoir marié par force à une princesse dont il ne voulait pas, en mettant de vieux habits le jour de ses noces. Cette manie de conspirer qui le travaille vient de l'impunité que lui assure le sang royal. D'autres paient de leur tête ses équipées, et vous savez comme il abandonne ses amis. Le jour que Chalais est monté sur l'échafaud, Monsieur faisait une fortification en miniature dans son jardin et ouvrait la brèche avec un petit canon de cuivre pour se divertir. Quand Ornano mourut dans sa prison, Monsieur laissa échapper cette étrange parole : « Je n'aurai donc plus à me lever de grand matin pour aller demander au roi la grace de mon gouverneur. » Ce prince s'attend à régner, parce que le roi est maladif et que nous n'avons pas encore de dauphin. Ce serait le plus grand malheur qui pût tomber sur la France, car Monsieur est incapable de gouverner. Le secret pour vous emparer de son esprit, c'est de vous déterminer promptement sur toutes choses, d'avoir une opinion ferme et de la soutenir avec ténacité, quand même elle ne

vaudrait rien, car les gens irrésolus cherchent leur appui sur la force des autres, et, s'ils combattent la volonté d'un conseiller, c'est pour se mieux convaincre qu'ils doivent se ranger à son avis. Pourquoi Monsieur a-t-il tant de confiance dans Le Coigneux, son chancelier? Parce que Le Coigneux est un brutal, et qu'il se résout sans hésiter à faire une méchanceté. Aux méchancetés près, faites comme le chancelier. Soyez encore plus prompt à résoudre et plus entier que lui. Vous deviendrez bientôt maître absolu du prince, et vous pourrez être utile à l'état et agréable au roi. Je prêterai les mains à votre fortune, car cette commission est d'une importance incomparable. Appliquez-y votre intelligence, votre sagesse et votre dextérité; maintenez la bonne harmonie entre Gaston et le roi son frère; c'est une tâche noble et belle. Pour moi, je sais de reste comment je dois me conduire avec Monsieur. Vos avis me suffiront pour me bien diriger, et nous épargnerons ainsi de grands troubles à l'état.

— Votre éminence, répondit M. de L'Age, peut être assurée que je servirai ses intérêts avec autant de zèle et de soin que le permettront mon honneur et le respect que je dois à Monsieur.

Le cardinal fronça les sourcils en fixant de ses yeux gris un regard pénétrant sur le jeune homme, comme si cette réponse lui eût donné de l'inquiétude.

— Vous considérez-vous au moins comme mon obligé? dit-il.

— De tout mon cœur, répondit Puylaurens. Votre éminence s'apercevra, j'espère, de mes bonnes intentions, de ma reconnaissance et de mon dévouement.

— A la bonne heure! reprit le cardinal en adoucissant la sévérité de ses regards. Je n'ai pas besoin de vous dire entre les mains de quels gens le prince est tombé; vous les devez connaître. Ce sont autant d'écoliers échappés. Monsieur se prépare étrangement à régner en courant les cabarets la nuit, en soupirant pour des filles et des cuisinières, en faisant des tours à être arrêté par le guet. Tous ses amis sont des fous ou des coquins. Chaudebonne seul est un honnête homme, mais incapable. Le secrétaire Goulas est un brouillon qui s'imagine devenir ministre quand le maître aura une couronne. Le petit Boulay a reçu dans la tête quelque coup de marteau, et vole les deniers du prince sous le prétexte de sa folie. Blot est un ivrogne, un libertin et un athée, qui se fait une gloriole de ses vices, et se croit à la fois un poète et un politique pour écrire de méchans vaudevilles contre moi. Sauvage, que Monsieur a mis dans sa chambre sans qu'il soit gentilhomme, est un piqueur d'assiettes, bon convive et d'esprit, farceur de société, qui a gagné l'estime du prince par des grimaces. Le Coigneux seul est capable de gouverner son altesse; mais avec sa mine bourrue, ses façons de marchand d'orviétan et ses amours de Barbe-Bleue, il ne deviendra

jamais que ce qu'il est. Il faut auprès de Monsieur un honnête garçon de bonne maison, dont les intentions soient pures, et qui ait du bon sens. Vous aurez l'honneur, en vous emparant de ce prince, de le ramener dans des voies qui plairont au roi; mais, pour suivre une juste progression et ne rien brusquer, ne craignez point de vous mêler d'abord aux folies de son altesse; tirez des feux d'artifice, brisez des enseignes et faites la débauche comme les autres; plus tard, quand vous aurez établi votre crédit, vous mettrez à la porte toute cette engeance. On ne vous interdit point d'avoir de l'ambition. Nous aurons encore à parler sur ce sujet. Je vous recevrai *solus cum solo* à mon lever l'un de ces jours.

En causant ainsi, on arriva au Luxembourg, où la reine-mère habitait à l'ordinaire. Monsieur occupait ce palais, tandis que Marie de Médicis était à Lyon, et d'ailleurs ce prince y venait loger volontiers pour se mêler plus commodément aux cabales de sa mère contre le cardinal. Gaston d'Orléans, qui avait vingt-deux ans alors, eût été un homme d'agréable apparence, si les avantages de la taille et de la figure n'eussent été perdus en lui à cause de l'abandon de sa personne et du mauvais état de ses vêtemens. La beauté de ses traits et la fraîcheur de son visage étaient gâtées par on ne sait quoi de morne qu'il avait dans la physionomie et qui lui venait des Médicis. Ces dehors négligés et cet air éteint seraient regardés aujourd'hui comme les indices d'un désordre de la cervelle, et, malgré l'esprit incontestable de ce prince, on pouvait en effet le soupçonner d'un léger dérangement de tête en voyant ses manières de page et les inconséquences de sa conduite. Ses saillies avaient souvent de la finesse; d'autres fois elles étaient d'une grossièreté barbare. Il rencontrait des mots heureux, qu'il mélangeait de propos de corps de garde. Quoiqu'on lui eût annoncé la visite du cardinal, il affecta de ne point se tenir dans le palais, et le ministre le trouva au jardin, la bêche à la main, faisant de petits terrassemens, et enfoncé jusqu'aux chevilles dans la terre.

— Votre éminence, dit-il en s'appuyant sur sa bêche, nous vient forcer dans nos retranchemens.

— J'y viens avec une branche d'olivier à la main, répondit le cardinal, car j'apporte des paroles de paix.

— Doucement! reprit Monsieur. Nous ne faisons jamais la paix ensemble sans qu'il en coûte la vie à quelqu'un. Voici déjà M. Le Coigneux qui pâlit et Goulas qui voudrait être à la frontière.

— Je suis bien décidé cette fois à devenir sincèrement l'ami de votre altesse, à mes dépens s'il le faut.

— Vous serez donc, répondit Monsieur, le seul de mes amis qui ne risquera point d'avoir la tête coupée. Ne voyez-vous pas que nous conspirons contre l'état, puisque nous remuons les terres du royaume avec

la bêche et le chariot? Il faut nous faire un procès capital, et vous appellerez ce procès la conjuration des pioches.

— Votre altesse est en belle humeur, dit le ministre d'un ton fort grave. Me permettra-t-elle à présent de lui dire sérieusement quelques paroles?

— Votre éminence peut parler avec le sérieux d'un procureur, je l'écouterai avec l'attention d'un président à mortier.

— Monsieur, reprit le cardinal, les démêlés que nous avons eus ensemble au sujet de votre mariage avec Mlle de Montpensier sont déjà d'ancienne date; ils doivent être oubliés, puisque votre altesse n'a pas eu sujet de regretter d'avoir fait ce mariage, puisqu'elle a vécu en bonne harmonie avec cette excellente princesse, puisqu'elle aime Mademoiselle, aimable enfant sortie de cette union, puisqu'elle a pleuré sa femme avec toute la sensibilité d'un mari sincèrement touché. Si votre altesse se souvient encore de ses griefs contre moi, je la supplie de les effacer de sa mémoire, de recevoir les expressions du respect dont je suis pénétré pour elle, et de me rendre enfin son amitié. De mon côté, je suis prêt à entreprendre tout ce qui est en mon pouvoir pour la satisfaire à l'avenir et mériter autrement qu'en paroles cette amitié que je désire ardemment.

— Monsieur le cardinal, répondit le prince, je veux bien oublier mes anciens griefs, je veux bien croire à votre respect et accepter votre amitié; mais je la tiendrai pour autre chose que des paroles quand j'en aurai vu les effets.

— Demandez-moi, reprit le ministre, tout ce qu'il vous plaira de distribuer à vos amis.

— Je saurai bien faire la fortune de mes amis, dit Monsieur. N'ai-je plus de crédit, et faut-il des entremises du roi mon frère à moi?

— Votre altesse ne m'entend pas, dit le cardinal : je m'estimerais heureux qu'elle pût avoir besoin de mes services en quelque rencontre.

— Eh bien! je chercherai ce que je puis vous demander, et je vous le dirai sans façons. En attendant, voici ma main en signe de mon amitié.

Le cardinal prit la main de Monsieur et la baisa respectueusement.

— Votre altesse, dit-il, a le cœur clément du grand Henri son père. A-t-elle conservé le souvenir du jeune Antoine de L'Age, qu'elle aimait particulièrement dans sa petite jeunesse, et dont on avait cru devoir la séparer?

— Vous allez rouvrir une de mes blessures, dit Monsieur. Puylaurens était le plus cher de mes amis, et je ne suis pas encore guéri du dépit qu'on m'a donné en me l'ôtant.

— Le voici, reprit le cardinal. Je vous le rends. Avancez, Puylaurens, et montrez votre respect à son altesse royale.

Puylaurens fit deux pas en avant. Monsieur jeta la bêche qu'il tenait et saisit son ami dans ses bras.

— Mon pauvre Antoine! dit-il, te voilà donc revenu! Que je suis aise de t'embrasser! Mordieu! que tu es grand et que tu as bon air! Tu feras honneur à ma cour. On a dit que je t'avais oublié; mais du diable si cela est vrai. Je n'aurais jamais pardonné au roi ni à M. le cardinal de nous avoir séparés.

— J'ai donc à présent mon absolution? dit le ministre.

— Vous l'avez cette fois, reprit Monsieur. Mon amitié n'est plus une parole vaine; elle vous est bien acquise.

— Je suis heureux d'avoir trouvé cette occasion de plaire à votre altesse, et je la laisse maintenant au plaisir de revoir son ancien ami.

Le ministre ayant pris congé du prince pour s'en retourner au Palais-Cardinal, Monsieur emmena Puylaurens sous les arbres du jardin. Il le retint une heure entière à causer des événemens qui s'étaient passés depuis leur séparation. Il lui conta ses ennuis, ses humiliations, les maux dont on avait accablé sa maison et ses amis, et s'échauffa en parlant contre le cardinal; puis il finit par s'adoucir en songeant au bon procédé dont le ministre usait envers lui. Il pria ensuite M. de L'Age de lui raconter ses aventures pendant la même période de temps, et tout le monde comprit à cette longue conférence que Puylaurens se trouvait tout à coup plus avancé dans la confiance du prince qu'aucun de ses autres serviteurs. La plupart de ces esprits vulgaires en conçurent de la jalousie. M. Le Coigneux seul eut assez de sens pour vouloir s'attacher à Puylaurens et s'assurer l'appui d'un favori qu'il eût vainement essayé de renverser.

— Messieurs, dit le prince, voici l'heure du dîner; il nous faut faire la débauche pour fêter le retour de M. de L'Age. Nous irons manger au cabaret du Rempart, et nous verrons après les comédiens du Marais. M. Blot prendra les devans pour faire préparer les viandes, et il emportera le meilleur vin que mon sommelier ait dans sa cave.

Monsieur s'assit par terre pour ôter les pierres qu'il avait dans ses souliers, et demanda des bottes pour aller au Rempart à cheval. Ses pages voulaient lui donner un autre habit, mais il ne prit pas le temps de changer, et partit suivi de sa cour, avec de la terre dans ses ongles, de la boue sur son haut-de-chausses et les cheveux en désordre. Puylaurens monta sur un cheval des écuries du Luxembourg, et la bande évaporée se mit en chemin au galop. En passant sur le Pont-Neuf, on rencontra un carrosse de voyage à six chevaux. M. le cardinal sortit sa tête par la portière en souriant.

— Où donc allez-vous? lui demanda Monsieur.

— Je pars pour Lyon, répondit le cardinal. C'est la triste condition des hommes d'affaires que de n'avoir pas même un jour à donner au

plaisir, au repos ni à la bonne chère. Adieu, Monsieur, divertissez-vous bien.

Le conseiller d'état Des Noyers était dans le carrosse auprès du cardinal.

— Ces jeunes gens, dit-il, sont tous bottés et armés comme s'ils allaient en guerre. M. de Mirabel avait raison d'en plaisanter comme il fit en disant au roi d'Espagne qu'il ne devait plus y avoir personne en France, puisqu'il avait vu tout le monde botté comme pour un voyage.

— Ne vous y trompez pas, dit le cardinal, cette mode des bottes, des rapières et des chevaux est un signe diagnostique de l'échauffement des cervelles, du goût des entreprises, des conspirations et des cabales. Nous ne sommes pas au bout de nos peines avec cette jeunesse turbulente.

Tandis que le carrosse du cardinal cheminait lourdement le long de la Seine, Monsieur avec son essaim de jeunes gens arrivait chez le traiteur du rempart des Tuileries. Blot avait commandé le repas. La table était dressée sous les arbres du jardin. Puylaurens s'assit à la droite de son altesse, et M. Le Coigneux à la gauche. Le maître d'hôtel du prince, le bâton à la main, veillait à l'ordre du service et marchait devant les viandes. Le dîner se trouva bon et les vins étaient exquis. On fêta si bien le retour de Puylaurens, que les yeux devinrent fort brillans et que tout le monde parlait à la fois. On but à la santé du favori et à celle de M. le cardinal. Blot, qui avait coutume d'improviser au dessert de fort mauvais couplets contre le ministre, en fit un en l'honneur du cardinal. La compagnie chantait encore le refrain, lorsqu'un courrier tout poudreux apporta des dépêches de Lyon pour Monsieur. C'était une lettre de la reine-mère; le prince, qui avait la vue un peu troublée, eut quelque peine à la lire. Un éclair de joie passa sur son visage et il cacha la dépêche dans sa poche. Après le dîner, on se promena devant les mares d'eau des Tuileries, où les bonnes gens de Paris venaient voir nager les canards et respirer le frais. Toute la cour de son altesse criait à haute voix et chantait en marchant de travers. Monsieur prit à part le conseiller Le Coigneux et Puylaurens.

— Mes amis, leur dit-il en balbutiant, j'ai reçu de grandes nouvelles. Le roi notre maître s'en va dans l'autre monde. Il a une fièvre dont les médecins disent qu'il ne doit pas réchapper. Il se peut que demain je sois appelé à me mettre une assez jolie coiffure sur la tête. Mon petit Le Coigneux, vous aurez le chapeau de cardinal. Ce qu'il y a de plus beau, c'est que notre ami le ministre *branle dans le manche* de toutes les façons. Le roi a promis à ma mère de le congédier en arrivant à Paris, s'il vient à guérir de son mal. Une cabale formidable de cotillons bourdonne autour du lit de sa majesté. La princesse de Conti, la duchesse d'Elbeuf, toutes les femmes de la maison crient au cardinal comme à un chien enragé. Cependant le roi, tout en promettant de le

mettre à bas, prend des précautions pour le garder de malheur après sa mort. Il a demandé le maréchal de Montmorency à son chevet et lui a fait jurer sur l'honneur de ne point souffrir qu'on persécutât son ministre. Il y a aussi le côté bouffon de l'affaire. La reine se voit sur le point de perdre tout crédit et de retourner en Espagne. Sa dame d'atours, cette folle galante de comtesse Du Fargis, me propose d'épouser la reine quand elle sera veuve, moyennant une dispense de Rome. Me voyez-vous le mari de Mme Anne? J'aimerais mieux épouser Mlle Ribaudon. Mes enfans, nous ferons une bombance la veille de mon ascension pour enterrer la folie. Mais comment pourrai-je devenir un grand roi, avec mes chemises déchirées et mes agrafes qui ne sont jamais à leurs places? Le Coigneux, tu me donneras de gros conseils bien ennuyeux, et toi, Puylaurens, tu m'avertiras si je porte mes chausses à l'envers. Oh! que M. le cardinal fut bien inspiré ce matin de faire sa paix avec moi!

— Ces nouvelles sont de conséquence, dit Le Coigneux; mais votre altesse s'imagine-t-elle que le cardinal n'en savait rien? Il avait reçu des lettres avant vous, et il vous a joué un tour de gobelet en vous forçant à faire amitié avec lui, quand vous le pouviez écraser sans résistance.

— Il s'est moqué de moi! s'écria Monsieur, tu as raison. Je l'écraserai mieux et davantage pour m'avoir joué une comédie de tréteaux. Nous le mettrons dans une cage, comme La Balue, et nous le montrerons pour deux sous dans les foires. Ce sera une fortune.

— Monsieur, dit Puylaurens, pardonnez-lui en faveur de mon retour, auquel je souhaite de vous voir attacher quelque prix.

— Eh bien! nous l'enverrons au fond de la Bretagne faire des corbeilles d'osier pour gagner sa vie. Çà, mes amis, ne disons mot de ces nouvelles pour ce soir, car je veux aller voir les comédiens du Marais et casser quelques enseignes de cabaret dans les rues en revenant au Luxembourg.

— Votre altesse, dit Puylaurens, devrait se préparer à monter sur le trône. Il lui faut organiser sa maison, son conseil, choisir des ministres, faire des discours.

— Arrangez-moi cela ensemble, vous deux. Je m'en rapporte à vous. Allez-vous-en travailler, moi je me moque des discours et des conseils, pourvu que j'aie la couronne. Je veux me divertir aujourd'hui comme un mousquetaire en congé. Demain vous m'apporterez le fruit de votre travail. Bonsoir, mes enfans.

Monsieur courut après sa cour, qui marchait au hasard, comme font les gens ivres. Le prince n'étant guère plus solide sur pieds que ses courtisans, de bons bourgeois qui le regardaient passer se dirent à voix basse : — Voilà le beau roi de France que nous aurions si sa majesté venait à mourir!

— Mon cher Puylaurens, dit Le Coigneux, je crains fort que ce prince-là ne soit jamais bon à rien. Vous plairait-il venir coucher à ma maison de campagne? Nous causerons chemin faisant dans mon carrosse.

Puylaurens accepta la proposition. Tandis que le carrosse les menait à Saint-Cloud, ils voulurent aviser ensemble aux mesures à prendre lorsqu'on recevrait la nouvelle de la mort du roi; mais, comme ils avaient tous deux la raison fort endommagée par les fumées du vin, ils s'aperçurent bientôt qu'ils divaguaient, et se mirent à rire de bonne grace de leur folie.

— Si vous m'en croyez, dit Puylaurens, nous gouvernerons la France demain. Pour aujourd'hui, le plus pressé est de dormir.

La maison du conseiller Le Coigneux à Saint-Cloud était située près de la Seine, non loin du fameux cabaret de Mme Du Rier. Le jardin en était beau et les ombrages épais. Quand le carrosse entra dans la cour, la nuit commençait à devenir fort sombre. Le conseiller, assoupi par le voyage, se traîna comme il put jusqu'à son lit, en ordonnant qu'on menât son hôte à la chambre d'honneur. Un valet à mine farouche, comme celle de son maître, conduisit Puylaurens dans un appartement meublé avec assez de luxe, et, après avoir allumé les chandelles, il disparut. Au lieu de se mettre au lit, Puylaurens ouvrit les fenêtres pour respirer l'air du soir. Les sons d'un luth de Bologne arrivèrent jusqu'à ses oreilles, et bientôt une voix de femme se fit entendre. Cette voix semblait partir de quelque point du jardin, et, comme Puylaurens aperçut une faible lumière sous les arbres, il pensa qu'il devait y avoir un autre corps-de-logis habité par une dame. Notre jeune homme, poussé par la curiosité, attendit que les valets fussent endormis, et descendit au jardin. Il se glissa doucement le long d'une charmille et découvrit en effet une maisonnette dont les fenêtres étaient ouvertes. Une jeune dame assise devant un pupitre chantait en s'accompagnant d'une mandore, comme dans les tableaux hollandais. Elle était d'une beauté remarquable, et maniait son luth avec une grace parfaite. Quand elle eut achevé sa musique, elle s'approcha de la fenêtre. Puylaurens, craignant d'être surpris, voulut se retirer en arrière, et la dame entendit le bruit de ses pas.

— Est-ce vous, monsieur le conseiller? dit-elle.

— Non, madame, répondit Puylaurens; mais je suis son hôte et son ami.

L'inconnue poussa un grand cri, souffla aussitôt la lumière et ferma les volets. En un moment, le pavillon retomba dans l'obscurité la plus complète. Puylaurens appela plusieurs fois à demi-voix, mais on ne lui répondit point, et, de guerre lasse, il retourna dans sa chambre. Comme il allait se mettre au lit, une porte s'ouvrit sur le jardin, et il vit passer M. Le Coigneux en robe de chambre, une petite lanterne à la main.

—Le bruit public est une vérité, dit Puylaurens. Le Coigneux est marié secrètement, à moins que M. le conseiller ne cache dans cette volière un oiseau de contrebande.

Tandis que notre héros s'endormait en songeant à cette aventure, Monsieur, accompagné de ses amis, courait les rues de Paris à l'heure où elles étaient le domaine des filous et des coupe-jarrets. Son altesse daigna, pour se divertir, attaquer des passans, arrêter les chariots des maraîchers, battre les conducteurs et briser des enseignes et des carreaux de vitres. Le chevalier du guet vint au bruit avec ses hommes; mais, comme on lui apprit ce que c'était, il répondit : — Ne gênons point son altesse royale, qui se met en disposition de bien régner sur la France.

III.

Peu de jours après les scènes qu'on vient de lire, la santé du roi s'étant rétablie, les espérances de Gaston d'Orléans s'évanouirent. Il y eut une déroute parmi les courtisans qui s'étaient compromis par leurs cabales. Marie de Médicis fut obligée de surmonter sa haine pour le cardinal, dont la fortune se releva par la *journée des dupes,* que nous ne raconterons point ici. Puylaurens joua un rôle secondaire dans cette fameuse journée. Gaston, qui passait volontiers de la jactance à la peur, voulut s'enfuir de la cour; ses amis, voyant dans cette fuite une occasion de *brouiller,* excitèrent le prince à partir. M. Le Coigneux avait déjà quitté ses habits de magistrat pour mettre une casaque de drap gris surmontée d'une rapière à flèche, des bottes de postillon et un chapeau retroussé par une agrafe, ce qui lui faisait une figure moitié procureur et moitié brigand dont les courtisans s'amusèrent fort. L'heure du départ sonnait, lorsque Puylaurens descendit en robe de chambre pour s'opposer à la fuite de Monsieur, et, comme il réussit à détourner ce prince d'une démarche inconsidérée, le cardinal en sut beaucoup de gré au nouveau favori de Gaston. Ce fut le dernier épisode de la journée des dupes. Comme l'argent de l'état ne coûtait rien aux rois et aux ministres, on fit présent de cent mille écus à Puylaurens, et, afin de satisfaire tout le monde, on donna l'espoir à M. Le Coigneux d'avoir le chapeau de cardinal aussitôt qu'il serait d'église (1). La puissance du cardinal parut alors inébranlable; il n'y avait plus, comme le disait le comte de Soissons, qu'un coup de massue qui pût en débarrasser le monde.

Un soir, Puylaurens et M. Le Coigneux se promenaient ensemble sous les arbres du Luxembourg.

(1) Un magistrat pouvait alors devenir cardinal du jour au lendemain en se faisant ordonner.

— Vous m'avez rendu un signalé service, disait le président, lorsque vous avez empêché Monsieur de s'enfuir. C'est à vous que je devrai le chapeau.

— Êtes-vous bien sûr de pouvoir porter cette coiffure-là? demanda Puylaurens. Le bruit court que vous êtes marié.

— C'est une calomnie, dit le conseiller: j'avais épousé secrètement la fille d'un sergent appelé Droguet : je ne m'en cache plus aujourd'hui. Mon mariage a été secret à cause de la basse condition du beau-père, et, comme je dérobais ma femme aux regards du public et même de mes amis, on n'a point su qu'elle était morte comme elle avait vécu, loin du monde. Je l'aimais fort, car elle était belle comme un ange.

— Est-il bien sûr qu'elle soit morte? demanda Puylaurens.

— Que pensez-vous donc?

— Je ne sais; mais l'autre nuit il m'a semblé entendre les sons d'une mandore et la voix d'une femme dans votre jardin.

— Vous voulez que je vous fasse ma confession, dit le conseiller : je suis de complexion fort amoureuse, et je ne puis me passer de mener souvent chez moi quelques filles galantes, depuis que j'ai le malheur d'être veuf.

— Et vous les cachez dans ce pavillon qu'on voit au milieu du jardin.

— Ce pavillon, dit Le Coigneux, ne contient que des oignons secs et des graines de plantes.

— Je croyais y avoir remarqué, par une fenêtre ouverte, de la lumière, un pupitre de musique, de beaux meubles et une grande personne d'un visage charmant, avec des cheveux noirs comme l'ébène; et le matin, quand nous avons fait ensemble le tour du jardin, il m'a semblé qu'une main blanche soulevait un peu le coin d'un rideau pour nous regarder.

— Vous la connaissez! s'écria le conseiller. Hélas! c'était Marie Droguet, ma femme. Une fluxion de poitrine vient de me l'enlever en vingt-quatre heures, et, comme mon mariage était clandestin, je ne porte point le deuil. Mon ami, ne dites rien à personne de tout ceci. Puisque le cardinal veut me donner le chapeau, il est inutile de lui parler de cette affaire.

— Je ne vous trahirai pas, répondit Puylaurens. Conservez votre chapeau et même votre femme, malgré les canons; mais, si la personne que j'ai vue l'autre nuit est encore vivante, prenez garde, sur votre tête, qu'il ne lui soit fait aucun mal.

Le conseiller s'en alla fort troublé.

— Est-ce que ce petit homme noir serait un scélérat? pensa Antoine de L'Age, car il était poursuivi par cette idée horrible, que le conseiller voulait se défaire de sa femme. La promesse du chapeau de cardinal, apportée par M. de Rambouillet, pouvait bien avoir déterminé

cet ambitieux à commettre un crime. Ses réponses n'avaient paru ni claires ni vraisemblables. A l'air honnête de la belle personne qui habitait la maisonnette, il semblait impossible de la prendre pour une de ces créatures qui vivent de galanterie. A force d'y rêver, l'imagination du jeune homme finissait par s'embraser.

— S'il est vrai, disait-il, que Le Coigneux ait le dessein de tuer sa femme, le ciel ne m'a-t-il pas désigné pour la sauver, en portant ce secret à ma connaissance? Si je suis le seul au monde qui sache l'existence et les dangers de cette infortunée, n'aurai-je pas des remords éternels en découvrant que j'aurais pu venir à son secours, et que je l'ai laissé périr.

Lorsque M. Le Coigneux arrivait au Luxembourg, Puylaurens l'examinait avec attention pour chercher sur son visage quelque indice de scélératesse; mais la mine du chancelier de Monsieur était naturellement si laide, que le crime même n'aurait pu ajouter que peu de chose à sa brutalité.

Un jour que Puylaurens passait à cheval sur le pont au Change, accompagné de trois laquais, une voix aigre l'appela par son nom. C'était Lopez l'Abencerrage.

— Monsieur, dit le joaillier, n'avais-je pas raison de vous détourner de partir pour l'armée? Vous voilà devenu, en quelques semaines, un grand seigneur, chambellan de Monsieur, et de plus son favori, en possession de sa confiance, à la tête d'une fortune de cent mille écus, et l'un de ces matins vous allez être duc et pair. C'est un assez beau chemin, vous le voyez : il fait bon rendre des services à M. le cardinal; je m'en trouve bien aussi dans le petit cercle de mes fonctions, car vous travaillez en grand dans le même métier que le bonhomme Lopez.

— J'ignorais que je fusse bijoutier, répondit Puylaurens.

— Il y a bijou et bijou, reprit l'Arabe. Vos services sont des pierres précieuses enchâssées dans l'or le plus fin; les miens sont de pauvres agates, de petits cailloux du Rhin montés en argent, mais leur peu de valeur est balancé par le grand nombre.

— Laisse les métaphores, Lopez, et sois plus clair : que veux-tu dire par ces paroles?

— Cela s'entend de reste, monsieur le marquis : vous travaillez pour son éminence au Louvre, chez la reine-mère et surtout chez Monsieur, tandis que moi, sous le prétexte d'arranger les écrins des dames, je pénètre à leur toilette, je ramasse leurs propos du matin, entre le miroir et l'habilleuse, et M. le cardinal, qui aime à rire, écoute volontiers mes petites histoires.

— Oui dà! tu joues le rôle d'espion? Eh bien! mon ami, je te prie de ne plus comparer ton métier au mien.

— C'est pure vanité de ma part, dit l'Abencerrage d'un air railleur;

mais il ne faut pas demeurer si long-temps sans aller au Palais-Cardinal. Son éminence s'étonne de ne pas vous voir. Je vous engage à profiter de l'absence du père Joseph, qui va revenir du congrès de Ratisbonne, où il a dupé tout le monde, le maître renard! Si vous négligez l'occasion d'avoir affaire directement à l'éminentissime, vousserez renvoyé à l'éminence grise, comme nous autres petits agens.

— Quel diable de discours est cela? s'écria Puylaurens; auras-tu bientôt fini, avec tes énigmes?

— Excusez mon indiscrétion, monsieur; ces choses-là doivent rester dans le sous-entendu. Il suffit que j'aie servi de première pierre à la fortune d'un galant gentilhomme.

— Il n'y a point de sous-entendu avec moi, vieux coquin. Je te suis obligé d'avoir parlé de moi à M. le cardinal. Je t'enverrai demain tes cent écus, et demande-moi bien vite un service, afin que je sois quitte envers toi.

— Je n'ai garde, monsieur. Je ne veux point perdre votre reconnaissance, car vous ne faites que débuter et vous irez plus loin. Il n'en sera pas de vous comme de M. Le Coigneux; on vous tiendra parole.

— Tu penses donc que Le Coigneux n'aura pas le chapeau?

Lopez fit un rire muet en montrant ses grandes dents.

— M. le cardinal, dit-il, a promis justement ce chapeau, parce que la tête du conseiller ne peut point venir se mettre dessous.

— Le Coigneux a une femme, n'est-ce pas?

— Vous en savez aussi long que nous, monsieur le marquis. Mais le conseiller est capable de se démarier gaillardement avec le fer ou le poison; il se pourrait que la chose fût exécutée.

— Comment! M. le cardinal aurait laissé commettre un crime qu'il pouvait empêcher! Je ne puis croire une pareille atrocité.

— C'est que vous ne songez pas au bénéfice qu'on en peut tirer.

— Et quel bénéfice, grand Dieu! oserait-on mettre en balance avec une noirceur abominable?

— M. le cardinal vous communiquera ses idées à ce sujet. Les deux maîtres fils par lesquels on fait remuer Monsieur sont le chancelier Le Coigneux et votre seigneurie. La reconnaissance attache le second au grand ministre qui nous gouverne; la crainte, le danger, le secret d'un crime, livreront le premier. Si M. Le Coigneux vient à tuer sa femme, on lui suspend au-dessus de la tête la menace éternelle d'un procès capital, et on le rend par ce moyen souple et docile comme un mouton.

— Mais tout cela est infame! mon cher Lopez.

— C'est de la politique, mon cher monsieur.

— Ainsi donc on ne cherchera point à sauver Mme Le Coigneux?

— Si la volonté du destin est que cette dame périsse, on ne saurait s'y opposer.

— Ces doctrines sont bonnes pour des fatalistes comme toi. Dans ce pays, il y a, Dieu merci, des lois, une justice et des hommes de cœur.

— Le temps de la chevalerie errante est passé; les damoiselles enfermées dans les châteaux par les félons et les jaloux risquent fort de ne point voir accourir à point nommé leur libérateur.

— C'est un devoir pour le ministre que de sauver cette malheureuse.

— Un devoir à remplir demande toujours de la peine, des fatigues. Quoi de plus agréable que de trouver plus d'avantages à ne point se gêner, à rester chez soi, croiser ses bras et laisser aller les choses?

— Tu calomnies M. le cardinal, Lopez; mais, s'il est vrai que la mort d'une pauvre créature soit portée sur ses tablettes et qu'il en suppute déjà les profits, il aura compté sans moi, car je vais à l'instant porter secours à Mme Le Coigneux, s'il en est temps encore.

— Monsieur le marquis, nous avons en Espagne un certain Michel Cervantès; cet auteur a écrit un ouvrage sur les fous qui se croient des Roland et des Amadis. Il y a aussi un proverbe qui dit : Entre l'arbre et l'écorce ne mettez point le doigt.

— J'y mettrai pourtant mon bras et mon épée.

— Vous êtes averti, monsieur; si vous gâtez vos affaires par un coup de tête, je m'en lave les mains.

— Au diable tes avertissemens et tes proverbes!

Puylaurens enfonça les éperons dans le ventre de son cheval et partit au galop pour Saint-Cloud.

IV.

Un silence profond régnait dans la maison de campagne du conseiller Le Coigneux. Il fallut tirer la clochette à trois reprises pour obtenir qu'on vînt au bruit; encore le laquais farouche qui présenta sa face au guichet n'eût-il pas ouvert si on ne lui eût assuré que Puylaurens avait à parler au maître du logis de la part de Monsieur. Le Coigneux fut alarmé en voyant des cavaliers entrer chez lui. Il descendit sur le perron tenant une courte rapière sous son bras et dans ses mains de gros pistolets armés.

— C'est vous, Puylaurens, dit-il, vous m'avez effrayé. J'ai cru qu'on assiégeait ma maison.

— Je reconnais, répondit Puylaurens, le signe d'une conscience pure. Monsieur le conseiller, je vous donne avis que vous êtes soupçonné de meurtre, et je viens vous offrir ma voix pour confondre vos accusateurs. Faites-moi seulement voir Mme Le Coigneux, et vous n'aurez plus rien à craindre.

— Eh! ne vous ai-je pas dit qu'elle était morte? s'écria le conseiller.

— Vous trouverez bon, s'il vous plaît, que je vérifie la chose par moi-même.

— Rien n'est plus facile. Vous n'avez qu'à me suivre.

Le Coigneux conduisit Puylaurens au fond de son jardin et lui montra un petit monument funéraire qui paraissait tout fraîchement construit. Sur le fronton était gravée cette inscription : « Ci gist le corps de Marie Droguet, épouse de G. Le Coigneux. »

— Souhaitez-vous de voir le cercueil? demanda le conseiller.

— Assurément, répondit Puylaurens; je veux être complètement édifié.

M. Le Coigneux tira de sa poche une clé avec laquelle il ouvrit la porte du tombeau. Puylaurens descendit dans le caveau et donna l'ordre à ses gens de lever le couvercle du cercueil. Le cadavre s'y trouvait en effet, et notre héros reconnut la dame qu'il avait aperçue dans le pavillon. Elle avait les bras croisés sur la poitrine, et rien n'annonçait qu'elle fût morte par violence.

— A présent, dit M. Le Coigneux en tirant de sa poche un papier, pour vous éclairer complétement, il faut que vous preniez lecture de cet écrit.

Puylaurens lut ces mots tracés en caractères nets et précis : « Je déclare m'être tuée moi-même en prenant du poison, par dépit de ce que M. Le Coigneux aimait notre voisine, Mme Guillon. Je désire être inhumée dans le jardin de cette maison et qu'on ne fasse point de bruit de ma mort. »

— Voilà qui est clair, dit Puylaurens; vous êtes homme de précaution, conseiller; mais ce n'est donc plus une fluxion de poitrine qui vous a enlevé votre femme?

— On n'est point obligé de raconter à tout le monde une affaire de ce genre, et, pour la colorer, on s'en tire comme on peut.

— J'entends bien : c'est ce que vous répondrez à vos juges. Il est fâcheux pour vous que mes regards aient pénétré dans votre pavillon mystérieux avant l'événement.

—Vous avez eu quelque vision cette nuit-là. Vous étiez ivre aussi bien que moi.

Puylaurens courut au pavillon. Il n'y trouva que les murailles toutes nues, des oignons secs, des graines de plantes et des outils de jardinage.

— Conseiller, dit-il, ce surcroît de précaution achève de me convaincre. Vous êtes un scélérat.

Puylaurens remonta aussitôt à cheval et courut à franc étrier jusqu'au Palais-Cardinal. Ce n'était pas l'heure des réceptions; mais, aussitôt qu'il eut fait *demander pour lui*, on l'introduisit par les petits appartemens. Le ministre renvoya ses secrétaires, et son visage s'épanouit remarquablement lorsqu'il donna le bonjour à Puylaurens.

— Jeune homme, lui dit-il, c'est fort bien à vous de venir causer avec moi. Je vois avec plaisir que vous n'avez point attendu qu'on vous appelât. Mais pourquoi cet air troublé? Mes gentilshommes auraient-ils encore manqué de politesse envers vous?

— Non, monsieur le cardinal, répondit Puylaurens; il ne s'agit point de moi. Je viens vous dénoncer un meurtre.

— Vous avez quelques preuves du crime de Le Coigneux? Dites-moi cela, jeune homme.

Puylaurens raconta ce qui s'était passé à Saint-Cloud la nuit où il y avait couché, les soupçons qu'il avait conçus, les réponses mensongères du conseiller, la scène du tombeau et la circonstance de l'écrit laissé par Marie Droguet. A chaque nouveau détail, le ministre se frottait les mains et s'écriait :

— Bon cela! nous tenons ce Coigneux. Il ne *cognera* plus contre nos intérêts, ce *coigneux*, ou, s'il s'en avise, nous lui *cognerons* sur la tête.

M. le cardinal avait une passion malheureuse pour les équivoques et jeux de mots.

— Jeune homme, ajouta le ministre, je comprends votre indignation et je la partage. Si ce crime était à faire, nous l'empêcherions; mais, puisque le malheur est consommé, un éclat n'offrirait plus que des inconvéniens sans aucun avantage. Le procès d'un conseiller du parlement serait un scandale qui retomberait sur la magistrature entière. Monsieur chasserait son chancelier pour en prendre un autre dont nous ne serions point les maîtres comme de celui-ci. Le Coigneux est à nous désormais. Il demeure particulièrement en votre pouvoir pieds et poings liés, car votre témoignage et votre dénonciation l'accableraient sans remède. Gardez ce secret à part vous, et vous en servez pour mener cet homme à votre guise. Vous voilà tout-puissant dans la maison de Monsieur. De toutes les façons, je n'aurais point donné le chapeau à M. Le Coigneux. C'était une bonne parole que je lui disais pour le gagner dans le moment des cabales. Aujourd'hui l'heure du berger est passée pour lui. Quant à vous, qui êtes de ceux que j'aime, c'est différent. Çà, mon jeune ami, passons à d'autres matières. Faites-moi vos confidences, et contez-moi un peu ce que vous dit Monsieur. Vous parle-t-il de moi en meilleurs termes depuis notre réconciliation?

— Monsieur paraît être revenu pour votre éminence à de meilleurs sentimens, et j'ai eu le bonheur d'y contribuer pour quelque chose.

— Nous savons cela, jeune homme. Avez-vous parlé de mariage avec Monsieur? Pensez-vous que ce prince fût disposé à obéir au roi, son frère, si nous lui choisissions une nouvelle femme?

— Cette question est épineuse, monseigneur; le prince a le cœur fort indépendant, et je doute qu'il fût sur ce point d'une humeur ac-

commodante. On ne peut rien prévoir sans connaître la personne dont on ferait choix, l'impression qu'elle produirait, la disposition du moment où serait le prince. Le hasard ou plutôt le cœur de Monsieur en déciderait.

— Quand nous serons fixés, je vous en donnerai avis secrètement, afin que vous tentiez de prévenir favorablement Monsieur pour cette personne.

— C'est une commission délicate; mais je ne la refuse point.

— Et Monsieur parle-t-il maintenant du roi son frère avec le respect qu'il lui doit?

— Je ne resterais pas auprès de lui, s'il n'avait point de tendresse et de respect pour son frère.

— Il y faudrait rester quand même, jeune homme. Monsieur a-t-il encore des conférences secrètes avec la reine-mère?

— Il rend ses devoirs à cette princesse avec l'assiduité d'un bon fils.

— Je le sais; mais n'y a-t-il pas entre elle et lui quelque chose de politique, quelque petit manége caché contre moi? La reine-mère me hait fort, et je crains toujours qu'elle ne me détruise dans l'esprit de ce prince si facile à prévenir. Que disent-ils de moi ensemble?

— Monsieur le cardinal, je n'assiste pas à leurs entretiens.

— Bien entendu; mais son altesse, qui répète toutes choses, qui n'a rien de secret pour ses confidens, vous aura sans doute mis au courant de ces entretiens nocturnes. Si je me soucie médiocrement des paroles de Monsieur, j'attache à celles de la reine-mère plus d'importance, car elle parle avec l'emportement d'une Italienne, et plus elle dissimule sa pensée en public, plus elle livre le fond de son ame dans le particulier.

— Monsieur le cardinal, si Monsieur m'avait communiqué ses conversations avec la reine-mère, ce ne pourrait être que sous le sceau du secret. Il me serait donc interdit de les répéter.

— Sans doute. Il faudrait lui promettre de n'en point parler; mais entre nous deux il n'y a point de mystère. Je ferais semblant de ne rien connaître, et jamais on ne soupçonnerait que vous m'ayez redit leurs paroles.

— Ce n'est point assez pour moi que de ne pas être soupçonné d'une infidélité; je ne pourrais me résoudre à la commettre.

— Afin que votre conscience ne s'alarme point, reprit le cardinal, je vous dirai, mon jeune ami, quel est l'état des choses et quels sont mes desseins. Votre mérite et vos lumières m'engagent à vous donner ma confiance. Sachez que mon crédit est désormais inébranlable. Tout ce que pourraient tenter contre moi les deux reines, Monsieur, et les princes de Lorraine, serait peine inutile. Le roi est bien déterminé à ne jamais se séparer de moi. Si donc la reine-mère ne renonce point à me renverser, c'est sa ruine qu'elle prépare. J'en serais au déses-

poir; mais, si elle en vient à des extrémités, elle perdra la tendresse de son fils, la considération, la fortune, la liberté même tout ensemble. Jugez quel chagrin ce serait pour moi que d'être cause de tant de malheurs! Cependant je ne reculerais pas devant la nécessité et le bien de l'état. Parmi ceux qui veulent prendre les guides, il n'y a pas une main capable de les tenir. Je suis seul contre tous, parce que tous perdraient la France, si je les laissais faire. Il faut donc qu'ils me haïssent. Il me serait aisé de me rire des inimitiés; mais les intrigues de la reine-mère donneraient un spectacle lamentable, celui d'une grande princesse accablée par la sévérité du roi son fils, reléguée dans quelque château, et mourant en exil sans consolations et sans honneurs. Trouvez-vous que de telles conséquences méritent notre attention, et ne sentez-vous pas la grandeur de mes motifs?

— Je la sens parfaitement, et j'en suis profondément touché; mais...

— Eh bien! donc, interrompit le ministre, si telle parole, telle étourderie, tel conciliabule de princes légers et de femmes en colère devait amener un éclat déplorable, ne seriez-vous pas désespéré de n'avoir point empêché un mal que vous auriez pu prévenir d'un mot? N'est-ce point, au contraire, un devoir, en pareil cas, que de parler? Et la grandeur du sujet, l'importance du résultat, sont-ils à comparer avec une vaine délicatesse?

— Votre éminence, répondit Puylaurens, jetterait le trouble dans mon esprit, si cette délicatesse dont elle parle n'était un guide certain qui ne saurait me tromper. Si j'étais étranger dans la maison de Monsieur, si le hasard amenait à ma connaissance quelque secret, je pourrais juger nécessaire de le révéler, en considération de ces motifs respectables; mais j'occupe un poste de confiance, je ne sais rien qui ne me soit communiqué sous la convention du secret; je ne puis rien redire, par conséquent, sans trahison. Je n'ai point une conscience politique à l'usage des affaires d'état; je n'ai que celle d'un honnête homme qui ne veut point tromper son ami.

— Vous préférez donc tromper votre bienfaiteur, car c'est à moi que vous devez votre fortune?

— Monsieur le cardinal, vous me faites une injustice. Si Monsieur voulait exiger de moi des révélations sur l'entretien dont votre éminence vient de m'honorer, je n'aurais garde de m'y prêter, tant je sais comprendre ces motifs que vous m'avez si bien expliqués!

— Jeune homme, il me faut pourtant des confidences sur les rapports de Monsieur avec sa mère.

— Demandez-les à quelque autre.

— Vous seul pouvez me rendre ce service, et il convient de vous y résoudre.

— Je ne saurais me résoudre à être un espion.

— Ne nous échauffons pas sur des mots. Vous réfléchirez à mes paroles.

— Mes réflexions sont faites. Je supplie votre éminence de ne point me demander un sacrifice impossible. Je ne suis pas né pour ce triste emploi; je ne le remplirai point; je quitterai plutôt la cour pour la seconde fois; je retournerai dans ma province.

Le cardinal prit son air le plus sévère.

— Vous ne retournerez pas dans votre province, dit-il, vous ne pouvez plus quitter la cour, parce que j'ai besoin de vous ici, parce que Monsieur ne le souffrirait pas. Vous remplirez cet emploi auquel je vous ai destiné, parce que la position est prise, que les choses sont trop avant, que nul autre ne peut vous remplacer et qu'il n'y a plus à s'en dédire. De gré ou de force, vous obéirez.

— Jamais, monsieur, jamais.

— Vous obéirez, reprit le cardinal avec un regard terrible. Vous ne voulez pas me servir secrètement, parce que, selon vous, ce serait jouer le rôle d'espion? Eh bien! vous serez un espion et vous en ferez le métier à la face du monde. A la première querelle entre le roi et Monsieur, il y aura quelque traité d'accommodement par écrit, et j'y mettrai cette clause : « Que M. de Puylaurens avertira le roi des cabales qui se pratiqueront à l'avenir dans la maison de son altesse royale. » Monsieur, qui est peureux, subira cette condition accablante, et vous aurez alors ce brevet d'espion que vous redoutez si fort.

— Monsieur le cardinal, vous écrirez ce qu'il vous plaira; entre vos clauses et l'exécution, il restera encore ma volonté et mon honneur.

— Fort bien! mais si vous n'écoutez point les ordres du roi, à la seconde querelle, votre tête sera de l'enjeu.

— Ma tête tombera, s'il le faut. Elle ira rejoindre celles que vous avez déjà coupées.

— Jeune homme, vous y réfléchirez à deux fois.

— Je ne réfléchis jamais sur des bassesses; je les repousse et je les méprise.

— Allez, dit le cardinal en frappant sur la table, et revenez demain avec d'autres résolutions.

— L'habitude d'être obéi vous égare, répondit le jeune homme. Je ne reviendrai pas demain et ne changerai point de résolutions.

Antoine de L'Age salua fièrement le ministre et sortit. Dans les petits degrés, il rencontra Lopez, qui marchait à pas de loup.

— Monsieur, lui dit le joaillier, je vous surprends faisant vos confidences à M. le cardinal.

— Tu ne m'y reprendras plus, vieux coquin, répondit Puylaurens; tous est rompu entre son éminence et moi.

— Par Mahomet! s'écria l'Arabe; imprudent que vous êtes! vous ne

savez donc pas que la puissance du cardinal surpasse aujourd'hui celle du roi lui-même? Sa majesté ne s'est réservé que le privilége de guérir les écrouelles. Retournez en arrière et faites bien vite vos soumissions.

— Il est trop tard. Son éminence m'a menacé; nous en sommes aux défis, et je tiendrai la gageure jusque sur l'échafaud.

— Ne m'approchez pas, dit Lopez en prenant la fuite; vous êtes pestiféré.

En traversant la cour du Palais-Cardinal, Puylaurens rencontra Mlle de Pont-Château, accompagnée de deux prudes-femmes qui la suivaient gravement à pas comptés, le chapelet à la ceinture, le livre sous le bras et la guimpe sur le cou.

— Mon cher chevalier, dit la demoiselle, vous me voyez en équipage de fille à marier. Il ne s'agit plus de lire des romans, de parler phébus ni de jouer dans les jardins. Je suis nubile, comme disent ces dames, et on entend par là qu'il ne faut plus rire à gorge déployée, ni jeter en l'air les pepins, quand je mange une pomme. On m'appelle mademoiselle, et l'on me dit : Vous plaît-il faire ceci, qui est fort ennuyeux? vous plaît-il aller là-bas, où vous ne voulez pas être? Et je dois obéir, sous peine d'écouter un discours si long que je m'endors souvent en plein midi. Tels sont les honneurs et priviléges de mon grand âge. Il y aura pourtant une exception en votre faveur à ces belles règles; vous continuerez à m'appeler Marguerite, comme devant, et vous serez toujours mon chevalier.

— Hélas! Marguerite, je n'en aurai plus l'occasion. Le cardinal vient de me maltraiter. Je ne puis plus revenir dans ce palais. Vous m'y voyez pour la dernière fois.

— Que dites-vous là? s'écria la jeune fille; je ferai votre paix avec mon oncle, et vous reviendrez encore nous voir.

— Jamais! dit Puylaurens.

— Grand Dieu! reprit la nièce du cardinal, que s'est-il donc passé?

— Je ne puis vous le dire.

— Vous m'épouvantez. J'étais si joyeuse, et à présent je suffoque d'envie de pleurer.

— Ma chère Marguerite, vous souvient-il d'un jour de notre enfance où je vous donnai une petite coquille que j'avais trouvée et dont je vous fis hommage, comme si c'eût été la plus belle chose du monde?

— Sans doute; je l'ai encore dans quelque tiroir.

— Aujourd'hui que nous sommes grands et que vous voilà munie d'une escorte à laquelle on reconnaît votre grand âge, souffrez que je vous donne un présent plus digne de vous. Acceptez cette bague et conservez-la en souvenir de nos jeux et de notre amitié. Quand je ne vous verrai plus, elle vous rappellera votre pauvre chevalier, qui s'ima-

ginait en badinant risquer sa vie pour vous, et qui voudrait tout de bon vous la donner.

— J'accepte, chevalier; votre bague ne me quittera plus, excepté pourtant si vous oubliez la pauvre princesse. Quand vous en aimerez une autre, je vous renverrai ce diamant.

— Vous le garderez donc toujours, s'il en est ainsi.

Les prudes-femmes faisaient une mine fort austère en écoutant ces paroles :

— Ne vous étonnez point, mesdames, leur dit la jeune fille, si j'accepte sans façons cette bague. Je vais la montrer à mon oncle à l'instant, et je lui conterai tout. C'est lui qui me grondera, s'il y en a sujet. Adieu, chevalier, adieu, mon ami. Nous nous reverrons, j'en suis sûre.

— Adieu, Marguerite; je vous ai tant aimée sans vous le dire que je saurai bien vous aimer encore sans vous voir.

Lorsque Mlle de Pont-Château fit sa petite confession à son oncle, le cardinal se mit à sourire, et lui dit :

— Je ne vois pas de mal à tout ceci. Garde le diamant, ma mie. Je suis aise que ce garçon ait de l'inclination pour toi. Ce sera un lien de plus.

—Quoi! répondit la jeune fille, vous êtes bien aise qu'il m'aime, et vous voulez le maltraiter? Vous le congédiez de telle sorte qu'il s'en va en jurant de ne vous revoir jamais? Savez-vous que cela est fort mal?

— Ce sont affaires politiques, ma mie, auxquelles tu ne comprendrais rien.

Puylaurens n'était qu'irrité en sortant du cabinet de l'éminentissime; mais, après la rencontre de la jeune nièce du cardinal, son indignation se calma pour laisser la place à des regrets déchirans. Les yeux naïfs de Marguerite venaient de lui dire qu'elle l'aimait, dans l'instant même des adieux. Son honneur et sa conscience se mettaient entre sa maîtresse et lui, comme les deux prudes-femmes avec leurs chapelets et leurs guimpes. L'idée de commettre une bassesse ne pouvait pas même lui entrer dans l'esprit, et son bonheur dépendait d'un ministre implacable envers quiconque osait lui résister. On verra bientôt dans quel abîme cette fausse position devait jeter le pauvre Antoine de L'Age.

PAUL DE MUSSET.

(La seconde partie au prochain n°.)

LES DOUANES

ET LES

FINANCES PUBLIQUES.

AUGMENTATION POSSIBLE DES RECETTES DE LA DOUANE. — RÉVISION DES TARIFS.

DEUXIÈME PARTIE. [1]

V.

Pendant que nous poursuivons notre travail de révision sur le tarif de la douane française, les événemens politiques se déroulent avec une rapidité bien propre à éblouir les imaginations. Partout les nations endormies se réveillent. Les trônes encore debout chancellent sur leurs bases; de nouvelles constitutions s'élaborent, qui consacrent ou préparent l'affranchissement des peuples; les limites des états se déplacent; la guerre éclate entre des royautés long-temps unies. Certes la magie de ces événemens est une diversion bien puissante aux sévères études de l'économiste et du financier, mais d'autres considérations doivent y ramener l'attention publique. Si brillantes que soient les destinées qu'on rêve pour la France dans l'avenir, il faut reconnaître que le présent est triste. Le commerce et l'industrie se meurent, les finances publiques s'épuisent, les fortunes privées disparaissent comme des

(1) Voyez la livraison du 1er mai 1848.

ombres, le travail est suspendu, et par là les sources mêmes de la richesse tarissent. Bientôt, si on n'arrête le cours de cette désorganisation croissante, l'assemblée nationale, troublée dans l'élaboration de sa grande œuvre, va se trouver en présence d'un trésor public à sec, d'une industrie en ruines et d'une population haletante, sans travail et sans pain. Il est temps que l'on s'occupe d'appliquer à ce mal redoutable des remèdes énergiques, et il n'y en a guère de plus efficace, dans l'état présent des choses, qu'une réforme sérieuse de nos tarifs. Pour ranimer l'industrie et le commerce, après le retour de la confiance, qui est le premier besoin, cette réforme est sans contredit une des meilleures mesures à prendre; pour rétablir nos finances, c'est presque la seule qu'on puisse heureusement tenter. Sans nous arrêter donc à ce que de telles études peuvent avoir de malséant pour certains esprits dans les circonstances actuelles, poursuivons-les résolûment. On sera trop heureux bientôt d'y revenir pour réparer les fautes commises.

Déjà, des quatre sections qui composent le tarif de la douane, nous avons analysé la première, relative aux matières animales, en y indiquant de larges et fécondes réformes; la seconde et la troisième appelleront aujourd'hui notre attention.

DEUXIÈME SECTION. — MATIÈRES VÉGÉTALES.

La deuxième section du tarif, relative aux matières végétales, est beaucoup plus considérable que la première, soit par le nombre des articles qu'elle comprend, soit par l'importance des recettes qu'elle procure au trésor public. Elle se divise en dix chapitres, comme suit : 1° farineux alimentaires; 2° fruits et graines; 3° denrées coloniales; 4° sucs végétaux; 5° especes médicinales; 6° bois communs; 7° bois exotiques; 8° fruits, tiges et filamens à ouvrer; 9° teintures et tanins; 10° produits et déchets divers. Tous les objets compris dans ces dix chapitres ont produit ensemble au trésor, en 1845, une somme de 104,098,448 francs. C'est cette vaste branche de notre système financier qui s'offre maintenant à notre analyse. Toutefois nous en écarterons d'abord le chapitre relatif aux denrées coloniales, dont nous ferons plus tard une section distincte. C'est le plus important de tous quant à la quotité du revenu, car il a produit seul, —en 1845, —68,737,866 fr., ou près des deux tiers de la recette totale. Il ne nous reste ainsi que neuf chapitres à examiner, et nos calculs ne portent plus que sur une recette de 35,360,582 francs.

Farineux alimentaires. — Le chapitre des farineux alimentaires comprend, dans les tableaux de la douane, vingt-six articles productifs de revenu. Ce sont d'abord les diverses espèces de céréales, froment, épeautre et méteil, seigle, maïs, orge, avoine, sarrasin, articles qui tous, excepté l'orge, sont au moins doubles, puisqu'on les distingue tou-

jours en grains et en farines. Viennent ensuite le pain et le biscuit de mer, le riz en grains ou en paille, les marrons, châtaignes et leurs farines, les pommes de terre, les légumes secs et leurs farines, les gruaux et fécules, les grains perlés ou mondés, l'alpiste, le millet, les pâtes d'Italie et autres pâtes granulées, le sagou et l'*arrow-root*, la semoule de pâte et de gruau, et enfin le salep.

Tous ces articles, en 1845, ont produit ensemble au trésor 5,201,863 fr. Cependant en 1844 la recette avait été plus que double (10,695,415 fr.), et elle s'est élevée de nouveau à 9,889.304 fr. en 1846. C'est qu'il n'y a rien de plus inégal, de plus irrégulier, que l'importation des céréales : elle dépend essentiellement de la plus ou moins grande abondance des récoltes, et il faut ajouter que le jeu trompeur de l'échelle mobile ajoute encore à ces irrégularités. Or, les céréales sont l'article capital de cette section. La recette a été, en effet, sur ce seul objet d'environ 10,100,000 fr. en 1844, et de 4,550,116 fr. en 1845. Il n'est pas possible d'asseoir aucun calcul certain sur une telle base de revenu. Sans parler des cas où l'application de la loi des céréales est forcément suspendue, comme elle l'a été récemment en France, les variations sont si grandes d'une année à l'autre, qu'on ne saurait jamais dire approximativement sur quel produit il faut compter. Il est bon de remarquer cependant que la recette de 1845 se rapproche de la moyenne des cinq années antérieures, dont celle de 1844 s'éloigne, au contraire, sensiblement. Considérons-la donc, si l'on veut, comme une recette normale.

Si l'on ajoute à la somme de 4,550,116 francs, obtenue en 1845 sur les céréales, la somme de 503,923 fr. qu'ont produite, dans la même année, les riz en grains, on aura le chiffre de 5,054.039 fr., et, comme la recette totale sur le chapitre des farineux alimentaires n'a été que de 5,201.863, on voit que tous les autres articles n'ont produit ensemble que 147,824 francs. Au point de vue du trésor public, il y aurait donc très peu d'inconvénient à ce que tous ces articles fussent admis en pleine franchise de droits. Y en aurait-il davantage au point de vue de l'agriculture, nous ne disons pas selon notre manière de voir, car, dans notre opinion, toutes ces restrictions nuisent à l'agriculture beaucoup plus qu'elles ne lui profitent, mais dans la manière de voir même des protectionistes? Quel ombrage l'agriculture pourrait-elle prendre de l'entrée en franchise des riz en paille, des marrons, châtaignes et leurs farines, des légumes secs et leurs farines, des pommes de terre, des gruaux et fécules, des grains perlés ou mondés, de l'alpiste, du millet, des pâtes d'Italie et autres pâtes granulées, du sagou et arrow-root, de la semoule en pâte ou en gruau et du salep? Les pommes de terre forment le seul article de quelque importance dans cette série; mais les pommes de terre sont une marchandise trop encombrante et trop lourde pour que l'importation en soit jamais considérable. Aussi cette importation n'a-t-elle été, en 1845, que d'environ 19,000 quintaux mé-

triques, ce qui équivaut tout au plus, pour l'alimentation, à 9 ou 10,000 hectolitres de blé. N'étant donc pas arrêté en ceci par la considération du revenu public, ni même par la nécessité de ménager la transition d'un régime à l'autre, puisque tous ces articles sont trop peu importans pour exercer une influence sensible sur le marché, nous n'hésitons pas à dire qu'ils devraient être immédiatement déclarés francs de droits.

Quant aux céréales, qui forment le principal objet de ce chapitre, il faudrait d'abord supprimer l'échelle mobile, combinaison décevante dont l'unique effet est de jeter le trouble dans les relations commerciales, et remplacer les droits variables du tarif actuel par un droit fixe et modéré. Rien de plus simple au premier abord et de plus convenable en même temps, quand on veut à toute force mettre un droit sur les grains étrangers, que d'élever ou d'abaisser ce droit selon que les prix s'élèvent ou s'abaissent dans le pays : aussi n'est-il pas étonnant que, dans le principe, tant de gens se soient laissé prendre à la séduisante amorce de l'échelle mobile. Malheureusement cette ingénieuse combinaison manque de base, et, dans la pratique, elle fait constamment défaut. Sans parler de l'incertitude qu'elle jette dans les opérations du commerce, incertitude qui est déjà un très grand mal, elle repose sur des évaluations nécessairement inexactes, puisque ces évaluations n'ont pas d'autre base que des mercuriales toujours arriérées de plusieurs semaines et d'ailleurs très irrégulièrement établies. Tout ce système, si séduisant qu'il ait pu paraître à quelques théoriciens du système protecteur, ne soutient donc pas l'examen quand on en vient à considérer les défaillances de la pratique; l'expérience l'a définitivement condamné.

Quel sera cependant le chiffre du droit fixe que nous substituerons au droit variable du régime actuel? Il nous semble qu'on pourrait, quant à présent, s'arrêter au chiffre de 1 fr. 50 c. l'hectolitre pour le froment, et ce serait encore beaucoup, surtout dans les années de disette, c'est-à-dire précisément lorsque l'importation devient considérable. Ce n'est même pas sans un violent scrupule que nous proposons un droit si élevé, et, tout en l'admettant comme mesure provisoire, nous éprouvons le besoin de protester de nouveau hautement contre l'existence future de tout impôt de cette sorte. Frapper d'une taxe la marchandise qui fait la base essentielle de l'alimentation du peuple, c'est déjà chose bien grave; que sera-ce si l'on considère qu'à la manière dont cet impôt est assis, il n'en rentre qu'une faible portion dans les caisses de l'état? Pour quelques millions que le public paie sur les grains importés de l'étranger, il en paie quinze ou vingt fois plus sur tous les grains qu'il consomme en raison de la cherté artificielle que l'établissement du droit fait naître à l'intérieur, et ce surcroît d'impôt, ce n'est pas l'état, ce n'est pas même, répétons-le, l'agriculture qui en profite. Ceux qui proposent ou qui soutiennent des mesures de ce genre

ne savent guère ce qu'ils font, et c'est la seule considération qui puisse leur servir d'excuse. Autrement, ils auraient un compte trop sévère à rendre à leur pays.

Il va sans dire que, par rapport aux grains d'espèces secondaires, seigles, maïs, sarrasins, etc., le droit s'abaisserait en raison de leur valeur, celui que nous avons fixé pour le froment devant seulement servir de base pour déterminer les autres. Dans le tarif actuel, cette gradation n'est pas bien observée, en ce que les espèces inférieures sont relativement plus imposées que les fromens; aussi l'importation en est-elle beaucoup plus faible et presque insignifiante eu égard à la consommation. C'est une échelle à rectifier. Il faudrait aussi diminuer proportionnellement les droits sur les farines, qu'on a surtaxées sans motif, et dont en conséquence l'importation est presque nulle. En bonne raison, la différence du droit entre les grains et les farines ne devrait pas excéder la différence de la valeur. Au moyen d'une plus juste graduation de tous ces droits, on mettrait un peu plus d'équilibre dans l'importation de ces divers produits, bien que, par la nature des choses, les fromens en grains doivent toujours être l'objet du principal commerce.

Reste à voir maintenant quel serait le produit des droits que nous avons admis. L'extrême irrégularité des importations empêche, comme nous le disions tout à l'heure, d'asseoir sur ce point aucun calcul précis, et quoique cette irrégularité doive être, dans une certaine mesure, atténuée par l'établissement des droits fixes, elle sera toujours assez grande. Prenons néanmoins comme point de départ l'importation moyenne des cinq années antérieures à 1845. Elle a été d'environ 1,600,000 hectolitres en toutes sortes de grains. Il n'est pas à présumer qu'elle augmente beaucoup sous le nouveau régime que nous établissons; cela dépend essentiellement de l'abondance des récoltes. Arrêtons-nous donc au chiffre de 1,600,000 hectolitres, et, comme il y entre une certaine quantité de grains secondaires, considérons-le comme formant l'équivalent de 1,500,000 hectolitres de froment. A raison de 1 fr. 50 c. l'hectolitre, la recette ne s'élèverait qu'à la somme de 2,250,000 francs. Si nous y ajoutons, pour les riz en grains, à propos desquels nous ne croyons devoir proposer aucun changement quant à présent, une somme de 500,000 fr., chiffre égal à la recette de 1845, nous arriverons à un produit total de 2,750,000 fr. sur l'ensemble du chapitre. La recette de 1845, un peu inférieure, il est vrai, à la moyenne des cinq années antérieures, ayant été sur ce même chapitre de 5,200,000 francs, il y aurait ici pour le trésor une perte qui s'élèverait au moins à 2,500,000 francs.

Fruits et graines. — Le chapitre des fruits et graines comprend d'abord les diverses sortes de fruits de table, parmi lesquelles on remarque, comme étant les plus productifs de revenu, les citrons,

oranges et leurs variétés, et les fruits secs ou tapés, puis les graines oléagineuses, c'est-à-dire les graines de ricin, de lin, de sésame et autres, puis encore les fruits à distiller, anis et baies de genièvre, et enfin les graines à ensemencer. Tout cela forme de vingt-quatre à trente articles de recette. Le produit total a été, en 1845, de 4,004,652 francs. Les graines oléagineuses y figurent seules pour la moitié de cette somme; tous les autres articles réunis produisent le reste.

Il y a peu de changemens à faire en ce qui concerne les fruits de table et les autres articles du même ordre. Ce sont des produits essentiellement imposables et pour la plupart exotiques. Seulement on pourrait en écarter quelques-uns qui ne donnent que des recettes insignifiantes, comme les baies de genièvre, ramener les droits sur les autres à un maximum de 20 à 25 pour 100, et affranchir les graines à ensemencer. Ces modifications n'altéreraient pas sensiblement le revenu, ni en plus, ni en moins; aussi n'en tiendrons-nous pas compte dans nos calculs. Il y a plus à dire sur les graines oléagineuses.

Jusqu'en 1844, la législation avait été, par exception, assez libérale en ce qui concerne ce produit. Pour les graines de lin, le droit n'était que de 1 franc les 100 kilogrammes, lorsqu'elles étaient importées par mer et par navires français, de 1 fr. 50 cent. par navires étrangers et par terre des pays limitrophes, de 2 fr. par terre et d'ailleurs que des pays limitrophes, soit 1 fr. dans les cas les plus favorables, et 2 fr. au maximum. Le prix courant de ces graines étant supposé de 27 fr. les 100 kil. (1), c'était environ 3 et 3/4 pour 100 dans le premier cas, et un peu plus de 7 pour 100 dans le dernier. Pour les graines de sésame, le droit variait de 2 fr. 50 cent. à 3 fr. 50 cent., et comme le prix courant était de 48 fr. les 100 kil., cela revenait à environ 5 1/2 et 7 1/2 p. 100 de la valeur. Cette dernière échelle était également applicable aux graines non dénommées, telles que cameline, chènevis, colza, etc. C'était là, comme on peut le voir, un tarif exceptionnellement modéré, et ce n'est pas tout-à-fait sans raison qu'on l'a considéré comme une sorte d'anomalie dans notre code fiscal.

Voyons pourtant ce que cette anomalie avait produit.

Les importations de graines étrangères s'étaient considérablement accrues sous ce régime, et elles s'accroissaient encore de jour en jour suivant une progression rapide, surtout dans le midi, où la graine de sésame, produit presque nouveau sur nos marchés, était venue depuis quelques années jouer un rôle important. On jugera de la rapidité de ces accroissemens par le tableau suivant :

(1) Dans les tableaux de la douane, l'évaluation est portée à 75 fr. les 100 kil., tant pour les graines de lin que pour les graines de sésame. Nous ne savons sur quelle base ces évaluations ont été faites : les nôtres sont empruntées aux prix courans de février et avril 1844 sur la place de Marseille.

GRAINES OLÉAGINEUSES.

IMPORTATIONS. (*Commerce général.*)

ANNÉES	Importations par la frontière du nord.	Importations par la frontière du midi.	Importations totales.
1835.......	9,144,900 kil.	1,035,300 kil.	10,180,200 kil.
1836.......	29,058,800	2,234,600	31,293,400
1837.......	21,449,700	2,663,200	24,112,900
1838.......	20,931,200	7,366,200	28,297,400
1839.......	18,394,300	10,756,600	29,154,900
1840.......	32,662,300	16,785,900	49,448,200
1841.......	39,380,800	30,661,600	70,042,200
1842.......	41,048,100	36,508,000	77,556,600
1843.......	24,190,200	37,542,200	61,735,400

Ce qui frappe d'abord dans ce tableau, c'est la rapidité et la continuité de la progression ascendante dans le midi, où, en moins de dix ans, l'importation s'élève de 1 million de kilogr. à plus de 37 millions, sans qu'on remarque dans ce long intervalle de temps aucun pas rétrograde. Pour le nord, la marche des importations est moins régulière, ce qui s'explique sans peine par l'inégalité des récoltes. A la différence de ce qui se passe dans le midi, où on ne cultive pas les graines grasses, les graines étrangères ne sont reçues dans le nord que comme un complément de la production locale, et, selon que cette production est plus ou moins insuffisante, elle provoque une plus ou moins abondante importation.

Maintenant, quelles avaient été les conséquences de ces importations croissantes? Il en était résulté d'abord un développement remarquable de la fabrication des huiles, tant au nord qu'au midi, dans les rayons de Lille et de Marseille. Cet accroissement de la fabrication des huiles avait naturellement tourné à l'avantage de toutes les industries, et elles sont en grand nombre, qui font usage de ce produit. Entre beaucoup d'autres, la fabrique du savon, pour laquelle l'huile est la matière première par excellence, était dans une situation florissante qui s'améliorait encore de jour en jour. Malgré l'accroissement de la consommation à l'intérieur, elle fournissait un aliment notable à nos exportations; elle serait allée même beaucoup plus loin, si elle n'avait pas été entravée, dans une certaine mesure, par les droits excessifs établis sur les soudes et les potasses (1), et par les prix trop élevés de ces produits.

Si bienfaisante pour la fabrique, cette large importation de graines étrangères avait-elle par hasard nui à notre agriculture? Elle n'avait pu nuire dans le midi, où la culture des graines grasses a toujours été

(1) Les droits sur les soudes sont de 11 fr. 50 cent. les 100 kil. par navires français, et 12 fr. 60 cent. par navires étrangers. C'est environ 80 pour 100 de la valeur. Sur les potasses, les droits sont de 10, 15, 18 et 21 francs; la valeur officielle est de 60 francs.

nulle, ou peu s'en faut. Était-ce peut-être dans le nord? Pour être convaincu du contraire, il suffit d'avoir parcouru les campagnes dans cette partie de la France. Non-seulement la culture des graines grasses y était florissante, prospère, mais elle s'y étendait encore de jour en jour. C'est que le développement croissant de toutes les industries qui font usage de l'huile ouvrait un débouché chaque jour plus large à ses produits. En admettant que les prix de ses graines fussent un peu réduits par la concurrence étrangère, elle était amplement dédommagée de cette perte apparente par la facilité de ses ventes et l'agrandissement continu du marché.

On s'est lassé de ce régime. On a trouvé probablement que les industries auxquelles les graines oléagineuses servent d'aliment prospéraient trop, et que cela faisait tache sur le tableau général de la France. Pour mieux dire, les agriculteurs du nord ont cru qu'ils feraient un coup de maître, si, au nom de la loi, ils pouvaient s'emparer seuls de cette immense consommation qui s'était développée sous l'influence des bas prix, et le législateur, toujours prompt à seconder ces calculs égoïstes, s'est prêté à cette nouvelle et insultante violation du droit. En 1844, un projet de loi fut présenté qui doublait les anciens droits; mais le parti agricole, ce parti qui, sous prétexte de favoriser l'agriculture, travaille depuis trente ans à la ruiner, et avec elle toutes les industries qui en relèvent, le parti agricole, disons-nous, ne se tint pas pour satisfait d'une telle augmentation. Il se remua, il s'agita au sein de la chambre des députés; il fit retentir bien haut ces mots puissans, ces mots électriques, *agriculture en souffrance, intérêts agricoles compromis, marché national envahi;* il épuisa tout ce vocabulaire dont il a tant abusé, et, à force d'évoquer aux yeux de la chambre surprise des fantômes menaçans, il l'amena à surenchérir de beaucoup sur la proposition du ministre, en quadruplant les anciens droits. Ces droits furent donc portés, pour les graines de lin, à 4 fr. les 100 kil., et pour les graines de sésame à 10 fr. Ajoutons que les droits différentiels en faveur du pavillon français, qui n'étaient que de 50 cent. dans l'ancienne loi, furent portés à 4 fr. pour le sésame, à 2 et 4 fr. pour les graines de lin. Telle est la loi actuelle, qui, présentée en 1844, n'a été pourtant votée qu'en 1845.

Les funestes effets de cette nouvelle loi n'ont pas tardé à se manifester. Appliquée seulement dans la seconde moitié de l'année 1845, c'est sur l'année 1846 qu'elle a commencé à exercer toute son action. Eh bien! voici les résultats : de 70 millions de kilogrammes en 1845, l'importation des graines oléagineuses est tout à coup tombée, en 1846, à 36 millions de kilogrammes, c'est-à-dire que, d'une année à l'autre, elle est tombée de moitié. La chute est rude, comme on le voit, et telle qu'elle doit faire craindre la perte assez prochaine de tous

les avantages précédemment conquis. Et cependant il s'en faut que l'importation de l'année 1845, quoique supérieure à celle des années 1843 et 1844, soit une importation exceptionnelle, puisqu'elle est inférieure même à celles des années 1841 et 1842. A voir le chiffre de nos exportations, qui a été pour cette année au-dessous de la moyenne quinquennale, on peut juger que l'appel fait aux marchandises étrangères eût été même moins considérable, si la loi rendue au mois de juin n'eût pas été mise en vigueur avant l'expiration de l'exercice. Cette décroissance de moitié en 1846 est donc réellement due à l'application de la nouvelle loi, et c'est un fait grave et menaçant. Rien ne prouve, il est vrai, que l'importation ne se relèvera pas jusqu'à un certain point dans les années suivantes. La fabrique a ses besoins, qu'elle doit satisfaire à tout prix, sous peine de suspendre ses travaux; mais il n'en est pas moins vrai que le déclin de l'industrie a commencé.

Sans pousser plus loin ces considérations, nous dirons maintenant que la raison demande, que l'intérêt pressant de l'industrie exige que l'on revienne promptement au tarif de 1844. C'est celui que nous proposerions de rétablir sans aucun autre changement. Par ce qu'on a vu précédemment de la marche ascendante de nos importations, on peut juger que, si le tarif de 1845 n'était pas intervenu pour en arrêter l'essor, elles s'élèveraient dès à présent à un chiffre fort supérieur à celui des années antérieures, et qu'en conséquence la recette se serait accrue dans la même proportion, d'autant mieux que le sésame, la plus fortement imposée des deux graines, était celle dont l'importation s'accroissait avec le plus de régularité. Toutefois, pour faire la part des éventualités, nous nous arrêterons au chiffre de 1845, qui était, comme on l'a vu, de 2,017,164 francs. Le chapitre des fruits et graines demeure ainsi tel qu'il était, sans augmentation ni diminution dans les recettes.

Sucs végétaux. — Comme nous écartons ici le chapitre des denrées coloniales, pour en faire plus tard une section distincte, le chapitre que nous rencontrons maintenant est celui des sucs végétaux. Il se compose de trente et quelques articles de recette, compris sous les dénominations suivantes: gommes pures, baumes, résines indigènes, résineux exotiques, sucs d'espèces particulières, comme le caoutchouc, l'aloës, l'opium, le camphre, la manne, le jus de réglisse et la glu, puis les huiles fixes, d'olive, de palme, de graines grasses, etc., et enfin les huiles volatiles ou essences. Tous ces articles réunis ont produit au trésor 9,186,926 fr., en 1845, et une somme à peu près égale en 1844.

Ce chapitre des sucs végétaux réclame d'assez grandes réformes, réformes qui, cette fois, augmenteraient le revenu, bien loin de l'affaiblir.

On remarquera d'abord que, parmi les articles qui le composent, il n'y a guère que les huiles fixes qui aient actuellement une importance

réelle, au moins quant aux recettes. Sur environ 9,200,000 fr. que la douane a perçus, elles en ont procuré au-delà de 8,300,000. Encore ce produit est-il dû presque en totalité à l'importation des huiles d'olive, qui n'ont pas donné moins de 8,146,000 fr. Tous les autres articles qui composent ce chapitre, articles si importans à d'autres égards, n'ont donc contribué ensemble que pour 1 million, en comptant même la recette obtenue sur les huiles de graines grasses et de palme. Si un tel résultat était dû à la modicité des droits, on pourrait s'en applaudir; mais quand on considère qu'il est dû, au contraire, à l'exagération des droits, qui a empêché le pays d'importer ces marchandises en quantité suffisante pour son usage, on ne peut que le déplorer amèrement.

Même pour les huiles d'olive, le droit actuel est trop fort. Il est de 25 francs les 100 kilogrammes par navires français, et de 30 francs par navires étrangers et par terre; ce n'est pas moins de 22 à 28 pour 100 de la valeur (1). Aussi voyons-nous que, depuis douze à quinze ans, l'importation de ces huiles a plutôt diminué qu'augmenté. Elle avait été en 1833, par exemple, d'un peu plus de 45,000,000 de kilogrammes, tandis qu'elle n'est plus, en 1845, que de 30,000,000 de kilogrammes. Si l'on considère, d'une part, les emplois si étendus et si variés de l'huile d'olive, de l'autre, l'extrême abondance de la production sur tout le littoral de la Méditerranée, on trouvera que l'importation même de 1833 était bien médiocre; celle de 1845 est donc véritablement chétive. Quoique l'arrivage plus abondant des graines grasses sur nos marchés ait pu contribuer à l'amoindrir, en satisfaisant par d'autres moyens une partie des besoins, il est incontestable pourtant qu'elle deviendrait plus forte avec un droit plus modéré. Cette modération du droit sur les huiles étrangères ne causerait, du reste, aucun dommage à la culture de l'olivier dans le midi, puisque la Provence ne produit guère que des huiles comestibles d'une qualité supérieure, tandis que celles que nous tirons du dehors sont généralement destinées à la fabrique. Le véritable ennemi de cette culture, c'est la maladie qui trop souvent attaque les arbres; ce n'est pas l'importation étrangère, dont les cultivateurs n'ont jamais eu grand souci. Nous proposons donc de réduire le droit sur les huiles d'olive de 25 francs les 100 kilogrammes à 15 fr. Ce serait encore environ 13 pour 100 de la valeur, et, pour un produit si utile, c'est beaucoup. A ce taux, le droit produirait à peu près la même somme qu'aujourd'hui, car il n'est pas douteux que l'importation augmenterait dans une très forte proportion.

(1) Dans les tableaux officiels, la valeur attribuée à l'huile d'olive est de 80 francs les 100 kil., et on évalue au même taux l'huile de graines grasses. Il y a là une double erreur. L'évaluation est peut-être un peu trop forte pour l'huile de graines grasses, mais elle est certainement trop faible pour l'huile d'olive, dont les prix varient, sur la place de Marseille, de 110 à 120 francs.

Si le droit de 25 francs les 100 kilogrammes est trop élevé pour les huiles d'olive, il est surtout excessif par rapport aux huiles de graines grasses, dont la valeur est moindre. Dans ce cas, il devient même prohibitif. Aussi l'importation de ces huiles n'a-t-elle été que de 8,000 kilogrammes en 1845, et de 1,000 seulement en 1844, chiffres tout-à-fait insignifians eu égard à l'étendue des besoins. On peut dire, il est vrai, que, le droit sur les graines grasses ayant été jusqu'en 1845 assez faible, on trouvait plus d'avantage à importer les graines que les huiles qui en proviennent. Il n'en est pas moins certain que, si le droit avait été plus modéré, les huiles seraient entrées concurremment avec les graines, au grand avantage de l'industrie en général. Cela n'eût-il produit d'autre effet que de modérer ces extrêmes variations auxquelles les cours des huiles sont si sujets en France, et qui viennent en grande partie des intermittences forcées de la fabrication (1), on aurait encore rendu un grand service, non-seulement aux diverses industries qui emploient les huiles, mais encore à celles qui les fabriquent. Le droit sur les huiles de graines grasses devrait donc être réduit tout au moins à 10 francs les 100 kilogrammes. Peut-être même cette réduction serait-elle encore insuffisante pour provoquer une importation notable, et alors il conviendrait d'en opérer une plus forte, jusqu'à ce que les huiles étrangères vinssent jouer un rôle nécessaire sur nos marchés. Dire que cette importation se ferait au détriment de nos producteurs, c'est manquer du vrai sens industriel. Loin de là, elle ne ferait que développer, étendre en France les nombreuses industries auxquelles l'huile sert d'aliment, et par là elle ouvrirait aux produits de notre agriculture un débouché plus étendu, plus régulier et plus certain. C'est alors aussi que les huiles de graines grasses, au lieu de présenter au trésor ces recettes ridicules, qui vont de 800 à 6,000 francs par an, lui procureraient un revenu respectable, que nous évaluerons seulement, pour ne rien exagérer, à 1 million.

Le droit sur les huiles de palme et de coco, plus modéré que les précédens (4, 12 et 14 francs les 100 kilogrammes), a produit aussi davantage (162,427 francs en 1845), quoique ces huiles soient comparativement d'un médiocre usage en France. Nous réduirions toutefois ce droit à 8 francs au maximum, avec la certitude d'en augmenter encore le produit.

(1) La plupart des moulins qui fabriquent l'huile dans le nord sont des moulins à vent. Quand le vent fait défaut, ce qui arrive quelquefois pendant un temps assez long, la fabrication est forcément arrêtée, et alors les cours s'élèvent outre mesure pour retomber ensuite brusquement quand la fabrication est reprise. De là des inégalités continuelles et des désordres dont tout le monde souffre, même ceux qui croient en profiter. La facilité de l'importation des huiles étrangères aurait pour effet certain d'atténuer, sinon de faire disparaître entièrement ces inégalités.

Sans entrer dans le détail des autres articles, qui sont presque tous trop fortement imposés, et qui rapportent en conséquence fort peu, nous dirons qu'il faudrait surtout opérer de très larges réductions : 1° sur les résines, particulièrement sur le brai gras et le goudron, aussi bien que sur la poix ou galipot, matières si nécessaires à la marine, et qui ne sont pas imposées actuellement à moins de 40 et 50 pour 100 de la valeur; 2° sur les gommes pures, particulièrement les gommes exotiques et plusieurs autres. Au moyen de toutes ces réductions convenablement faites, on augmenterait sans aucun doute le résultat fiscal au point d'élever le produit, sur l'ensemble du chapitre, de 9 millions, chiffre actuel, à 11 ou 12 millions. Nous ne compterons toutefois, pour éviter toutes chances d'erreur, que sur un revenu moyen de 10,500,000 francs.

Espèces médicinales. — Pour les espèces médicinales qui, sous les dénominations générales de racines, écorces, herbes, feuilles, fleurs, fruits et lichens médicaux (1), présentent de vingt-sept à trente articles de recette, nous voudrions les voir disparaître entièrement du tarif. Les raisons de cette réforme se présentent d'elles-mêmes. Le sacrifice pour le trésor ne serait que d'environ 260,000 francs par an.

Bois communs. — Nous demanderions aussi la suppression totale du chapitre relatif aux bois communs. Ce chapitre, qui présente environ quarante articles, sous les noms de bois à brûler, charbon de bois ou de chenevottes, bois à construire, mâts, mâtereaux, espars, perches, échalas, bois en éclisses, osier en bottes, bois feuillard, merrains de chêne et autres, racines à vergettes, bruyères à vergettes, tiges de millet, liège, etc.; tout ce chapitre, disons-nous, qui comprend des objets si intéressans pour l'industrie, si utiles pour la marine marchande, soit comme matières premières, soit comme articles de fret, n'a produit au trésor, en 1845, que 620,067 francs, et 607,193 en 1844. Il est vrai que les droits sont en général très modérés; mais sur des produits de ce genre, si faibles qu'ils soient, ils sont toujours trop forts. Il importe d'ailleurs de simplifier, d'épargner au commerce les complications et les embarras que la perception entraîne, complications et embarras qui, dans le cas actuel, sont même plus graves que dans beaucoup d'autres, en ce que sur le bois à construire le droit varie selon les dimensions des pièces, que sur les merrains, perches, échalas, éclisses, il est établi d'après le nombre, et que par conséquent, dans l'un et l'autre cas, la perception nécessite des opérations ou des calculs très assujettissans pour les importateurs. Nous n'apercevons d'ailleurs aucune objection sérieuse contre l'affranchissement absolu de ces arti-

(1) On distingue ces lichens de ceux qui sont propres à la teinture et qui figurent parmi les matières tinctoriales.

cles, si ce n'est de la part du trésor, qui n'y perdrait qu'un revenu annuel d'environ 262,000 francs, bien facile à compenser.

Bois exotiques. — Les bois exotiques sont un produit plus imposable que les bois communs; aussi ne serait-il pas mal qu'ils fussent sujets à des droits d'importation, et qu'on en fît même une source assez abondante de revenu. Il ne faudrait pourtant pas en abuser, car, après tout, ce sont là des matières dont l'industrie française tire un très bon parti, et dont il lui serait facile de faire un emploi bien plus considérable.

Ce chapitre comprend de dix-sept à vingt articles, divisés en trois classes, bois d'ébénisterie, bois de teinture et bois odorans. Il a produit 1,004,890 francs en 1845. Rien de plus facile que de doubler ce produit tout en soulageant les consommateurs. Ce n'est pas que le droit principal établi sur la plupart de ces articles soit élevé; mais l'assiette en est très irrégulière, très inégale, et surtout les droits différentiels établis en faveur de notre marine marchande sont excessifs. On a voulu multiplier pour notre marine les longs voyages, et Dieu sait comme on a réussi. Dans cette intention, on a grevé d'abord outre mesure les marchandises apportées par ces mêmes navires des pays moins éloignés, et surtout on a frappé avec un redoublement d'ardeur sur le pavillon étranger. La marine française a-t-elle profité de ces faveurs? Les voyages de long cours se sont-ils multipliés pour elle? Ce n'est pas ici le lieu de l'examiner. Ce qui est certain, c'est qu'il est résulté de ces mesures un immense dommage et pour le commerce et pour le fisc. Rendons cette vérité sensible par un exemple.

Le droit sur l'acajou apporté de l'Inde par navires français n'est que de 5 francs les 100 kilogrammes : c'est à peu près 14 pour 100 de la valeur officielle, droit modéré et pourtant suffisant; mais lorsque ce bois est apporté d'autres pays hors d'Europe, toujours par navires français, il paie 7 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes; s'il est apporté des entrepôts, 18 fr. 50 cent.; enfin, s'il nous arrive par navires étrangers, le droit s'élève à 21 fr. 50 cent., ou plus de quatre fois le droit primitif.

Encore ne s'agit-il là que des billes d'acajou qui ont plus de 3 décimètres d'épaisseur : c'est bien pis pour celles d'une dimension moindre. Quand elles sont importées de l'Inde par navires français, le droit n'est toujours que de 5 fr. les 100 kilogrammes; seulement il faut qu'elles viennent des lieux mêmes de production, sinon le droit s'élève à 15 fr. Que ces mêmes navires les apportent d'autres pays hors d'Europe, elles paieront, venant des lieux de production, 7 fr. 50 cent., et d'autres lieux, 22 fr. 50 cent.; si elles sont importées des entrepôts, toujours par navires français, le droit sera de 55 fr. 50 cent., ou plus de onze fois le droit primitif. Que si, par malheur, elles ont été transportées par navires étrangers, elles paieront, selon les lieux d'où elles viennent, 21 fr. 50 cent., ou 64 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes, ce qui fait, dans

ce dernier cas, treize fois le droit primitif et environ 185 pour 100 de la valeur.

Cette monstrueuse inégalité dans l'assiette du droit se fait, du reste, sentir dans la perception. Ainsi, en 1845, les billes d'acajou de plus de 3 mètres d'épaisseur ont été importées sans exception par navires français, non pas, il est vrai, de l'Inde, ce qui aurait donné lieu à l'application du moindre droit, mais, pour la plus grande partie, d'autres pays hors d'Europe, notamment d'Haïti, et voici en conséquence ce qui est ressorti de l'application du tarif. Sur une quantité de 4,359,865 kilogrammes mise en consommation, et dont la valeur officielle est de 1,525,953 fr., la totalité du droit perçu a été de 362,231 fr., soit environ 23 pour 100 de la valeur. Au contraire, les billes de moindre dimension, malgré l'exagération des droits différentiels, ont été importées, non pas en totalité, mais en partie, par des navires étrangers, et aussi, il faut bien le dire, près de la moitié nous est venue des entrepôts des Pays-Bas. En conséquence, sur une quantité de 2,197 kilogrammes, évaluée à 769 fr., le montant des droits perçus n'a pas été de moins de 979 francs, ou 127 pour 100 de la valeur. Était-ce l'intention du législateur que les billes d'acajou de moins de 3 décimètres d'épaisseur payassent 127 pour 100 de droits, tandis que les autres ne paieraient que 23 pour 100? Cela n'est pas probable. Tel est pourtant le résultat clair et net de l'application de la loi.

C'est dans l'intérêt de la marine marchande, dit-on, qu'on a établi d'aussi choquantes inégalités; soit : a-t-on du moins réussi dans cet objet? Hélas! il suffit de jeter les yeux sur cette pauvre marine pour se convaincre du contraire. De jour en jour, elle décline sans que les prétendues faveurs dont elle jouit puissent rien pour prévenir ou arrêter sa décadence, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les longs voyages, dont on a voulu à tout prix lui réserver le privilége, et qu'on semble même créer quelquefois pour elle tout exprès, sont précisément ceux dont le nombre diminue avec la plus effrayante rapidité. Tout cela s'explique. On veut que notre marine fasse la grande navigation, on veut qu'elle entreprenne les longs voyages et particulièrement les voyages des Indes : rien de mieux; mais en même temps on lui ôte, sans y prendre garde, tous les moyens de réaliser ces voyages avec profit. On croit tout faire en lui réservant sur quelques marchandises secondaires des priviléges fantastiques, tandis qu'on la prive en réalité de tous les meilleurs élémens de fret. Peu ou point de chargemens d'aller; nulle latitude pour rapporter au retour les marchandises qui seules abondent dans ces pays. Voici donc ce qui arrive. Nos bâtimens partent le plus souvent pour ces contrées lointaines sur lest, pour en revenir avec des chargemens incomplets. S'ils emportent quelque chose au départ, ce sont trop souvent des marchandises de

peu de valeur, dont il arrive même que le débarquement leur est refusé, et qu'ils se voient réduits quelquefois à jeter à la mer. Ceci n'est point une hypothèse; nous en connaissons des exemples tout récens. Au retour, ils n'ont à choisir qu'entre un petit nombre d'articles, les autres étant exclus de leur pays ou par des prohibitions formelles ou par de violentes surtaxes. Se rejetant donc, faute de mieux, sur le peu de marchandises qu'on leur laisse, et usant de la faveur exagérée que la loi leur attribue, ils en exigent des frets exorbitans, non peut-être pour augmenter leurs bénéfices, car les bénéfices sont rares sur un pareil terrain, mais pour atténuer leurs pertes. C'est ainsi que le commerce est écrasé et que la marine périt. Laissez là toutes ces faveurs trompeuses, et, prenant une autre route, faites en sorte que nos navires trouvent des chargemens abondans tant à l'aller qu'au retour. C'est alors que la marine grandira, sans peser sur le commerce de tout le poids des priviléges abusifs qu'on lui accorde.

Quoi qu'il en soit, il est évident que ces priviléges, si onéreux pour l'industrie et le commerce, contribuent d'autre part à appauvrir le fisc. Si le droit sur les acajous, que nous avons pris pour exemple, n'était en réalité, et dans tous les cas, que de 14 pour 100; si nulle autre charge ne venait peser sur ce produit, la consommation en serait peut-être bientôt quadruplée, et ce n'est pas trop dire. Actuellement, ce bois n'est guère employé en France que pour les ouvrages d'ébénisterie et pour quelques usages tout-à-fait spéciaux et très limités de l'industrie manufacturière; mais de combien d'autres emplois ne serait-il pas susceptible! Il suffit de voir tout ce qu'on en fait en Angleterre depuis qu'il y est importé franc de droits (1).

Si l'on applique aux autres bois exotiques (2) les observations que nous venons de faire par rapport aux acajous, on trouvera que le produit, sur ce chapitre, pourrait être sans peine élevé de un million à deux ou trois. Il suffirait, pour cela, de modérer les surtaxes en maintenant, quant à présent, le droit principal de 14 pour 100. Dans ce cas, la recette s'élèverait donc tout au moins à 2 millions.

Fruits, tiges et filamens à ouvrer. — Quoique le chapitre des fruits, tiges et filamens à ouvrer comprenne de vingt-deux à vingt-cinq articles, il n'y a que trois de ces articles qui aient une importance réelle

(1) La consommation de l'acajou, en Angleterre, a été, en 1846, à peu près sept fois plus considérable qu'en France. C'est, pour la France, 5,800,000 kil., et pour l'Angleterre 38,000,000. Les Anglais emploient maintenant une sorte d'acajou, plus légère que les autres, à construire le pont ou plancher de leurs navires. Cette espèce particulière n'est guère connue en France.

(2) Le tarif par rapport aux bois exotiques autres que l'acajou a été modifié par la loi du 9 juin 1845; mais, au lieu de diminuer les surtaxes, dont l'expérience montre si clairement l'impuissance et les fâcheux effets, on les a aggravées.

pour le trésor public, le coton en laine, le chanvre et le lin. En effet, sur un produit total de 14,283,033 francs en 1845, le coton en laine figure seul pour 13,097,181 francs, le chanvre pour 593,087 francs, et le lin pour 466,753 francs, sommes qui, réunies, forment un total de 14,157,021 francs, ne laissant ainsi qu'un produit insignifiant d'un peu plus de 100,000 francs pour tous les autres articles. On pourrait donc, sans grande perte pour le trésor, rayer du tarif tous ces articles, savoir : les coques de cocos, les grains durs à tailler, les joncs et roseaux de diverses espèces, tant exotiques qu'européennes, et les végétaux filamenteux non dénommés. La libre importation de ces produits ne ferait d'ailleurs ombrage à aucun intérêt français; celle des joncs et roseaux exotiques, particulièrement des bambous, tendrait à favoriser nos relations avec les Indes orientales et avec la Chine. On affranchirait pareillement de tout droit l'importation des tiges brutes de lin ou de chanvre, qui seront toujours assez grevées par les seuls frais de transport.

En ce qui concerne les trois articles maintenus au tarif, nous avons déjà dit à peu près dans quelle mesure les droits pourraient être actuellement réduits. Pour le lin et le chanvre, ce serait 2 fr. 50 cent. les 100 kilog. au lieu de 5 fr. pour l'un et de 8 fr. pour l'autre. La réduction proposée est relativement plus forte pour le chanvre, mais c'est contre toute raison que ce filament, dont la valeur est moindre que celle du lin, avait été jusqu'ici plus fortement imposé, et peut-être même conviendrait-il de le dégrever encore davantage, d'autant mieux qu'il est d'un immense emploi pour la marine. Pour le coton, le droit, qui varie maintenant de 5 à 35 francs les 100 kilog., mais qui est, pour les neuf dixièmes des quantités importées, de 20 francs plus le décime, on pourrait le fixer à 5 francs, sans admettre désormais aucune distinction de provenance. Il est parfaitement inutile, en effet, d'accorder en cela à nos colonies une faveur onéreuse, dont elles ne sont même pas en état de profiter.

Aucune objection ne s'élèverait sans doute quant à la réduction applicable au coton en laine, si ce n'est dans l'intérêt du fisc, qui y perdrait certainement quelque chose, mais auquel nous offrirons bientôt d'amples compensations. Il n'en serait pas de même relativement au lin et au chanvre, à propos desquels on invoquerait probablement l'intérêt de l'agriculture. Pour nous, loin d'admettre que la réduction des droits sur ces produits dût nuire à l'agriculture, nous affirmons, au contraire, qu'elle la servirait beaucoup. Nous ne pourrions, au reste, que répéter en cette occasion ce que nous avons dit à propos des graines grasses.

Quelles seraient maintenant les conséquences de ces réductions pour le trésor public? En ce qui concerne le lin et le chanvre, il ne nous

paraît pas douteux que l'accroissement de la consommation compenserait assez promptement l'abaissement du droit, car les emplois de ces produits sont tellement nombreux et si variés que des quantités doubles des quantités actuelles se placeraient sur nos marchés sans y causer le moindre encombrement. De ce côté donc, nulle diminution à subir sur le produit. Il n'en serait pas de même pour le coton en laine. Quoique l'emploi en soit très étendu, il est beaucoup moins varié et moins susceptible aussi d'un accroissement immédiat. Il ne faudrait pas croire pourtant que la perte serait égale à l'abaissement du droit (1). Ce que nous pouvons admettre, c'est donc que la recette sur cet article tomberait des deux tiers, et c'est beaucoup. Elle se réduirait ainsi de 13 millions, chiffre actuel, à 4,300,000 francs. Ajoutant à cette somme celle d'un million, que nous avons trouvée pour les lins et les chanvres, nous aurions, pour l'ensemble du chapitre, au lieu de 14,283,000 fr., une recette totale de 5,300,000 fr. La perte serait donc de 8,983,000 fr. C'est la plus forte que nous ayons eu à signaler jusqu'à présent.

Teintures et tanins. — Encore un chapitre à supprimer entièrement. Il se compose de vingt et un articles, compris sous les dénominations suivantes : garance, orcanète, quercitron, curcuma, écorces à pin, à tan et de grenade, pastel, lichens tinctoriaux, safran, carthame, nerprun, noix de galle, avelanèdes, gousses tinctoriales, sumac et fusten, et libidibi. Le produit total n'a été, en 1845, que de 192,314 fr. Inutile de faire ressortir tout ce qu'aurait d'avantageux pour l'industrie l'affranchissement complet des matières tinctoriales, pour un pays surtout qui excelle dans l'impression des étoffes et la teinture. Par la médiocrité de la recette, on voit, en outre, que le trésor n'est pas fort intéressé au maintien des droits. Que si l'on craignait la concurrence que ces produits pourraient faire aux nôtres, nous dirons qu'il en est plusieurs dont nous n'avons pas même les similaires, et que, pour les autres, comme la garance, nous n'avons pas de rivalité sérieuse à craindre, puisque nous sommes nous-mêmes les principaux exportateurs de ces produits. En effet, l'importation de la garance, tant en racines que moulue ou en paille, n'a été, en 1845, que de 142,000 kilog., tandis que l'exportation s'en est élevée à plus de 13 millions. Il en est de même, quoique dans une moindre mesure, pour le pastel. Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'il y ait aucune raison pour maintenir des droits sur un seul de ces produits.

On rencontre, dans le tarif actuel, à propos de ce chapitre, deux pro-

(1) On comprend bien qu'il y a un peu d'éventualité dans ce calcul. L'accroissement de la consommation, après l'abaissement du droit, peut dépendre de l'abondance de la récolte aux États-Unis et du prix auquel le coton en laine s'élèverait dans ce pays; mais, comme cette éventualité se rencontre également dans le régime présent, nous n'avons pas à en tenir compte.

hibitions absolues : l'une regarde l'importation du curcuma en poudre, l'autre, l'exportation des écorces à tan. On ne peut se les expliquer l'une et l'autre qu'en se souvenant de cette intempérance protectioniste dont, à une certaine époque, notre législature a été possédée. Nous les remplacerions, comme tout le reste, par un affranchissement complet.

Produits et déchets divers. — Rien de plus varié que la nature et le genre des objets qui, au nombre de vingt-quatre à trente, sont compris sous la dénomination générale de *produits et déchets divers.* En voici l'énumération : légumes verts, salés ou confits, fourrages de diverses sortes, houblon, plants d'arbres, agaric de diverses sortes, bulbes ou oignons, tourteaux de graines oléagineuses, champignons, morilles et mousserons, lycopode, truffes fraîches ou marinées, chardons cardières, racines de chicorée, plantes alcalines, drilles et chiffons, marc de raisins et marc de roses, amurca ou marc d'olives, tourbe crue, mottes à brûler, levûre de bière. Tous ces articles réunis ont produit au trésor, en 1845, 602,796 francs, chiffre supérieur d'environ 120,000 à celui de 1844, mais inférieur à celui de 1846.

Le seul article de quelque importance dans cette série, au moins par rapport au revenu, c'est le houblon, qui a produit seul, en 1845, une somme de 478,463 francs. Viennent ensuite les racines de chicorée, tant vertes que sèches, qui ont produit 45,173 francs. C'est, pour les deux articles réunis, une somme de 523,636 francs, ou beaucoup plus que les cinq sixièmes de la recette totale.

Nous retrancherions donc de ce chapitre, en les affranchissant de tous droits : d'abord les légumes, qu'il est désirable de voir mettre à la portée de tout le monde, et sans excepter même de cette mesure les légumes salés ou confits; puis les fourrages, tels que foin, paille, herbe, graines de vesce, son, etc., produits d'encombrement, d'ailleurs si utiles, et dont l'importation ne sera toujours que trop entravée par la difficulté des transports; puis les plants d'arbres, qui peuvent rendre de si grands services à l'agriculture; puis encore l'agaric, tant à l'état brut qu'à l'état d'amadou; les bulbes ou oignons; les tourteaux de graines oléagineuses, qui servent à l'engrais des bestiaux aussi bien qu'à l'amendement des terres, et qu'il est parfaitement inconséquent de grever de droits quelconques à l'importation, alors qu'on s'efforce d'en arrêter l'exportation; les champignons, morilles et mousserons, qui ne feront jamais une concurrence bien dangereuse aux nôtres; le lycopode ou soufre végétal; les truffes, à quelque état qu'elles se trouvent, qui ne donneront jamais qu'un produit insignifiant, et dont nous exportons beaucoup plus que nous n'importons; les chardons cardières, si utiles pour la draperie; les plantes alcalines, dont les unes servent comme engrais, dont les autres sont utilement employées pour la fabrication de la soude; les drilles et les chiffons, nécessaires à nos fabriques de papier,

et qu'il est absurde de frapper d'un droit quelconque à l'importation, alors qu'on en prohibe l'exportation; les marcs de raisins ou de roses, dont l'importation a été nulle en 1845; l'amurca et le grignon, deux sortes de résidus d'olives; enfin les mottes à brûler et la tourbe, si utilement employées et si nécessaires pour le chauffage du pauvre.

De cette longue série d'articles, il n'en resterait ainsi que deux, le houblon et les racines de chicorée. Si les droits actuels étaient maintenus sur ces deux produits, les recettes qu'ils ont données demeurant à peu près à leur niveau actuel, la perte éprouvée par le trésor sur l'ensemble du chapitre serait très peu considérable; mais il faudrait ici même de notables réductions. Sur le houblon en particulier, le droit actuel, établi en 1826, époque d'effervescence protectioniste, est fort exagéré. Il ne va pas à moins de 60 et 68 francs les 100 kil. pour un produit dont la valeur officielle est portée à 125 francs en entrepôt; c'est à peu près 50 pour 100. Sensible aux plaintes qui s'étaient élevées à ce sujet, le ministre du commerce, dans un projet de loi présenté aux chambres pendant la session de 1846-47, avait proposé de réduire le droit à 45 francs : nous demanderons qu'on le réduise immédiatement à 25 francs, et ce sera encore beaucoup. A ces conditions, il nous paraît hors de doute que l'importation du houblon augmenterait, non pas, comme on pourrait le croire, parce que le produit étranger se substituerait au produit indigène, mais parce que la consommation s'en étendrait. Les bières françaises sont généralement trop peu saturées de houblon et se conservent mal : de plus grandes facilités pour les importations en augmenteraient sans aucun doute l'emploi. Comme nous ne croyons pas pourtant que cet accroissement serait assez rapide pour compenser tout d'abord l'abaissement du droit, nous réduirons de 478.463 francs à 300,000 la recette présumée sur cet article.

En ce qui concerne les racines de chicorée, les droits actuels, qui sont de 50 c. les 100 kil. sur les racines vertes, et de 2 fr. 50 c. sur les racines sèches, ne nous paraissent pas trop forts, eu égard à ceux qui frappent les autres produits du sol. Il n'y a donc à cet égard aucun changement à proposer quant à présent; mais il existe sur la chicorée moulue une prohibition absolue qui ne s'explique pas. Dans le projet de loi que nous venons de mentionner, on proposait de lever cette prohibition, mais en la remplaçant par le droit actuellement applicable aux cafés importés des entrepôts d'Europe, c'est-à-dire par un droit de 100 fr. les 100 kilogrammes, droit que l'on regardait comme élevé, et que nous regarderions, nous, comme dérisoire. Ce serait, en effet, remplacer une prohibition ouverte par une prohibition déguisée, et ce n'est vraiment pas la peine de remanier un tarif pour si peu. « Il s'agit, disait l'exposé des motifs, d'empêcher que du café en poudre ne soit introduit sous la dénomination de chicorée moulue. » A la bonne

heure; mais, comme nous proposerons, dans la dernière partie de cette étude, une très large réduction sur les cafés, et comme avec des droits plus modérés la contrebande sera moins surexcitée, cette crainte nous touche peu. De 100 francs, nous réduirions donc le droit sur la chicorée moulue à 10 francs les 100 kil., ce qui rétablirait à peu près les proportions et porterait la recette sur cet article de 45,173 francs à environ 60,000. Ajoutant à cette somme celle de 300,000 francs prélevée sur le houblon, nous aurions pour l'ensemble du chapitre une recette totale de 360,000 francs.

Ici se termine la revue de cette longue et importante section des matières végétales. Que de choses nous aurions encore à dire sur cet intéressant sujet, si nous n'avions à cœur d'abréger! Il y a de prétendus grands esprits qui n'abaisseront sans doute leurs yeux qu'avec dédain sur les détails infimes dans lesquels nous venons d'entrer: il s'agit pourtant, dans tout cela, de l'existence du pauvre, du pain qui le nourrit, du bois dont il se chauffe, du vêtement qui le couvre, des matières premières qui fournissent un aliment à son travail; mais qu'importent ces objets à ceux qui n'ont que la main à ouvrir pour faire couler sur la terre des ruisseaux de miel?

Les résultats financiers des mesures que nous proposons paraissent au premier abord moins satisfaisans que les résultats économiques; mais ils ne doivent pas nous effrayer, car nous aurons plus tard à offrir à l'état d'assez belles compensations, d'autant mieux que de plus grandes facilités accordées au peuple par rapport aux denrées alimentaires tendent à développer d'autres consommations plus véritablement productives pour le trésor public.

Voici le tableau comparatif des recettes pour les neuf chapitres maintenus dans le tarif :

Farineux alimentaires.	5,201,863 fr.	2,750,000 fr.
Fruits et graines.	4,004,652	4,004,652
Sucs végétaux.	9,186,926	10,500,000
Espèces médicinales.	264,041	»
Bois communs.	620,067	»
Bois exotiques.	1,004,890	2,004,890
Fruits, tiges et filamens à ouvrer.	14,283,033	5,300,000
Teintures et tanins.	192,314	»
Produits et déchets divers.	602,796	360,000
Totaux.	35,360,582 fr.	24,919,542 fr.

La perte à subir pour le trésor, sur l'ensemble de cette section, serait donc de 10,441,240 fr. Si nous y ajoutons celle de 4,200,000 fr. que nous a présentée la section des matières animales, nous nous trouverons dès à présent en face d'un déficit total de 14,641,240 francs.

C'est beaucoup en apparence, et cependant c'est peu si l'on considère l'importance des résultats obtenus. Moyennant ce sacrifice, de larges réductions ont été faites sur tous les principaux articles de consommation; un plus grand nombre d'autres articles ont été entièrement rayés du tarif; d'immenses facilités sont acquises à l'industrie et au commerce, dégagés par là de leurs vieilles entraves et débarrassés du poids des taxes fort onéreuses qu'ils subissent; enfin, et ce n'est pas le moindre avantage de ces mesures, le service de la douane est admirablement simplifié. Il faudrait d'ailleurs avoir bien peu étudié les vices de notre système fiscal, et les ressources qu'il offre à l'homme habile dont la main saura le féconder, pour douter un seul instant de la possibilité de combler un tel déficit. Dès à présent, nous pourrions en réduire sensiblement le chiffre, en tenant compte des économies que l'état aurait à faire, tant sur le service de la douane, que sur les primes payées à l'exportation à titre de restitutions de droits, puisqu'il serait naturel et nécessaire que ces primes fussent réduites dans la même proportion que les droits perçus sur les matières premières; mais cette précaution même nous est inutile, et nous n'aurons pas de peine à faire voir que, nonobstant tous ces dégrèvemens, il est facile d'élever le revenu de la douane fort au-dessus de son niveau présent.

VI.

TROISIÈME SECTION. — MATIÈRES MINÉRALES.

Nous aurons à nous arrêter moins long-temps sur la section des matières minérales que sur celle des matières végétales, d'abord parce qu'elle est beaucoup moins compliquée et plus courte, ensuite parce que, les principes étant déjà nettement posés quant aux plus importantes de ces matières, nous n'aurons plus guère qu'à tirer les conséquences. Cette section ne se compose, en effet, que de deux chapitres dont l'un comprend les pierres, terres et combustibles minéraux, et l'autre les métaux. Dans le premier, le produit le plus important que l'on rencontre, c'est la houille; dans le second, c'est la fonte et le fer, et quoiqu'on y compte en outre un assez grand nombre d'articles de recette, ces deux produits y forment la base essentielle du revenu.

Pierres, terres et combustibles minéraux. — Ce chapitre comprend de quatre-vingts à quatre-vingt cinq articles distincts, dont les principaux sont, après la houille, les diverses sortes de marbres, les agates, l'albâtre, les pierres ouvrées, les meules à moudre, les meules à aiguiser, divisées en plusieurs catégories selon les dimensions; les matériaux de construction, formant seuls vingt-deux à vingt-cinq articles de recette pour la plupart insignifians; les pierres et terres servant aux arts et métiers, qui forment dix-huit à vingt articles; la marne, le soufre, le

graphite ou plombagine, le jais, le succin et les bitumes. Tous ensemble, ces articles ont produit 4,977,574 fr. en 1844, 6,031,836 fr. en 1845, et un chiffre à peu près égal, 6,088,723 fr., en 1846. Dans la première de ces trois années, les houilles seules figurent à la recette pour une somme de 3,884,965 fr., dans la seconde, pour 5,092,477 fr., et dans la troisième, pour 5,185,219 fr., ne laissant ainsi, chaque fois, qu'un produit d'environ 1 million pour tous les autres articles réunis. Comme nous avons déjà établi, par des raisons qui nous paraissent décisives, que les droits devraient être entièrement et immédiatement supprimés sur les houilles, il restera peu de difficultés pour tout le reste, au moins en ce qui touche aux intérêts du trésor public.

Comme mesures fiscales, les droits établis sur ces matières sont au nombre de ceux qu'on peut considérer comme les plus vexatoires et les plus abusifs. Ils rapportent d'abord fort peu, on vient de le voir, et c'est à peine si, dans certains cas, les recettes couvrent les frais de perception. Elles y seraient même fort inférieures, si, aux frais que supporte l'état, on ajoutait ceux bien plus considérables qui tombent à la charge du commerce. Le régime applicable à ces matières est, en effet, malgré le peu de valeur qu'elles ont en général, très compliqué, et la perception des droits nécessite des opérations aussi coûteuses que gênantes. S'agit-il, par exemple, des marbres, il faut peser les blocs, ce qui n'est pas toujours fort commode, ou si, par leur trop grand volume, ils se refusent au pesage, il faut au moins en mesurer toutes les dimensions pour en induire le poids. Il faut, en outre, les soumettre à un examen assez minutieux pour en déterminer l'espèce par les couleurs ou la texture, et, s'il existe quelque doute sur ce point, il est ordonné aux employés de provoquer l'expertise légale. De semblables formalités sont prescrites pour la plupart des autres articles, sans compter que, dans bien des cas, on a cru devoir encore limiter le nombre des bureaux où ils seront admis. Comprend-on un tel régime pour des produits si encombrans, si lourds, et dont la circulation est déjà si difficile?

Quoique les droits sur ces matières paraissent en général assez faibles et qu'ils rapportent peu, ils ne laissent pas d'être souvent fort élevés relativement à la valeur. Ils varient, par exemple, de 5 fr. à 25 fr. 20 c. les 100 kil. sur les marbres, selon les espèces et les dimensions et selon qu'il s'agit de blocs simplement équarris ou de tranches. Dès l'instant que les marbres sont sculptés, moulés, polis ou autrement ouvrés, ils sont taxés à 40 et 44 fr. les 100 kil. Sur les écossines, pierres de même nature que les marbres, mais de qualité inférieure et qui servent notamment à faire les carreaux de pavage, le droit est de 15 pour cent de la valeur. L'albâtre paie 4 fr. et 4 fr. 40 c. les 100 kil. lorsqu'il est brut, et 15 pour 100 de la valeur lorsqu'il est sculpté, moulé ou poli. Les agates paient 15 fr. et 16 fr. 50 c. lorsqu'elles sont brutes; ouvrées et

en chiques, 20 et 22 fr.; autres, 200 et 220 fr. C'est bien pis pour le cristal de roche, qui, sujet à un droit de 62 fr. et 67 fr. 60 c. à l'état brut, est frappé d'une prohibition absolue lorsqu'il est ouvré. Il n'est pas jusqu'aux pierres ouvrées, en chiques ou autres, qui ne soient sujettes à des droits de 10 et 11 fr. les 100 kil., ou de 15 pour cent de la valeur. Les meules à moudre ou à aiguiser, que la loi distingue en douze espèces, selon les dimensions, sont sujettes à autant de droits différens, qui vont de 10 c. à 7 fr. 50 c. la pièce. On n'a pas même épargné les pierres et terres servant aux arts et métiers, telles que pierres à aiguiser, spath, castine, pierres à feu, bol d'Arménie et terre de Lemnos, terre à pipe, tripoli ou alana, craie, groison, pierre ponce, pierre de touche, talc brut, pierres ferrugineuses, derle ou terre à porcelaine, cailloux à faïence ou à porcelaine, ocres et autres pierres ou terres non dénommées. Les droits, qui varient de 5 c. (1) à 9 fr. 90 c. les 100 kil., peuvent être considérés comme faibles dans certains cas, comme assez élevés dans d'autres, mais toujours déplacés et abusifs. On n'a pas épargné davantage les matériaux à bâtir, même la chaux, le plâtre, les moellons et déchets de pierre et le sable commun. C'est le délire de la protection ou le côté ridicule de la fiscalité. La marne, qui ne sert guère qu'à l'amendement des terres, paie également un droit de 10 c. les 100 kil.; le code de la douane ne dit pas de quelle manière on doit en constater le poids, et c'est fâcheux. Sur le soufre, le droit varie, selon l'état dans lequel il se présente, de 25 c. à 14 fr. 30 c. les 100 kil. Enfin, les bitumes, sans en excepter le goudron minéral provenant de la distillation de la houille, paient également des droits qui, sur les cinq articles distincts qu'ils présentent, varient de 10 cent. à 7 fr. 70 cent. les 100 kilogrammes.

Il ne faut certainement pas une grande force de raisonnement pour comprendre combien toutes ces taxations sont abusives, et combien il importe que cette partie du tarif soit dès à présent, sinon entièrement biffée, au moins réduite à deux ou trois articles, en attendant une suppression totale. Il y a de cela plusieurs raisons dont chacune est décisive. La première, c'est que, la plupart des articles qui forment cette série étant des produits naturels que la terre donne inégalement et par places, sans qu'il soit possible de les faire naître à force d'art où ils n'existent pas, il faut bien, quoi qu'on fasse, se résoudre à les prendre où ils se trouvent, et qu'ici par conséquent le système protecteur, en supposant qu'il puisse dans certains cas être utile pour favoriser l'essor d'une industrie naissante, demeure nécessairement sans effet. Si l'on considère en outre l'extrême utilité de ces produits, dont l'usage est plus ou moins nécessaire en tout pays, on comprendra combien il

(1) Sur la castine, les pierres à chaux brutes et les moellons et déchets de pierre, les droits ont été réduits à 1 centime les 100 kil. par la loi du 9 juin 1845. Pourquoi pas un affranchissement absolu? On n'a pas eu le courage de le prononcer.

importe d'en rendre la circulation facile, afin de corriger autant que possible le tort de la nature, qui ne les a pas répartis également partout. Cela est d'autant plus nécessaire que ces produits sont en général très encombrans et très lourds. On l'a si bien senti dans d'autres circonstances, qu'on a presque toujours réduit en faveur de ces matières le coût du transport sur les chemins de fer et les canaux. Comment concevoir après cela qu'on les assujettisse à des droits onéreux et à des formalités gênantes à la frontière? C'est substituer aux obstacles naturels, que l'on travaille à grands frais à détruire, des barrières artificielles qu'il en coûte beaucoup pour élever et pour garder.

De cela même que la terre produit ces matières inégalement et par places, et qu'elles sont en général très lourdes, il résulte encore que le monopole s'en empare facilement. Le plus souvent il n'existe qu'un petit nombre d'exploitations dans un même lieu, quelquefois même une seule, et alors les producteurs, maîtres absolus du marché, rançonnent à leur gré les consommateurs. Comment craindre d'ailleurs que cette concurrence puisse en aucun cas devenir menaçante pour les producteurs indigènes? Est-ce que dans ces sortes de travaux, où la nature a fait presque tous les frais de la production, les conditions d'exploitation ne sont pas à peu près les mêmes partout? Est-ce que les frais de transport, toujours considérables, ne sont pas une garantie surabondante contre un excessif avilissement des prix?

Si l'on avait bien pesé ces considérations, et surtout celle qui ressort du danger des monopoles, jamais on n'aurait conçu la pensée d'établir un droit quelconque à l'importation des matières minérales, quelle qu'en soit l'espèce, pierres, terres, combustibles ou métaux. C'est déjà bien assez, c'est beaucoup trop même, de l'inégalité de leur répartition sur le sol et des obstacles que leur poids seul oppose à l'activité des transports. En tout état de choses, l'établissement des monopoles n'est que trop facile sur la plupart de ces produits : en ajoutant aux obstacles naturels des obstacles artificiels, on multiplie les monopoles et on les aggrave, et comme ils s'attaquent à des produits de la plus haute utilité, qui sont ou les matières premières de l'industrie, ou les agens nécessaires du travail, on atteint par là à sa source même, on enchaîne en quelque sorte par sa base toute l'industrie d'un pays.

Les droits établis sur les articles qui nous occupent devraient donc, en principe, être tous immédiatement supprimés. Cependant, comme l'état de choses actuel a créé dans certaines directions quelques intérêts qui pourraient être compromis par un changement si brusque, nous proposerions de maintenir provisoirement des droits réduits sur trois articles : les ardoises, les tuiles, et le cristal de roche ouvré.

De ces trois produits, les deux premiers sont actuellement frappés de droits excessifs, le dernier d'une prohibition absolue. Sans nous étendre sur les conséquences de ces rigueurs, qui ont été l'amoindris-

sement des recettes publiques, le renchérissement artificiel des prix à l'intérieur, et de plus, notamment en ce qui concerne les ardoises, la détérioration progressive des produits, nous demanderons qu'on établisse provisoirement sur ces articles des droits qui n'excéderaient pas 15 et 20 pour 100 de la valeur, sauf à les dégrever encore dans un terme assez prochain. A ces conditions, la recette de la douane s'accroîtrait. Toutefois, comme il serait difficile d'en apprécier l'importance, et comme le chiffre n'en serait pas, en fin de compte, très élevé, nous n'en tiendrons pas compte dans nos calculs.

Métaux. — Par rapport à ce grand chapitre des métaux, qui comprend un peu plus de cinquante articles de recette, il n'est guère possible d'opérer d'une manière aussi radicale que nous l'avons fait pour le précédent, et nous en avons dit les raisons, au moins en ce qui concerne les fontes et les fers. On pourrait toutefois en retrancher immédiatement plusieurs articles, qui ne donnent que des produits insignifians ou nuls, et dont aucun intérêt présent ne peut raisonnablement solliciter le maintien, par exemple, l'or et l'argent en minerai, en feuilles ou en lingots; les cendres et regrets d'orfévre; les minerais de fer, de cuivre, de plomb et de tous les autres métaux. Si faibles que soient les droits sur ces divers minerais, ils sont toujours des entraves, et à quoi bon maintenir des taxes gênantes qui ne produisent rien? On supprimerait pareillement, et par les mêmes raisons, les droits sur les limailles et les mâchefers. Si l'on étendait encore cette mesure au mercure ou vif-argent, au manganèse et à quelques autres produits secondaires dans lesquels les intérêts existans sont moins engagés, on aurait déjà obtenu, sans perte sensible pour le trésor, une très grande et très utile simplification de cette partie du tarif.

Il est difficile de comprendre pourquoi on a fait figurer dans ce chapitre des *métaux* certains produits ouvrés, qui figureraient beaucoup mieux, selon nous, au chapitre des *fabrications diverses*, comme, par exemple, les articles de tréfilerie, les cordes métalliques pour instrumens, etc. Passons toutefois sur cette considération, et prenons le chapitre tel qu'il se trouve après les radiations que nous venons d'y faire.

Le produit total en a été, pour 1844, de 6,612,501 fr., et, pour 1845, de 6,980,807 fr. L'article fer, sous ses divers aspects, fonte, fer et acier, figure seul dans ce total, en 1845, pour 5,366,556 fr. Il est donc de beaucoup le plus considérable quant au revenu fiscal, comme il l'est d'ailleurs par son importance commerciale et industrielle. Après le fer vient le plomb, qui a produit, en 1845, 1,103,611 francs. Le cuivre, qui vient en troisième lieu, a produit, dans la même année, 308,093 francs. Si l'on additionne les recettes obtenues sur ces trois articles principaux, on trouvera qu'elles constituent la presque totalité du revenu prélevé sur ce chapitre. A ce point de vue, il y aurait donc fort peu d'inconvénient à faire disparaître du tarif tous les autres métaux tels

que le zinc, l'étain, le bismuth, l'antimoine, le cobalt, l'arsenic métallique, etc. Il paraîtrait d'autant plus convenable de le faire, que la France ne produit que de très faibles quantités de tous ces métaux. Sans proposer toutefois de nouvelles radiations, voyons seulement comment il conviendrait de régler cette partie du tarif, dans le double intérêt de l'industrie et du trésor public.

En ce qui regarde la fonte et le fer, nous avons déjà posé les bases. Pour la fonte, les droits, qui sont actuellement de 4 francs à l'importation par terre et de Belgique, de 7 fr. et 7 fr. 70 c. par mer, devraient être réduits au moins de moitié. Il serait en outre convenable et nécessaire d'arriver à les égaliser aussitôt que nos engagemens avec la Belgique le permettraient. Placés en face du bassin houiller de Valenciennes, qui, mieux qu'aucun autre centre industriel français, est en mesure de tirer parti des fontes étrangères, les producteurs belges auront toujours, à prix égal, la préférence sur tous les producteurs étrangers. Pourquoi fortifier, exagérer ces avantages naturels par des préférences injustes? Par là nous ne faisons guère que faciliter l'établissement en Belgique de monopoles dont l'existence n'est que trop réelle, et qui ne sont pas moins funestes à ce pays qu'à nous. Un tel privilége est d'ailleurs contraire au développement de nos intérêts maritimes, qu'on affecte ailleurs de vouloir favoriser. Cette distinction fâcheuse étant supposée détruite, nous fixerons le droit sur les fontes à 3 francs les cent kilogrammes, sans distinction de provenances. A ces conditions, l'importation augmenterait considérablement. L'industrie du bassin de Valenciennes, qui a déjà considérablement gagné à la modération des droits opérée en 1836 et en 1841, qui doit même à ces utiles réformes son existence actuelle, en recevrait une nouvelle impulsion et un redoublement d'activité. Par rapport au trésor, le résultat serait à peu près nul, en ce sens que l'augmentation de l'importation compenserait l'abaissement du droit. Nous supposerons toutefois que la recette tomberait de 3,235,491 fr., chiffre de 1845, à 3,000,000.

C'est sur le fer proprement dit, en barres, en tôles, en fils, qu'il pourrait y avoir une augmentation de revenu considérable, si les droits étaient plus modérés, parce que l'importation, singulièrement restreinte aujourd'hui par l'exagération du tarif, est fort au-dessous des besoins réels du pays. Voici l'état actuel de la législation sur cette matière.

La loi distingue d'abord les fers en barres traités au charbon de bois et au marteau de ceux qui sont traités à la houille et au laminoir. Dans chacune de ces classes, elle distingue encore les barres selon leurs formes, plates, rondes ou carrées, et selon leurs dimensions, distinctions qui ont toujours été fort peu convenables, et qui sont même devenues tout-à-fait sans objet depuis que les fers de toutes formes et de toutes dimensions se fabriquent à peu près par les mêmes procédés et à des conditions égales. Sur les fers traités au charbon de bois et au mar-

teau, les droits actuels varient de 15 fr. les cent kilog. à 37 fr. 50 c. par navires français, de 16 fr. 50 c. à 41 fr. 20 c. par navires étrangers. Sur les fers traités à la houille et au laminoir, ils varient de 18 fr. 75 c. à 37 fr. 50 c. par navires français et par terre, de 20 fr. 60 c. à 41 fr. 20 c. par navires étrangers. Tout cela établit sur un seul et même produit, disons mieux, sur une seule variété d'un produit, trente-deux droits différens. A toutes ces taxations inégales et si peu judicieuses, nous proposerions de substituer un droit unique de 9 fr. les 100 kilog. Ce serait encore plus de la moitié de la moyenne actuelle des droits perçus sur les grosses barres, puisque ces droits sont de 15 fr. pour les fers traités au charbon de bois, et de 18 fr. 75 c. pour les fers traités à la houille. Quoi qu'il en soit, les rails pour chemins de fer, assimilés par la loi actuelle aux fers en barres, et imposés aux mêmes taux selon leurs dimensions, seraient également assujettis à ce droit uniforme de 9 francs.

A ces conditions, il est hors de doute que l'importation, en France, des fers en barres et des rails, qui est actuellement bien faible, augmenterait dans une proportion notable, tellement que la recette s'élèverait, malgré l'abaissement des droits. On peut en juger par ce seul fait, que, sur les fers traités au charbon de bois, quoique le droit soit moindre, la recette s'est élevée, en 1845, à 1,113,831 francs, tandis que sur les fers traités à la houille elle n'a pas excédé 104,281 francs. C'est qu'en effet l'importation des fers traités à la houille, repoussée par l'exagération de nos tarifs, est d'une insignifiance ridicule : elle n'a été que de 5,633 quintaux métriques en 1845 (commerce spécial), tandis qu'une importation décuple, dût-elle concourir, ce qui arriverait certainement, avec l'accroissement de la production intérieure, serait à peine en rapport avec l'étendue de nos besoins. Avec un droit uniforme de 9 francs, il ne faut pas douter qu'elle augmenterait à la fois pour les deux sortes de fers, mais surtout pour les fers traités à la houille : la recette de la douane s'élèverait alors sans peine à 3,000,000 de francs.

L'importation augmenterait également pour les rails, bien que cela pût dépendre, en ce cas, de l'activité que l'on apporterait à la construction des chemins de fer. Il ne faudrait pas s'étonner que de 303,719 fr., chiffre de 1845, elle s'élevât promptement à 2 millions; mais elle pourrait demeurer aussi fort au-dessous de ce chiffre. Nous ne porterons donc en compte, pour cet article spécial, que la modeste somme de 500,000 francs.

Sur les produits immédiatement dérivés du fer, le fil de fer, la tôle et le fer-blanc, aussi bien que sur l'acier avec ses dérivés, l'exagération du tarif est poussée jusqu'au délire. Tôle, droit principal, 40 francs les 100 kil.; fil de fr., 60 fr.; cordes métalliques, 70 fr.; acier en barres, naturel et de cémentation, 60 fr.; acier fondu, 120 fr.; en tôle de toute

espèce, 80 fr.; filé de toute espèce, 100 fr. (1). Aussi l'importation de ces divers articles est-elle excessivement faible et la recette presque nulle. Voici comment nous croirions devoir rectifier cette échelle de droits, en ménageant autant qu'il est nécessaire les intérêts existans. Pour les articles en fer : sur la tôle, 20 fr. au lieu de 40; sur le fer-blanc, 35 au lieu de 70; sur le fil de fer, 30 au lieu de 60; sur les cordes métalliques, 35 au lieu de 70 : ce serait partout une réduction de moitié. Pour l'acier et ses dérivés, il faudrait immédiatement des réductions plus fortes, tant à cause de la haute utilité de ce produit que parce qu'il manque réellement en France, et que son absence ou sa cherté se fait cruellement sentir dans tous les travaux industriels. Sur l'acier en barres, naturel et de cémentation, 20 fr. au lieu de 60; acier fondu, 40 fr. au lieu de 120; en tôle de toute espèce, 30 fr. au lieu de 80; filé de toute espèce, 35 fr. au lieu de 100. Certes, une telle échelle de droits laisserait une marge suffisante aux producteurs indigènes; elle leur serait même plutôt favorable que nuisible, surtout pour ceux qui fabriquent la tôle et le filé; en même temps l'industrie française en recevrait un grand soulagement. Dans cette combinaison, la recette de la douane sur ces divers articles, qui ne s'est élevée, en 1847, qu'à 606,143 francs, s'élèverait sans peine au double, c'est-à-dire à environ 1,200,000 fr. En laissant donc de côté le minerai de fer, la limaille et le mâchefer, que nous exemptons de tout droit, et en négligeant la ferraille et la mitraille, dont l'importation n'est actuellement permise qu'au moyen d'autorisations spéciales, nous obtenons sur les seuls articles fonte, fer et acier, les recettes suivantes :

Fonte.	3,000,000 fr.
Fer et ses dérivés.	3,000 000
Acier et ses dérivés.	1,200,000
Total.	7,200,000 fr.

résultat déjà supérieur à celui que la douane obtient aujourd'hui sur tout l'ensemble du chapitre des métaux.

Il n'y a guère moins à faire par rapport au cuivre, bien que la recette ne doive jamais s'élever en définitive aussi haut. Sur le cuivre brut, c'est-à-dire sur le cuivre pur, de première fusion, en masses, barres, plaques ou en objets détruits, le droit actuel paraît très faible, puisqu'il n'est que de 10 cent. les 100 kilogrammes; mais la loi y met cette condition, que ce produit sera apporté des *pays hors d'Europe* par navires français. S'il vient par les mêmes navires des pays d'Europe, le droit s'élève aussitôt à 2 fr., à 3 fr. dans tous les cas par navires

(1) La loi du 9 juin 1845 a légèrement modifié le tarif sur les aciers, mais elle en a maintenu les bases. Nous tenons compte ici de ces modifications.

étrangers. C'est une de ces combinaisons soi-disant ingénieuses dont le législateur s'avise pour favoriser notre marine en lui fournissant l'occasion des longs voyages. Malheureusement c'est dans les pays d'Europe que le cuivre abonde, ou, s'il se trouve en grandes quantités dans quelques pays lointains, comme, par exemple, au Chili et au Pérou, c'est à l'état de minerai, que la législation actuelle sur les houilles et sur les cokes ne nous permet guère d'utiliser dans nos ports. Que penser dès-lors d'une telle combinaison? Elle a paru si heureuse pourtant, que la loi du 9 juin 1845 l'a étendue aux cuivres de première fusion alliés de zinc ou d'étain, produits sur lesquels le tarif antérieur n'avait établi qu'une différence de 1 fr. à 2 fr., selon les provenances, quand ils étaient importés par navires français. Est-il rien de plus extraordinaire que cette persévérance aveugle dans une politique fausse, déjà si hautement condamnée par ses résultats? On prétend favoriser notre marine en la forçant, par des différences exagérées de droits, à aller chercher dans les pays lointains des produits qui n'y sont pas ou qu'on n'y trouve qu'en médiocre quantité et à des conditions onéreuses, et en même temps on l'empêche de rapporter de ces pays les produits qui s'y trouvent et qui ne se trouvent que là. L'expérience montre, au reste, comment ces ingénieux procédés conduisent au but qu'on se propose.

Il y a pourtant une observation à faire sur ce sujet. Depuis un certain nombre d'années, c'est l'Angleterre qui est en possession de fournir à l'Europe la plus grande partie du cuivre de première fusion qui s'y consomme. Elle a dû cet avantage non-seulement à l'abondance de ses mines de cuivre et de ses houilles, mais encore et surtout aux facilités dont elle a joui par rapport à l'importation et à la mise en œuvre du minerai étranger. En vertu d'une loi adoptée en 1826 ou en 1827, il fut permis d'importer dans ce pays le minerai étranger par toutes sortes de navires et en franchise de droits, pour y être fondu en entrepôt, à charge de réexportation. Sous l'empire de cette loi, l'industrie qui s'applique à la fusion du minerai de cuivre acquit une grande importance en Angleterre, et les entrepôts anglais devinrent les centres d'approvisionnement de la plus grande partie de l'Europe. Cependant cette faculté de fondre le minerai de cuivre en entrepôt a été retirée en 1842. Tous les minerais étrangers ont été soumis dès-lors à l'application des droits, et, comme par cela même ils tombaient sous le coup de la loi de navigation, il n'a plus été permis de les importer, des pays hors d'Europe, que par navires anglais. Avec ce double désavantage, l'industrie de la fusion du cuivre n'a pu se soutenir dans son ancienne splendeur. Elle décline depuis 1842 et tend visiblement à se transplanter ailleurs. Déjà quelques établissemens se sont formés sur le littoral des États-Unis et dans les villes anséatiques. Il y a plus : les principaux

pays de provenance, le Chili et le Pérou, qui autrefois se contentaient d'extraire le minerai de cuivre et de l'expédier en Angleterre, entreprennent aujourd'hui de le fondre eux-mêmes, malgré le désavantage frappant de leur situation. C'est grace à cette circonstance que la France a pu tirer de ces deux pays, en 1846, environ 1,100,000 kil. de cuivre de première fusion; ce qui est encore bien peu de chose, toutefois, eu égard à ses besoins, puisque son importation totale s'est élevée, dans la même année, à environ 8,000,000 kil. Si les choses étaient demeurées dans leur ancien état, malgré les droits différentiels, c'est de l'Europe seule, et particulièrement de l'Angleterre, que nous aurions reçu la presque totalité de notre approvisionnement en cuivre. Et combien n'en a-t-il pas coûté au trésor, même dans l'état présent des choses, pour que la marine allât chercher au loin cette faible quantité qui nous était offerte à de bien meilleures conditions si près de nous (1)!

Si l'Angleterre devait persévérer, contre ses intérêts manifestes, dans la politique illibérale qu'elle a adoptée en 1842, et achever de ruiner chez elle l'industrie de la fonte du minerai de cuivre, nul doute que la France ne pût aspirer à en recueillir les débris. Elle est pour cela aussi avantageusement située qu'aucun autre pays de l'Europe; mais il faudrait au moins qu'elle reçût en franchise, en même temps que le minerai de cuivre, le combustible nécessaire pour le mettre en œuvre. Il semble que les auteurs de la loi actuelle, qui date de 1836, se soient proposé un résultat semblable, en permettant que le minerai de cuivre fût importé de tous pays au faible droit de 10 centimes par quintal métrique, et en supprimant dans ce cas, par une exception assez rare, la surtaxe sur les navires étrangers. Malheureusement ils n'ont su faire les choses qu'à demi, car, en adoptant un régime assez libéral par rapport à la matière première, ils ont maintenu des droits excessifs sur le combustible, dont notre littoral est dépourvu. Dès-lors, l'industrie des

(1) Ces 1,100,000 kil. de cuivre de première fusion tirés du Chili et du Pérou constituent à peu près le chargement de deux navires d'un passable tonnage, en supposant toutefois qu'on ait pu former avec cette sorte de marchandise des cargaisons complètes, ce qui est difficile. Dans cette hypothèse, voici ce qu'aura coûté au trésor public le voyage de ces deux navires pour le retour seulement. Importés d'Europe par navires français, les 1,100,000 kil. de cuivre de première fusion auraient payé, à raison de 2 fr. les 100 kil., et 2 fr. 20 cent. avec le décime, 24,200 francs. Importés du Chili et du Pérou, ils n'ont payé, à raison de 11 centimes les 100 kil., décime compris, que 1,210 francs; — différence, 22,990 francs. L'état a donc fait en réalité un sacrifice de 22,990 francs pour faire faire à deux navires un long voyage dans l'Amérique du Sud, au lieu d'un voyage court en Europe, et il faut bien remarquer que le commerce n'a profité en rien de cette différence, car il a payé les cuivres tirés du Chili et du Pérou tout aussi chèrement que ceux qui nous viennent de l'Angleterre, de la Russie ou des villes anséatiques. On peut juger, par cet exemple, combien il en coûte à l'état pour maintenir la marine dans sa misérable position actuelle, et combien il lui en coûterait surtout pour la mettre dans une position respectable en persévérant dans les mêmes voies.

fondeurs eût-elle été entièrement exilée de l'Angleterre, elle se serait transplantée partout ailleurs plutôt qu'en France. Aussi, quoique notre importation en minerai se soit graduellement accrue depuis 1842, elle ne s'est encore élevée, en 1846, qu'à 1,100,000 kilogrammes. C'est dire assez que l'industrie des fondeurs ne fait guère que poindre en France, tandis qu'elle aurait pu avoir dès à présent une grande importance, si on avait adopté un régime plus libéral. Au reste, l'Angleterre commence à comprendre la faute qu'elle a faite en 1842, et il est probable qu'elle la réparera bientôt. Soit qu'elle rétablisse purement et simplement le régime antérieur à cette époque, soit qu'elle en adopte un autre encore plus large et mieux en harmonie avec ses nouvelles idées, elle ne tardera pas à recouvrer ce qu'elle a perdu. Quoi qu'il arrive, ce que la France aura de mieux à faire sera toujours de recevoir le cuivre des pays qui le fournissent avec le plus d'abondance et au meilleur prix. Se raidir, comme elle le fait, contre le cours naturel des choses, c'est se condamner à de très grands sacrifices pour obtenir de très médiocres résultats.

Malgré la nouvelle confirmation qui a été donnée, en 1845, à ce faux principe des droits différentiels en faveur de la navigation lointaine, nous établirions donc sur les cuivres un droit uniforme, sans distinction de provenances, comme étant à la fois le plus favorable au commerce et le plus productif pour le trésor public. Ce droit, nous le fixerions, sur le cuivre de première fusion, soit pur, soit allié de zinc et d'étain, au chiffre le plus élevé du tarif actuel, 2 francs les 100 kilogrammes par navires français, car ce dernier chiffre même est modéré, si on le compare à ceux qui s'appliquent aux fers. Alors la recette, qui n'a été en 1845 que de 211,304 fr., s'élèverait tout au moins à 300,000 fr.

Si le droit actuel, même le plus fort, est encore assez modéré en ce qui concerne le cuivre de première fusion, il n'en est pas de même aussitôt que cette matière a reçu un commencement de main-d'œuvre. Ainsi le cuivre pur laminé, en barres ou en planches, ne paie pas moins de 50 fr. les 100 kilogrammes par navires français et 55 fr. par navires étrangers. Battu, le même métal paie 80 et 86 fr. 50 cent.; filé, selon qu'il est teint ou non teint, il est soumis à des droits de 100 fr. et 107 fr. 50 c., ou de 286 et 302 fr. 50 c. Même exagération pour les cuivres alliés de zinc et d'étain. Il résulte de là, en faveur du petit nombre d'industriels qui laminent ou battent le cuivre, particulièrement pour l'usage de la marine, des priviléges dont ils abusent. Ils rançonnent les armateurs, et de plus, dans un grand nombre de localités, les produits, au lieu de s'améliorer, se détériorent de jour en jour : on ne s'en aperçoit que trop dans le doublage de nos navires. C'est une autre conséquence fort naturelle de l'exagération des droits sur les cuivres ouvrés, que l'importation en est presque nulle : le

trésor en souffre donc aussi bien que le commerce. Afin de mettre les droits sur ces produits ouvrés un peu mieux en rapport avec ceux qui frappent les matières brutes, nous les fixerions, sur les cuivres purs laminés, à 10 francs au lieu de 50, et sur les autres produits en proportion. Il va sans dire que nous remplacerions la prohibition qui frappe le cuivre allié de zinc, lorsqu'il est filé ou poli, par un droit gradué sur tous les autres. A ces conditions, ces divers produits, au lieu d'offrir comme aujourd'hui des recettes ridicules, qui vont à 47 fr., 39 fr., 3 fr. et quelquefois même à 0, et qui ne s'élèvent pas toutes ensemble à plus de 95,863 francs, en y comprenant même la recette plus considérable obtenue sur le cuivre doré, tous ces produits, disons-nous, donneraient sans peine au trésor 300,000 francs par an.

Ce que nous venons de dire à propos du cuivre s'applique avec la même force à l'étain, sur lequel, par des rectifications semblables du tarif, on élèverait la recette de la douane de 47,373 fr., chiffre de 1845, à 100,000 fr. pour le moins. Cela s'applique également au zinc, où l'on remarque aussi dans l'échelle des droits, quand on passe du produit brut au produit ouvré, des différences à peine croyables : 10 cent. à 50 fr. Pour le plomb, la différence est moins outrée; elle n'est que de 5 à 24 fr. les 100 kilogrammes : aussi y a-t-il eu au moins une faible recette de 87 francs sur le plomb battu ou laminé; mais cette différence est encore beaucoup trop forte. Le droit de 24 fr. serait réduit à 10, et le revenu s'élèverait. Sans entrer à cet égard dans de plus longs détails, nous dirons que ces observations s'appliquent de même, avec plus ou moins de justesse, aux autres métaux, tels que bismuth, nickel, antimoine, cobalt, en ce sens du moins que l'assiette des droits est partout fort inégale, et qu'en réglant mieux l'échelle du tarif, on en augmenterait sensiblement le produit. La recette sur ces articles s'élèverait alors, y compris les droits perçus sur le plomb brut, de 1,276,306 fr., chiffre de 1845, à plus de 2,000,000.

Voici donc les divers résultats que nous obtiendrions sur le chapitre des métaux :

Fonte.	3,000,000 fr.
Fer et ses dérivés.	3,000,000
Acier et ses dérivés.	1,200,000
Cuivre de première fusion, pur ou allié.	300,000
Cuivres ouvrés.	300,000
Plomb et autres métaux, bruts et ouvrés. . . .	2,000,000
TOTAL.	9,800,000 fr.

Ce résultat est fort supérieur, comme on le voit, à la recette actuelle, quoique nous l'ayons plutôt amoindri qu'exagéré. Ainsi, malgré la suppression totale du chapitre précédent, relatif aux pierres, terres et

combustibles minéraux; malgré la radiation de plusieurs articles dans le chapitre actuel des métaux, et la modération de droits que nous avons admise sur presque tous les autres, nous trouvons encore, pour l'ensemble de la section des matières minérales, un chiffre qui excède les trois quarts de la recette actuelle; c'est 9,800,000 francs au lieu de 13,012,643. Après tant d'améliorations introduites, la perte pour le trésor n'est en somme que de 3,212,643 francs sur cette section.

Ici se termine, du reste, la série des sacrifices que l'état aurait à s'imposer. A partir de ce moment, nous n'aurons plus, au moins sur l'ensemble de chaque chapitre, que des augmentations de recettes à constater. Voyons donc à quelle somme totale les sacrifices précédens s'élèvent :

1re section,	matières	animales	4,200,000 fr.
2e	—	végétales	10,441,240
3e	—	minérales	3,212,643
		Total	17,853,883 fr.

Voilà donc le chiffre total des diminutions de recettes que l'état aurait à subir après tant de réductions et tant de suppressions de droits. Et moyennant ce sacrifice, plus apparent que réel, quels immenses bienfaits répandus sur le pays! La perte pour le trésor public dût-elle être absolue et définitive, il ne faudrait pas hésiter à l'accepter en considération des résultats. Il s'en faut bien pourtant qu'il en soit ainsi. Dans la partie du tarif qui nous reste à examiner, nous allons voir arriver une à une d'abondantes compensations. Déjà, sur les *fabrications*, qui forment la dernière section du tarif, nous verrons les recettes grossir de manière à couvrir à peu près le déficit précédent, et cela par la simple conversion des droits prohibitifs ou des prohibitions absolues en droits modérés, sans que d'ailleurs aucune industrie existante soit mise un seul instant en péril; mais c'est surtout sur les denrées coloniales, dont nous avons fait une section à part, que les augmentations de recettes seront considérables. C'est là que nous trouverons pour le trésor public, aussi bien que pour notre marine marchande, des résultats aussi brillans qu'inattendus : il y a de ce côté, s'il est permis de le dire, tout un monde nouveau à conquérir. C'est ce que nous tâcherons de mettre en évidence dans la troisième et dernière partie de ce travail.

Charles Coquelin.

LE

SALON DE 1848.

La Sculpture, les Pastels, les Dessins.

Émeric David, dans ses recherches sur l'art de la statuaire, indique un certain nombre de règles principales, puisées dans la nature, que les artistes grecs auraient suivies, et auxquelles ils auraient dû l'excellence de leurs ouvrages. Ces règles sont relatives à l'accord des proportions ou à la *symétrie;* à notre avis, elles sont trop absolues et trop exclusives. Rigoureusement observées, elles arriveraient à faire de la statuaire une science plutôt qu'un art, et enlèveraient à l'artiste toute spontanéité et toute invention. Nous craignons que l'application de ces principes, faite sans réserve vers 1800, n'ait été la cause principale de la froideur et de l'insipidité de la plupart des productions des statuaires les plus en vogue durant le premier tiers du siècle. Celle de ces règles, par exemple, qui astreint l'artiste à augmenter l'étendue réelle des parties principales en donnant à la forme autant de développement que la nature le permet, a entraîné tel artiste en vogue à une exagération des courbes qui conduit à l'abolition du caractère et de l'accent. Cette rondeur de la forme qu'on reproche à la plupart des statuaires de la période impériale et même à Canova, le prince de la sculpture, dont la renommée a un peu décliné, ne provient que de l'application par trop rigoureuse de cette règle du développement. Les grands statuaires grecs, à commencer par Phidias, n'obéirent à aucune loi de cette espèce. La forme, dans leurs ouvrages, est plutôt accusée carrément et

par méplats que dans le sens du développement extrême de la courbe; le muscle est profondément inscrit; la sommité de l'os nettement indiquée, et jamais, aux attaches, le tendon n'est ni dissimulé ni complétement enlevé, comme chez les sculpteurs de la forme ronde et développée.

Cette absence de mouvement et cette froideur de l'attitude qui n'ont rien de commun avec le *style*, cet empâtement et cette rondeur de la forme qui ne servent trop souvent qu'à l'effacer et à la dissimuler, la plupart des défauts, en un mot, qu'on peut reprocher à la statuaire du commencement du siècle, furent le résultat d'une sorte de réaction systématique contre les traditions du XVIIIe siècle. L'école de l'antique mettait une sorte de puérile affectation à éviter tout contour, toute forme, toute attitude accentuée qui pussent rappeler les statuaires du siècle précédent, qu'elle ne regardait que comme des élèves dégénérés de Michel-Ange ou du Bernin. Ce dernier, il est vrai, régnait dans toute sa gloire lorsque le grand Colbert avait établi l'Académie de France à Rome, en 1665. Son influence s'était fait aussitôt sentir parmi les jeunes statuaires français. La vivacité particulière à notre nation n'était guère propre à tempérer cette fougue excessive qu'on reprochait au maître italien; elle garantit toutefois nos statuaires d'une imitation trop servile. Même dans leurs écarts, ils conservèrent quelque chose de cette clarté et de ce naturel propres au génie français. Il y a plus : quelques-uns de ces artistes, si décriés il y a trente ans, exploitèrent avec un succès réel cette veine nationale indiquée par Puget en dépit de Girardon. Bouchardon, Coustou, Pigalle, Allegrain, Houdon, furent certainement plutôt Français qu'Italiens. Ils cherchèrent un style particulier, un genre de beauté propre à la nation, et si leurs tentatives ne furent pas toujours heureuses, si le beau leur échappa, s'ils ne le remplacèrent qu'imparfaitement par cette grace conventionnelle, par ce genre de beauté un peu factice qui réside surtout dans l'expression vive et gracieuse, dans l'intelligente mobilité des traits, du moins furent-ils originaux et nationaux. Il est certes fâcheux qu'au lieu de retourner directement et absolument à l'antique, sans tenir aucun compte des efforts que ses devanciers venaient de tenter, et en haine même de ces efforts, la génération qui suivit n'ait pas persisté dans le sens national. Les traditions du XVIIIe siècle modifiées par l'étude naïve de la nature, l'inspiration intelligente de l'antique, eussent produit des résultats supérieurs à ceux que l'école néo-grecque nous a laissés.

Nous ne sommes pas de ceux qui répudient aveuglément tout le passé et qui ne rendent hommage qu'aux gloires contemporaines. Si nous désapprouvons le système qui présida aux travaux de la statuaire de la période impériale, nous reconnaissons toutefois que quelques hommes surent, en dépit de ce système, garder une sorte de personnalité et prendre dans l'art un rang que la postérité leur conservera. Indépendamment de Canova et de Thorwaldsen, dont la gloire est eu-

ropéenne, nous pourrions citer les noms des Chaudet, des Dupaty et des Bosio parmi ceux que l'historien de l'art ne doit pas rayer d'un trait de plume. Cortot, qui continua la tradition académique en *l'humanisant* quelque peu, et qui, dans telles de ses œuvres, sut atteindre à une majesté sans emphase, toute différente de la majesté napoléonienne, toujours un peu théâtrale, marque la transition de l'école de l'antique pur à l'école contemporaine. M. Simart, que l'on a signalé comme le continuateur de Cortot et de l'école dont ce statuaire éminent fut le dernier représentant, nous semble plutôt avoir ouvert dans son art une voie analogue à celle que M. Ingres a suivie dans le sien, mais avec plus de rigueur et moins de caprice. M. Ingres se dérobe volontiers à cette ligne inflexible que M. Simart suit obstinément. Cependant M. Simart, comme M. Ingres, puise largement dans la nature trop long-temps dédaignée, et c'est à ce commerce de tous les instans qu'il doit ces qualités toutes humaines, ce sentiment exquis de la forme et du dessin, qui le distinguent entre tous. Sa statue de la *Philosophie*, placée aujourd'hui dans la bibliothèque de l'ancienne chambre des pairs, est à la fois un des plus savans et des plus séduisans ouvrages que nous connaissions. En comparant cette figure avec la *Stratonice* de M. Ingres, on s'assurera tout d'abord que les analogies que nous signalions entre ces deux talens ne sont nullement imaginaires.

M. David d'Angers, qui étudiait à Rome en même temps que M. Cortot, a tenté dans l'art de la statuaire une révolution analogue à celle que Géricault, son contemporain, a opérée dans l'art de la peinture. Sans briser toutefois, comme ce grand peintre, avec la tradition académique, dont la statuaire ne peut absolument se dégager, M. David d'Angers est retourné résolûment à la nature et a su s'élever en même temps, dans l'interprétation de l'art antique, à une énergie, à une vérité que n'avait su atteindre aucun des sculpteurs de l'époque précédente. L'étude des grands modèles de l'art grec du temps de Phidias et l'horreur de ces formes rondes et conventionnelles si à la mode vers 1820 dominent jusque dans les moindres compositions de l'auteur du *Philopœmen;* mais peut-être, entraîné par une opposition systématique, tombe-t-il à son tour dans ces défauts qu'on pourrait appeler *réactionnaires;* peut-être accuse-t-il la forme trop carrément et donne-t-il même à ses meilleurs ouvrages quelque chose d'anguleux et de contraint que les chefs-d'œuvre de l'antiquité ne nous présentent qu'aux époques archaïques. Ce système aurait pour extrêmes conséquences l'abolition complète de la grace et de la beauté. Toujours est-il que M. David d'Angers est un statuaire hors ligne et que son influence sur l'école aura été immense. Il a le premier fait sortir la sculpture du XIX[e] siècle des boudoirs et l'a fait descendre sur la place publique. Il a ouvert la voie où l'ont suivi tant d'artistes de talent, originaux chacun dans son genre.

M. Pradier, talent plus souple, plus gracieux, mais moins élevé que

M. David, a combiné, comme lui, le naturalisme avec le style, et s'est formé une sorte d'idéal moins héroïque, mais peut-être plus conforme à l'esprit et au goût français. Dans ses compositions les plus importantes, on retrouve quelque chose de la souplesse et du mouvement des statuaires du XVIIIe siècle, mais avec plus de respect pour la forme, plus d'étude du détail précis, en un mot avec une compréhension de la nature moins arbitraire et moins factice. Toujours est-il que M. Pradier continue la tradition française avec les modifications que le temps et d'autres modes ont dû apporter dans les habitudes et les mœurs de la nation, et, faut-il le dire? jusque dans la conformation de l'espèce. Ses nombreuses statues de femmes sont le type le plus exact, sinon le plus distingué, de la beauté française au XIXe siècle, beauté svelte, un peu chétive, et qui réside moins dans l'extrême pureté de la forme que dans sa souplesse et son élégance, dans la grande régularité des traits de la face que dans l'expression gracieuse et mobile.

La *Nyssia* de M. Pradier, la *Clytie* de M. Lescorné, *la Rêverie* de M. Jouffroy et la *Haïdée* de M. Husson sont autant de prétextes choisis par ces artistes pour nous représenter des jeunes filles ou de belles femmes nues; mais, pour plaire, cette représentation exige une rare perfection que nous regrettons de ne pas rencontrer dans la plupart de ces ouvrages. Cependant, si la perfection est le fruit de l'étude et des connaissances accumulées durant des siècles, *labor mundi*, nul ne peut se trouver plus à même d'y atteindre que ces artistes, les derniers venus, et auxquels tant de chefs-d'œuvre ont pu servir de modèles. Cela indiquerait suffisamment que la perfection ne s'acquiert pas uniquement au moyen de la connaissance et de l'imitation de ce que les maîtres de l'art ont produit, mais par une vue particulière de la nature, à l'aide de cette influence secrète qui fait le grand artiste comme elle fait le grand poète, peut-être aussi par une éducation de l'œil qui, de nos jours, rencontre des obstacles de plus d'une nature, tels que le peu d'occasions de voir le nu, d'étudier la forme, de se pénétrer des belles proportions. Lysippe demandait à Eupompe : Quel maître dois-je imiter? — La nature, lui répondait Eupompe. La beauté des statues grecques, l'admirable pureté de la forme, la grace de l'attitude, la vérité du mouvement, l'excellence, en un mot, reposent donc dans une imitation intelligente de la nature, dont le principe doit plutôt s'appeler le vrai idéal que le beau idéal, car le beau ne peut exister sans le vrai. Nos mœurs et nos habitudes sociales ne nous permettent que bien difficilement d'arriver à la connaissance de ce vrai idéal auquel les grands artistes de l'antiquité ont souvent atteint. Aussi la perfectibilité indéfinie n'existe-t-elle pas pour l'art, et notre époque d'excessive civilisation ne refera-t-elle jamais ni l'Apollon, ni les Vénus de Médicis ou de Milo.

Ces considérations nous engageraient à applaudir plutôt aux essais tentés dans le sens de MM. Pradier et Clesinger, qui cherchent le nouveau, cette sorte de vrai idéal moderne dont nous parlions tout à l'heure, qu'à la persévérance classique de MM. Lescorné, Husson et Jouffroy, qui sont encore en quête de ce beau antique par excellence, qu'aucun artiste contemporain n'a pu rencontrer, et, il faut le dire, à côté duquel les grands artistes modernes se sont tous développés; car ils n'eussent pas été grands, s'ils n'eussent été nouveaux.

La *Nyssia* de M. Pradier n'est autre que la femme du roi Candaule, dont, à commencer par Hérodote, l'histoire nous a été si souvent contée, mais jamais plus ingénieusement que par M. Théophile Gautier. C'est du récit de ce dernier que M. Pradier s'est inspiré. « Il faut que tu contemples Nyssia dans l'éclat radieux de sa blancheur étincelante, sans ombre importune, sans draperie jalouse, telle que la nature l'a modelée de ses mains dans un moment d'inspiration qui ne reviendra plus. Ce soir, je te cacherai dans un coin de l'appartement nuptial... Tu la verras! » La statue de M. Pradier est la traduction, la mise en scène de ces paroles que le bon roi adresse à son favori. Nyssia est absolument nue, et, comme ses bras sont relevés par-dessus la tête pour rattacher sa longue chevelure, nul obstacle ne vient s'interposer entre ses charmes offerts sans voile à l'œil du spectateur. Il est fâcheux que ses formes n'aient pas toute la perfection que l'enthousiasme imprudent du roi Candaule devait faire supposer. La *Nyssia* de M. Pradier a la taille svelte et légère, la mine coquette et éveillée, et l'œil lutin de nos filles de l'Occident. L'artiste a négligé de donner à ses membres les contours arrondis et le riche embonpoint, à ses traits la parfaite régularité, à son œil la forme amygdaloïde et relevée de l'angle externe, en un mot tous les attributs caractéristiques de la beauté orientale. Nous soupçonnerions volontiers M. Pradier de n'avoir baptisé sa Nyssia que long-temps après sa naissance et au moment de la lancer dans le monde. M. Pradier aura rencontré un gracieux modèle d'après lequel il aura façonné un beau bloc de marbre pentélique avec l'admirable facilité et le talent qui le distinguent; puis, une fois le bloc métamorphosé en femme, il lui aura dit : Tu seras Nyssia. Nous doutons, du reste, que la *Nyssia* de M. Pradier soit sa fille de prédilection. Quelques négligences dans le torse, surtout dans la partie antérieure, trahissent un trop prompt abandon de la part du père. Le sein est pauvre et peu séduisant, comparé surtout aux admirables formes de la *Bacchante* de M. Clesinger. La triple ligne que présentent les muscles de l'abdomen tiraillés par les bras relevés sur la tête est d'un effet qui peut être naturel, mais aussi fort déplaisant. Quant à l'abondante chevelure de Nyssia, qui tombe en arrière de ses épaules

Plus longue qu'un manteau de roi,

elle doit à son abondance même, que le marbre ne peut qu'imparfaitement reproduire au moyen de masses informes, un aspect des moins agréables. Ajoutons que le marbre pentélique, dans sa nouveauté, est peu favorable à la reproduction si délicate des formes nues d'une belle femme; quand l'exécution est récente encore et que le temps n'a pas éteint le *miroitage* de ses innombrables paillettes, leurs facettes nuisent à la finesse du modelé et à la suavité du contour : vues de près, les chairs paraissent comme *grêlées;* mais ici ce n'est pas le sculpteur, c'est la matière qu'il faut accuser. Au total, on reconnaît le maître dans l'œuvre de M. Pradier; pourtant son inspiration a été souvent plus heureuse et son exécution plus parfaite.

La facilité qui distingue avant tout les ouvrages de M. Pradier ne se rencontre pas au même degré dans la *Clytie* de M. Lescorné. Cette œuvre révèle néanmoins de sérieux efforts et n'est pas sans mérite. L'attitude de l'amante délaissée d'Apollon est excellente; le mouvement du torse et l'agencement des bras indiquent suffisamment l'action. Toute la partie supérieure du corps semble accompagner le mouvement de l'astre sur lequel les yeux sont fixés, et cela sans tomber dans l'exagération et le style contourné. La tête est un peu faible d'expression, les traits du visage sont communs; nous aurions voulu que la nymphe fût plus belle. Le ventre, cet écueil de l'art de la statuaire, contre lequel tout le talent du sculpteur vient souvent échouer, est lourd, pendant, sans grace. C'est la nature sans doute, mais la nature vulgaire, fatiguée, vieillie. Les muscles n'ont plus l'élasticité nécessaire pour maintenir les intestins, et l'abdomen tombe. On sent trop que le modèle qui a posé pour la *Clytie* mange, boit et digère. Les jambes sont traitées avec talent, la gauche surtout est excellente. Le défaut des œuvres de ce genre, défaut qu'on rencontre dans *la Rêverie* de M. Jouffroy, dans l'*Haïdée* de M. Husson, c'est l'absence d'un caractère bien tranché. On désirerait quelque chose de plus personnel et de moins banal, soit dans la pensée, soit dans la forme, soit dans le faire. L'œuvre est exécutée avec conscience et talent; on la dirait irréprochable, et cependant ni le goût ni l'esprit ne sont satisfaits. Pourquoi? Parce que l'originalité est absente. Il y a néanmoins une intention assez heureusement rendue dans la tête de *la Rêverie* de M. Jouffroy. Cette tête exprime bien le recueillement, mais la statue ne pouvait-elle pas s'appeler tout aussi bien *la Méditation* que *la Rêverie*, et cela d'autant mieux que l'attitude ne nous paraît pas indiquer d'une façon suffisante l'espèce de complète prostration où tombe le corps quand la tête l'oublie pour se perdre dans les domaines de la pensée? Ces idées métaphysiques et toutes modernes ne sont pas, à notre avis, du ressort de la statuaire, plus propre à exprimer une action positive, une pensée nettement caractérisée, qu'à traduire des abstractions ou des nuances

de sensations. *La Rêverie* de M. Jouffroy n'est peut-être pas la rêverie. C'est une étude de femme nue d'une exécution savante, et c'est le cas de rappeler ce mot de Diderot à Caffieri : « Vous n'avez pas fait ce que vous vouliez faire; mais n'importe! ce que vous avez fait est précieux! »

Les mêmes observations peuvent s'appliquer à l'*Haïdée* de M. Husson. « Si jeune et si belle, Haïdée était d'une adorable ignorance; comme une jeune colombe, elle volait vers son jeune ami. » La statue de M. Husson semble une traduction très libre des vers de lord Byron. Haïdée est jeune, elle est belle; mais est-il rien chez elle qui indique une *adorable ignorance?* et comment cela peut-il se traduire en statuaire sans tomber dans l'afféterie ou la niaiserie? La cambrure des reins, la souplesse de la taille et la délicatesse des extrémités inférieures expriment plus heureusement l'idée de légèreté, bien que la jeune fille soit au repos.

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

M. Clesinger nous a donné cette année une sorte de répétition de sa figure de *Femme couchée,* qui avait obtenu un si grand succès au Salon de l'an dernier. Cette fois c'est une *Bacchante* qu'il a représentée. Une magnifique femme nue, dont le visage et l'attitude respirent l'ivresse et la volupté, se roule sur un monceau de grappes qu'elle écrase avec le dos. Cette figure semble animée du souffle de la vie; l'art a rarement atteint à une réalité si saisissante, et cela sans rien sacrifier d'un certain idéal sans lequel l'art n'existe pas. Le marbre est élastique et palpite comme la chair. Les belles épaules! l'admirable poitrine! comme ce sein détaché à la Michel-Ange est riche et puissant! comme ces chairs sont à la fois mobiles et résistantes! On voit la vie onduler sous cette peau souple et vivante. Tout ce buste offre la plus merveilleuse imitation de la nature, et cependant ce n'est pas la copie littérale du modèle; c'est la nature choisie, idéalisée, la nature prise sur le fait avec tout son charme, toute sa vérité, avec ces détails précieux et sans nombre, cette simplicité de mouvement, cette largeur de modelé, cette parfaite connaissance du dessous de la peau, cette puissance de jet, qui n'appartiennent qu'à certaines natures heureusement douées.

M. Clesinger est assurément un artiste entreprenant, qui ne recule devant aucun obstacle, qui ne reconnaît aucune impossibilité. Représenter une belle femme ivre à la fois de vin et d'amour, c'était un thème dont les difficultés eussent pu déjà arrêter un esprit moins intrépide; mais la jeter sur un lit de raisins qu'elle foule énergiquement avec ses épaules et ses reins, et dans lequel l'arrière de sa tête est comme enseveli, c'était une entreprise pleine d'audace et dont M. Clesinger s'est très habilement tiré. Rien de ridicule, rien de vulgaire, rien de repoussant dans la manière dont il a conçu son sujet. C'est la strophe

du dithyrambe antique dans laquelle le poète nous représente la ménade échevelée, pleine à la fois de Vénus et de son dieu, et se livrant à de convulsives fureurs. L'attitude n'a rien, dans son voluptueux abandon, d'indécent ou de forcé; c'est la souplesse et le jet hardi des sculpteurs du dernier siècle, combinés avec la grace académique de Canova, avec le naturalisme de M. Pradier.

La statue exposée l'an dernier par M. Clesinger avait causé parmi les artistes, qu'ils fussent ou non de l'Académie, une rumeur que sa *Bacchante* n'est pas propre à faire cesser. Les fanatiques de l'antiquité condamnent cette manière violente et dégagée de reproduire la nature dans tout son laisser-aller et sans jeter aucun voile sur ces secrètes vérités que l'antique se plaît à dissimuler sous un certain module uniforme et traditionnel. Les apôtres du style reprochent à la fois à M. Clesinger un naturalisme outré et une certaine tendance à la manière, sans faire entrer en compensation de ses défauts la rare distinction de l'ensemble de ses figures et la savante exécution de quelques-unes de leurs parties. Beaucoup d'autres enfin gourmandent le public de son engouement, et cependant le public est-il si blasé sur les œuvres, sinon complètes, sinon irréprochables, du moins originales, pour avoir le droit de se montrer si dédaigneux? On doit sans doute reprocher à l'artiste certaines incorrections, particulièrement dans l'avant-bras gauche de sa *Bacchante*, qui paraît court en disproportion avec le reste de la figure, et à l'exécution duquel la matière semble avoir manqué; une certaine recherche dans le contraste, peut-être trop accusé, que présentent le linge plissé à l'excès et les chairs trop soyeuses; un abus du mouvement et de la facilité; une tendance vers la ligne flamboyante, surtout dans ses bustes; de la confusion dans les accessoires, tels que les grappes de raisin, qui pourraient être plus heureusement groupées. En revanche, on doit lui savoir un gré infini de son audace, de sa nouveauté, de sa facilité de jet, de son adresse d'exécution, mais surtout de ce qu'il n'est ni Grec ni Italien, de ce qu'il est lui-même.

M. Bonnassieux, qui avait débuté, il y a quelques années, par une charmante statue et par d'excellens bustes dans le goût antique, d'une exécution fine et naïve, a exposé cette année deux statues en marbre d'un caractère très différent. L'une d'elles représente *Jeanne Hachette*, l'autre *la Vierge-mère*. Le talent pur et gracieux de M. Bonnassieux convenait mal à l'énergique représentation de l'héroïne populaire de Beauvais; l'attitude de la combattante est naturelle, mais elle n'indique pas suffisamment l'action. Je vois une jeune fille qui combat, et rien ne m'explique le motif de la lutte. J'ignore si cette jeune fille irritée défend sa vie, sa vertu ou son pays. Les formes de Jeanne Hachette sont aussi trop chétives et trop virginales. Ces femmes fortes qui saisissent la hache ou l'épée, qui cherchent les aventures ou se jettent dans les

combats, les Judith, les Jeanne, ont une tout autre organisation. Leur stature est élevée, leurs membres sont robustes, et les muscles se dessinent avec vigueur sous une peau brune et souple. La moustache de Renaud, ce fin duvet qui croît au menton de l'adolescent, ombrage légèrement leurs lèvres saillantes,

E intempestiva
Molle piuma del mento appena usciva.

Naguère encore j'ai pu voir, toute palpitante de l'animation des combats de février, une de ces créatures singulières qu'une sorte d'instinct batailleur précipite au milieu des insurrections, et qui se dressent sur les barricades, comme la *Liberté* de M. Delacroix. Cette fille étrange n'avait de la femme que le nom. Le cœur d'un soldat battait dans sa poitrine; ses traits étaient masculins; ses gestes, son allure et jusqu'aux sons de sa voix avaient quelque chose de virilement accentué. A voir le baudrier de la giberne et du sabre qui se croisait sur son corsage et le fusil qu'elle portait sur l'épaule, on eût dit un beau conscrit déguisé en femme. Ce mâle enthousiasme manque à la *Jeanne Hachette* de M. Bonnassieux, qui a plus de colère que d'élan. Elle tient un drapeau; mais l'a-t-elle pris ou le défend-elle? Elle n'est ni assez femme ni assez soldat et n'est pas surtout assez fille du peuple. Les chairs et les détails sont traités avec soin, bien qu'avec un peu de sécheresse. C'est une œuvre distinguée, comme tout ce que produit cet artiste, mais à laquelle l'inspiration a fait défaut. Quant à la *Vierge-mère* du même auteur, nous en parlerons tout à l'heure, quand nous nous occuperons des sujets de religion.

La *Sapho*, de M. Dieboldt, est un début. Le travail de l'artiste dénote cependant une certaine expérience, mais il manque de feu, ce qui est fâcheux pour un débutant. Le jugement que l'Institut avait porté sur cette figure, dernier envoi d'un élève de Rome, était à la fois sévère et bienveillant; il se terminait par l'invitation adressée à l'artiste d'achever certaines parties de son œuvre, invitation dont il ne nous paraît pas avoir tenu grand compte. Nous ajouterons à ce jugement une observation physiologique qui nous semble primer toutes les autres : M. Dieboldt a fait Sapho grasse et presque replète, et à notre avis il y a là une sorte de contresens. Quoi! cette lourde et lymphatique personne serait Sapho, la fougueuse Lesbienne? Sapho, sur le roc de Leucade, prête à se sacrifier à sa passion! Sapho que le seul souvenir de son amant faisait défaillir, qui exhalait en cris l'hymne du désespoir et de la volupté! Sapho devait être une autre femme que cela. Je la voudrais ardente comme Vénus, svelte comme Diane, car, chez ces natures passionnées, le feu intérieur consume l'enveloppe. Sa tête s'inclinerait sur sa poitrine, ses bras tomberaient, ses genoux ploieraient, son corps serait penché sur

l'abîme, ses lèvres entr'ouvertes laisseraient échapper un cri : Phaon! Enfin tout ferait comprendre que le mal qui la dévore est sans soulagement, qu'il faut mourir ou guérir. Le buste de *la Villanella* de M. Dieboldt a plus de charme que sa statue. C'est un morceau d'un caractère sévère, mais en même temps vivant et naïf. Le cou est lourd, la chevelure négligée; en général M. Dieboldt ne finit pas assez.

MM. Daumas et Maindron n'en sont pas, eux, à leurs débuts; ce sont deux sculpteurs d'un talent énergique, un peu inculte, et qui a de l'avenir. M. Daumas est supérieur à M. Maindron; il a plus de vigueur dans le style, plus de souplesse et plus de science : il est plus complet. Son modèle de grandeur colossale de la *Victorina* est un des morceaux les plus remarquables de l'exposition. « La Victorina, nous dit M. Daumas, appartenait à une famille puissante de la Gaule. Elle jouissait d'une haute influence, et les historiens racontent qu'elle avait fait élire plusieurs empereurs. Sa présence dans les camps, des largesses faites à propos, et plus encore le respect inspiré par son dévouement, la firent surnommer la *Mère des camps*. A ces causes originelles de son influence, Victorina joignait l'autorité d'une ame ferme et virile, d'un esprit étendu. » M. Daumas a représenté l'héroïne gauloise telle qu'elle dut être en présence de l'armée. La Victorina indique sa puissance par les couronnes impériales qu'elle tient dans sa main. Ce morceau est exécuté avec une rare fermeté. L'attitude, qui rappelle celle du *Scipion*, est pleine de noblesse et d'énergie; le mouvement du corps est excellent, et le jet tout-à-fait magistral. Par le jet, nous entendons cet enchaînement de toutes les parties, cet art de les rattacher à cette ligne centrale qui serpente de la tête aux pieds. Le jet, c'est le sentiment, c'est la vie, c'est l'expression de la sympathie réciproque des membres entre eux. Le jet, c'est ce qui distingue l'artiste de l'ouvrier. Plus le jet est puissant et naturel, plus la soumission des détails et des accessoires à une loi générale est complète, plus l'œuvre gagne en excellence et en originalité. L'étude et la science peuvent faire un homme de talent. L'étude suppose la volonté, la science indique la volonté persévérante, et ce sont choses qui s'acquièrent; mais le jet ne s'acquiert pas, et sans le jet on n'est pas homme de génie. Le jet est une des qualités les plus incontestables du talent de M. Daumas; il imprime à toute sa figure, et même aux draperies largement plissées et qui se déploient sans raideur, un mouvement plein de majesté. Ces draperies sont peut-être un peu abondantes; cependant, comme la Victorina était une matrone d'un âge respectable, nous excuserons M. Daumas de l'avoir si scrupuleusement enveloppée. La physionomie anguleuse et inflexible de la Gauloise a quelque chose des *Parques* de Michel-Ange.

Il y a moins de simplicité et plus d'hésitation chez M. Maindron. Il faut cependant lui savoir gré des efforts qu'il a tentés pour exprimer

avec deux personnages une action qui convenait plutôt à la peinture ou au drame qu'à la sculpture. Sainte Geneviève, patronne de Paris, désarme Attila par ses prières et sauve la ville. La physionomie de l'*Attila* de M. Maindron exprime cette secrète et invincible terreur qui a dû précéder sa fuite; mais l'attitude de la sainte manque de dignité : nous l'aurions voulue plus menaçante ou plus convaincue. La reproduction, par trop scrupuleuse, des détails de l'ajustement de Geneviève et de l'armure du roi des Huns donne aux deux personnages un aspect de réalité qui convient peu à la statuaire épique. Se préoccuper à ce point des accessoires et leur donner cette importance, c'est faire retourner la statuaire à cette époque où elle n'avait pu briser encore sa gothique enveloppe. Le groupe de M. Maindron ne nous rappelle-t-il pas en effet, sur des proportions colossales et avec une science d'exécution supérieure, ces sculptures dont les artistes du XIVe siècle décoraient l'abside des cathédrales? Peignez les chairs, rehaussez de couleurs éclatantes ces détails de vêtemens, et l'analogie sera frappante.

Nous pourrions appliquer les mêmes critiques à *la Vierge-mère* que M. Bonnassieux a exécutée en marbre pour l'église de Feurs. Il y a là une réminiscence du goût gothique par trop prononcée, mais qui néanmoins convient mieux au sujet. La Vierge est embéguinée dans un immense morceau d'étoffe qui l'enveloppe de la tête aux pieds, et que l'artiste a orné sur le bord d'une broderie d'or et d'une grecque azurée. Cette statue doit être sans doute placée dans une niche et vue de face; nous ne pourrions autrement nous expliquer ce bizarre ajustement, qui la fait ressembler à un long et informe paquet quand on la voit de dos. La tête de la Vierge est pleine de distinction et de naïveté, les mains sont délicates, et l'enfant nu que la Vierge, sa mère, tient dans ses bras est traité avec ce talent simple et naturel, avec cette conscience que M. Bonnassieux apporte à ses moindres ouvrages.

Trois statues en marbre, de dimension colossale, qui avaient été commandées pour le jardin du Luxembourg par l'ancienne administration, figurent à l'exposition de cette année; ce sont celles des deux reines Berthe et Bathilde et la statue de Mlle de Montpensier. *La Reine Berthe, mère de Charlemagne,* de M. Oudiné, est le meilleur, nous devrions dire le moins faible de ces trois ouvrages. C'est un travail sagement conçu, soigneusement exécuté, mais qui manque un peu d'accent. M. Oudiné s'est préoccupé beaucoup trop du détail et pas assez de l'ensemble. L'ensemble bien compris, c'est le mouvement, c'est la tournure, c'est la vie. *La Reine Berthe* de M. Oudiné a un noble visage, de belles mains; elle porte fièrement la tête, et cependant elle ne vit pas.

Nous en dirons autant de *la Reine Bathilde, femme de Clovis II,* de M. Thérasse. On comprend que cette personne, quelque haute et puissante qu'elle ait pu être au VIIe siècle, doive fort peu nous intéresser.

Depuis l'an de grace 656, plus d'une pieuse reine, plus d'une épouse méritoire, se sont assises sur le trône. Si l'artiste veut que ces évocations du passé nous émeuvent, il faut que lui-même ait commencé par être ému, et que son œuvre soit, avant tout, une œuvre d'art. Qu'il jette sur ces royales épaules un manteau d'hermine ou un voile de nonne, qu'il entoure ces tailles majestueuses d'un cordon de chanvre ou d'une ceinture ornée de pierreries incrustées, peu m'importe; ce que je veux voir, c'est la femme, grande, belle; passionnée, si elle l'a été; recueillie, si elle a mis son ame entre les mains de Dieu ou d'un prêtre. Je veux que cette tête se redresse royalement ou s'incline; je veux que cette taille s'assouplisse et se meuve, que ces bras ne soient pas collés au corps, que ces draperies dessinent les contours, que leurs plis se creusent et semblent agités par ce vent qui me fouette le visage; je veux, en un mot, que la sainte femme ou la reine revivent sous le ciseau, et je ne puis dire que M. Thérasse, dont l'œuvre est estimable et consciencieusement traitée sans aucun doute, m'ait donné tout ce que je réclame.

M. Camille Demesmay n'a pas été plus heureux. Il avait à nous représenter la célèbre M[lle] de Montpensier. A cet effet, il a chiffonné un énorme morceau de marbre dans le goût du temps où vivait son modèle. Aussi n'est-il arrivé qu'à nous donner une statuette colossale que ce luxe monstrueux de vêtemens rend extrêmement déplaisante. Le statuaire, comme le poète, doit savoir dans l'occasion faire à l'art le sacrifice de l'exactitude, et ne prendre de la réalité que ce qui convient à son sujet; autrement l'art n'existe plus.

Que dire du *Gaspard Monge* de M. Rude, du *sieur Ducange* de M. Caudron? Ces deux statues de bronze, destinées, *Ducange* à Amiens, la patrie de l'auteur du *Glossaire*, *Gaspard Monge* à Beauvais, sa ville natale, sont des ouvrages convenables, mais auxquels l'art français ne devra pas un grand lustre. Le *Nicolas Poussin*, statue en bronze de M. Brian, et le modèle en plâtre de *Guttemberg, inventeur de l'imprimerie*, de M. Calmetz, peuvent marcher de pair avec les statues de MM. Rude et Caudron. De grace! messieurs les statuaires, songez moins à l'homme, à sa lourde figure, à son affreux costume, et préoccupez-vous un peu plus de l'art, car, dans ces représentations de personnages plus ou moins célèbres, l'art seul peut vous tirer d'affaire.

M. Malknecht a traité son *Mars blessé* dans le style banal de ces statues dont on décore nos carrefours. Quoi! c'est là Mars blessé, mais en fureur, qu'un sombre nuage a porté au pied du trône de Jupiter! Je préfère au *Mars* de M. Malknecht le *Prométhée* en marbre d'un sculpteur anonyme. Cette statue, de grandeur demi-nature, manque peut-être un peu d'accent, mais non de mouvement. Elle exprime plutôt les premières atteintes de la souffrance que les convulsions de la douleur. Il est vrai que le vautour ne fait qu'entamer sa proie. Il y a aussi

une intention poétique convenablement exprimée dans le caractère de la tête, et le marbre est traité sans mollesse et sans sécheresse, à la manière de M. Clesinger.

L'*Hercule étouffant Antée*, de M. Étex, petit modèle en bronze d'un groupe colossal que cet esprit aventureux et fécond avait projeté, a un accent bien autrement énergique. On retrouve dans ce projet la verve puissante de l'artiste que tourmente le besoin de produire, et qui, pour exprimer sa pensée, emploie tour à tour le ciseau, la brosse et le burin. A part quelques négligences, les traductions du *Prométhée* d'Eschyle, de l'*Électre* de Sophocle, des *Phéniciennes* et de l'*Hippolyte* d'Euripide, que M. Étex a récemment exécutées avec le burin, sont une des œuvres remarquables de ces derniers temps.

L'exposition de sculpture a été fort considérable cette année. Les groupes et les statues en bronze et en marbre sont en grand nombre, et nous doutons que, de long-temps, nous puissions revoir dans les salles du Louvre une pareille réunion, nous ne dirons pas de chefs-d'œuvre, mais d'œuvres recommandables. Les statuaires religieux ont surtout beaucoup produit. MM. Breysse et Dumoutet nous ont donné deux Christ en croix : le premier, de dimensions moyennes, exécuté en bois; le second, moulé en plâtre. Le plus grand défaut de ces morceaux est de ressembler à tous les Christ connus. Nous leur préférons le modèle énergique que M. Préault vient d'exécuter, mais qu'il n'a pas envoyé au Salon. Il y a là une pensée et une personnalité, ce qui est rare aujourd'hui. Le *Christ au jardin des Oliviers*, de M. Dieudonné, est bien défaillant. C'est de la sculpture expressive qui laisse beaucoup à désirer quant au caractère et à l'étude. Le *Dépouillement du Christ*, de M. Justin, indique un grand savoir-faire; mais là encore la pratique ne supplée pas à l'étude de la nature. Nous avons, en outre, des bustes de Christ en marbre et en plâtre; des têtes de Christ en argent, ronde bosse repoussée au marteau; puis un crucifix de M. Hugenin en bas-relief; une *Résurrection du Christ*, de M. Iguel, vaste bas-relief destiné à la décoration d'un maître-autel, etc. Les *Vierges* sont plus nombreuses encore que les *Christ*. Nous avons une *Vierge*, en marbre de Visille, exécutée par un anonyme, ouvrage consciencieux, mais faible; *la Vierge-mère*, de M. Bonnassieux, dont nous avons parlé; *la Sainte Vierge présentant l'Enfant Jésus*, statue en marbre de M. Gayrard père; *la Vierge présentant au monde son divin fils*, groupe en bois de M. Gayrard fils; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, de M. Huguenin; la statuette de *la Vierge* de M. Vanlinden; *la Vierge allemande*, de M. Charles Yon, statuette en plâtre d'après Albert Dürer; enfin plusieurs *Visitations*, dont l'une de M. Triqueti, bas-relief, ou plutôt grande mosaïque en marbre, exécuté, ainsi qu'une *Sainte Famille* et un sujet allégorique, comme essais de décorations murales, applicables aux églises ou aux monumens pu-

blics. M. Triqueti est à la fois artiste et archéologue; il s'est inspiré, dans ces compositions, du souvenir du magnifique pavé de la cathédrale de Sienne. Ces grandes mosaïques murales, dont on avait songé à décorer les parois de la crypte du tombeau de l'empereur Napoléon, trouveront une application plus heureuse dans des constructions plus vastes et où la lumière pénétrera plus abondamment. Nous distinguerons encore, parmi les œuvres de la statuaire religieuse, le *Laissez venir à moi les petits enfans,* de M. Pascal. L'exécution n'est pas très forte, mais le naturel et la naïveté de cette composition rachètent bien des défauts. Pie IX vient après les *Christ* et les *Vierges*. Dix statuaires se sont disputé l'honneur de reproduire les traits du pontife réformateur. Le meilleur de ces portraits est celui de M. Émile Thomas, à qui le saint-père a donné séance. La tête de Pie IX exprime la bonté et l'amour-propre satisfait, plutôt que cette intelligence vive et aventureuse que ses actes font supposer.

Nous ne devons pas terminer cet examen des sculptures sans mentionner les bustes de MM. Duret, Dantan aîné et Dantan jeune, et les travaux de M. Jaley, d'une nature très variée. La statuette en bronze d'*une Bacchante,* de cet artiste, paraît froide et guindée auprès de la vendangeuse de M. Clesinger; elle offre néanmoins de charmans détails d'exécution. Son groupe en plâtre de *l'Amour maternel* est un des bons morceaux de l'exposition. Nous ne doutons pas que le ciseau ne donne au marbre une souplesse que le plâtre ne pouvait présenter. Ce modèle nous promet donc un beau groupe. Nous en dirons autant de l'*Heure de la nuit,* de M. Pollet, qui glisse silencieuse et endormie et ne paraît pas toucher au sol. Cette figure, qui rappelle d'une manière bien éloignée *la Nuit* de Thorwaldsen, est jetée avec beaucoup de délicatesse et de grace. Nous craignons toutefois que M. Pollet, en voulant donner de la légèreté à sa figure, ne l'ait faite un peu grêle. Signalons encore *l'Innocence,* de M. Suc, exécutée avec talent, mais qu'on doit critiquer comme n'étant que la reproduction d'un sujet déjà traité bien des fois; l'*Enfant jouant avec une fronde,* de M. Toulmouche; l'*Horace enfant,* de M. Renoir; les groupes de MM. Coinchon et Chenillon; les bustes de MM. Ottin, Ramus et Vilain, et la *Bacchante,* de M. Schœnewerk. Cette dernière figure est traitée dans le goût antique, et la disposition de la chevelure est dérobée à un buste que nous avons vu quelque part. M. Schœnewerk voudrait-il être le Gérôme de la statuaire? MM. Mène, Emmanuel Fremiet, Rouillard, Demay, M. Isidore Bonheur et Mlle Rosa Bonheur ont exposé des animaux ou groupés ou isolés, qui témoignent que cette branche de l'art est en progrès pour tout ce qui a trait à la reproduction exacte de la nature, mais qui n'ont rien de ce caractère en quelque sorte monumental que M. Barye sait imprimer à des compositions du même genre.

A l'exception des bas-reliefs mosaïques de M. Triqueti et du bas-relief de M. Klagman, représentant des *Enfans qui tiennent les attributs de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, aucun morceau de ce genre ne nous a vivement frappé. Le bas-relief semble s'être réfugié dans le médaillon, qu'il torture étrangement, ou sur les parois du vase. C'est ainsi que M. Walcher a décoré de bas-reliefs circulaires représentant la culture de la vigne et des groupes de buveurs, espèces de bambochades sculptées, un modèle de vase dont le galbe pourrait être plus heureux. M. Vechte, qui travaille si merveilleusement l'argent, a représenté sur un intérieur de coupe *l'Harmonie dans l'Olympe*. Ce morceau, quoique moins important, n'est pas indigne de son grand vase de l'an dernier, ce chef-d'œuvre de repoussage. Souhaitons que la fortune publique se relève, et que le luxe nécessaire aux grands états et le père nourricier des arts permette à M. Vechte de donner à son beau talent tout le développement qu'il comporte.

Les médaillons et les projets de médailles sont nombreux. Parmi les artistes qui s'exercent dans ce genre, nous devons signaler MM. Oudiné, Vauthier-Galle, Farochon, Borrel, Calmelz, Dantzell et Pingret. Enfin, pour ne rien oublier, nous mentionnerons les repoussages et ciselures en acier et en argent de MM. Chanuel et Briet, qui tiennent à la fois de l'art et de l'industrie.

On a dit avec raison qu'il y avait autant de genres de peinture que de genres de poésie. Les aquarelles et les dessins au pastel et au fusin peuvent être comparés aux ouvrages légers ou de courte haleine. Les dessins, les aquarelles et les pastels d'aujourd'hui sont à ceux d'autrefois ce que leurs analogues en poésie sont aux pièces fugitives du dernier siècle, c'est-à-dire que dans une foule d'essais des plus variés, au milieu de fantaisies charmantes, toujours brillamment colorées, on découvre parfois un trait vigoureusement accusé, une vue de la nature singulièrement naïve et profonde, un cadre heureux et qui, sous une apparence de vulgaire réalité, accuse des tendances morales très relevées. Cela prouverait une fois de plus que, dans l'art, il n'y a pas de genre qu'on puisse tout-à-fait dédaigner. Le pastel et l'aquarelle, tels qu'on les traite aujourd'hui, exigent presque autant d'étude, une dépense d'imagination aussi considérable, une science du dessin et de la perspective aussi réelle, des détails, sinon aussi précis, du moins aussi délicats et d'une réalité aussi frappante que ce qu'on est convenu d'appeler la *grande peinture*. Ce qui est certain, c'est que, dans les arts, du moment qu'on réussit, qu'on est original et qu'on prime dans son genre, on est grand artiste. Telle *eau-forte* de Rembrandt, telle aquarelle de M. Decamps valent mieux qu'une toile de quarante pieds de Solimène, de Pietre de Cortone ou de tel peintre contemporain.

L'admission de tout ce qui avait été présenté cette année au Salon

rend difficile l'examen détaillé des dessins et des pastels. Quelques noms nous semblent mériter une mention particulière. Tels sont, parmi les aquarélistes et les dessinateurs, MM. Papety, Wattier, Yvon, Doussault, Jadin, Romain Cazes et Girard; parmi les dessinateurs au pastel, MM. Curzon, Lazergues, Bazin, Sewrin, Borione et Schlesinger. N'oublions pas non plus deux femmes : M[lle] Thuillier, qui nous a donné une suite de portraits de chefs arabes, exécutés la plupart en Algérie, et dans lesquels une sorte d'inexpérience consciencieuse et naïve ajoute un charme de plus à la réalité; M[lle] Nina Bianchi, qui traite le pastel avec cette largeur, cette solidité, ce moelleux qu'on a su récemment lui donner. Parmi les miniaturistes, ce sont aussi deux femmes qui se placent au premier rang. L'une d'elles, M[me] de Mirbel, occupe depuis long-temps, dans l'art du portrait, une place qu'on pourrait difficilement lui disputer. Les portraits de MM. Thiers et Émile de Girardin, qu'elle a exposés cette année, brillent par les mêmes qualités qui distinguent ses autres ouvrages : la finesse, un rare mérite de ressemblance, et une grande distinction. Il nous semble cependant que la gamme de couleur de M[me] de Mirbel a baissé de quelques tons. Cela paraît surtout sensible quand on vient d'étudier les miniatures de M[me] Jules d'Herbelin, si vivantes, si puissamment colorées. C'est bien certainement le chef-d'œuvre du genre. Citons après ces deux dames M[lle] Herminie Mutel, talent plus modeste, mais qui n'est pas moins réel.

Les esquisses de M. Lessorre, les fusins de M. Bellel, les crayons noirs et les eaux-fortes de M. Eugène Blery et les dessins d'architecture de MM. Toudouze, Constant Dufeux et Verdier, doivent encore être accueillis comme des essais heureux dans des genres bien divers. L'exposition de gravure et de lithographie a été fort nombreuse cette année. Là comme partout les œuvres suffisantes abondent; les œuvres vraiment remarquables sont rares; quant aux œuvres excellentes, on les cherche en vain. Cette absence des supériorités dans tous les genres tient à une cause que nous devons signaler en finissant, et à laquelle, comme on va voir, le remède s'appliquera de lui-même.

De 1815 à 1848, la France et les nations européennes ont joui d'une de ces paix prolongées, rares dans les annales de l'humanité, et que les peuples n'apprécient que lorsque l'heure des épreuves est venue. Les mœurs se sont adoucies, mais en s'amollissant; les caractères ont perdu de leur ressort; l'énergie s'est réfugiée chez quelques hommes dédaignés ou sacrifiés, qui, à l'heure suprême, ont déployé pour détruire une puissance de volonté étrangère à ceux qui voulaient conserver. Les arts, ce luxe de l'intelligence, ont dû mettre à profit ce long intervalle de repos; mais là aussi le mal s'est montré à côté du bien. Dans ces trente dernières années, les artistes habiles, les gens de talent se sont singulièrement multipliés; quelques hommes éminens se sont même ré-

vélés : nous sommes loin cependant de ces époques privilégiées où tous les grands peintres et les grands écrivains semblent se donner rendez-vous, telles que la fin du XVIe siècle pour les arts, et le commencement du XVIIe pour les lettres. Cet amollissement des caractères dont nous parlions tout à l'heure a pu expliquer à quelques égards l'absence d'œuvres vraiment supérieures qui s'est fait sentir cette année dans toutes les branches de l'art. La nouvelle ère qui s'ouvre sera-t-elle plus féconde que l'ancienne? Aujourd'hui, au fort de l'agitation politique, quand les murailles du Louvre répétaient encore les chants de victoire des combattans, les arts ont fait acte de présence, et les sympathies du public ne leur ont pas manqué : c'est un bon symptôme, mais qui ne doit pas faire oublier aux artistes les exigences sévères nées pour eux de la situation actuelle. La crise financière leur sera sans doute fatale; le niveau de fer qui pèse sur tant d'existences doit briser le pinceau et l'ébauchoir dans la main de plus d'un homme de talent. Les jours difficiles vont commencer. Les encouragemens que les particuliers accordaient aux artistes, et qui ne sont que l'emploi du superflu que bien peu possèdent aujourd'hui, vont leur manquer. Les nombreuses médiocrités qui vivaient de ce superflu sont donc condamnées à périr; n'ayant pas foi dans l'art, elles le délaisseront et se réfugieront dans d'autres carrières plus profitables. Les vrais artistes lui resteront seuls fidèles dans ces jours d'épreuves et partageront ses destinées. Le sort de ces hommes dévoués devra inspirer à l'état une juste sollicitude. On a rappelé avec raison que l'époque de la plus vive agitation des républiques italiennes avait été la plus féconde en grands artistes; on doit remarquer aussi que la sympathie des personnages illustres que leur génie plaçait à la tête des partis dans ces républiques était acquise à tout homme qui se distinguait par d'éminentes facultés, et qu'ils lui dispensaient largement le travail et la gloire. C'est aux artistes surtout qu'une aide puissante est nécessaire; car ces natures délicates sont plus sujettes que d'autres à de mortels découragemens. L'artiste, c'est l'ouvrier de l'intelligence; ce que les ouvriers de la matière font pour le corps, il le fait, lui, pour l'ame. Il lui donne la santé, le plaisir, le bien-être; il la soutient, il la fortifie, il l'élève. L'état lui doit donc son appui; l'état lui doit surtout des travaux, car le travail pour l'artiste est le plus puissant des encouragemens.

F. DE LAGENEVAIS.

MOUVEMENT SOCIAL

DE

CHARTRES AU XVIE SIÈCLE.

DOCUMENS INÉDITS, EXTRAITS DES REGISTRES DE L'HOTEL-DE-VILLE.

J'apporte à cette grande histoire qu'un homme de talent a commencée, l'histoire du tiers-état en France, quelques documens précieux. Voici les délibérations, memoranda, souvenirs de dépenses et notes administratives d'une de nos villes centrales à la fin du moyen-âge; — débris entassés sans ordre dans de vieux registres et compilés par un ignorant.

Les curiosités y abondent avec les puérilités; il en résulte un tableau complet du mouvement de la cité chartraine entre 1450 et 1580, c'est-à-dire entre Charles VIII et Henri IV (1). On y verra la virilité des ames et le bon sens des actes compenser l'insuffisance des théories et la barbarie des mœurs, des populations ignorantes et asservies jeter d'admi-

(1) M. Benoît, long-temps substitut à Nogent-sur-Seine, a pris la peine de relever la copie exacte de ce précieux dossier, destiné à l'entreprise dirigée par M. Aristide Guilbert, et publiée par M. Furne. (*Histoire des Villes de France.*)

rables semences d'avenir; on y reconnaîtra que les manans de la Gaule centrale ne méritent nullement le mépris de l'histoire.

Quant à la ville, c'étaient une laideur, une tristesse, une contagion et un désordre d'enfer. De larges fossés et des remparts mal tenus servaient de clôture à un amas infect de chaumines et de cases irrégulières. Devant chaque maison de bois, un auvent qui surplombait formait à six pieds du sol une toiture couverte de mousse; entre les maisons, un intervalle de sept ou huit pouces s'obstruait de fange, de débris, d'immondices, et répandait au loin la peste; à une perche accrochée par-dessus l'auvent ou obliquement fichée en terre pendillait une lanterne de corne au sein de laquelle pleurait lentement une chandelle sans clarté. Vingt ruelles serpentaient et se croisaient autour de la cathédrale; ces ruelles étaient la ville, ou plutôt la ville se concentrait sous l'ombre gigantesque de l'église, ombre dans laquelle disparaissaient auvens, boutiques et maisons. Aujourd'hui même, quiconque traverse les plaines de la Beauce n'aperçoit au loin que deux aiguilles colossales et inégales, avec leurs écailles d'ardoise et leurs fleurs de pierre écrasant un labyrinthe de pignons et de toits surbaissés. Les pourceaux trottaient par bataillons autour de l'église et sous les auvens des bourgeois, le groin dans la boue, encombrant les passages. Souvent quelque bohême ou ribaud, dans la main duquel le « bâton à feu » ou la « dague courte » étincelaient, se tenait caché derrière un pan de mur ou plongé dans l'ombre de ces saints de pierre groupés sous le portique latéral de l'église. Au moment où commencent les notes historiques que nous allons compulser, vers le milieu du règne de Charles VII, les soins de police municipale, confiés à douze roturiers ou échevins de la ville, se bornent à sonner les cloches, corner les heures à son de trompe, faire le guet sur les remparts et garnir de lumières les portes de la ville de peur des Anglais; Chartres, comme toutes les villes du centre, était nationale et patriote.

L'Anglais, tout battu qu'il soit et mis à la raison par Jeanne d'Arc, ne s'avisera-t-il point de repasser la Somme? Il faut y prendre garde. Brûlez des javelles sur les murailles, suspendez les lanternes aux ponts-levis, fortifiez la ville; que tous les « jardins, murs ou héritages » qui ont usurpé durant la paix quelques pouces de terrain sur celui des fortifications et des fossés, soient reconquis sur les usurpateurs. On emploie pour reprendre le bien de la ville des moyens assez naïfs, par exemple :

(1437.) « Il fut ordonné que les procureurs de la ville iraient vers les maîtres des écoles leur dire que le mardi suivant ils eussent à faire aller tous leurs enfans jouer sur une pièce de terre, assise hors de la ville, devant la tour de Courtepinte, où étaient les Buttes-aux-Archers, laquelle Jean Godart avait labourée comme disant à lui appartenir au préjudice de la ville. Les enfans des écoles allèrent, en effet, jouer sur cette pièce le jeudi 6 mars, et on leur donna à cette

occasion quatre livres de figues et huit esteufs neufs, dont la dépense, s'élevant à 8 sols 4 deniers, fut ordonnancée le 14 mars 1437, ou plutôt 1438 (l'année commençant alors à Pâques). »

Jehan Godart est obligé de céder. Bientôt on réédifie des pans de mur; l'Anglais menace toujours. M. Piedefer, échevin chargé de surveiller les travaux de fortification, a bien de la peine à s'acquitter de sa mission; le bourgeois Savart le bat rudement et met en fuite les travailleurs; l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, prenant fait et cause pour Savart, arme ses gens contre les vilains qui font le guet sur la porte des Épars; la justice informe; procès-verbal est dressé contre l'abbé de Saint-Père et ses complices. Nous retrouverons dans le cours de ces études plus d'une trace de vive résistance aux abus temporels du pouvoir ecclésiastique et aux prétentions suzeraines ou royales. Chartres n'est pas une ville de féodalité ou de bon plaisir; fermière et agricole, elle n'est pas née comme une « mesnie » par agglomération de cabanes autour de la forteresse; elle a son caractère vigoureux et quelquefois taquin, d'assez bonne humeur en général, mais qu'il ne faut pas opprimer ou impatienter, et qui devient volontiers mutin : — esprit en définitive indomptable; — caractère particulier qu'il est utile et curieux de saisir.

Chaque ville, en effet, étant un organisme spécial, sort d'un germe et se développe d'après la nature de ce germe; c'est un corps vivant qui possède sa raison d'être, son ame, son génie propre. Toulouse a toujours représenté les lettres, et Lyon la fabrique. Chartres, c'est le blé ou l'agriculture. Cité de roture agricole, de vilains et d'échevinage, de marchés au grain et aux porcs, c'est aussi une ville d'église, de catholicisme et de canonicats indépendans en lutte avec la bourgeoisie. « Tenir noblesse » est chose à laquelle les Chartrains du XVe siècle ne prétendent guère, à moins que cela ne les exempte de tailles et d'impôts. On se dispute les droits et les préséances; on a maille à partir sur le mur d'enceinte et le mur mitoyen, sur les huis des portes à réparer et les « entreprises » des propriétaires qui empiètent toujours. On ne cède rien. Le roi demande-t-il des subventions, on résiste long-temps, humblement, et l'on persiste; les pauvres sont protégés; le clergé et les paysans sont tenus en bride d'une façon qui atteste l'énergie des manans nos aïeux, gens bien plus dignes d'estime qu'on ne l'a dit.

Au XVe siècle, la France n'était point parvenue à l'unité. Les citoyens de Chartres, en 1437, désirent surtout savoir ce qui se passe au dehors et ce que deviennent les armées anglaises; ils paient cher les bonnes nouvelles qui leur arrivent; ils tiennent infiniment à ce que *M. le bâtard d'Orléans* sache que la ville est loyale, qu'elle est bonne française, et avant tout qu'elle est très vigilante; éloge mérité, comme le prouvent entre cent autres les petits documens suivans.

(1437, 16 octobre.) « A été ordonné de payer à la trompette Gerault de la Paillière, capitaine de Houdan, 4 sols d'or à lui donnés pour avoir apporté nouvelle de la prise de la ville de Montereau sur Yonne, fait d'assaut par le roi notre sire vendredi passé sur les Anglois qui la tenoient. — Ordonné de payer à Marchesnois, poursuivant, et à Louis Bonier, chevaucheur de l'écurie de M. le connétable, 1 livre 5 sols tournois à chacun pour voyages faits à Houdan vers M. Gerault de la Paillière, capitaine dudit lieu, et à Nogent-le-Rotrou vers M. d'Illiers, lieutenant de M. le bastard d'Orléans, pour leur porter lettres de la part de M. Jean le Fuzelier, maître d'hôtel de mondit sieur le bastard, afin qu'ils viennent en cette ville avec leurs gens pour la garde d'icelle, parce que les Anglois sont assemblés pour venir en ces parties, comme l'on dit. — Appointé d'écrire à M. le bastard d'Orléans, étant à présent au siége du roi notre sire par lui tenu devant Montereau, sur la rivière d'Yonne, pour excuser la ville des mauvais rapports à lui faits des habitans d'icelle. — Appointé que M. le lieutenant certifiera que, dans les assemblées qui ont été faites par la ville et où il a été présent, il n'a été traité ni parlé de prendre les deniers du roi, ne d'entreprendre d'avoir autre gouverneur que celui que le roi a mis et ordonné, ne aussi d'entreprendre contre mondit seigneur le bastard en aucune manière. » — (31 octobre.) « Ordonné qu'on achètera du suif pour faire de la chandelle, afin de fournir les lanternes de dessus les murs jusqu'à la Saint-André prochaine. — (1438.) « Guet au clocher Saint-Michel, un autre à celui de Notre-Dame. — Achat de trois nombres d'estrain mis sur les portes et autres gardes de la ville pour faire flambeaux à jeter de nuit ès fossés d'icelle pour y voir plus clair. — Payé à Charlot 3 fr. 4 sols 7 deniers tournois pour le guet qu'il a fait au clocher Saint-Michel pendant un mois. — Javelles, faisceaux de guerre et tourte aux employés partout et pour brûler de nuit sur toutes les portes. — Javelles données aux sergens du guet pour arder de nuit sur les portes des Épars, Saint-Michel, de Vallée et de Châtelet, depuis le 3 de février jusqu'au 18 dudit mois. — Lanternes mises sur les portes Châtelet, Saint-Jean, Aymboust, aux Corneurs, Morard et de la tourelle des Jacobins pour voir la nuit sur lesdites portes, ayant nouvelle que les Anglois avoient fait entreprise sur la ville. » — « Ordonné qu'on présentera de la part de la ville à M. le bastard d'Orléans un tonneau de vin vieil pour le plaisir qu'il a fait à la ville d'y être venu pour le reconfort d'icelle, parce que les Anglois sont assemblés à Verneuil et à Conches pour venir en ces parties et afin qu'il ait la ville et le pays pour toujours recommendés; a été aussi ordonné de le remercier et d'excuser la ville des mauvais rapports qui lui ont été faits d'entreprendre sur son gouvernement. » — (22 mars.) « M. le bastard d'Orléans fait porter à la ville de nouvelles certaines qu'il a que les Anglois avoient fait entreprise sur cette ville et qu'on fit bon guet et bonne garde durant cette lune, meilleure que oncques mais on avait fait. » — (10 août.) « Vin présenté à M. du Tillay, capitaine de Blois, qui est envoyé par M. le bastard d'Orléans pour pourvoir aux maux et outrages qui se font en ce pays par les gens de guerre des garnisons des environs. »

La bonne ville confondait toujours la patrie avec le trône, le trône avec le roi, le peuple avec son symbole, et ne laissait échapper aucune occasion de manifester son attachement. Charles VIII, ayant perdu un

de ses faucons de chasse, fit écrire à toutes les villes du centre qu'on se mît en peine de le retrouver; ce fut Chartres qui eut cet honneur.

(1498, 6 mars.) « Appointé qu'il sera envoyé en toute diligence devers le roi, quelque part qu'il soit, un oiseau (l'annotateur dit un oiseau de proie nommé tiercelet ou faucon) qui a été trouvé près d'ici environ, pour en faire son bon plaisir, attendu que puis naguère ledit seigneur avoit mandé et rescrit en cette dite ville qu'il avoit perdu deux essors et qu'on fît diligence de les recouvrer, si faire ce pouvoit, et que, pour ce faire, porter et gouverner ledit oiseau, Pierre Leconte ira et y a été commis et sera rescrit de par ladite ville audit seigneur. »

Voilà une cité bien loyale et bien humble; les puissans ne manquent pas d'abuser de son dévouement. Pendant les règnes de Louis XII et de Charles VIII, cet abus n'est pas trop violent; les braves échevins, au nombre de « douze, commis au gouvernement de la ville (MM. Bellanger de Guèvres et Voisin de la Treille, élus pour être du nombre des douze ayant fait le serment accoutumé, le 4 octobre 1497), » n'ont pas d'autres soins à prendre que de recevoir en cérémonie les présidens et les évêques, de leur « bailler des pots de vin, » de chasser des murailles les malades « de Naples, » et de faire représenter le « grand mystère d'Abraham. »

(1498, 22 janvier.) « A été appointé que la loge des malades de la maladrie de Naples sera abattue et seront mis hors lesdits malades pour plusieurs insolences qu'ils y font jour et nuit et que le bois et tuile seront vendus si faire se peut, ou autrement elle sera arsée et brûlée. — *Item.* Sera fait crier que tous les belistres, coquins, maraulx, malades de Naples et autres vuident hors de cette ville, excepté ceux qui sont natifs d'icelle et banlieue. »

(1507, 1er juin.) « M. le bailly de Chartres, accompagné de M. Berziau, de M. l'avocat du roi et autres, furent faire la révérence à M. le président Gaunay (Jean de Gaunay, premier président), qui étoit venu en cette ville touchant l'évêché de Chartres, et lui dire qu'on avoit été vers MM. les doyen et chapitre de Chartres pour leur remontrer que le désir et vouloir du roi étoit de pourvoir M. de Liége pour ledit évêché. — Donné et appointé que les demeurans par où la procession passera le jour de la fête du Saint-Sacrement, qui sera porté par M. le cardinal de Luxembourg, évêque de Therouenne, accompagné de MM. les doyen et chapitre de Notre-Dame, de M. le premier président du parlement de Paris, tendront lesdites rues en ciel, tapisseries et autres choses honnêtes. — Le jour et fête du Saint-Sacrement, 3 juin 1507, M. le cardinal de Luxembourg, accompagné de M. du Mans, son neveu, et autres grands seigneurs, officia et porta le saint-sacrement en la procession. — On joua le mystère d'Abraham en la rue des Changes au coin de la rue de la Poulaillerie (aujourd'hui 3 maillets). »

(1506, septembre.) « La ville paya 4 livres 19 sols 6 deniers pour vin présenté à M. le bailly d'Amiens, à Mme de Vendôme, à M. le cardinal de Saint-Malo et à M. le légat, accompagné de plusieurs grands seigneurs à son logis des Trois-Rois, c'est-à-dire 4 (pots) à son dîner et 2 après dîner qui furent baillés en flacons à

aucuns de ses gens et serviteurs *pour emporter sur-le-champ, parce qu'ils disoient mondit seigneur le légat l'avoir trouvé bon.* »

Bientôt, grace aux guerres d'Italie et au déplorable règne de François Ier, les Chartrains eurent autre chose à faire que de jouer des mystères et d'enregistrer les pots de vin donnés aux seigneurs. La ville regorgea de mauvais garçons, de soldats ivres, de vagabonds italiens et de bohémiennes. On trouva sous les auvens plusieurs cadavres frappés de coups de dague, et M. l'échevin Bonnet, éveillé par une batterie nocturne, mit le nez à la fenêtre au péril de ses jours. Le XVIe siècle s'annonçait. Alors on fit une assemblée,

« En laquelle il a été ordonné que, attendu qu'il y a plusieurs garçons qui vont de nuit dans la ville armés de bâtons, qui crochettent les huys et fenêtres, et s'efforcent d'y entrer pour piller; que toute personne étant dans la ville et le faubourg d'icelle n'ayant marchandises, état ou autres vacations pour vivre, maître ou adveu, vuident incontinent et sans délai ladite ville et faubourgs. — *Item.* Que tous les hôteliers qui logent, retirent ou recèlent en leurs maisons des gens de pied, vagabonds et suspects plus haut que quatre heures le jour ou une nuit, en avertissent MM. les gens et officiers du roi, et que lesdits gens de pied, vagabonds et suspects ne s'arrêtent en icelle ville et faubourgs outre lesdits quatre heures de jour ou une nuit, comme dit est. — Défense à toute personne d'aller de nuit dans la ville sans lanterne et luminaire après neuf heures sonnées, sur peine de punition et amende telle qu'elle sera ordonnée et arbitrée. —*Item* à toutes personnes de porter de nuit aucunes épées ni bâtons, sur peine de confiscation, de tenir prison et de telle amende qu'il appartiendra. »

L'étourdi François Ier, roi de parade, tout confit en romanesques fantaisies et en ardeurs chevaleresques que paient cher ses pauvres communes, met Chartres à de rudes épreuves. Il ne donne rien et demande toujours; il excède son peuple de cotisations et de prestations, exige du salpêtre et des boulets, et fait loger ses gens de guerre aux citoyens, le tout pour aboutir à sa captivité et à ses défaites en Italie. Passant par Lyon, il envoie à ses villes et à Chartres entre autres des protestations magnifiques de protection. Cependant les aventuriers, lansquenets et reîtres remplissent la France et *mangent le bonhomme.* Les environs de Chartres sont au pillage; les reîtres brûlent les maisons, pendent les paysans et abîment tout. Les habitans s'assemblent. Ces infamies et ces violences éveillent la commune. Maître Esprit Pateau, échevin et receveur des deniers, monte à cheval bravement et s'en va en guerre, avec M. Gilles Acarie, pour chasser de Pontgoing les mauvais-garçons; quand le pouvoir ne nous défend pas, il faut se défendre soi-même. Colin Byon, charretier, conduit contre les mauvais-garçons l'artillerie de la ville, deux brigandins et dix hacquebutes, pas davantage; fils de bourgeois et fils de manans montent les chevaux de labourage.

C'est là l'esprit chartrain tout entier; on n'attaque personne; une fois

provoqué et mis en train, on repousse vigoureusement l'injure. Je conseille aux négligens historiens d'étudier dans les notes que voici le vrai règne de François Ier.

(1523-1524.) « Taxation sur les villages circonvoisins pour la provision de vins et autres choses à l'égard du passage desdits lansquenets. — Ordre aux dits paroissiens, sous peine d'être déclarés désobéissans et rebelles, de fournir et d'amener, incontinent les lettres reçues, la nourriture pour 4,500 lansquenets qui doivent loger à Chartres, et qui leur sera payée au taux du roy. — Dépense payée en vin, pain, gibier et autres viandes dans le séjour de M. le duc de Sufforck, M. de La Motte au Groing, leurs serviteurs et domestiques. »

(1523-1525, 5 janvier.) « Sur le bruit qui court que 2,000 lansquenets ont dessein de prendre logement dans la ville, a été conclu qu'on envoyera vers les capitaines pour leur remontrer que la ville est franche et exempte de loger des gens de guerre, et que la ville leur fera don de la somme de 10 écus d'or. — Ordonné qu'on choisira 20 personnes de bon guet pour faire la garde tant de jour que de nuit au haut et au bas des portes Chatelet et de Saint-Jean et sur les murs de la ville, afin d'empêcher que lesdits lansquenets n'y prennent logis. — Ordre de François, roi de France, par lequel comme il est nécessaire que ces lansquenets, sous les ordres de M. le duc de Sufforck qui les conduit pour certaine entreprise, passent pour recouvrir leur chemin en bon ordre et police sans piller ni faire aucune insolence sur ce territoire, il est besoin de leur faire donner les vivres et étapes par où ils passeront : donné à Saint-Germain-en-Laye, le 15 juillet 1523 »

(1524-1525, 17 janvier.) « Requête présentée à M. le bailly de Chartres ou son lieutenant et à MM. les échevins par les gagiers et habitans des paroisses de Nogent-le-Phaye, Gouville, Cottainville, Soulleres, Berchères-la-Maingor, Brunelle-le-Comte, Saint-Ligier-des-Aubés, Franconville et autres villages adjacens, par laquelle ils exposent qu'outre qu'ils sont réduits, par la stérilité du pays, par les tailles et impôts, à une extrême pauvreté, ils sont chargés d'une foulle de gens d'armes et ordonnances tant de pied que de cheval logés en leurs maisons, qui forcent leurs femmes et filles, rompent leurs coffres pour avoir de l'argent, les baffouent avec des cordes *in pudicis membris*, les contraignent de danser, *nudæ in plateis, et pudica exhibere et mammas et denique candelas tenere incensas dum veneri cum feminis conjuges indulgerent*, et forcent les supplians d'aller à Chartres pour avoir vin, pain, gibier et viandes excellentes pour les traiter; pourquoi requièrent d'y mettre ordre et pourveoir, étant obligés de quitter leurs maisons et biens et de s'absenter du pays, ou de permettre aux supplians de s'assembler à cri public et son de cloches pour expulser leurs ennemis. — Pour remédier à ces excès, forces, violences et exactions, a été ordonné qu'on écrira à Paris au procureur des habitans de Chartres pour recouvrer le double d'un arrêt rendu en la cour du parlement contre les gens de guerre touchant leurs violences et excès, et qu'ensuite on appellera en la chambre M. le bailly de Chartres et MM. les gens du roi pour pouvoir remédier à ces désordres, et a été répondu aux habitans des villages cy-dessus qu'ils eussent à bailler leur requête par écrit. (Le compilateur dit qu'il y avait beaucoup d'autre requêtes du même genre.) »

(1525-1526, 24 mars.) « Assemblée en laquelle ont été apportées lettres missives de M. le bailly de Chartres, données à Pontgoing le 24 de mars, présent mois, et adressans à MM. les gens du roi et échevins de la ville de Chartres, par lesquelles il mande qu'il a fait diligence de savoir le nombre, équipage et force des pendarts et voleurs qui font à Moustiers des maux innumérables et exécrables, même hier tuèrent cinq ou six personnes à Senonches et pillèrent le bourg, forcèrent et emmenèrent femmes et filles; que MM. de Mortaigne et de Longuy sont venus ce matin par devers lui demander secours et aide, et qu'il les prie de faire diligence à eux possible; de lui envoyer vingt ou trente hommes hacquebutiers et demi-douzaine de hacquebutes et de la munition, en estant mal garnis; de plus qu'on lui a dit que M. Allardin est bien géné de hallecrets et brigandins, qu'il seroit bon d'en avoir le plus que l'on pourroit; qu'il espère qu'en ce faisant ils seront rompus, car il y a plusieurs gentilshommes qui s'en veulent mesler et se faire amas de gens (se faire une armée) en pays de Senonches, Bresolles et pardeça, etc., signé Gilles Acarie. — Après la lecture desquelles lettres missives a été ordonné qu'on enverra à M. le bailly de Chartres trente hommes hacquebutiers avec quatre hacquebutes à crochet; cinquante livres de poudre à canon et de la munition d'icelle ville ce qu'on en pourra fournir; et pour mener et conduire lesdits trente hommes hacquebutiers, lesdites hacquebutes à crochet et munition, a été commis et ordonné M. Esprit Pateau, échevin et receveur des deniers communs, et pour les frais de la poursuite desdits voleurs sera employé par ledit M. Pateau des deniers de sa recette la somme de 40 livres tournois qui lui sera déduite et rabattue. »

Les mauvais-garçons et pillards furent battus; on envoya des remontrances au roi, et la ville apprit à se défendre; elle fit plus exactement que par le passé « le département » ou la répartition du *guet*. Les bons bourgeois se fournirent de « bâtons à feu, » et quand un capitaine, par exemple M le capitaine de la Grippière, voulut bien faire retirer ses soudarts, on lui en tint compte, en le défrayant gratis hors la ville, à l'auberge de *l'Écu de France*, procédé fort politique, qui coûta, en 1523, la somme de 10 livres tournois 16 sols 6 deniers.

Il arrivait ainsi ce qui arrive toujours : le mouvement social s'opérait et se poursuivait à travers toutes les misères; la ville écrasée apprenait à résister; encombrée de mendians et de vagabonds, elle instituait des hôpitaux et des refuges; pillée par les gens de guerre, elle assemblait la commune; rançonnée par les rois, elle commençait et continuait ses remontrances. Il fallut que la contagion l'atteignît pour qu'elle se décidât à faire nettoyer ses ruelles. Depuis long-temps, les « bestes porchines de monseigneur saint Anthoine, » avec clochettes, « grelots et grelottins, » ou même sans clochette, couraient par la ville. Des cloaques entre les maisons, des passages de trois pieds de large, des rues que l'immensité des auvens assombrissait et envahissait, point de courans d'air, encore moins d'eau, pour assainir ces trous et ces tanières; — il était impossible que la peste ne vînt pas, en dépit de la beauté du ciel et de l'excellence du sol, endoctriner à son

tour nos échevins. D'abord ils ne voulurent pas croire à sa présence. Jean Mouton, tabellion, ayant dit à ses voisins et voisines ce qu'il pensait là-dessus, fut vivement tancé et admonesté; ce mauvais bruit pouvait empêcher le roi de venir à Chartres (octobre 1498), et la ville voulait voir son roi, même en se ruinant pour lui : c'était une des manies du temps.

« Appointé que Pierre Mouton, tabellion, sera adjourné à comparoire en personne à la requête du procureur du roi et de ceux de la ville, parce qu'on maintient qu'il a fait certaine information ou attestation qui a été portée vers le roi, par laquelle est certifié que la peste règne dans cette ville et qu'on se meurt, dont le contraire est vérité, selon le plaisir de Dieu, et dit-on que c'est la cause qui garde le roi à venir faire son entrée en cette ville; pour au surplus en être ordonné par raison. »

Maître Mouton se le tint pour dit et cessa de parler de la peste, qui fit paisiblement son chemin, et quelques années après éclata dans toute sa violence. Dans la ville, devenue tout à coup silencieuse et désolée, on entendait seulement le son rauque de la trompe qui annonçait les ordonnances nouvelles des magistrats touchant la peste. Plus de ces cérémonies qui provoquent ou ramènent la joie populaire, pas de processions générales; ceux qui se mariaient allaient hors la ville. Tous fuyaient « aux champs » et le mal venait les y chercher; à Mainvilliers surtout les malades étaient nombreux. Les échevins eux-mêmes fuyaient vers Orléans. Nombre de maisons étaient marquées d'une croix sur la porte comme pestiférées; un chanoine faisait vider celle qui était contiguë à la sienne, et souvent on passait des vivres par la fenêtre aux malheureux qui se mouraient, enfermés dans l'intérieur de leur masure. Des troupes de barbiers chargés de soigner les malades, portant une verge blanche à la main pour qu'on pût les reconnaître et « fuir leur conversation, » traversaient la ville dans tous les sens. Dix à douze mille personnes périrent. En 1547, seize ans après le commencement de la peste, il en mourait encore quelques-uns. Nous nous contentons de choisir un ou deux documens caractéristiques de cette longue et douloureuse catastrophe :

(1531, octobre.) « Pour éviter les inconvéniens et dangers de peste qui règne en plusieurs endroits de la ville, a été ordonné que les maîtres barbiers et chirurgiens, assemblés en la manière accoutumée, éliront deux d'entre eux idoines, experts et suffisans pour subvenir, pencer (*sic*) et habiller les pestiférés qui surviendront en la ville. Sur la remontrance des habitans de la rue de la Petite-Rivière, à l'égard de la planche appartenant à l'Hôtel-Dieu, en laquelle les maîtres et frères envoient leurs chambrières pour laver les robes et linges des pauvres attaqués de peste et autres maladies dangereuses, et jettent plusieurs immondices en la rivière, a été ordonné que ladite planche, qui est au-dessus de la fontaine Saint-André, sera close et fermée, avec défense d'y laver aucun linge

ni autres choses (jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné) pour le profit de l'Hôtel-Dieu, auquel sera baillé une autre planche ou lavoir au lieu le plus commode pour éviter aux inconvéniens, et ce qui lui sera signifié. »

On lit dans le journal manuscrit de Jean Bouvart, sergent royal au bailliage de Chartres :

« L'an 1521, moy Jean Bouvart le jeune, fils de défunt Jean Bouvart, également sergent royal, mort le 29 juin 1521, fus le lundi 21 (22) juillet fiancé à Guillemine, fille de Benjamin Étienne (la famille Étienne existe encore aujourd'hui), en présence de mes oncles Philippot et André les Bouvart. Et le lundi, 16e jour de septembre ensuivant, épousé à ladite Guillemine en face de sainte Église, au lieu et village de Dammarie en Beauce, par M. Martin Huillery, chapelain dudit lieu, parce que, ce dit-on, la peste avoit cours en la ville de Chartres, durant le cours de laquelle maladie de peste mourut en ladite ville de Chartres de dix à douze mille personnes. Dieu en veuille avoir les ames! »

Le résultat de ce cruel enseignement donné par la peste fut l'assainissement de la ville; on élargit un peu les rues; on cura les égoûts; on détruisit les cloaques. Cependant on n'avait pas encore fini avec la peste, qu'il fallut se défendre contre le roi. Depuis plusieurs siècles, les manans prêtaient sans qu'on leur rendît, et quand ils redemandaient ce qui était à eux, les gens de cour, sous prétexte de se porter intermédiaires, pillaient sans pudeur nos pauvres Chartrains. Dès 1504, ils avaient repoussé ces usurpations, entre autres celle du légat du pape, qui leur faisait écrire par M. de Marnac que « pour une douzaine de poinçons de vin il arrangerait leur affaire. Les échevins se doutèrent qu'ils étaient dupes; Chartrains n'aiment pas à l'être. »

(1504, 19 novembre.) « Assemblée en laquelle a été donné lecture d'une lettre missive envoyée par M. de Marnac à MM. les douze échevins et autres dont la teneur suit : « Messieurs, j'ai parlé de votre affaire, d'où il faut partir (*qu'il faut terminer*, *dont il faut se tirer définitivement*), et y ai quelque espérance; mais je suis d'advis que une douzaine de poinçons de vin clairet du meilleur que pourrés envoyer en la maison de M. le légat, à Gaillon, qui cousteroit moins que néant, vous pourront beaucoup servir; pourquoy vous en ai bien voulu advertir, priant notre Seigneur, messieurs, vous donner ce que désirés. A Paris, le 15 novembre. » Et au-dessous : « Votre serviteur, frère et ami Jehan Marnac. » A la subscription : « A MM. les douze, etc. » Après laquelle lecture a été ordonné et appointé, avant de faire aucune ordonnance ou appointement, *de ne quérir, acheter ne envoyer ledit vin d'aucune manière.* » — « Ordonné ensuite que Pierre Ledoys iroit en diligence à Paris, où est le roy, pour parler à MM. Hurault et de Dampierre et autres grands de la cour, touchant les 3,000 livres tournois prêtées par la ville au roy. »

En vain, pour faire face aux demandes des monarques, on s'était

(1) Ce journal de Bouvart appartient à M. Marchand, un de ses descendans.

horriblement gêné, on avait multiplié les impôts sur les laines, le lin et le bois; l'impôt des 12 deniers sur les denrées et marchandises était très exactement prélevé; cependant on ne pouvait pas vivre et s'entretenir. Les « subventions au roi, » comme on appelait les secours, prêts ou octrois accordés aux souverains, avaient épuisé la ville. Quand François Ier fut monté depuis quelques années sur le trône, et qu'après avoir brigué maladroitement l'empire et l'alliance de Henri VIII, il vit ses caisses vides, il commença à tirer plus d'argent encore de ses « bonnes villes. » La première brèche une fois faite aux deniers de Chartres, il ne s'arrête plus. Durant tout son règne, il réclame de nouvelles sommes pour ses armées, pour ses frais de représentation au camp du drap d'or, la rançon de ses fils, etc., etc. Il envoie des lettres très longues et très explicatives aux Chartrains, qui se défendent et représentent en vain leur pauvreté. Le roi demande à Chartres :

En 1520, 2,500 livres tournois;
En 1522, 50 hommes de pied;
En 1526, la moitié des aides et octrois;
En 1527, 2,000 livres tournois;
En 1532, 6,000 *idem;*
En 1536, 500 muids de blé froment;
— 500 *idem* d'avoine;
— 500 *idem* d'orge;
En 1537, 3,000 livres tournois;
En 1543, 14,400 livres;
En 1544, 40 muids de froment,
— et 4,000 livres tournois;
En 1545, 7,200 livres, etc., etc.

Voilà ce qui s'appelle, dans les histoires, le glorieux règne de François Ier. Dès 1534, on lit à l'hôtel-de-ville les lettres patentes du roi par lesquelles il demande la moitié des deniers communs, avec lettres missives adressées à MM. les bailli et lieutenant-général :

(1er avril.) « A l'égard de la demande que le roi fait par ses lettres patentes de la moitié des deniers communs dont il a été fait acte par le greffier le 4 février dernier, a été ordonné qu'un échevin et le receveur de la ville iront en cour vers le roi ou monseigneur le chancelier pour composer sur cette demande. »

(1538, 8 avril.) « Assemblée générale où sont comparus les gagiers des paroisses de la ville et faubourgs... On a été d'avis de commettre deux personnages (les sieurs Acarie et Duru, échevins) pour aller en cour vers le roy et MM. de son conseil pour obtenir lettres pour rembourser la ville d'aucuns deniers demandés par le roi pour la solde de deux cents hommes de pied pour quatre mois, à 1,200 livres tournois par chacun mois. — (Le compilateur ajoute en marge : C'est pour *avoir modération* de ladite somme.)

La cour ne modère rien et fait la sourde oreille, mais l'échevinage ne se rebute pas. Il ordonne que :

« Sera demandé rabais et diminution de 4,800 livres tournois demandées par le roi pour le paiement de deux cents hommes de guerre à pied. »

Bientôt la ville, pour prouver au monarque qu'elle n'a point de mauvaise volonté, fait son budget et le lui envoie. C'est une des pièces de statistique historique les plus curieuses de l'époque, où les améliorations du régime municipal pendant le XVI[e] siècle se révèlent clairement. Un collége est institué, des régens sont payés et logés, les comptes sont tenus avec assez de précision et d'exactitude pour qu'on sache ce que coûte « le bonnet du sergent; » enfin, si le roi obtient 2,000 livres tournois de la ville, elle a soin de consigner que c'est par « commission et contrainte. » Mais revenons au collége.

Ce ne fut pas chose aisée que de l'établir. En 1437, les procureurs de la ville commencèrent à conférer officiellement sur ce sujet. En 1536 seulement, on commença à payer régulièrement le nommé Hervé, maître régent des écoles de la ville, qui reçut 30 livres tournois « pour son entretenement et celui de ses régens. » Grace aux exactions, la ville était bien pauvre. Comme on ne payait jamais le loyer de la maison où se réunissaient les enfans, un procès s'éleva entre M. Hervé et Arthur Deffreux, propriétaire : le prévôt dut condamner les habitans de Chartres à payer le demandeur. Un prêtre, Jean Leloup, succéda à Hervé; dès l'année 1542, les deniers réclamés par François I[er] obéraient la ville qui, deux ans plus tard, supprima les gages des régens. En 1544; il fut signifié à maître Jean Leloup de quitter la maison où il demeurait, « attendu que la ville ne pouvait dorénavant payer la ferme d'icelle et entretenir ledit collége; » ce qui n'arrêta pas un nouveau procès intenté par la veuve du propriétaire, puis un autre de Jean Lelong pour le paiement de ses gages. Les Chartrains sont têtus. Plus tard ils revinrent encore sur cette question importante, et proposèrent de « bailler et conférer une prébende de l'église de Chartres à un précepteur qui seroit nommé et élu suivant l'édit du roy; » après bien des contestations entre MM. du chapitre et MM. les échevins, à travers des difficultés toujours renaissantes et des incidens toujours litigieux, on posa les fondemens d'un collége. Le 26 août 1560, l'évêque de Chartres envoya aux échevins la collation d'une prébende pour l'entretien d'un précepteur : on nomma régent le sieur Guillaume Malberbault, principal du collége de justice de la ville de Paris; enfin des lettres patentes du roi autorisèrent les échevins à lever sur la ville une somme de 6,000 livres pour l'achat d'une maison. Cet impôt ne fut pas levé, grace à la donation faite par le sieur Pocquet et sa femme d'une maison pour

le collége. Cela ne se termina certainement pas sans quelques procès; mais on s'en tira, et nous lisons dans les archives de la ville :

(1572, 28 mai.) « MM. Troilard et Robert, échevins, ayant présenté une requête au nom de la ville à MM. les doyens, chanoines et chapitre, afin de permettre aux habitans de Chartres de faire édifier la chapelle excommencée au collége donné auxdits habitans par M. Jean Pocquet et femme, pour y célébrer le service divin suivant ce qui est pratiqué dans tous les colléges pour la commodité des écoliers, et de leur donner permission d'y faire célébrer messe, n'ont eu aucune réponse sur leurdite requête; pourquoy il est ordonné qu'ils requerront derechef ledit chapitre d'y répondre et de leur donner cette permission, qui est dans leur pouvoir, signée de l'un des notaires dudit chapitre. Et en cas de refus, sera par les députés, puis un acte par-devant un notaire royal, afin d'y pourvoir comme de raison. »

(1572, 4 septembre.) « Il est ordonné qu'on publiera, aux prônes des messes paroissiales de la ville et fauxbourgs, qu'on fait à savoir à tous pères et mères ayant enfans de les envoyer au collége Pocquet, s'ils veulent qu'ils soient instruits et enseignés ès-lettres, leur faisant défense de les envoyer ailleurs, sous peine de désobéissance, à l'exception de ceux qui sont pour apprendre leur A, B, C, psaumes et matines. Et à ce qu'on puisse faire distinction des classes dudit collége, pour connoître la capacité desdits enfans, est enjoint aux pères et mères et autres chargés d'iceux de les mettre ou envoyer dans la quinzaine pour être lesdits enfans interrogés par le principal et régent dudit collége Pocquet. — Défenses à tous régens, maîtres d'école, gens d'église et autres faisant état d'instruire des enfans en leurs maisons, de faire dorénavant ces exercices sans les envoyer au collége Pocquet, sous peine d'amende arbitraire, à l'exception des petits enfans qu'ils peuvent instruire jusqu'aux principes de grammaire; enjoint auxdits maîtres d'école qui ont des enfans en pension de les mener et conduire au collége Pocquet. »

Pourquoi donc le collége de Chartres ne s'appelle-t-il plus le collége Pocquet? Maître Jean Pocquet et sa femme étaient d'honnêtes personnes qui aimaient le pays et méritaient que l'on se souvînt d'eux; j'aurais volontiers gardé le nom et le souvenir du collége Pocquet. L'ingratitude ne porte bonheur à personne; quand les peuples veulent un avenir, le moyen d'assurer cet avenir, c'est de profiter du passé. Quelle sottise, quelle folie de médire des vertus d'autrefois, sous prétexte de les remplacer par des vertus futures! Nul homme habile à augmenter ses revenus ne jette son vieil argent par la fenêtre. Au lieu de supprimer les noms et d'effacer le souvenir de nos anciens bienfaiteurs, tels que Jean Pocquet, Juvénal des Ursins, Jehan Gerson et mille autres, il fallait consacrer et perpétuer ces beaux souvenirs, ces bons exemples et ces excellentes traditions.

On voit ainsi apparaître, se développer et grandir, au milieu de la barbare incurie des mœurs les progrès partiels et incomplets, mais féconds et inaliénables, de la civilisation; les vieilles familles de roture

chartraine y prennent grande part; ce sont les Bouvart, les Marchand, les La Troyne, les d'Aligre, les Isambert et les Lemoine. Le vrai nom des premiers était *Haligre*, celui des seconds *Isambard*, deux vocables évidemment septentrionaux, *All-eger* et *Is-im-bart*, Herse-tout et Barbe-de-glace; noms qui remontent aux invasions normandes. Nous ne doutons pas qu'une infusion de sang scandinave assez considérable ne se soit opérée dans le pays chartrain, entre le IXe et le XIIe siècle; il semble même qu'on découvre quelque trace de cet esprit du nord, peu disposé à céder ses priviléges, dans la persistance avec laquelle la commune chartraine exigea toujours des ecclésiastiques, prieurs et moines, l'obéissance aux règlemens et aux lois.

Cette indépendance était si bien dans les idées et le sang populaires qu'on la voit poindre, sous Louis XII, à propos du guet que le chapitre ne faisait plus faire exactement : le chapitre s'obstine; les échevins persistent; bientôt on exige du chapitre les subventions et fournitures d'armes, puis les secours aux pauvres, et la voix de l'échevinage devient progressivement si ferme et si haute que le chapitre est forcé de reculer.

(1506, 23 septembre.) « A été ordonné qu'on ira vers messieurs du chapitre, parce que n'y ayant pour le présent aucun guet qu'on avoit coutume de faire au clocher de plomb de l'église de Notre-Dame de jour et de nuit, quand il étoit question de guerre, pour requérir qu'ils fassent faire ledit guet en leur église ou ailleurs dans le lieu le plus convenable, à quoi ils ont répondu qu'ils y aviseroient. » — (1507, 20 juillet.) Ordonné qu'on ira vers messieurs les doyen et chapitre de Chartres pour savoir la réponse touchant le guet, afin de prendre les mesures nécessaires avant l'année échue. — (24.) Messieurs du chapitre ayant cessé de faire faire le guet au haut de leur église depuis l'incendie du 26 juillet 1506, messieurs les échevins ont obtenu commission au bailliage pour les y faire contraindre. »

(1537, 19 juillet.) « Ordonné qu'il sera fait cris publics à son de trompe pour faire savoir à tous les procureurs des communautés des religieux, abbayes, prieurés et couvens de la ville et banlieue de Chartres, et des avocats, procureurs, officiers et praticiens, et des frairies et communautés des métiers et maîtrises de la ville d'apporter d'huy en quinzaine devant la chambre de ladite ville les pièces d'artillerie qu'il leur est enjoint de faire faire, montées, équipées, garnies de boulets, plombets, poudres et autres choses nécessaires, suivant les lettres du roi, pour la tuition et défense de la ville, et par ordonnance de la chambre, sous peine de chacun 20 livres tournois et de tenir prison. »

(1553-1554, 22 janvier.) « Ont comparu quatre de messieurs les chanoines de Notre-Dame de Chartres pour et au nom des gens d'église de ladite ville et faubourgs ayant biens patrimoniaux en icelle, lesquels ont remontré que la somme de 100 livres tournois à laquelle ils ont été imposés pour ledit emprunt demandé par le roi est trop excessive eu égard à la somme départie sur les habitans de la ville, et ont requis que cette somme soit modérée eu égard à leurs facultés patrimoniales; sur quoi leur a été répondu qu'il faudroit une assemblée

générale pour faire une nouvelle cotisation et qu'ils ne doivent aucunement se plaindre d'une somme qui est si petite pour les facultés des biens patrimoniaux qu'ils possèdent. — (1553.) Enjoint aux gens d'église ayant biens patrimoniaux, suivant les lettres patentes données à Chantilly, le 13 novembre 1553, pour faire mettre et lever sur les habitans des villes closes du bailliage de Chartres la somme de 14,400 livres pour la soulde de six cents hommes de guerre à pied, faisant partie de cinquante mille hommes de guerre, à laquelle les habitans de la ville et faubourgs de Chartres sont imposés pour la somme de 6,370 livres tournois, de faire cotisation entre lesdits gens d'église de la somme de 100 livres tournois. »

(1555, 24 mars.) « Sur le refus fait par messieurs les doyen et chapitre de Chartres à Jean Piron, sergent royal, à l'égard de l'assignation qu'ils disent leur avoir été donnée à la requête de M. le procureur du roi, a déclaré qu'il n'a point entendu avoir été fait aucun exploit à sa requête à l'encontre dudit chapitre par ledit Piron, pour raison due, mais bien à l'encontre des gagiers de cette ville et faubourgs, et entend que ceux du chapitre soient priés et requis comme ils ont été ci-devant. »

En 1556 et 1557, l'assemblée des échevins fait très nettement entendre à monseigneur l'évêque « qu'elle n'est pas contente de la faible somme de 200 livres tournois qu'il a donnée pour les pauvres; » elle « le prie d'augmenter son aumône, » sans quoi il « sera cotisé et contraint à l'avenir. » Les échevins, tout catholiques qu'ils soient, ne passent rien au clergé; il ne faut pas qu'un prieur ou un simple moine commettent la moindre illégalité ou se permettent la plus légère infraction. Le prieur du « Grand Beaulieu » voit démolir sous ses yeux le mur qu'il a fait élever au travers d'une ruelle appartenant à la commune. MM. les chanoines, abbés et moines de toute espèce sont mis fréquemment à l'amende. Quand on pave, dépave ou repave les rues devant leurs habitations, on les fait contribuer largement et on leur envoie des sommations fort dures; manans et bourgeois sont résolus à ne rien céder. Souvent même ils poussent l'âpreté jusqu'à l'injustice : en 1525, ils ne veulent pas subvenir aux dépenses faites par une communauté pauvre et bienfaisante (les frères de l'Hôtel-Dieu) pour pavage de leur couvent, « ce qui (disent les pauvres frères) leur a beaucoup coûté. » Les évêques sont forcés de compter avec ces « manans. » L'échevinage donne à l'évêque du vin, des étoffes et des poissons, comme aux gentilshommes et aux seigneurs quand ils passent; politesse qui d'ailleurs ne tire guère à conséquence. « MM. du mois, » c'est-à-dire les échevins, visitent les sablonnières de l'évêque, et ne permettent pas (1527) qu'il usurpe celles de la ville. Il paraît même que la ville empiète un peu sur l'évêque, qui se trouve obligé de « fulminer des monitoires, » et prend Dieu à témoin qu'on lui dérobe de la terre ou « du chaillou. » La ville alors fait son enquête, et presque toujours les choses en restent là. Qu'on lise les documens suivans, extraits entre vingt autres; on y

reconnaîtra que nous n'exagérons point l'opposition de l'échevinage et sa guerre contre le clergé. On y verra aussi que nos magistrats étaient peu lettrés; il est assez malaisé de bien comprendre leurs notes en mauvais style. Si les échevins de Chartres ne brillent point par la faconde, ils agissent bien et avec un sens droit, ce qui vaut mieux que les discours.

(1556, 12 mai.) « Sur les lettres missives de monseigneur l'évêque de Chartres, adressées aux gouverneurs des pauvres, écrites de Paris, le 19 de ce mois de mai (sans doute le 9), pour le fait de police et règlement de la nourriture des pauvres, dont lecture a été faite, a été ordonné que lesdits gouverneurs feront réponse auxdites lettres touchant ce qui a été fait pour ladite police et règlement à l'instar des villes de Paris, Orléans et Tours et autres villes du royaume, que les demandes et prières à lui faites de départir de ses biens à la bourse commune desdits pauvres sont équitables et raisonnables; qu'il ne doit pas être la cause de la dissolution (anarchie), et remettre une mendicité publique en cette ville, dont se mécontente tout le peuple d'icelle... qui n'oseroit se tenir à sa porte par (à cause de) la confusion de mendians et le danger de mettre une peste par la ville, s'il advenoit qu'il voulût des six muids de blé faire à part une aumone publique (si l'évêque vouloit appeler pour leur distribuer du bled tous les mendians des environs), qui ne feroit que les tolérer (ce qui ne feroit qu'encourager la mendicité), vu le commencement du bon ordre et police qui y a été et est encore tenu. »

(1557-1558, 5 avril.) « Assemblée et congrégation générale tenue en la salle épiscopale de monseigneur l'évêque de Chartres, en laquelle, après avoir condamné les défaillans et même les gens d'église qui sont du nombre à 60 sols tournois d'amende applicable moitié au roi et l'autre moitié à la bourse commune des pauvres, on a procédé à l'élection des gouverneurs, receveur général et particulier et autres officiers des pauvres au lieu et place de ceux qui doivent sortir en cette présente année. »

Ainsi se manifeste contre les abus, et va toujours croissant en fermeté courageuse et en intensité l'opposition des magistrats populaires. Il faut entendre ces échevins et « gouverneurs des pauvres » tancer leur évêque qui réside à Paris et suit la cour, l'admonester et le semondre de vouloir bien donner de ses revenus quelque chose pour les hôpitaux et les mendians. Ils firent même une tentative plus hardie. Ils proposèrent, en 1560, de mettre la main sur tous les bénéfices ecclésiastiques inutiles, faisant double emploi ou qui n'étaient pas desservis; — 1789 éclôt d'avance. Le texte de la délibération est trop curieux pour que nous ne le rapportions pas tout entier :

(1560-1561, 4 mars). « Assemblée générale en laquelle on a fait lecture de lettres du roi données à Fontainebleau, le 16 février, pour trouver les moyens de sortir des grandes dettes dont il est chargé par la calamité des temps passés et pour racheter son domaine, aides et gabelles, et mettre aussi une certaine

augmentation sur le sel; on pense que le moyen le plus expédient est de prendre tous et chacuns des bénéfices de son royaume excédans en revenu annuel la somme de 300 livres et au-dessus jusqu'à la somme de 4,000 livres tournois par an, le tiers des revenus desdits bénéfices, soit archevèchés, évèchés, abbayes et prieurés excédant ladite somme de 4,000 livres par an, ensemble de tous prieurés, commanderies, hôpitaux, maladreries et commanderies de Saint-Jean de Jérusalem, et généralement de tous autres bénéfices où les titulaires d'iceux ne font résidence, les religieux et malades vètus et nourris, la moitié du surplus de leur revenu; ensemble la moitié des revenus des quatre prévotés étant en l'église Notre-Dame de Chartres, n'y faisant aucune résidence, leur faisant toutefois déduction des décimes au prorata des deniers qui seront ainsi pris; et tout le revenu des bénéfices en dépost et de ceux où l'on ne chante et célèbre aucun service divin, pour satisfaire aux affaires du roi qui prendra sur lesdits bénéfices cette autre plus grande portion qu'il lui plaira aviser, comme aussi d'imposer sur les draps de soie, vendus dans le royaume, une somme de deniers, suppliant le roi de ne mettre aucun impôt ni subside sur le sel, le vin et autres denrées, attendu la pauvreté du peuple. Ainsi il faut procéder à l'élection d'un de l'église, d'un de la noblesse et l'autre du tiers pour se trouver le 20 de ce mois en la ville d'Orléans pour, en la présence de monseigneur le gouverneur, rapporter les avis et opinions d'un chacun, afin de satisfaire aux intentions du roi. (Le registre du compilateur porte en marge : *avis sans succès*). »

Impôts sur les objets de luxe, bénéfices ou sinécures confisqués au profit du trésor, que demanderait-on de plus? Quand le prieur de Saint-Étienne et celui de Josaphat ne disaient pas leurs messes, Chartres savait bien les y forcer. Cependant c'était une ville religieuse; la procession générale se faisait chaque année avec une solennité joyeuse et sainte. Un hôpital très vaste était destiné à recevoir, héberger et soigner les pauvres passant par la ville. L'évêque présidait une assemblée dans laquelle on décidait comment on secourrait les mendians invalides et comment les mendians valides seraient employés avec rétribution à la réparation des routes et chaussées avoisinantes. En 1555 particulièrement eut lieu une grande assemblée à ce sujet, curieuse sous deux rapports : on y décide qu'il sera défendu à qui que ce soit de mendier, et on donne du travail aux gens inoccupés; ensuite se trouve la liste de ceux qui assistèrent à cette délibération. D'abord ce sont les chanoines de Notre-Dame de Chartres et monseigneur l'évêque, puis le chapitre général, les doyens et sous-doyens, puis les représentans de la chapelle Saint-Piat, du couvent de Saint-Père, de Saint-Jean-en-Vallée, de Josaphat, de Saint-Cheron, de Saint-Martin-en-Val, du Grand-Beaulieu, de Saint-Lubin, de Saint-Aignan, de Saint-Saturnin, de Saint-Martin-le-Nonandier, de Saint-André, de Saint-Michel, de Saint-Barthélemy, de Saint-Brice; — quant à ceux de Saint-Maurice, de Saint-Hilaire, de Sainte-Foix, ils sont remarqués par leur absence.

On crée un gouverneur des pauvres, un receveur général des aumônes; l'évêque donne huit muids de grains ou des sommes équivalentes, et l'on demande à Paris, à Tours, à Orléans, leurs avis et exemples; la confrérie de la Passion indique nettement la création d'ouvroirs populaires. On emploie les pauvres « marauds » à curer les mares, paver les rues, enlever les immondices et nettoyer les *buots* ou conduits d'eau. Dans la ville gauloise; l'activité est devenue vive et ardente, les offices publics sont très recherchés, depuis celui du valet de la ville qui postule sans cesse pour qu'on lui achete une robe et des chausses nouvelles, aux couleurs de la localité, vert et rouge, jusqu'à celui de M. le prévôt qui a un grand et interminable procès avec M. le bailli pardevant le tribunal de Paris, au sujet de la prééminence et présidence des assemblées générales. M. l'avocat de la ville plaide aussi contre M. le bailli : celui-ci est accusé d'avoir, ainsi que ses gens, offensé M. Regnault de La Troyne par des paroles injurieuses et scandaleuses; de là nombreuses plaidoiries. Un autre avocat voulant s'asseoir sur les bancs de la chambre à côté d'un chanoine de l'église de Notre-Dame, celui-ci se courrouce et refuse d'admettre les droits du nouveau voisin à cette place. A lire ces événemens intérieurs, on se croirait en Normandie. Du reste, les familles que j'ai nommées apparaissent dans la personne de plusieurs de leurs membres dans les charges de la ville; MM. Jean, Guillaume, Estienne, Michel et Alexandre Aligre sont procureurs aux négoces, grenetiers, gros marchands, échevins, etc. Le plus occupé de tous est Michel Egasse, « lieutenant du prévôt des maréchaux des duchés et bailliages de Chartres, Estampes, comtés de Montfort l'Amaury, Dreux, Dourdan, bailliage de Mantes; » il adresse aux magistrats des requêtes continuelles pour obtenir de nouveaux écus et de nouveaux archers.

Si l'on trouve aisément des receveurs et prévôts, il n'est pas du tout facile de trouver des échevins. Le sieur Estienne et le sieur Drouyn s'en excusent, alléguant, l'un qu'il ne pourra remplir cette charge sans scribe, puis qu'il ne sait ni lire ni écrire; l'autre, qu'il est sourd, maladif et âgé de 72 ans. Ils ont beau faire, on les y force, ainsi que Jean Lambert :

(1574, 5 octobre.) « Assemblée en laquelle, quoique Jean Lambert, élu depuis peu échevin, ait voulu être déchargé de cet état au soutien d'un procès-verbal de visite de son corps fait par des médecins, chirurgiens et apoticaires qui constatent de ses infirmités, il est ordonné qu'il exercera ladite charge d'échevin en la ville seulement, sans qu'il soit tenu d'aller aux champs pour les affaires d'icelle, à quoi ledit Lambert a dit qu'il persistoit dans sa remontrance, et qu'il appelleroit de cette ordonnance, nonobstant lequel appel et sans préjudice d'icelui, il est ordonné qu'il sera passé outre, et qu'il sera contraint de faire

le serment à ladite charge par toutes voies dues et raisonnables, dont il a protesté d'attentat et appelé en adhérant; et pour ce qu'il n'a voulu le faire, a été icelui Lambert mis en arrêt. »

Ils ne furent pas les seuls. On a enregistré les refus successifs d'une dizaine d'autres qui sous différens prétextes tâchaient d'échapper à l'échevinage. On les harcelait sans pitié; ceux qui s'excusaient sur leurs infirmités, on les faisait visiter. C'est qu'en effet la charge d'échevin obligeait le bourgeois à délaisser pendant cinq ans ses affaires particulières pour celles du public. C'étaient la plupart « gens mécaniques, » peu expérimentés dans les affaires; les malheureux, ne sachant comment s'en tirer, priaient les magistrats orléanais de leur faire savoir comment il fallait s'y prendre. D'une autre part, quantité d'habitans de la ville faisaient journellement des menaces à MM. les échevins, et l'on était obligé de rendre un édit pour menacer de la hart ceux qui se conduisaient ainsi. Quand la ville était épuisée, qui était chargé d'avancer les deniers pour elle? les échevins. Chacun alors se cachait « aux champs; » on les relançait; amende de 10 et 20 sols tournois pour quiconque ne se présentait pas aux assemblées.

Enfin on crut devoir adresser une supplique au roi Charles IX qui, l'an 1572, six semaines avant la Saint-Barthélemy, rendit un édit par lequel, entre autres modifications importantes, le nombre des échevins était réduit de douze à huit; la durée de la charge de cinq ans à deux. Les gens de longue et de courte robe furent susceptibles d'être élus, et l'on s'arrangea de façon à réélire toujours deux des fonctionnaires sortant de charge, pour que leur expérience guidât l'inexpérience des conscrits-magistrats.

Ne rions pas de ces efforts pénibles et de ces essais chancelans d'administration municipale. Nos aïeux faisaient leur éducation, ils y réussirent; entre 1660 et 1680, ils parvinrent à se donner un maire.

Monseigneur Charles de Bourbon, gouverneur d'Orléans et de Chartres, ayant fait instituer une enquête et adressé diverses questions aux bailli et magistrats de Chartres, il lui fut répondu que dans la ville *il n'y avait pas de maire, etc., etc.* On différa tellement les délibérations à ce sujet, les affaires furent si lentes qu'en 1570, dix ans après, rien encore n'était accompli. En 1576, on crut un moment que tout allait se décider; enfin des lettres du roi avaient été obtenues qui autorisaient l'érection et création d'un maire; on s'assemble; la discussion sur la vérification et l'homologation de la cédule royale arrête encore l'assemblée. Le procureur du roi requiert et demande communication de cette pièce. M. Noël de Bunes, notaire, « exhibe une grande feuille de papier qu'il dit être la minute de ladite procuration. » Le procureur veut s'en saisir; le notaire la lui reprend. Un coin de papier reste entre les mains du premier, et tout est interrompu. Trois ans après

seulement, la ville de Chartres eut son maire. Voici la curieuse et naïve réponse à l'enquête du cardinal de Bourbon :

(1560.) « Le 18 novembre, Charles de Bourbon adressa d'Orléans aux bailly, lieutenant, prévost, officiers du roi, maires et échevins de Chartres, diverses questions auxquelles il fut répondu de la manière suivante en ce qui concerne l'administration de la ville. — Que, quant à la justice, le criminel est mal administré; que les crimes et délits ne sont punis ainsi qu'il seroit nécessaire pour le repos et la tranquillité des habitans. — Que dans la ville de Chartres il n'y a point de maire, mais des échevins au nombre de douze, dont deux du chapitre; que la chambre de ville n'a aucune juridiction, cohortion ne contrainte, et aux jours d'assemblée ne peuvent rien ordonner, sinon ce qui concerne l'administration des affaires communes de la ville, et est encore requis que l'un des officiers du roi y préside pour conclure ce qui est délibéré; tellement que s'il se présente quelque affaire de police, les échevins n'en peuvent rien ordonner, laquelle police appartient au prévôt, ainsi que la justice ordinaire, et par supériorité au bailly de Chartres. — Et si en la chambre de ville il y avoit quelque autorité et puissance fondée en justice et juridiction, et qu'il leur fût permis de commander aux sergens pour l'exécution de leurs ordonnances, toutes choses s'en porteroient mieux. — Et se commettent en ladite ville et es-environs plusieurs larcins, vols, meurtres et autres crimes et délits dont on ne fait aucune poursuite. — Les échevins n'ont entendu aucune plainte des hôtes qui ont logé gens de guerre par garnison, n'ayant puissance d'y donner ordre. » — La ville envoye deux députés porter la réponse suivante : « Qu'il n'y a eu et n'y a aucunes émotions et assemblées illicites contre les ordres du roy, et que les habitans vivent dans l'obéissance, foy et loyauté qu'ils doivent à Dieu et à leur souverain légitime. — Qu'il n'y a aucune division pour le fait de la religion chrétienne, ni aucun scandale dans les églises, ni images rompues; — qu'à la vérité, il y a trois ans que quelques gens de guerre, passant par la ville, firent du scandale dans l'église de Notre-Dame de Chartres, et que le peuple, ému de cette insolence, leur résista; — que les vitres d'un vicaire de l'une des paroisses de la ville ont été cassées; — qu'une pierre fut jetée dans les vitres de l'Hôtel-Dieu, laquelle tomba dans l'église; — qu'aucuns compagnons ont ôté de nuit les filets de quelques preneurs d'alouettes, qu'ils se sont emparés de celles qui étoient prises, et qu'à trois lieues de Chartres, au village de Chamblay, ils ont mangé lesdites alouettes le lendemain, qui étoit vendredi. — Qu'on a trouvé un livre dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Chartres, sur lequel étoient écrits ces mots : *Confession de ceux qui sont faussement appelés huguenots.* — Qu'à l'assemblée générale des états particuliers de la province de Chartres, les députés des villes auroient présenté des articles grandement contraires à notre religion chrétienne et foy catholique. — Qu'on avoit fait informer de ce que dessus, afin de résister à des entreprises téméraires. — Que la police n'appartenant pas aux échevins, ils ne peuvent savoir si dans la ville ou aux environs, aucuns ont failli à se présenter à la convocation et réception du corps de Notre Seigneur à la fête de Pâques et autres fêtes solennelles, et n'ont lesdits échevins puissance ni commandement sur les curés ou vicaires de la ville; mais appartient cette inquisition à monseigneur l'évêque ou ses vicaires et à MM. les offi-

ciers du roi, et, s'il plaisoit à sa majesté et à monseigneur le prince de donner cette puissance auxdits échevins ou de commander qu'ils en informent, ils en feront amplement leur devoir. — Sont bien avertis qu'il y a des coureurs de pavé de nuit en armes et qui chantent les chansons de Marot, ce qui sera facile à rabattre par MM. de la justice, et les habitans y donneront aide, etc. »

(1560, 18 novembre.) « Monseigneur Charles de Bourbon, gouverneur d'Orléans et de Chartres, ayant adressé diverses questions aux bailly, etc., de Chartres, notamment sur l'administration de la ville, il lui fut répondu que dans la ville *il n'y a pas de maire*, mais des échevins, etc. »

(1562-1563, 15 janvier.) « Sur la proposition faite que pour exécuter plus promptement les mandemens du roi qui sont ordinairement reçus par les échevins de la ville, il est besoin d'avoir un *maire* qui préside, ordonne, appointe et expédie tout ce qui se présente d'affaires en la chambre, et qu'à cet effet il lui soit attribué juridiction politique en la ville, et en ayant communiqué à MM. du chapitre de Chartres, a été arrêté qu'il sera présenté requête au roi, afin qu'il lui plaise accorder à la ville un *maire* qui aura juridiction politique, présidera et ordonnera en ladite chambre. »

(1562-1563, 15 janvier.) « Sur la proposition faite, que pour exécuter plus promptement les mandemens du roi qui sont ordinairement reçus par les échevins de la ville, il est besoin d'avoir un maire qui préside, ordonne, appointe et expédie tout ce qui se présente d'affaires en la chambre, et qu'à cet effet il lui soit attribué juridiction politique en la ville, et en ayant communiqué à MM. du chapitre de Chartres, a été arrêté qu'il sera présenté requête au roi, afin qu'il lui plaise accorder à la ville un *maire* qui aura juridiction politique, présidera et ordonnera en ladite chambre. »

Voilà où Chartres en est arrivé; la ville s'administre enfin; elle réclame et obtient la juridiction politique d'un *maire;* au fort des guerres religieuses, les conquêtes de la roture chartraine sont nombreuses, comme on le voit; elle a son maire, ses échevins, sa taxe des pauvres, ses ouvroirs, ses *éviers* ou pompiers en cas d'incendie, enfin son collége.

D'ailleurs, cette ville catholique fut, entre 1570 et 1590, un des centres ligueurs les plus fervens. Quant à massacrer les huguenots, on n'y pensait pas, mais on les chassait; les échevins avaient la charité de les protéger contre « le commung, » et cinq réformés se mirent sous la protection de l'hôtel-de-ville; il fut seulement enjoint aux huguenots de ne pas s'assembler et de ne sortir de leurs maisons ni avant huit heures ni après six. Dans toute la Beauce, à Chartres surtout, le populaire prend en main la cause de la vieille foi; l'impulsion ligueuse vient d'en bas. *Les malsentans de la foy* s'avisent, le 27 avril 1561, de crier dans les rues qu'il faut briser les images; chaque bourgeois sous son auvent et sur le pas de sa porte s'irrite contre les blasphémateurs et leur court sus; archers et gentilshommes, au lieu d'arrêter les huguenots, arrêtent les bourgeois, et l'échevinage s'assemble. Alors tout s'allume. Visites domiciliaires de marcher; saisies d'armes, saisies de

livres prohibés; on fouille les cachettes du protestantisme; on dresse les listes de suspects. L'opinion dans ses violences procède toujours de la même façon; les mots même se ressemblent : « on dressera listes de ceux qui ont fait naître aucuns soupçons; les maisons des bourgeois qui auront donné asile aux réformés seront confisquées. » — La ligue de Paris n'a pas de succursale plus fervente que Chartres, où la douceur des mœurs tempère la ferveur religieuse. Le 25 juin 1562, on met *cent cinquante et un* « suspects d'hérésie à la porte de la ville, de grand matin, le plus discrètement du monde, dit le registre, et au moindre scandale possible. » Deux conseillers, deux avocats, deux gens d'église partent ainsi « le matyn, » comme *malfaiteurs* de la foi. Le sieur de Saulcieux, un noble italien, plusieurs gentilshommes, « tous malsentans, » se réunissent encore en conciliabule et tiennent des prêches; les moines de Saint-Père-en-Vallée s'émeuvent et les échevins s'assemblent. Il faut évidemment « entreprendre un voyage en cour » et demander aide à sa majesté; — ce que l'on ne manque pas de faire.

Comme ailleurs, la noblesse penchait à la révolte huguenote. Le bas-peuple était catholique jusqu'au fanatisme, le bourgeois zélé, l'échevin tolérant. En vain M. Jean de Montescot et M. Jehan de Beaucoucher, l'un maître des requêtes, l'autre conseiller au présidial, obtinrent lettres-patentes du roi pour rentrer dans Chartres, dont ils avaient été chassés, parce que « les demoiselles leurs femmes, » Anne Maceas et Anne de Montescot avaient assisté aux prêches. On les mit de nouveau et sans pitié dehors le 20 octobre 1562. Les chanoines et le chapitre ne stimulaient pas la persécution; c'était le peuple lui-même dont les magistrats étaient forcés de contenir la fougue véhémente. Le père Legay jacobin et l'abbé Charpentier chanoine de Notre-Dame étant montés dans leurs chaires respectives, et s'y étant montrés aussi furibonds que les ligueurs de Paris, Rose et Feu-Ardent; — le légat du pape s'étant permis les mêmes invectives, — nos bons échevins enjoignirent à ces messieurs « de se contenir dans l'explication de l'Évangile dores en avant. »

Ce caractère de prudence et de tolérance n'est pas méprisable et se concilie fort bien avec l'énergie de la résistance. Mme la duchesse de Chartres en sut quelque chose, quand elle s'avisa d'établir des prêches calvinistes dans la cité.

(1563.) « Lorsque Mme la duchesse de Chartres vint à Chartres, en 1566, on nomma des commissaires pour lui dire qu'ils ne sont transportés ni requis (les doyen, chanoines et chapitre de l'église Notre-Dame de Chartres) d'aller ou envoyer par devers madite dame et lui faire plainte des presches publiques qui ont été faites le jour d'hier en cette ville. Mais lorsqu'elle fut partie, on ordonna qu'un de MM. les échevins, avec un du chapitre, allât faire remontrance au doyen et à la reine-mère sur les presches qu'on a fait pendant le séjour de

Mme la duchesse, sçavoir leurs intentions sur cela, et si l'on doit permettre lesdites presches au cas que Mme revînt dans la ville. »

Madame y voulut revenir; elle n'y établit pas de prêche et fut reçue on ne peut mieux. La ville avait un grand goût pour les réceptions de personnages éminens et les solennités cérémoniales. Le 4 février 1498, par exemple, on offrit dix brocs de vin tant blanc que clairet et vermeil à très haut et très puissant prince M. le duc de Lorraine, en son logis aux *Trois-Rois*. Pour les baillis, on avait soin de joindre des brochets, des lamproies, de grandes carpes, des saumons, des raies sèches, des aloses et des monceaux de moules. Ce fut même une grande contrariété, certain jour, de manquer de la quantité de *pots* nécessaires; on en avait commandé deux nouveaux, et cela n'avait pas été fait. Les échevins grondèrent et l'on en fit fabriquer quatre autres. Quelquefois encore on offrait d'autres valeurs, mais par exception, comme en 1546, lorsqu'on paya 51 livres tournois six aunes de velours noir, données au seigneur de Montbazon pour services rendus à la ville et au pays chartrain.

Les cadeaux de ce genre étaient réservés pour le passage des rois ou princes, et il en passait souvent. Alors grande solennité; on interrompait les travaux, on parait la ville, on faisait la toilette de toutes les rues; on semait du sablon de rivière, puis on allait en bon ordre au devant de la personne attendue. Un long cortége pénétrait dans les ruelles étroites pendant que le canon tonnait et que l'étendard vert et rouge flottait dans les airs. On voyait marcher en tête les enfans de la basoche et clercs de la tour de Chartres à pied; après eux les arbalétriers de la ville conduits par leur roi; puis les enfans de la ville à cheval; ensuite les bourgeois et marchands de la ville sous la conduite de M. le prévôt de Chartres ou du lieutenant; après eux les sergens royaux du bailliage; puis les notaires royaux à cheval; les enquêteurs au bailliage; les greffiers tant ordinaires qu'extraordinaires; enfin le lieutenant-général, M. l'avocat, M. le procureur du roi, MM. les conseillers, les échevins, avocats et procureurs de la ville, « tous à cheval et en ordre ainsi qu'il appartient. » Le roi ou la reine passaient sous un dais, ou, comme on disait alors, sous un *ciel*. Les ménétriers jouaient; des tables étaient dressées pour les soldats toujours altérés; on représentait des mystères sur un théâtre construit *ad hoc* et couvert de tapisseries, et l'on distribuait des écus aux hérauts d'armes, trompettes, tambourineurs, archers, fourriers, gardes des portes et huissiers de la salle. Il y avait quelque chose de généreux et d'enfantin dans ces joyeuses solennités que le moyen-âge consacrait aux symboles du pouvoir et dans le luxe desquelles il oubliait sa misère et ses angoisses. On se gênait beaucoup les jours ordinaires pour fêter les grands jours; quelquefois un prince ne pouvait ob-

tenir qu'on ne se mît pas en dépense pour fêter son arrivée. Certain poêle de velours noir (à franges noires et crespines de fil d'or, brodé aux écussons et devises de la duchesse de Chartres) obéra la ville pendant un an. Les communes ressemblaient alors à ces grand'-mères qui mettent leur bonheur à se déranger pendant huit jours pour donner aux petits-enfans, qui viennent les voir le dimanche, un magnifique repas et une indigestion.

(1531, 19 mars.) « Ayant appris par la commune renommée que la reine devait passer par Chartres, on envoya un homme exprès au lieu où elle étoit pour savoir de ses maîtres-d'hôtel son intention, afin que MM. les échevins pussent y pourvoir en la meilleure forme. — M. de Thiville, maître-d'hôtel de la reine, écrivit à MM. les échevins que la reine feroit son entrée à Chartres le jeudi suivant 21. Alors l'assemblée de ville ordonna que la dame reine seroit reçue à faire son entrée en la ville le plus honorablement que faire se pourroit par la porte Drouaise; qu'il seroit fait porte de tapisserie en la basse cour de porte Drouaise et autres lieux où besoin seroit; que les habitans de la rue du Muret tendroient chacun en droit soy et à ciel par le hault; qu'il seroit fait un ciel de satin ou damas de la couleur de ladite dame avec franges et quatre bâtons et châssis pour porter ledit ciel et autres choses nécessaires. On commit pour porter le ciel quatre échevins, lesquels seroient vêtus d'une robe de damas noir, sayons de velours noir et pourpoints de satin cramoisy à leurs dépens; et que pour supporter ces frais il leur seroit baillé à chacun, par le receveur des deniers communs, 25 livres tournois; que les autres échevins, avocat et greffier de la ville, auroient chacun 10 livres tournois pour assister à ladite entrée et s'accoutrer le plus honnêtement; que MM. les bailly et lieutenant-général auroient chacun 18 livres, le procureur et contrôleur des deniers communs chacun 5 livres, les avocat et procureur du roy en ce duché chacun 2 livres, pour avoir un bonnet à ladite entrée; les clercs et serviteurs de la ville, chacun une robe de la livrée d'icelle. On ordonna en outre qu'il seroit fait présent à ladite dame de vingt-cinq poinçons de vin et cinq cents minots d'avoine, qui est pareille quantité qu'on a coutume de donner au roi quand il fait son entrée. On enjoignit aux arbalétriers de se trouver à la tour du roi à Chartres, où il leur seroit dit ce qu'ils auroient à faire pour cette entrée. On ordonna également qu'il seroit fait théâtres et échafauds bien honnêtes, ès lieux les plus commodes, parés et accoutrés, sur lesquels seroient faits mystères, ainsi qu'il seroit avisé, avec écusson du roi et de la reine. — La reine fit en effet son entrée à Chartres le 21 mars 1531 (1532), en grand triomphe et magnificence. MM. les échevins présentèrent à aucuns des seigneurs suivant la reine six pintes d'hypocras blanc et clairet, avec une douzaine de pommes d'orange. Les clercs de la tour du roi reçurent de la ville, pour aller au devant de la reine, un étendard de dix aulnes de taffetas blanc et noir qui coûtèrent 15 livres tournois. Cet étendard fut ensuite déposé en la chambre. »

Au milieu de ces enfantillages solennels et de ces efforts incomplets d'organisation, que devenait la ville? Elle était mieux pavée, mieux aérée, mieux éclairée. Les ribauds de nuit avaient disparu; les meuniers et les fermiers commençaient à vivre largement. La farine et le blé

avaient absorbé la rivière; Chartres était devenu un marché accompagné d'un moulin. Les registres de l'hôtel-de-ville surabondent de détails relatifs à la navigation de l'Eure, dont les eaux, battues incessamment par les palettes et les roues qui font mouvoir les meules, ne transportent plus aujourd'hui de bateaux. A force de lutter contre les chanoines et les rois, Chartres avait acquis un caractère semi-litigieux qui ne permettait plus à personne d'entamer son budget et de nuire à ses intérêts. Les procès n'étaient pas rares; les boulangers en avaient, soit avec les propriétaires des moulins, soit avec les boulangers des environs qu'ils voulaient empêcher de venir à Chartres vendre leur pain bis-blanc, soit enfin avec les habitans touchant le prix du pain. Les bouchers plaidaient contre le fermier des impositions ou contre les merciers, tanneurs et pelletiers, qui voulaient qu'on ne vendît aucun bétail hors la ville. Ces sortes d'affaires étaient si fréquentes et si interminables qu'un jour un bourgeois dit en pleine assemblée au lieutenant-général : « Monsieur, vous faites votre propre fait des bouchers, tout ne plus ne moins que si vous n'aviez à faire que pour eux. »

Du reste, le bailliage et duché de Chartres avait constamment à se défendre des empiétemens étrangers et des velléités d'indépendance des pays subalternes. Il s'opposait en 1498 à ce que Blois, qui était du ressort du bailliage de Chartres, avec le comté de Dunois et la Sologne, fût constitué bailliage et siége royal. En 1505 commence le long procès de la ville contre Mme la duchesse d'Alençon, qui veut envahir la terre de Nogent-le-Rotrou comme ressortant de sa seigneurie de Bellesme. En 1507, Orléans veut s'adjoindre les cinq baronnies de Brou, Anthon, Alluyes, Montmirail et la Basoche-Gouet. Chartres, ayant obtenu le privilége d'un siége présidial, s'arme des premières fonctions de ce siége contre le bailli d'Yenville, contre Étampes, qui veut avoir à son tour un siége pareil et gagner cinq baronnies,—enfin contre Dreux, qui veut être ville indépendante.

Pendant tout le XVIe siècle, ce ne fut pour Chartres que vie active, progrès, efforts soutenus, développement et combats. — Souvent la trompe retentissait dans les rues, et l'on publiait des ordonnances de police très détaillées contre ces gens « sans adveu » qui infestaient la ville, et pour qui les ruelles, les angles des rues, les auvens, tout devenait cachette. L'édit donne la liste des armes que ces messieurs portaient. « Deffense de mener par la ville et faubourgs poignards, courtes dagues, épées, rappières, estocz, verdrins, piques, javelines, hallebardes, voulges, arbalestres, arcs, couleuvrines, haquebuzes, hallebretz, cuirasses, brigandines et autres armures et bâtons « invasibles, » au grand scandale, vitupère et contempnement du roi, de justice et de la chose publique. » Les magistrats étaient obligés de prendre chaque jour de nouvelles mesures concernant les cabaretiers receleurs et les

joueurs de cartes. L'obscurité favorisait les crimes; il fut « enjoint à tous les habitans de cette ville et faubourgs de mettre de quatre maisons en quatre maisons une lanterne à leurs fenestres, où il y aura une chandelle allumée qui ardera toute la nuit, et qu'elle soit pendue à une perche ou corde au travers de la rue, à l'endroit du ruisseau, afin qu'on puisse voir plus clairement s'il y a quelques délinquans cachés sous les auvens, sous peine d'amande arbitraire. » Et les fifres et tambourins qu'il fallait empêcher de jouer devant l'église aux heures d'office, et les porcs qui se promenaient dans les rues sans guide et sans clochette à l'oreille, ne laissaient pas que de donner beaucoup de mal à ces pauvres échevins.

(1565, 6 novembre.) « Il est ordonné que le vice-bailly de la ville sera requis d'aller au soir par la ville pour empescher les coureurs de nuit, et aussi de donner ordre de faire vuider la ville et faubourgs les p...... et femmes publiques qui abusent la jeunesse de la ville. »

(1567.) « Sur les plaintes et remontrances faites par les échevins à M. Jacques de Guynes, vice-bailly, des coureurs de nuit par la ville et aussi des p...... et femmes publiques, lequel a répondu qu'il étoit prêt de marcher la nuit avec sa compagnie, pourvu qu'il fût advoué au cas qu'il advînt quelque inconvénient à leur poursuite, a été ordonné qu'on présentera requête au roi afin d'avoir permission d'aller la nuit en armes, pour pourvoir à ce que dessus. »

Ces soins municipaux n'étaient pas sans dangers; on menaçait sans cesse les échevins de les tuer ou de les battre :

(1568, 6 février.) « Comme quantité d'habitans menacent les échevins d'aller les saccager en leurs maisons, il sera proclamé, à son de trompe, par les carrefours de la ville, qu'il est défendu à tous habitans, de quelque état et condition qu'ils soient, de s'adresser à MM. les officiers du roi, échevins, gens du conseil et autres de la chambre, pour user envers eux d'aucunes menaces, sur peine de la hart. »

Avec le règne de Henri III se terminent les documens que j'ai compulsés; travail que j'avais commencé par simple curiosité et par amour du pays natal, mais qui peu à peu s'est tourné en admiration. Je suis sorti de cette étude plein d'estime pour nos aïeux; j'ai reconnu les mérites et le courage de cette magistrature populaire et de cette noble roture qui a tant fait pour le pays. Il y a peu de plaisir sans doute à feuilleter les notes relatives à Jehan La Troyne qui a fait enlever des foins indûment, et sur maître Leveau, serviteur de la ville, qui réclame sans cesse un bonnet et des « chausses neuves » aux couleurs de Chartres, « verdes et rouges. » Cette lecture achevée, cette œuvre de patience accomplie, ce marécage de plus de cinq volumes in-octavo une fois franchi, on voit avec satisfaction tout le fantôme d'une époque intéressante se dresser et agir, toute la vie de cette époque renaître et marcher dans une localité importante et dans un cadre étroit.

La croissance du pouvoir municipal s'y dessine clairement; les troubles même de la religion lui sont favorables. On se démène, et il le faut bien; on agit, on discute, on se sent vivre; les ribauds sont là, les maisons ardent; il faut faire « le guet » sur la tour de plomb de la cathédrale et se garantir comme on peut contre les huguenots, les « lansganais » (*landsknechten*), les rois, les reines, les seigneurs, les chanoines, les receveurs, les grènetiers, les mauvais-garçons, ce qui n'est pas affaire commode. Aujourd'hui les choses administratives marchent à peu près d'elles-mêmes : les sillons sont tracés, les cadres existent; mais alors quelle œuvre que celle des échevins! que de droits et de priviléges! que de bizarreries et d'abus! que de contradictions et quel chaos! Travaillant sur des élémens qui ne valaient rien et que les Gaulois, les Romains, les Teutons, avaient entassés confusément, nos aïeux déblayèrent le terrain, préparèrent les voies, firent des expériences et fondèrent à leurs risques et périls les sciences d'application, passées aujourd'hui dans le domaine du lieu commun. Notre pratique à nous, c'est leur théorie, incomplète alors, — mais courageuse et féconde.

Attachons-nous donc aux libertés de notre pays, aux libertés modernes, les seules vraies; elles n'ont rien de romain, quoi que l'on en dise; les Jules César et les Julien, nos maîtres en discipline militaire et en belles-lettres, ne nous ont pas appris l'indépendance; c'étaient des gentilshommes. La liberté ne nous vient que de nous-mêmes; c'est à notre Gaule que sont dus le peu de rayons de liberté dont le développement si lent et si timide est venu aboutir à la révolution de 1789. Les *échevins*, c'étaient les *scabini*, les hommes de l'*escabeau* teutonique, les compagnons-bourgeois formant le corps administratif; ils se conduisaient sans airs de matamore, avec simplicité, vigueur, charité, humanité. Marchons dans leurs voies, car nous sommes leurs fils. Effaçons la rouille du passé, les symboles morts, les formules du vieux monde, les puérilités et les faiblesses; — continuons hardiment la liberté gauloise et française, — la vraie liberté moderne. Ne revenons jamais à la caricature de la liberté romaine; c'était le patriciat, avec la clientelle et la servitude.

PHILARÈTE CHASLES.

DE L'ENSEIGNEMENT

DES BEAUX-ARTS.

L'ÉCOLE DE PARIS ET L'ACADÉMIE DE ROME.

Le ministre de l'intérieur a nommé récemment une commission pour réviser les règlemens de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie de France à Rome, particulièrement en ce qui concerne les concours et les récompenses qui en sont la suite. D'un autre côté, un grand nombre d'artistes se sont réunis pour protester contre le choix de cette commission, prétendant qu'à eux seuls appartient de la désigner. Peut-être eût-il mieux valu, pour protester, attendre le rapport fait au ministre. D'ailleurs, pourquoi contester tout d'abord au gouvernement une initiative sans laquelle il n'y a guère d'administration possible? Je crains surtout qu'on ne se soit mépris sur le but du gouvernement. La plupart des artistes se sont émus en pensant qu'il s'agissait de leurs intérêts. Il s'agit, je le pense du moins, des intérêts de l'art, ce qui est fort différent, il faut avoir la franchise de faire cet aveu pénible. —Loin de moi le profane vulgaire! voilà ce que dit l'art. — Il faut que tout le monde vive, voilà ce que disent beaucoup d'artistes. — Oui, sans doute, il faut que tout le monde vive, mais en faisant le métier auquel chacun est propre. Tel serait un bon dessinateur dans une fabrique, qui ne fera jamais qu'un détestable peintre; tel sculpteur fera fort bien des chambranles de glaces, qui ne modèlera jamais une bonne statue. Ce n'est pas à *tous* les artistes, ni à la majorité des artistes que le gouvernement doit demander des conseils. Il fera mieux

d'en consulter un seul que d'écouter les avis des trois mille exposans au Salon de cette année.

Les artistes demandent à la république plus qu'elle ne peut et plus qu'elle ne doit leur donner. Ces prétentions sont naturelles après une révolution comme la nôtre. Revenu de son étonnement, chacun s'imagine d'abord que la révolution s'est faite pour lui. Si, comme je l'espère, elle s'est faite pour le bien général, il faudra lui pardonner quelques malheurs particuliers. Une monarchie accorde des faveurs, une république n'en donne point. Sa première vertu est la justice. Elle honore le talent; la médiocrité n'a rien à prétendre d'elle.

Sans doute, dans un pays comme le nôtre, les arts méritent la sollicitude constante du gouvernement. Ils sont une des gloires de la France, et c'est par les beaux-arts surtout que notre industrie occupe une place dans les marchés de l'Europe; mais, comme je le disais tout à l'heure, il est essentiel de ne pas confondre les arts avec les artistes. Aux premiers le gouvernement doit des encouragemens; aux seconds il ne doit que la protection qu'il accorde à tous les citoyens dans l'exercice de leur industrie.

Quelques mots d'explication sont ici nécessaires. J'entends par encouragemens aux arts les mesures qui peuvent en rendre l'étude accessible à tous ceux qu'anime un noble instinct. Faciliter l'éducation des artistes est donc la mission d'un gouvernement national; mais il arrive un temps où cette éducation est faite, et alors l'artiste doit se soutenir par ses ouvrages. Je sais que beaucoup d'entre eux, avertis par la pauvreté de l'inutilité de leurs efforts, maudiront cette éducation qu'on leur a donnée. Pourquoi vouloir être artistes? Aviez-vous *reçu du ciel l'influence secrète?* N'en est-il pas de même dans toutes les professions? Combien de sous-lieutenans accusent le sort de ne les avoir pas faits maréchaux de France! Gagnez des batailles, leur dira-t-on. Faites des chefs-d'œuvre ou dessinez des indiennes, dirons-nous à ceux qui à tort ou à raison se prétendent artistes.

Je me hâte d'aller au-devant d'une objection.

Il y a dans les arts du dessin deux routes également suivies qui mènent toutes deux à la gloire et même à la fortune. Les uns s'attachent à ce que l'art a de plus sublime et de plus difficile, les autres à ce qu'il a de séduisant et de propre à concilier les suffrages de la foule. S'il s'agit de peinture, on appelle les premiers peintres d'histoire, les seconds peintres de genre ou de portraits. Je n'essaierai pas de traiter ici une question souvent débattue, celle de savoir quel rang il convient d'assigner au *genre;* je remarque seulement que dans un pays où les fortunes sont médiocres, dans une capitale où peu de maisons sont assez vastes pour contenir des statues ou des tableaux de grandes dimensions, la peinture et la sculpture *historiques*, qu'on me passe ce

mot, ne peuvent exister qu'avec l'appui constant de l'administration. Il n'y a qu'un prince ou qu'une république qui puisse payer et loger *la Transfiguration* ou *les Noces de Cana*.

C'est aussi pour la peinture et la sculpture historiques que je réclame toute la protection du gouvernement; mais il ne s'ensuit pas qu'elle doive être accordée sans discernement, et que bon ou mauvais un tableau, un bas-relief, dès qu'il sera d'une certaine grandeur, doive être acheté par l'état. Au contraire, et précisément parce qu'il s'agit de l'argent de l'état, il faut apporter le soin le plus scrupuleux à n'en faire qu'un bon emploi, à ne donner place dans nos musées ou nos monumens publics qu'aux ouvrages d'un mérite incontestable.

Je ne crois pas être injuste pour la peinture et la sculpture de genre en les abandonnant entièrement à la protection des amateurs. Vienne un Van-Dyk, un Terburg; ils trouveront facilement renommée et fortune. D'un autre côté, pourquoi encourager à faire de mauvais portraits ou de méchantes statuettes? Il y aura toujours de bons bourgeois qui empêcheront la médiocrité de mourir de faim.

En résumé, voici les principes que je voudrais voir adoptés par le gouvernement :

1° Encourager et faciliter l'éducation des artistes;

2° Récompenser le talent qui s'exerce dans un genre difficile et qui travaille surtout pour la gloire du pays;

3° Abandonner la médiocrité.

Peu de pays possèdent des institutions aussi libérales que les nôtres pour l'éducation des artistes. Presque toutes nos grandes villes ont des écoles de dessin et même de peinture, sculpture et architecture. Paris en compte deux très importantes, l'École gratuite et l'École des Beaux-Arts. La première a surtout pour objet de former des dessinateurs pour l'industrie. Dans la seconde, on enseigne tous les arts du dessin, et de nombreux professeurs y font des cours accessoires qui permettent aux jeunes artistes de se livrer à toutes les études nécessaires à leur complète instruction.

Quant à présent, je ne pense pas qu'il y ait de grandes améliorations à introduire dans l'enseignement de ces deux écoles; qu'on nous permette seulement d'indiquer ici deux lacunes qu'il serait facile sans doute de faire disparaître.

Il existe à l'École des Beaux-Arts un cours d'histoire, considérée surtout à son point de vue le plus important pour les artistes, les mœurs et les costumes. Pour donner à cet enseignement tout l'intérêt qu'il peut offrir, je voudrais qu'on augmentât, ou, pour mieux dire, que l'on fondât la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts. Il faudrait pouvoir mettre sous les yeux des élèves un grand nombre de dessins et de gravures. Les importantes publications auxquelles souscrivent les minis-

tres de l'intérieur et de l'instruction publique ne sauraient être mieux placées que dans une semblable bibliothèque. Sous l'ancien gouvernement, on en faisait cadeau à maint chef-lieu d'arrondissement où ils ne servaient qu'à amuser quelques oisifs et à constater le crédit de tel ou tel député. Aujourd'hui tout livre utile doit avoir sa destination utile aussi. A cette collection de livres et de dessins, il serait encore bon d'en joindre une de véritables costumes, confectionnés sous les yeux d'artistes et d'antiquaires exercés, et qui serviraient à draper les modèles en présence des élèves. On ferait ainsi pour les jeunes gens, aux frais de l'état, et dans une direction indépendante de tout système particulier, ce que les artistes les plus célèbres ont toujours pratiqué dans leurs ateliers. Rien n'aiderait mieux à comprendre les habitudes des anciens que cette comparaison entre la réalité et son interprétation par la peinture ou la statuaire antiques. Ce n'est pas tout de voir un péplus ou une chlæna sur une de ces charmantes terres-cuites d'Athènes; il faut encore examiner ces vêtemens déployés, les manier, apprendre comment ils s'attachent, s'ajustent et se combinent. Des Hottentots seraient fort embarrassés, je pense, s'ils n'avaient, pour connaître nos vêtemens, que nos tableaux ou nos statues. Dieu sait quelles méprises ils feraient quand il faudrait s'habiller. La garderobe que je propose pourrait encore s'augmenter de quelques costumes orientaux, car, ainsi que M. H. Vernet l'a fort bien démontré dans un intéressant mémoire lu à l'Académie des Beaux-Arts, les vêtemens actuels de plusieurs peuples orientaux présentent l'analogie la plus frappante avec les descriptions des auteurs anciens et avec les monumens figurés. C'est une idée féconde et qu'il convient d'approfondir.

Une seconde addition plus importante que je réclame pour l'École des Beaux-Arts, c'est la création d'une chaire spéciale d'architecture du moyen-âge. Cet enseignement n'existe pas dans notre école, ou plutôt n'a qu'une place nécessairement trop bornée dans un cours général de l'histoire de l'architecture. L'utilité, la nécessité de cette chaire nouvelle est facile à démontrer.

Le ministère des cultes consacre tous les ans plus de 2,000,000 à la réparation de nos cathédrales et de nos églises; le ministère de l'intérieur emploie 800,000 fr. à l'entretien de nos monumens historiques, dont les neuf dixièmes sont des édifices du moyen-âge; le ministère des travaux publics fait exécuter également de grandes restaurations; enfin les départemens et les communes votent tous les ans des sommes aussi considérables pour seconder les travaux de ce genre dirigés par l'administration centrale. Ainsi, l'on dépense plusieurs millions tous les ans pour la conservation d'une architecture dont on n'enseigne ni le caractère ni les pratiques. Confier la direction de tels travaux à des artistes sortis de nos écoles publiques, c'est s'exposer à des erreurs fâ-

cheuses, dont on pourrait citer plus d'un exemple; en charger des artistes qui ont fait leur éducation ailleurs, n'est-ce pas reconnaître la lacune que je viens de signaler?

Au reste, je ne sache pas que les critiques ou les plaintes s'élèvent contre l'enseignement de l'École des Beaux-Arts. Elles portent principalement sur les concours et surtout sur leurs jugemens. Dans tout concours, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, et il n'est pas étonnant qu'on accuse des juges obligés de se montrer sévères. On ne les taxe pas d'injustice ni même de partialité; mais ils ont, à ce qu'on dit, des tendances trop exclusives. Ils attacheraient trop d'importance à l'observation de certaines traditions, j'ai presque dit de certaines pratiques matérielles. Cependant les professeurs sont nombreux; chacun a sa méthode, et, au premier abord, on serait tenté de croire qu'il doit en résulter plutôt l'absence d'unité dans la direction de l'enseignement. Or, on se plaint au contraire, et les concours annuels prouvent que ce n'est pas tout-à-fait sans motif, on se plaint d'un certain *éclectisme* imposé, qui détruit chez les jeunes gens l'originalité et les allures franches et natives. Les concurrens, obligés de plaire à leurs juges, ne croient pouvoir mieux faire que de les imiter. C'est imiter la nature qu'il faudrait; mais le moyen de prévenir cette tendance assurément regrettable? N'est-ce pas un vice inhérent à toute école et impossible à éviter? Nulle école n'existe que par l'esprit de corps, et, s'il en était autrement, ce serait, je crois, un mal. Il est bien difficile qu'un professeur sentant l'art, et surtout le pratiquant d'une certaine manière, conserve l'impartialité et la liberté de jugement, qu'un simple amateur ne garde qu'avec beaucoup de peine. A un homme amoureux d'une blonde n'allez pas demander ce qu'il pense des brunes. Je ne doute pas que Raphaël n'eût jugé sévèrement les ouvrages de Rubens, et Rubens, en copiant Léonard de Vinci, a montré qu'il trouvait fort à redire à la Cène.

On aura donc toujours beau jeu à attaquer les jugemens d'un artiste dont la méthode est faite, et surtout les jugemens d'une compagnie d'artistes qui, par l'habitude de vivre ensemble et par la conformité de leurs goûts, se font chaque jour des convictions plus profondes. A mon avis, on s'exagère le mal. Je n'ai jamais entendu parler d'injustices criantes, et ordinairement le public a trouvé les arrêts de l'Institut plus indulgens que sévères; mais, à mon avis, ce n'est pas dans les jugemens des grands prix que l'influence d'école s'exerce d'une manière fâcheuse. Ce serait plutôt dans les épreuves préparatoires qu'il serait à propos de la conjurer. Je veux parler des concours d'esquisses, de figures peintes ou modelées. Là peut-être les jugemens, ayant moins d'importance, seraient rendus avec moins de réflexion. Déjà la section d'architecture, sans doute pour ôter tout prétexte à la critique, a cru devoir s'adjoindre un jury spécial choisi en dehors de l'Institut. Cet

exemple pourrait être imité par l'Académie de peinture et de sculpture. Très probablement ses jugemens n'en seraient pas modifiés d'une manière sensible; il y aurait cependant une chance de plus pour que les lueurs d'originalité qui paraîtraient dans les ouvrages de quelques concurrens fussent appréciées et encouragées.

Les plus importans de ces concours, ceux qu'on appelle les *grands prix*, décident en quelque sorte de la destinée d'un artiste. C'est aussi sur ce point que portent principalement les réclamations des réformateurs.

Quelques mots d'abord pour faire connaître le système actuel et ses résultats.

Après une série d'épreuves préparatoires destinées à faire connaître le degré d'instruction des élèves, les concurrens, architectes, peintres d'histoire, paysagistes, sculpteurs, graveurs en taille-douce, graveurs en médaille et musiciens, qui justifient d'être âgés de moins de trente ans, reçoivent un programme rédigé par l'Institut, et, renfermés dans des ateliers séparés, qu'on nomme *loges*, ils exécutent, sans communications avec le dehors, dans un temps fixé, une composition sur ce programme. L'Académie des Beaux-Arts décerne les prix. L'artiste qui est nommé le premier est pensionné, pendant quatre ou cinq ans, par le gouvernement. Les peintres d'histoire, les sculpteurs et les graveurs en taille-douce sont envoyés à l'Académie de France à Rome, où, pendant cinq années, ils sont nourris et logés et reçoivent une indemnité mensuelle de 75 fr. — Les architectes passent quatre ans à l'Académie, et la cinquième année, sur leur demande, peuvent être envoyés à Athènes. — Les musiciens demeurent deux ans à Rome, puis voyagent pendant une autre année en Allemagne. Leur pension leur est continuée pendant deux années encore à Paris. — Les paysagistes et les graveurs en médaille ne jouissent de la pension que pendant quatre ans. J'oubliais de dire qu'avec la permission du directeur, tous les pensionnaires peuvent voyager en Italie, avec leur indemnité de 75 fr., et que les frais de leur voyage à Rome et de leur retour à Paris leur sont payés à raison de 600 fr. pour chaque voyage.

Voilà l'état de choses actuel qui est l'objet de bien des critiques. Elles portent sur l'âge des concurrens, l'époque des concours, le voyage en lui-même et le séjour à l'Académie de France. J'examinerai successivement ces différentes questions; mais d'abord, partant des principes que je proposais tout à l'heure, je demanderai pourquoi il y a un grand prix de paysage? On a beau l'appeler *paysage historique*, ce n'en est pas moins de la peinture de genre. Observons que tous les grands peintres ont été paysagistes, quand ils l'ont voulu. Je n'ai nullement l'intention de rabaisser un art qui a créé des chefs-d'œuvre. Il me semble seulement qu'il n'a pas besoin pour exister d'être encouragé par le gouvernement comme la peinture historique. Rien de mieux que d'ac-

corder une indemnité spéciale, pour voyager, à un paysagiste qui annonce un talent remarquable, mais il est inutile de chercher à créer une classe d'artistes qui sera toujours assez nombreuse; partant, il n'y a aucun inconvénient à supprimer le concours de paysage.

La limite d'âge fixée pour l'admission au concours n'est-elle pas beaucoup trop étendue? A trente ans, un artiste vraiment digne de ce nom a formé son talent. Il n'a plus à s'instruire, il faut qu'il travaille et qu'il produise. Presque tous les grands maîtres se sont rendus célèbres avant vingt-cinq ans. Ruisdael seul, dit-on, fait exception à cette règle; mais à l'âge où il commença à peindre, selon une tradition contestable, il n'aurait pu être reçu en loges aux termes de notre règlement. Dans tous les cas, la règle ne peut être fondée sur des exceptions, et il serait probablement utile de restreindre à vingt-cinq ans l'extrême limite pour l'admission aux concours des grands prix. A vingt-cinq ans, celui qui reconnaîtra que la nature ne l'a point créé pour être artiste est encore à temps pour chercher une autre profession. Il faut laisser une porte ouverte à de sages repentirs.

Quant à l'époque des concours, ne sont-ils pas trop rapprochés? Les concurrens passent trois mois en loges dans un état d'excitation fébrile. Épuisés par un travail pénible, ils s'abandonnent ensuite à un repos assez long, et reprennent fort tard les études sérieuses que le concours a interrompues. Six mois de l'année, souvent plus, se passent ainsi pour les meilleurs élèves de l'école, qui assurément pourraient les employer plus utilement. Je ne vois aucun inconvénient, et je trouve quelques avantages à rendre ces épreuves moins fréquentes. On s'y présenterait mieux préparé, et elles seraient plus décisives. Il est inutile de multiplier le nombre des artistes, il suffit de donner à tous pour se produire des occasions assez fréquentes pour que le talent véritable puisse en profiter. Je proposerais donc que les grands prix ne soient décernés que tous les deux ans. Je me hâte de dire que je ne voudrais pas que la somme que le gouvernement accorde pour l'entretien des pensionnaires fût en rien diminuée. Au contraire, la pension actuelle est tellement médiocre, que la position des élèves de l'Académie de Rome qui n'ont pas de fortune est réellement intolérable. Prétend-on qu'avec 75 francs par mois ils s'entretiennent et paient leurs modèles et leurs couleurs (1)? A l'époque où cette pension fut fixée, la valeur de l'argent était bien supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, et il est évident que, tous les prix étant haussés, il devient également nécessaire d'augmenter la pension.

(1) Il est alloué à chaque élève 900 francs, qui lui sont comptés en argent à raison de 75 francs par mois, soit pour son entretien personnel, soit pour les dépenses des travaux d'obligation, soit enfin pour des courses et des recherches spéciales.

(*Règlement de l'Académie de France à Rome*, art. 9.)

Vient ensuite la question du voyage en lui-même, ou plutôt à ce sujet un grand nombre de questions se présentent. Le voyage est-il utile aux artistes? est-il également utile à tous? A supposer qu'il soit bon de résider quelque temps à Rome, doit-on réunir les pensionnaires dans l'Académie de France comme des moines dans un couvent, et les astreindre aux règlemens en vigueur dans cette académie?

Contre le voyage, on dit que les artistes perdent souvent leur temps à Rome, qu'ils y oublient le goût français, qu'ils se font eux-mêmes oublier d'un public dont ils auront à briguer de nouveau les suffrages; bref, qu'à leur retour à Paris ils auront leur carrière à recommencer. On ajoute que les musiciens ne trouvent à Rome ni les orchestres, ni les chanteurs qu'ils ont à Paris; que le *Stabat* de Pergolèse ne s'exécute plus comme autrefois à la chapelle Sixtine, attendu qu'il n'y a plus de chanteurs du troisième genre; enfin que toute musique bonne s'imprime ou se lithographie, et peut se trouver à la bibliothèque du Conservatoire. Quant aux graveurs en taille-douce, l'Italie est le pays du monde qui leur offre le moins de ressources. Sont-ce des tableaux qu'ils cherchent? ils ne manquent pas à Paris; des gravures? où trouver un plus riche cabinet qu'à la Bibliothèque nationale? des machines ou des procédés nouveaux? ce serait plutôt en Angleterre qu'ils devraient en chercher.

Il y a du vrai dans toutes ces objections. Rome est une ville sans pareille, où le temps se passe avec plus de rapidité que dans toute autre capitale. Le climat, le spectacle de la nature, la vue des chefs-d'œuvre, vous jettent dans une admiration passive. A Rome, la paresse n'a pas la grossièreté qui l'accompagne dans le Nord. Elle y prend les dehors de l'étude et de la méditation. A moins d'être sourd et aveugle, on y apprend quelque chose malgré soi; mais j'avoue qu'il faut une énergie peu commune pour y travailler. Entouré de débris magnifiques d'une civilisation détruite, on vit dans un monde imaginaire, on se plonge avec volupté dans des rêveries incessantes. Je suis loin de nier ce que presque tout le monde a senti; cependant, parce que Rome est le paradis terrestre des paresseux, est-ce à dire que ce soit un lieu que doivent fuir les travailleurs (je prends ce mot dans l'acception qu'il avait il y a quelques mois)? Je maintiens que cette nature si forte et si belle est pour les esprits d'élite comme une trempe qui double leurs forces. Sans doute, à la vue de cette multitude de chefs-d'œuvre, plus d'un artiste découragé jettera sa palette ou son ciseau; mais quelques autres, au contraire, saisis d'une noble émulation, accepteront le défi que le passé leur présente, et, s'ils succombent dans la lutte, ils ne tomberont pas sans gloire. Est-il besoin de dire qu'on ne peut et qu'on ne doit pas exiger que tout pensionnaire revienne en France avec un mérite transcendant? On ne fait point de grands artistes, on ne donne du génie à personne. Qu'importe que cent artistes ne profitent pas du voyage en

Italie, s'il peut être utile à un seul, qui sera un grand maître? En un mot, le gouvernement, qui ne peut créer les grands talens, ne doit négliger rien qui puisse les développer.

L'Italie d'ailleurs, et Rome surtout, offre un avantage considérable aux artistes français, car c'est là seulement qu'ils peuvent se défaire du vice capital de notre école que j'appellerai *le convenu*. Je regrette de ne pas trouver un mot meilleur pour exprimer ma pensée, mais, en vérité, pour la comprendre, quand on n'est pas sorti de Paris, cela vaut la peine d'aller à Rome. A Paris, chacun vit et se meut comme s'il était observé. On agit en vue de son public, on pose; et, parce qu'on craint toujours de n'être pas comme il faut, on est souvent comme il ne faut pas. Le mal ne date pas d'hier dans notre patrie, et ils étaient Gaulois ces gladiateurs qui inventèrent de mourir en prenant des attitudes nobles. A Rome, rien de semblable. Personne ne s'inquiète de son voisin. La passion, et dans ce climat tout l'excite, la passion est toujours franchement, énergiquement exprimée. J'ajouterai qu'on trouve en Italie des types de physionomies, je n'ose dire plus beaux que les nôtres, c'est impossible assurément, mais différens, et qui ont leur mérite. On rencontre souvent des Fornarines dans la campagne de Rome, qui produisent un certain effet, même quand on a vu nos beautés du bal Mabille.

Je n'ai guère parlé jusqu'à présent que des avantages que les peintres et les sculpteurs peuvent trouver dans le voyage d'Italie. Quant aux architectes, personne ne contestera, je pense, qu'ils n'aient beaucoup à apprendre dans un pays où tant de systèmes d'architecture se sont traduits à côté les uns des autres par des chefs-d'œuvre.

J'accorderai aux musiciens que les orchestres italiens sont médiocres, et que les belles voix italiennes sont plus rares en Italie qu'à Paris et à Londres; mais, en retour, on conviendra avec moi, j'espère, que l'Italie est un pays plus musical; je veux dire que l'on y sent mieux la musique que chez nous, et qu'elle tient dans la vie une plus grande place. Je doute que *l'Hymne à Pie IX* produise sur les Autrichiens le même effet de terreur que produisit autrefois *la Marseillaise;* mais il suffit d'entendre chanter aujourd'hui dans nos rues ce dernier air, pour être convaincu que ce n'est pas en restant chez soi qu'on cultivera son sentiment musical.

Enfin, *voir, c'est avoir,* dit le bohémien de Béranger. Tout voyage excite dans l'ame d'un artiste des émotions qui se gravent dans ses souvenirs et qui deviennent la source d'inspirations fécondes. Sans doute celui qui ne vise qu'à rendre une nature triviale et dont l'ambition ne s'élève pas plus haut qu'un certain mérite d'exécution, celui-là peut rester dans son pays; mais quiconque se croit une mission plus élevée voudra courir le monde, voir et comparer. Or, quel plus beau champ pour un voyageur que cette Italie, cette mère immortelle des arts?

Peut-être en ce moment est-ce un fantôme que je combats, et ce n'était pas la peine d'en écrire si long pour prouver une vérité que nul artiste vraiment digne de ce nom ne s'avisera de nier; mais nous vivons dans un temps où tout est remis en question, et où il suffit qu'une institution soit ancienne pour que quelques esprits s'imaginent qu'elle est mauvaise.

Je crois donc qu'il est bon de maintenir le *statu quo* en ce qui concerne le voyage et sa durée. Peut-être y aurait-il lieu pourtant de la réduire pour les graveurs, qui souvent vont à Rome sans avoir suffisamment étudié la pratique si longue et si difficile de leur art. A mon avis, ils feraient mieux de passer auprès de leur maître les deux premières années de leur pension. Trois ans d'ailleurs leur suffiront amplement pour chercher en Italie quelque tableau qui les inspire. Il reste entendu que pendant ces deux années passées à Paris ils jouiraient de la même indemnité qu'à Rome.

Le système de la vie en commun, le régime de l'Académie de France à Rome, est attaqué par quelques-uns de ceux qui veulent bien reconnaître les avantages d'un séjour en Italie. On peut pour défendre ce système alléguer d'abord l'économie. Il est certain que pour entretenir séparément le même nombre d'élèves dans des chambres garnies à Rome, il en coûterait beaucoup plus d'argent. Si les dîners se prolongent trop à la villa Medici, si les causeries et la flânerie s'excitent par la réunion dans le même lieu de jeunes gens du même pays, c'est un malheur peut-être, mais il est à peu près sans remède, et, quoi qu'on fasse, des gens qui parlent la même langue, qui ont les mêmes goûts et qui sortent de la même école, trouveront le moyen de se réunir et des occasions de perdre leur temps; du moins nos jeunes artistes, vivant dans un palais appartenant à la nation, se sentent astreints à un certain décorum qui rend facile la surveillance du directeur.

L'Académie de France à Rome a bien, comme toutes les institutions françaises, quelque chose de fastueux et de théâtral. C'est une ambassade au petit pied; néanmoins, même en tant qu'ambassade, elle rend des services au pays. Elle montre aux étrangers la grandeur de la France et inspire un noble orgueil aux nationaux. Sans doute nos soldats blessés pourraient vivre heureux dans leurs villages avec une pension du gouvernement; cependant il est bon qu'il y ait un Hôtel des Invalides, que ce soit un vaste et beau bâtiment, qu'on aille voir la grande marmite et la vaisselle plate des officiers. En passant devant l'Hôtel des Invalides, il n'y a personne qui ne se dise que la France est une nation militaire, et qu'elle sait récompenser le courage de ses soldats.

Le retour à Paris est souvent pour un artiste un moment de tristes déceptions. Lauréat et privilégié en Italie, sans inquiétude pour sa vie matérielle, habitué à une société étrangère, il rentre en France et s'y trouve isolé dans la foule, sans amis, sans protecteurs, quelquefois

sans ressources, et ne sachant comment subsister. Les règlemens de l'Académie ont essayé de remédier à ce que cette situation a de fâcheux, en statuant que le pensionnaire pendant la dernière année de son séjour à Rome doit exécuter un ouvrage, lequel donnera la mesure de son talent et le fera connaître dans le pays où il va exercer son art. Mais qu'arrive-t-il? Par l'imprévoyance naturelle aux artistes, surtout par le manque de ressources pour payer des modèles (je parle surtout des peintres et des sculpteurs), la plupart exécutent cet ouvrage à la hâte et au dernier moment. D'ailleurs, il faut se rappeler qu'ils travaillent loin du pays d'où ils attendent leur récompense, qu'ils en ont perdu les habitudes, les modes même, il faut bien lâcher le mot; enfin qu'ils se présentent au public avec tous les désavantages qu'aurait un étranger. L'épreuve est souvent fatale à beaucoup de pensionnaires, et malheureusement elle est décisive. C'est d'après cet ouvrage que le public les juge. Les musiciens sont mieux traités à mon avis. Les deux dernières années de leur pension, ils les passent à Paris, près des auteurs et des directeurs de théâtre. Ils peuvent, comme on dit, prendre l'air du bureau, et ils ont deux ans pour se faire connaître.

Je voudrais que les peintres et les sculpteurs fussent placés dans une condition aussi avantageuse. Qu'ils envoient à Paris non point un tableau ou une statue, mais des études. C'est au retour qu'ils feront ce tableau ou cette statue. Ils auront une année pour y travailler, et une indemnité suffisante pour subvenir à leurs besoins et payer les frais de modèle. J'insiste sur ces détails pratiques, parce que, à mes yeux, ils ont une grande importance. On ne travaille pas bien quand la misère est à la porte, et celui qui n'a pas de quoi payer des modèles ne fera rien qui vaille. Serait-ce trop de donner 8 ou 10,000 francs à un artiste pour cette dernière année? S'il a du succès, il vend son tableau, et le voilà lancé; s'il ne réussit pas, le gouvernement a fait pour lui tout ce qu'il devait faire; il n'a plus à s'en occuper. Ce sont 10,000 fr. perdus. On achète quelquefois plus cher de mauvais tableaux, et encore est-on obligé de les placer quelque part. Dans mon système, le pensionnaire conserverait toujours la propriété de son œuvre.

Quant aux architectes, il est beaucoup plus difficile de leur donner de l'occupation à leur retour. Un architecte est comme un médecin: pour l'employer, on n'exige pas seulement qu'il soit savant, mais qu'il soit habile, qu'il soit heureux. Un architecte doit être administrateur; or, on n'apprend à le devenir qu'en dirigeant des travaux. Dans tous les cas, je demanderais pour les architectes la prolongation de leur pension pendant une année après leur retour, et la préférence pour les places d'inspecteur qui seraient vacantes. Peut-être encore pourraient-ils être utilement employés au Conseil des bâtimens civils, où ils prendraient séance pour un temps. J'oubliais de dire que dans mes idées il serait absolument nécessaire d'ajouter pour eux au voyage d'Italie et de

Grèce une tournée en France de quelques mois, consacrée à l'étude des monumens du moyen-âge.

Je résumerai en peu de mots mes propositions, qu'en toute humilité je soumets à l'administration. Je demande :

1° Qu'un jury soit adjoint à l'Académie des Beaux-Arts pour les jugemens préparatoires des esquisses, études, etc. (Il pourrait être nommé par le ministre et par les concurrens eux-mêmes);

2° Que les concours pour les grands prix n'aient lieu que tous les deux ans;

3° Qu'on ne s'y puisse présenter après vingt-cinq ans,

4° Que le grand prix de paysage soit supprimé;

5° Que la pension des lauréats soit augmentée;

6° Qu'une pension suffisante leur soit continuée à leur retour en France pendant une année;

7° Que les architectes pensionnaires passent quatre années en Italie, un an en Grèce, et fassent une tournée en France;

8° Que les graveurs pensionnaires ne passent en Italie que les trois dernières années de leur pension;

9° Qu'un cours spécial d'architecture du moyen-âge soit établi à l'Académie des Beaux-Arts, et qu'en attendant le vestiaire que je sollicite, une bibliothèque spéciale soit jointe à cet établissement.

Encore un mot sur le système d'encouragemens qui me semble le plus utile. Le dernier gouvernement, à mon avis, en avait un détestable; c'était de commander des ouvrages d'art, en général fort mal payés, souvent des copies de tableaux anciens et même de modernes. Qu'arrivait-il? La commande était exécutée à la hâte, presque toujours assez mal; l'artiste, en l'exécutant, n'apprenait rien, ne gagnait presque rien, et l'administration se trouvait en possession d'un mauvais ouvrage dont il lui fallait disposer. On l'envoyait dans une province, où il enseignait cette vérité déplorable, qu'avec un peu de protection nul, si méchant artiste qu'il fût, ne devait désespérer de vivre aux dépens du budget.

Tel ne peut être le système que suivra le gouvernement de la république. Aux artistes d'un mérite reconnu, il faut confier le soin de décorer nos monumens; mais point de commandes : il est rare qu'un artiste rende avec bonheur des idées qui ne sont pas les siennes. Rien de mieux, après les expositions, que d'acheter des ouvrages qui ont obtenu le suffrage du public. Aux jeunes gens qui montrent des dispositions, qu'on donne des allocations qui leur permettent de se livrer à des études sérieuses, mais ne leur demandez encore aucune de leurs productions. Pour mériter le secours que vous leur accorderez, il suffira qu'ils travaillent à perfectionner leur éducation.

P. Mérimée.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 mai 1848.

L'assemblée nationale est enfin réunie, elle a proclamé la république, elle s'est nommé un président, elle a écouté le compte-rendu des deux mois qu'on a mis à lui préparer la place, elle a rafraîchi le mandat du pouvoir exécutif, le pouvoir exécutif s'est choisi des ministres : voilà notre second provisoire au complet; puissions-nous bientôt arriver au définitif! Tel est, en vérité, le vœu le plus ardent dont l'opinion publique ait salué cette nouvelle phase de l'ère de février. Ce n'est point ingratitude pour les services passés, défiance prématurée des mérites à venir; c'est purement et prosaïquement un grand besoin de repos.

On aura beau galvaniser la révolution, nous n'avons plus le tempérament révolutionnaire. On ne sent nulle part autour de soi cette foi passionnée, cet enthousiasme vainqueur qui aplanissent les montagnes et comblent les vallées. La chose s'explique : nous ne nous croyons pas assurément dans le meilleur des mondes, mais nous devons bien avouer que nous ne trouvons dans le monde où nous sommes ni de très hautes montagnes, ni de vallées très profondes. Il y a soixante ans tout à l'heure que l'on travaille au nivellement. Est-ce à dire pourtant que ce ne soit plus la peine de rien faire? Nous attendons mieux de notre constituante, et, si nous ne pensons pas qu'elle ait tout l'univers à reconstruire, nous nous plaisons cependant à imaginer la grandeur possible de ses œuvres futures. Oui, quand nous sommes trop étonnés, trop découragés en découvrant ce qu'il y a souvent par ce temps-ci de mesquin dans les choses et de médiocre dans les personnes, c'est pour nous un soulagement de nous transporter en esprit jusqu'au temps qui suivra. Nous aussi nous avons confiance aux destinées de la France, et, à travers toute cette poussière du moment, nous apercevons le rayonnement de l'avenir. Nous savons bien pourquoi la monarchie est tombée; ce n'est pas parce que c'était la monarchie. Le mal est qu'elle n'a pas voulu être

une monarchie démocratique, comme elle le pouvait, et comme M. de Lamartine lui-même l'en adjurait, lorsqu'en 1843 il entra dans l'opposition constitutionnelle; le mal est qu'elle ne s'est point assimilé cette idée de démocratie, et qu'elle l'a de la sorte abandonnée aux passions mauvaises, aux intelligences faussées qui l'ont obscurcie ou travestie. La vraie légitimité, la raison d'être du gouvernement républicain, ce sera de reprendre avec éclat le drapeau démocratique aux mains violentes qui ont prétendu l'accaparer pour leur usage, ce sera de montrer qu'il est avant tout un drapeau d'ordre et de liberté. Le jour viendra, nous en sommes sûrs, où la notion de démocratie, clairement comprise, vivifiera la société tout entière et ne l'effraiera plus. On verra bien alors ce que c'est qu'un état démocratique, quand il sera franchement réalisé; non point vicié par telle ou telle influence d'aristocratie bâtarde, non point défiguré par le charlatanisme hypocrite de quelques rêveurs extravagans, mais assis sur une base inébranlable, sur le bon sens de toute une nation. On verra les forces individuelles se multiplier et s'accroître, au lieu de se réduire en nombre comme sous un régime de privilége, au lieu de se confondre et de s'effacer comme sous un régime d'utopie. Il n'y aura personne qui n'ait sa place dans le sein de la cité, mais la cité non plus n'absorbera pas le citoyen, elle ne le changera point en machine; elle voudra qu'il ait son existence propre au milieu de l'existence commune, elle voudra qu'il s'aide lui-même autant et plus qu'elle l'aidera.

Forts de ces espérances qui touchent à nos convictions les plus chères, nous avons bien le droit de parler de notre jeune république comme étant des siens. Nous ne sommes pas les émigrés de 89; nous avons foi dans ce qui se fait; nous demandons seulement qu'on le fasse mieux. Nous demandons surtout qu'on n'exagère pas la tâche à laquelle le pays est appelé pour que ces exagérations mêmes ne refroidissent pas son zèle, s'il ne les prend point au sérieux, pour qu'elles n'alarment pas sa raison, s'il croit devoir s'en inquiéter. D'où viennent, en effet, les symptômes qui nous frappent, cette lassitude morale dès le début d'une révolution, cette atonie singulière en présence de tant de réformes importantes qu'il faut accomplir, cette envie d'en finir presque avant d'avoir commencé? N'est-ce point parce que depuis deux mois on a tant et tant tiraillé ou surexcité les esprits, qu'ils ne songent plus maintenant qu'à se rasseoir? On n'a pas voulu s'avouer qu'il s'agissait uniquement de rendre aux idées du siècle le cours naturel qui leur avait été un instant barré, de continuer l'émancipation raisonnable qui se poursuivait d'elle-même du moment où on lui rouvrait ses voies régulières. On s'est vanté, qui tout haut, qui tout bas, d'avoir des mondes à démolir et des mondes à créer. On a par là répandu dans le pays je ne sais quelle fièvre d'attente qui l'a si bien fatigué, qu'il n'aspire plus qu'à presser un dénouement pour reprendre ensuite sa vie ordinaire. Puis, à force d'entendre dire chaque jour que l'ordre social devait être remué de fond en comble, les imaginations s'apprêtaient involontairement à d'étranges merveilles. Aussitôt qu'on redescend dans la pratique, la réalité ressuscite; toutes les entreprises possibles sont obligées de s'y proportionner; celles qui auraient été les plus émouvantes ou les plus grandioses sans ce malencontreux préliminaire perdent beaucoup de leur effet sur les ames les plus sérieuses, parce que ces ames étaient trop tendues ailleurs. On est ainsi ou languissant, ou distrait; on laisse les petites affaires empiéter sur les affaires graves; on a l'air de flotter au jour le jour en

cherchant une direction qu'on ne trouve pas. Il semble qu'on n'ait pas la libre possession de soi-même. C'est comme cela que l'assemblée nationale a paru jusqu'ici presque aussi bourgeoise que pas un parlement qui l'ait précédée. Le mot n'est dans notre bouche ni précisément un éloge, ni certainement une injure. C'est un fait que nous constatons.

L'assemblée nationale renferme cependant assez d'élémens et nouveaux et divers pour qu'elle puisse bientôt sans doute offrir une physionomie plus originale. Un Bonaparte montant à la tribune, de simples ouvriers assis au bureau, un pasteur protestant et un moine dominicain se traitant publiquement de confrères, partout les noms inconnus mêlés aux anciens noms : ne sont-ce pas là les signes du temps? Il serait d'ailleurs impossible de classer dès à présent ces neuf cents personnes qui n'ont guère eu l'occasion de se distinguer et de se rapprocher. Trois groupes seulement se détachent assez sur ce fond obscur et mouvant de l'assemblée pour qu'on puisse déjà les voir en relief. Ce sont les vétérans de la cause libérale que nous sommes heureux de retrouver encore en si grand nombre, les membres de la vieille gauche parlementaire, depuis ses rangs les plus avancés jusqu'au centre : le pays leur a rendu même justice à tous, parce qu'ils avaient tous également servi sa dignité. Ce sont ensuite ceux que nous appellerons les continuateurs du parti catholique d'autrefois, comme autrefois s'appuyant plus ou moins sur les légitimistes, mais se recrutant aussi dans une école démocratique qui naît d'hier au monde officiel. C'est enfin un certain noyau d'interrupteurs téméraires, d'orateurs impérieux, de prétendans déçus, de conspirateurs quand même, qui font tout ce qu'ils peuvent pour qu'on dise qu'ils sont la *montagne*. Nous qui les apercevons de loin très clair-semés et comme égarés sur cette cime ardue qui, en langage plus moderne, est tout bonnement le dernier banc de l'extrême gauche, nous nous contenterons par politesse de les nommer des excentriques.

Nous ne prétendons pas démêler à l'avance les rapports qui pourront s'établir entre ces différens groupes et la masse même de l'assemblée; nous manquons encore des notions indispensables à toute combinaison parlementaire, et les combinaisons doivent être longues à se former dans un milieu si neuf. Voici cependant un point sur lequel nous voulons affirmer : nous croyons que l'ancien parti libéral du régime constitutionnel doit obtenir tôt ou tard, par la seule force des choses, une prépondérance efficace dans les délibérations de l'assemblée républicaine. Il est un souvenir clair jusqu'à l'évidence pour toutes les mémoires de bonne foi : avant le 24 février, l'opinion la plus populaire, la plus considérable par le nombre comme par la qualité des adhérens, l'opinion de l'immense majorité, c'était dans toute la France l'opinion libérale et modérée qui a conservé tant d'organes dans le nouveau parlement. Tous les vainqueurs du 24 février ne s'éloignaient pas d'elle autant qu'ils voudraient aujourd'hui le faire croire, et quelques-uns d'entre eux se seraient assez volontiers accommodés de son triomphe pour attendre très patiemment le leur. Aujourd'hui, ce parti se trouve presque reconstitué sur le terrain parlementaire, grace à la vertu même du suffrage universel, qui a confirmé en son honneur les votes des électeurs privilégiés. Il a loyalement accepté son nouveau mandat. La base de son *credo* monarchique, c'était le culte de l'institution, ce n'était pas le culte de la personne; il l'a bien prouvé. Le cours des événemens emportera d'ailleurs bientôt toutes

les inquiétudes que pourraient susciter des ambitions rétrospectives, et, à mesure que l'ordre s'affermira par la constitution, il sera de plus en plus difficile de troubler l'imagination populaire avec des fantômes de prétendans. Il arrivera naturellement ainsi que les hommes de l'ancien parti libéral, dégagés, dans leurs allures politiques, des préventions qui peuvent à présent les embarrasser, auront bientôt sur l'assemblée l'autorité salutaire du talent et de l'expérience.

Les nouveaux venus ont le champ libre, et nous souhaitons vivement qu'ils se fassent une grande part dans l'arène qui leur est ouverte. Il nous est néanmoins permis de dire que les questions constitutionnelles, que les théories de droit politique gagneront, pour tout le monde, à passer par la logique nette et tranchante de M. Duvergier de Hauranne; nous ne croyons pas qu'il y aura dans l'assemblée de membres plus experts et plus sages que M. Vivien pour la solution des difficultés administratives. M. Léon Faucher a déjà fait preuve d'une initiative courageuse. La pensée à la fois si délicate et si élevée de M. de Rémusat jettera certainement d'utiles lumières sur les problèmes de philosophie sociale qui vont tout de suite se présenter à propos de l'éducation et des cultes. Enfin pourquoi ne pas tout dire? il n'y a point, que nous sachions, de proscrits en France, et, si Marseille en a par hasard voulu faire, il est plus d'une grande ville, plus d'un département qui seront fiers de réparer cette pitoyable injustice. Notre ferme espoir, c'est donc que M. Thiers reparaîtra dans l'assemblée, non pas pour y disputer l'empire à personne, mais pour mettre au service de tous cette admirable lucidité d'exposition, cette connaissance minutieuse et pratique des affaires qui manque absolument chez ceux qui les ont à présent en main. Dans cette détresse de la fortune publique que l'optimisme le plus acharné ne réussit pas même à dissimuler, dans l'universelle anxiété que produisent les essais aventureux de toutes les théories fiscales, comment le pays, comment ses députés ne s'en rapporteraient-ils pas à l'expérience consommée de M. Thiers en matière de finances? Au milieu des complications chaque jour croissantes de la politique européenne, comment n'aurait-on pas égard aux avis de celui qui autrefois signalait avec un tact si sûr tous les périls dont nos relations extérieures étaient menacées?

Encore une fois, nous ne préjugeons pas les sentimens et les ressources de l'assemblée; nous ne sommes pas à même de deviner s'il ne sortira pas quelque force compacte de cet éparpillement inévitable qui en dissémine les membres. Nous disons seulement qu'il y a dans ce groupe de l'ancien parti libéral un foyer considérable de vie politique, un centre où sont réunis des talens éprouvés et de beaux caractères. S'il est un point, dans le parlement républicain, qui semble destiné à exercer une attraction sérieuse, c'est peut-être celui-là. Nous irions même jusqu'à risquer une supposition que nous conjurons nos lecteurs de tenir pour très innocente. Il y a des républicains de la veille, comme cela se disait encore l'autre mois, il y a de ces anciens ennemis de la monarchie qui ne l'étaient pourtant pas du bon sens et qui comprennent fort bien que la société n'a pas pu tomber avec le trône. Ils éprouvent le sincère besoin de la défendre contre les attaques insensées des systèmes armés qui la menacent. Ils ont en même temps la noble passion de combattre pour elle tout-à-fait en tête du corps de bataille, au premier rang, au rang des grosses épaulettes; ils vont jusqu'à revendiquer la place par droit de conquête, quelques-uns par droit de naissance. Ils

sont très jaloux de ces droits-là et du légitime bénéfice qu'ils rapportent, si jaloux qu'ils laisseraient peut-être l'ennemi plutôt que de guerroyer en simples soldats. Nous les supposons maintenant une bonne fois rassurés sur la possession de leur commandement; ne seront-ils pas à la fin bien aises de rencontrer auprès d'eux des auxiliaires intelligens, et qui sait? comme ils n'ont pas été nourris dans la connaissance très intime des grandes affaires, comme ils sont déjà doués par leur âge d'une maturité trop respectable pour se résigner à bien apprendre, comme ils se piquent par-dessus tout d'un certain patriotisme qui donne beaucoup de dispenses, il ne serait pas impossible qu'ils acceptassent un jour ou l'autre l'alliance utile et désintéressée des anciens amis qu'ils avaient dans l'opposition constitutionnelle. Ceux-ci sentent bien que la pourpre consulaire n'est plus leur fait, et tout ce qu'ils demanderaient par amour pour l'art, ce serait qu'on ne la portât pas trop mal. Ils y pourraient aider discrètement plus d'un consul d'aujourd'hui, et, malgré toutes les déclarations d'amitié qui réunissent en faisceau si harmonieux nos cinq directeurs, nos dix ministres, nos quatre sous-secrétaires d'état, nous sommes convaincus que cette alliance serait beaucoup moins lourde aux républicains dont nous parlons que l'alliance officielle sous laquelle ils s'inclinent sentimentalement.

Il y aurait bien des gens à qui cette sage entente causerait un médiocre plaisir, et, sans aller plus loin, nous pourrions citer tout de suite les membres du second groupe que nous avons indiqué, les continuateurs du parti catholique. Ceux-ci se retrouvent, dans la nouvelle assemblée, bien plus en force qu'ils ne l'étaient au Luxembourg. Le banc des évêques, que la royauté n'osait pas encore rétablir au sein de la pairie, est sorti tout d'une pièce de l'urne immense du suffrage universel. Les évêques sont même suffisamment accompagnés. Nous acceptons de grand cœur l'avénement politique d'un ordre si essentiel de citoyens français. Leur présence, loin de nous inquiéter comme elle l'eût fait du temps où ils usaient sans scrupule des influences aujourd'hui tombées, leur présence éclatante dans ce parlement populaire nous est un sujet de satisfaction et de sécurité. Nous serons pourtant, nous l'avouons à la honte de notre esprit pusillanime, nous serons bien plus rassurés encore quand nous aurons la précieuse certitude que les représentans ecclésiastiques ou laïques auxquels nous faisons allusion n'emploieront pas le crédit purement spirituel qu'ils ont sur les consciences à se former un parti trop purement temporel. Nous convenons d'ailleurs qu'il y a bien des raisons pour détourner à temps toute entreprise de ce genre du but qu'elle viserait. Nous mentionnons la principale, c'est l'hétérodoxie cachée qui ne manquerait point d'éclater et de dissoudre la petite armée théocratique du moment où elle se mettrait en campagne. Aussi, quand nous en faisons ici le dénombrement, nous sommes bien plus attirés par la diversité originale des physionomies que par l'importance actuelle de l'ensemble. M. Bautain, M. Lacordaire, M. Buchez, seront toujours, quoiqu'ils s'en défendent, des orthodoxes assez suspects. Le premier est trop métaphysicien, le second trop orateur, le troisième est un chef d'école; toute école, en religion, frise de près le schisme. M. Bautain s'est jusqu'ici renfermé dans un silence très absolu; ses récentes prédications à Notre-Dame ne l'ont pas suffisamment édifié sur les chances de succès oratoire qui lui sont réservées. Si nous ne nous trompons cependant, M. Bautain et M. l'évêque de Langres sont les deux membres du

clergé qui paieront de leur personne avec le plus de confiance dans la mêlée parlementaire. Cette confiance, étant tout évangélique, ne saurait être déplacée. Quant au père Lacordaire, il se soucie trop peu de son talent et beaucoup trop de sa robe. Il parlera bien s'il peut, mal s'il ne peut bien; mais il parlera, il a déjà parlé. C'est un esprit extrême qui va souvent de biais, parce qu'il répand sa verve bourguignonne en fleurs et en images bien plus qu'en raisonnemens. Il est aujourd'hui très sincèrement républicain, nous en sommes convaincus; demain il redeviendrait monarchique, que nous lui garderions toujours la sympathie particulière que nous inspire cette nature aventureuse. Dans l'entraînement de la chaire, il lui est échappé plus d'une petite hérésie qu'il a mal corrigée : l'entraînement de la tribune pourrait bien lui en arracher quelque grosse. Qui vivra verra. Une hérésie toute faite, c'est celle de M. Buchez; M. Buchez est un homme honnête et patient, qui a donné toute sa vie à un système de moralisation populaire, fondée sur une interprétation très paradoxale de l'histoire. Ce n'est pas le moment de chicaner sur la justesse des idées dogmatiques, quand les intentions sont pures et les résultats excellens. M. Buchez est le père de cette famille laborieuse et réfléchie du journal *l'Atelier;* M. Corbon est un des plus distingués parmi les enfans de son esprit, et, quand nous le voyons assis dans le parlement, tout près du fauteuil de la présidence occupé par son maître, quand nous voyons à côté un autre ouvrier, M. Peupin, nous disons que la révolution qui a fait cela ne peut périr sous les coups d'une stupide anarchie, puisqu'elle a récompensé si glorieusement vingt ans de propagande pacifique. Cependant, comme le maître et les disciples formulent leur catholicisme à l'aide des préfaces de cette *Histoire de la Révolution* où Robespierre est à tout moment donné pour un successeur incompris, pour un parent éloigné du Christ, comme ils ont sur l'organisation de l'église et du culte des notions qui vont assez mal avec tous les concordats, nous sommes obligés de les tenir jusqu'à présent pour les catholiques les plus provisoires du monde. Nous doutons que de leur point de vue social ils sympathisent beaucoup avec l'habile républicanisme du haut clergé : ils emmèneront peut-être un jour le père Lacordaire; ils ne se laisseront jamais emmener par les jésuites.

Courons maintenant du bureau de la présidence aux sommets orageux de l'assemblée; saluons les excentriques. Ils sont bien six ou huit quelque part là-haut qui se donnent leurs voix comme un seul homme pour se porter à tout ce qu'on voudra; le malheur est que l'assemblée ne veut pas d'eux. Tant pis pour la patrie! D'abord M. Emmanuel Arago; mais justement voici qu'on le nomme ambassadeur à Berlin : la diplomatie dépeuple la montagne; puis M. Barbès, que M. Louis Blanc ira sans doute rejoindre depuis qu'il s'est affranchi des grandeurs importunes *qui l'attachaient au rivage*. M. Barbès est un fanatique sincère, c'est une ame généreuse bizarrement accouplée à l'esprit le plus prétentieux qu'on puisse imaginer; c'est le romantique du radicalisme. Il dit dans son club que la France est le chevalier de Dieu; il se croit de très bonne foi le chevalier de la France, et il s'impose à ses contradicteurs comme s'il avait un gantelet au poing. On s'accorde à penser qu'il doit remplacer avantageusement M. de Boissy pour les spectateurs des tribunes. Nous n'ajouterons plus un mot au jugement que nous portions l'autre jour sur M. Louis Blanc; nous savons par cœur

les deux ou trois oraisons funèbres qu'il a lui-même prononcées sur sa tombe du haut de son tabouret. Respect à sa mémoire!

Les excentriques ont un cachet qui caractérise leur éloquence parlementaire. Ils se croient toujours sur le Forum ou sur l'Agora; le peuple, pour eux, ce n'est pas ce peuple immense qui couvre de ses flots pressés la surface du sol français, à la fois un et divers, réuni par mille liens abstraits, partagé entre les milles sphères de la vie moderne, vivant partout dans les rapports compliqués sur lesquels la civilisation des siècles a fondé la société nationale. Le peuple, c'est pour ces yeux exclusifs et préoccupés l'auditoire d'un club, la foule d'un carrefour; c'est cette masse flottante qu'on peut dénombrer au besoin, qu'on a pour ainsi dire tout entière dans la main, qu'on tient et qu'on mène d'homme à homme. C'est le peuple de la ville antique, de la cité du moyen-âge, ce n'est pas le grand peuple dont l'ame est toute la France. Par une curieuse contradiction, à ce peuple ainsi restreint et renfermé dans des limites presque matérielles, les excentriques parlent toujours de l'état, de cette puissance éminemment moderne qui ne se comprend plus, si l'on ne s'élève à une sorte d'idéal politique. L'état joue le rôle principal dans tous leurs rêves; la protection de l'état, l'intervention de l'état, telle est la péroraison constante de ces harangues romaines adressées aux quirites de Paris. Il est vrai que ces grands orateurs ont encore à monter un cheval de bataille tout neuf que ne connaissaient ni les Grecs, ni les Romains, auxquels on emprunte tant aujourd'hui. Quand ils ont été vaincus dans les élections, vaincus à la tribune de l'assemblée nationale, ils s'en prennent aux réactionnaires. Qu'est-ce que la *réaction?* Voilà de ces mots qui courent comme l'éclair, parce qu'ils ressemblent à des fantômes, et que tout le monde en parle sans que personne y voie rien. La *réaction* remplacera *Pitt et Cobourg* dans le vocabulaire des tribuns de 1848. Qu'est-ce donc que la réaction? Nous n'avons pas de raison pour ne point dire comment nous l'acceptons quant à nous, et pourquoi même nous la saluons. Ce n'est pas l'espérance d'une restauration quelconque : il n'y a pas de restauration possible avec trois dynasties au concours. Ce n'est pas la folle envie de couper le chemin au progrès régulier de la démocratie dans le domaine politique : la démocratie est entrée pour toujours dans nos institutions, qu'on lui avait trop fermées par cette funeste invention d'un *pays légal* qui n'était point tout le pays de France. Ce n'est pas enfin un froid égoïsme qui abandonnerait à elles-mêmes les inséparables misères de la société humaine et ne travaillerait jamais à les adoucir. La réaction que nous accueillons, que nous embrassons parce qu'elle est d'urgence, c'est le ferme propos de ne point encourager les rêveurs pernicieux qui promettent aux masses le parfait bonheur sur terre, comme une conquête tôt ou tard réalisable, comme un apanage de droit divin où ils vont réintégrer l'humanité; c'est l'énergique volonté d'arracher l'ordre social aux mains rudes et maladroites de ces orgueilleux empiriques.

Si de l'assemblée délibérante nous passons maintenant aux régions plus voilées du pouvoir exécutif, si nous examinons les quelques faits parlementaires qui ont pu éclairer les membres du gouvernement sur leur situation réciproque, nous voyons trop que le provisoire continue de toute manière. Le provisoire était une harmonie simulée à force de dévouement patriotique entre des opi-

nions et des humeurs qui, attelées à une même besogne, tiraient pourtant très rarement ensemble. Il suffit d'avoir fréquenté les clubs un peu avancés pour savoir à fond que l'Hôtel-de-Ville vivait en très mauvaise intelligence avec le ministère de l'intérieur; entre les deux nageait la barque de la préfecture de police, une forte barque, bien armée, conduite par un vigoureux rameur; à côté de la préfecture officielle, il y en avait même une autre plus ou moins clandestine, qui ne mettait pas tant de mystère dans ses sympathies et les appuyait avec des condottieri qui ne relevaient de personne que d'eux-mêmes. Au-dessus de ces discordes, tantôt en germes et tantôt épanouies, planait heureusement M. de Lamartine, qui maintenait tout par son caractère et couvrait tout de sa popularité. On aurait cru que ce rôle de modérateur devait le fatiguer, et qu'il serait bien aise d'embrasser enfin avec une préférence plus marquée celui des deux partis où tout le monde lui voyait sa place, une grande place.

L'assemblée nationale l'avait ainsi compris, et, quoiqu'elle n'ait pas indiqué son sentiment avec toute l'énergie possible, elle en avait cependant assez témoigné pour que M. de Lamartine y cédât, s'il lui eût convenu d'y céder. Les députés des départemens et bon nombre des députés de Paris n'étaient pas enchantés de la politique spéciale du ministère de l'intérieur. *Le Bulletin de la république*, même après les justifications empressées de son éditeur responsable, n'avait guère trouvé de panégyristes. On n'eût pas demandé mieux que de rendre tout-à-fait à ses loisirs cette rédaction anonyme, qui s'était cependant tout d'un coup fort adoucie. Bref, la nomination de M. Buchez à la présidence était au pied de la lettre une première victoire de l'Hôtel-de-Ville sur le ministère de l'intérieur, et elle eût été suivie d'une seconde plus complète, si l'assemblée, adoptant les conclusions de ses bureaux, eût élu directement un conseil de ministres, au lieu de former d'abord une commission exécutive. Il était en effet beaucoup plus commode d'élaguer un ministre d'une liste d'autorités purement administratives que d'écarter un révolutionnaire éminent du comité suprême qui devait représenter l'action générale de la révolution. L'assemblée nationale ne voulait pas et ne voudra jamais toucher à la révolution même; elle eût seulement aimé qu'on l'administrât autrement. Quelques membres du gouvernement provisoire semblaient fort de cet avis; M. Crémieux en était ouvertement, et l'on prétendait, sur raisons probantes, que l'avis ne choquait pas trop M. de Lamartine.

M. de Lamartine a brusquement détourné l'assemblée de cette pente qu'elle paraissait décidée à suivre. Il a posé nettement la question. D'autres avaient parlé de la balance des pouvoirs, de l'avantage permanent qu'on gagnerait à séparer en principe l'exécutif du délibérant. M. de Lamartine a dit simplement et explicitement qu'il ne voulait point être là où ne serait point M. Ledru-Rollin. Était-ce générosité, était-ce calcul? était-ce une vue supérieure d'une politique raffinée? Nous ne chercherons point à rien pénétrer. Indécise comme nous le sommes nous-mêmes entre toutes ces suppositions, l'assemblée a témoigné cependant avec une certaine vigueur qu'il ne lui plaisait pas qu'on lui imposât ainsi des arrangemens qu'on pouvait croire trop individuels. Elle a subi le désir de M. de Lamartine, mais elle l'a mis avec M. Ledru-Rollin au dernier rang de la commission des cinq. L'assemblée n'oubliera pas plus que la France les immenses services que M. de Lamartine a rendus à la patrie dans ces derniers

mois; mais M. de Lamartine ne doit pas oublier non plus qu'une conduite ferme et claire est la première garantie qu'un état populaire demandera toujours à ses chefs. Si M. de Lamartine a cru qu'il y avait un péril particulier dans une séparation que les représentans du pays appelaient évidemment de tous leurs vœux, il a bien fait de s'y refuser. Il ne faut pas cependant qu'il se dissimule que ce péril particulier n'arrêtait point l'expression du vœu de l'assemblée.

Nous ne dirons rien aujourd'hui des nouveaux ministres dont les noms seuls indiquent qu'on a pris à tâche d'équilibrer deux influences contraires. L'équilibre n'est pas le mouvement; nous attendons, pour juger le second cabinet de la république, qu'il se soit un peu remué. Encore est-ce bien lui qui sera responsable? On n'est pas trop en droit de l'espérer, malgré le zèle novice avec lequel le ministre du commerce défendait hier la prérogative du pouvoir exécutif.

Comment, au milieu de ces anxiétés qui nous assiégent de si près, tourner librement ses regards vers les événemens qui se dessinent au dehors dans des proportions pourtant si considérables? La guerre en Italie, la guerre en Pologne, la guerre en Danemark. Sur ces trois grands théâtres, c'est l'ambition allemande qui s'agite pour conquérir ou pour conserver. Le renouvellement politique de l'Allemagne devra se combiner avec le remaniement des territoires qui lui appartiennent ou qui dépendent d'elle. C'est une œuvre gigantesque qui ne se terminera probablement pas sans une nouvelle mêlée européenne. Cependant lord Palmerston a récemment annoncé que les parties belligérantes avaient accepté la médiation de l'Angleterre au sujet de la possession du Schleswig-Holstein. La Russie pouvait d'un moment à l'autre entrer en conflit direct avec la Prusse pour soutenir les Danois : la médiation anglaise ajournerait donc, si elle aboutissait, une des chances de guerre les plus imminentes. L'Angleterre se fût sans doute interposée de même, et plus volontiers encore, entre le Piémont et l'Autriche; mais il y a là des problèmes d'avenir que l'épée seule doit trancher, et la diplomatie, si puissante contre les peuples qui se meurent, ne peut jamais rien contre les peuples qui ressuscitent. La mauvaise humeur de l'Angleterre n'empêchera point l'affranchissement de l'Italie, si l'Italie sait se mettre d'accord avec elle-même. L'armée piémontaise prend glorieusement la tête de la croisade, et elle vient de remporter sous les murs de Vérone un avantage chèrement disputé pour le seul honneur de l'obtenir. La situation du roi Charles-Albert s'affermit chaque jour et doit s'affermir dans l'opinion de tous ceux qui demandent le salut de l'Italie à la sagesse et à la force plutôt qu'au hasard et aux phrases. Déjà les villes vénitiennes ont manifesté, par l'organe de leurs délégués réunis à Padoue, la volonté patriotique de s'incorporer à la Lombardie. Que Venise et Milan se joignent par un heureux concert, que les ambitions municipales cessent de s'abriter à l'ombre du principe républicain pour repousser la seule association politique qui puisse fonder une patrie, et le nord de l'Italie se fermera bientôt à jamais aux Allemands.

La position du pape n'est point à beaucoup près aussi favorable et aussi simple que celle de Charles-Albert. Il a pourtant lui-même béni l'épée piémontaise. Sublime imprudence du patriote qui avait un instant oublié le pontife! Le pontife s'est retrouvé maintenant sous le patriote, et la crise provoquée dans la conscience scrupuleuse et naïve de Pie IX s'est reproduite par un triste contre-coup dans tout l'état romain. La souveraineté temporelle et la sou-

veraineté spirituelle, réunies en une même personne sur la chaire apostolique, devaient tôt ou tard lutter l'une contre l'autre du moment où la question de la nationalité italienne s'engageait par les armes. Le prince italien ne pouvait manquer de concourir de tous ses efforts à la délivrance de la patrie commune; il était l'ennemi naturel des étrangers. Fussent-ils des étrangers par la race et par la langue, le saint-père ne pouvait voir des ennemis dans une portion quelconque de ses enfans catholiques. C'est du fond de ces perplexités que sont sorties et la récente allocution pontificale et cette menace presque ouverte d'excommunication suspendue sur la ville de Rome. Pie IX le bien-aimé est aujourd'hui prisonnier de ses sujets, et l'on ne sait encore comment se dénouera ce drame étrange. Le sénat romain gouverne à sa place et lui demande avec des instances intraitables une diète italienne dont il lui offre pourtant la présidence. Qu'arrivera-t-il si le prêtre ne cède pas à temps dans cette pieuse nature et ne sauve pas le monarque en abdiquant la prérogative du droit absolu? Rome aura donc bientôt une diète italienne à côté du futur parlement romain? Voici celui de Turin qui ouvre sa première session. Le monde change à vue d'œil.

La malheureuse Pologne est la seule dont le sort ne change pas. D'après les dernières nouvelles, l'empereur Nicolas arrivait à Varsovie, et Mieroslawski se rendait à discrétion lui et sa troupe à l'armée prussienne de Posen. Le 7 mai, tout aurait été fini dans le grand-duché. Nous aurons occasion de parler longuement de ce douloureux martyre; l'assemblée nationale avisera sans doute demain aux moyens les plus efficaces que la France puisse employer dans des circonstances si difficiles; le cœur de M. de Lamartine nous répond d'avance que tout sera fait qui pourra l'être. Il nous semble impossible qu'une démarche solennelle de la république française auprès de l'Allemagne émancipée ne provoque pas de résolutions salutaires en faveur de cette noble cause d'une nation qui a tant osé pour ne pas périr. Il faut seulement savoir que les susceptibilités et les prétentions germaniques auront beaucoup à se vaincre pour extirper du sol affranchi de la patrie allemande les dernières traces du démembrement de la Pologne. Mais quoi! l'Autriche s'organise en état constitutionnel; l'Allemagne entière va délibérer dans un même parlement sur la création d'un pouvoir central émané du vœu populaire; la séve vigoureuse de la liberté afflue dans toutes les veines de ce grand corps national : l'Allemagne serait-elle digne de cette régénération qui se prépare, si, en secouant pour son compte le linceul du passé, elle s'obstinait à l'étendre sur les autres?

L'Autriche, en particulier, s'éveille avec une énergie assez originale pour étonner tout le monde. Vienne chassait hier M. de Fiquelmont, comme elle chassait au mois de mars M. de Metternich. La révolution ne se fait pas seulement dans la rue; elle s'écrit tout au long dans les actes officiels. Le simple résumé de ces actes donne en quelque sorte le vertige. Le 14 mars, une déclaration du docile et débonnaire César annonce que les états de l'empire seront assemblés autour du trône, « pour apporter leurs conseils dans les questions législatives et administratives. » Le lendemain, nouvelle déclaration : « Nous demandons le concours de nos fidèles états pour la *constitution* que nous avons résolu d'accorder à la patrie. » Puis, grands remerciemens des bourgeois de Vienne, criant : *Vive notre empereur constitutionnel!* Suit presque immédiatement la formation

d'un ministère responsable, un vrai conseil des ministres, avec un chef de cabinet et sans cour de chancellerie, avec des départemens distribués comme en pays parlementaire. A côté de ce ministère, il est un conseil improvisé qui eût été un monstre politique dans l'Autriche d'hier, une commission de vingt-quatre membres, la plupart bourgeois, prise moitié dans la capitale, moitié dans la province, et qui s'intitule « comité provisoire pour le soin des affaires urgentes. » Cette commission a publié les programmes les plus libéraux, elle s'est entendue avec le ministère pour déterminer les bases de la constitution qui doit être soumise à l'assemblée nationale. Le 13 du mois d'avril, le projet a été lu dans une réunion préparatoire, où chaque province, excepté la Bohême, la Pologne et l'Illyrie, était représentée par un député. Tout ce que les anciennes influences ont pu gagner de plus décisif, ç'a été d'écrire en tête de la constitution qu'elle était octroyée; mais il sera bien difficile de dénier au prochain parlement le droit de révision, quand on lui reconnaît le droit de sanction. En attendant, il reste acquis qu'il y aura deux chambres en Autriche, une chambre des pairs nommée pour quatre cinquièmes à l'élection, une chambre des députés, pour laquelle il n'y a ni cens électoral ni cens d'éligibilité. L'annuité des sessions, la définition rigoureuse des limites du pouvoir exécutif, la fixation d'une liste civile, le vote annuel du budget, la responsabilité des ministres, l'égalité des citoyens et des cultes devant la loi, l'introduction du jury et de la publicité dans les tribunaux, l'inamovibilité de la magistrature, voilà quelle sera désormais la charte autrichienne.

Nous avons toute confiance dans l'efficacité des institutions libérales. Elles gratifient ceux qui savent en jouir d'une force qui n'est qu'en elles; il y a même aujourd'hui des exemples frappans de cette consistance que la liberté donne aux états instruits à la pratiquer. C'est par l'énergie de ses libertés que l'Angleterre reste paisible au milieu de l'émotion universelle. Les incartades diplomatiques de lord Palmerston et les velléités turbulentes des chartistes ne dérangent rien à l'équilibre de cette constitution qui semble avoir le merveilleux privilége de se réformer insensiblement et toute seule. La Belgique nous présente un spectacle analogue. Aussi nous suivrons toujours avec l'intérêt le plus sincère la marche intelligente et courageuse de son gouvernement à travers les difficultés dont il est assiégé. Le pays, le ministère et les chambres s'unissent là dans une même pensée de conciliation. Le sentiment national, surexcité par des appréhensions heureusement inutiles, jette un mouvement particulier dans toute la vie politique. Les intrigues abdiquent, les partis s'amoindrissent ou s'effacent; au-dessus de toutes les vieilles divisions, il apparaît pour le moment un but unique, une préoccupation commune, c'est d'échapper à la crise en maintenant la constitution. Puisse la France tâcher elle-même d'avoir enfin la sienne, et de l'avoir franchement libérale. Il n'y a que les constitutions vraiment libres qui sauvent les peuples des révolutions.

V. de Mars.

